Theological Seminary.
PRINCETON, N. J.
Part of the
ADDISON ALEXANDER LIBRARY,
which was presented by
MESSRS. R. L. AND A. STUART.
Case, Division DC132
Shelf, Section C23
Book, v. 1

PHILIPPE D'ORLÉANS,

RÉGENT DE FRANCE.

I.

1715 — 1723.

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.

PHILIPPE D'ORLÉANS,

RÉGENT DE FRANCE.

PAR M. CAPEFIGUE.

1715 — 1723.

PARIS.

DUFÉY, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS S. G. 17.

M DCCC XXXVIII.

LETTRE

SUR

LE GOUVERNEMENT

ET L'ESPRIT DE LA RÉGENCE.

La société s'était profondément modifiée à la fin du règne de Louis XIV; la vieille et magnifique puissance du grand roi dominait en vain, par des mesures vigoureuses,

les formes générales de l'administration publique; la nouvelle génération lui échappait pour passer à d'autres mœurs, à d'autres lois sociales. Quand Louis XIV relevait sa tête appesantie par les ans, il devait assister avec douleur à ce triste spectacle d'une transformation fatale dans les idées; son âme devait être brisée à l'aspect de l'autre âge qui s'avançait. Hélas! lorsqu'une intelligence un peu haute a mené son siècle, il doit être cruel pour elle de voir les incessans ravages que l'avenir prépare au passé, et cette désolante consommation de pensées et d'hommes que fait la tombe.

Il n'existe peut-être pas dans l'histoire de transition plus saisissante que celle qui sépare le dix-septième siècle du dix-huitième; on dirait qu'une ligne de démarcation inflexible a été tracée entre ces deux époques, tant elles se ressemblent peu; l'une

est la marche ascendante vers le pouvoir unique et l'autorité royale; elle part des troubles de la Ligue, des guerres civiles, et de l'indépendance territoriale des gentilshommes, réprimés par le cardinal de Richelieu avec cette tenacité hautaine qui jette à l'échafaud Montmorency, le fier homme d'armes, et la tête bouclée de Cinq-Mars; elle passe à travers la Fronde pour aboutir à la puissance absolue de Louis XIV, manifestée à son plus haut degré par la révocation de l'édit de Nantes. Le dix-huitième siècle, au contraire, est la démolition de tout principe d'autorité; on s'attaque à la forme religieuse; la génération est à la fois moqueuse et sensuelle; elle tient du Faust et du don Juan; elle recherche, elle s'inquiète; elle veut tout voir, tout examiner; elle se couronne de fleurs dans ce triste banquet de la vie où

s'abreuvent de folles femmes et une noblesse qui oublie son antique origine d'honneur, de blason et de fer.

Le dix-huitième siècle avait été préparé de longue main par l'action de mille causes diverses; la plus puissante fut la réaction protestante contre la révocation de l'édit de Nantes. Les écoles de Hollande, de Genève et d'Angleterre agissaient simultanément pour substituer l'examen à la croyance; partout les exilés de France sapaient les vieilles traditions, les légendes d'or qui berçaient la famille et la rattachaient à la commune, à l'Église, à la province et à la cathédrale. On recherchait tout; Bayle publiait son Dictionnaire critique, Van-Dale son Examen des Oracles, Locke établissait sa théorie sensualiste, et Newton remuait le monde avec ses idées de négation et de doute. Les dissertations politiques sur le pouvoir, sur

la souveraineté du peuple, apparaissaient à Londres et à Amsterdam, tandis que l'esprit épicurien s'emparait de la classe élégante, et la jetait dans les plaisirs de chair et de sang.

Toute la fin du règne de Louis XIV n'est qu'une lutte constante contre cet esprit nouveau qui éclate; le grand roi a le pressentiment que la ruine de l'institution monarchique sera la conséquence nécessaire des tendances fatales de la nouvelle génération; il la contient tant qu'il peut par la puissance de son caractère, par la force de son gouvernement. De là ses répugnances pour les manières libres, les allures vulgaires des jeunes hommes qui marquent ses dernières années; il compasse son système et sa cour; il veut tout retenir sous sa main quand tout lui échappe; il poursuit avec vigueur les pensées, les actes, les mœurs de la généra-

tion qui lui succède; il essaie même de la gouverner, par son testament, au-delà du tombeau. Efforts impuissans! la réaction suit son cours : le dix-huitième siècle commence!

Philippe d'Orléans apparaît avec cette nouvelle époque, et ce n'est pas sans motif que le pouvoir vient à lui, car il est, en quelque sorte, la personnification du dix-huitième siècle. Suivez attentivement ce caractère, et voyez s'il ne semble pas tout exprès formé pour la société qui se lève; depuis son enfance, il a été un peu fanfaron d'impiété; il a curieusement recherché l'origine de toutes choses; soumis à la puissance royale de Louis XIV, il n'a jamais été partisan de son système; il s'est lié à l'opposition qui contrariait la marche de son gouvernement. Philippe d'Orléans est un prince brave comme les gentilshommes,

spirituel comme la race de Henri IV ; il est avide de toute nouveauté, insouciant de toute croyance, abîmé dans toutes les sensualités ; l'époque c'est lui ; il en résume la physionomie.

Cependant, quand on touche de près la Régence, on y voit autre chose que des tableaux licencieux et des scènes d'orgie. La faute a toujours été en histoire de s'arrêter aux superficies sans pénétrer jamais dans la puissance intime des faits ; la Régence est une période fertile en événemens sérieux qui se rattachent à l'administration intérieure et à la diplomatie européenne. Les deux grands faits qui la dominent sont l'alliance anglaise et le retour du pouvoir, désordonné d'abord, vers l'unité monarchique posée par Louis XIV. L'alliance anglaise était une nouveauté en France depuis la révolution de 1688 ; toutes les sanglantes

guerres s'étaient poursuivies entre les deux nations; les Stuarts avaient été accueillis par Louis XIV; le cabinet de Versailles avait protégé leurs droits et soutenu leur cause avec dévouement; si les malheurs de la guerre et de tristes événemens avaient obligé le roi de France à reconnaître Guillaume III et la reine Anne, Louis XIV ne s'était jamais allié avec l'Angleterre; trop d'intérêts étaient hostiles. Les négociations du régent avec le cabinet de Londres amènent un traité de mutuelle garantie entre le prince et Georges I^er^; la maison d'Orléans se lie au parti whig en Angleterre dans des vues particulières; elle marche ainsi en opposition avec la politique de Louis XIV, à ce point qu'elle entraîne la guerre contre Philippe V.

L'alliance anglaise est le principe fondamental de toute la diplomatie de la Ré-

gence. A mesure que la situation devient plus régulière, on se rapproche de l'Espagne, on craint d'abdiquer la puissance morale exercée depuis un siècle sur le midi de l'Europe; une fois le pouvoir d'Albéroni abattu, rien ne s'oppose plus à ce que la vaste pensée de Louis XIV se réalise : on avait relevé les Pyrénées, il fallait une fois encore les abaisser. Le régent s'occupe avec une grande sollicitude des alliances de famille; on avait fait la guerre à Philippe V, et quelques années après on fortifie les liens de race par une double union; Louis XV est un moment fiancé à une infante, la fille du régent même s'unit au prince des Asturies : on marche ainsi vers le pacte de famille qui devait plus tard s'accomplir.

Dans la politique intérieure le même cercle est parcouru; les premiers actes de la

Régence sont une réaction contre la pensée politique de Louis XIV; le vieux et grand roi avait haine des Parlemens; la Régence s'appuie d'abord sur eux; les derniers temps de M^me^ de Maintenon avaient vu la proscription des dissidens et des jansénistes, la Régence les appelle dans les conseils; la monarchie de Louis XIV se fondait sur l'unité; le duc d'Orléans suit le plan du duc de Bourgogne, et constitue la pluralité des conseils dans la hiérarchie. Quand toutes ces concessions ont établi un système faible, décousu, le régent en examine les ressorts; il voit que rien de fort et de haut n'est possible avec cet anéantissement de l'unité; il revient sur ses premières mesures; il rétablit les secrétaires d'État; il marche vers le pouvoir, parce qu'il est nécessaire; les Parlemens résistent, il les brise et les jette dans l'exil. Le duc d'Orléans est

parti de l'idée de concessions et de popularité, il arrive à l'expression la plus centralisée du pouvoir souverain; il avait commencé par avoir cinquante-deux conseillers d'État : à la dernière année de la Régence, tout se concentra dans les mains d'un premier ministre cardinal!

Il était impossible en effet de gouverner dans des temps difficiles, en face de tous ces conseils qui délibéraient au lieu d'agir; chaque acte de l'autorité souveraine était empêché dans sa pensée et dans son développement. A la première difficulté sérieuse, il fallut briser avec les Parlemens et les conseils; comment sortir de la crise qu'avait fait naître le système de Law, si la couronne n'avait pas été maîtresse absolue de ses moyens? comment résoudre l'interminable question de la bulle *Unigenitus*, si l'on était entouré de jansénistes

et d'hommes de Parlemens, d'église et de robe? Le duc d'Orléans comprit admirablement cette situation, et c'est en quoi surtout il se montra esprit supérieur et capacité politique.

Il fut secondé dans ce grand œuvre par l'abbé, depuis cardinal Dubois. Avant de toucher ce caractère, j'ai besoin d'expliquer l'idée que je m'en suis faite. Dans tous les esprits, Dubois est devenu le symbole de la corruption et de la débauche; c'est le châtiment que la postérité inflige à l'homme qui n'a pas suffisamment le respect de lui-même; quand la parole et les formes sont cyniques, on juge bientôt que le caractère l'est également; quand on fait profession de se mettre au-dessus du mépris, on n'a que ce qu'on mérite, lorsque ce mépris s'attache à vous pour les temps de la vie et de la mort!

Qu'est-ce que le cardinal Dubois ? Son trait saillant est d'abord un dévouement infini à la maison d'Orléans, une fidélité exemplaire ; et il ne faut pas croire que d'ignobles services aient cimenté seuls ces liens ; il y avait le sentiment profond d'une capacité élevée dans un esprit sûr et complètement dévoué. La vie diplomatique de Dubois est remarquable; je n'ai pas mission de relever ce qui est bas, mais l'histoire doit dire ce qui est exact et juste. L'abbé Dubois fut un diplomate du premier ordre, un des ministres les plus laborieux de l'époque ; j'ai peine à concevoir un caractère de plaisir et de dissipations dans un homme qui travaillait dix-sept heures par jour, ainsi que je le constate par l'ordre écrit de sa main sur la distribution de son temps ; ses négociations à La Haye, à Londres, sont

des témoignages d'une grande habileté; toute sa correspondance est marquée d'un cachet de finesse et de prévoyance incontestables. Ce n'est pas une intelligence vaste comme Richelieu, mais un homme de détails, d'aperçus ingénieux, un esprit délié ainsi qu'on en a besoin dans les affaires. Dubois a de la fermeté dans les moyens d'action, il domine le régent et sa cour, il les entraîne à des actes décisifs, et ses mesures contre l'ambassadeur Cellamare indiquent un caractère qui ne s'arrête devant aucune résistance quand une résolution doit être prise. Je ne prétends point fouiller dans la vie privée; je ne veux pas savoir si le cardinal Dubois eut des faiblesses, des vices; cela n'est pas de l'histoire; j'examinerai, je pèserai son système; voilà ma tâche, je n'en accepte pas d'autre. A quoi bon remuer les osse-

mens des sépulcres pour prouver que nous sommes poussière et corruption!

Je laisse ces tristes révélations aux Mémoires orduriers; je n'ai jamais compris l'histoire que comme une grande mission; les hommes qui ont marqué au milieu des temps, apparaissent dans leurs rapports avec la marche de l'humanité en général; il ne faut pas les voir dans les petitesses du déshabillé; leur vie privée disparaît dans ce tableau. Il n'y a pas bien long-temps encore qu'une spéculation de librairie inventa des espèces de Mémoires sur Louis XIV, sur la Régence et Louis XV; les trois époques furent exploitées dans de faux documens, au théâtre, dans des romans, dans des rapsodies qui remuaient les passions et présentaient les caractères sous le plus triste jour; on aurait dit qu'on racontait les annales d'une société

qui ne serait pas sortie des mauvais lieux, et des orgies avinées. Tout était bon alors contre la vieille monarchie, on en dénaturait l'histoire et l'esprit. A côté de ces Mémoires vinrent les petites anecdotes, les bons mots façonnés par Duclos. Duclos ne pardonnait à aucune époque ; il avait prêté des calembours à Louis XI, cette rude figure de roi ; il se complut à broder à petits points l'époque de la Régence ; il chercha l'esprit, et chacun sait l'épaisse lourdeur de cette plume de Duclos, qui tombe malheureuse toutes les fois qu'elle veut atteindre le brillant et la délicatesse, invariable condition pourtant de l'esprit.

Il y a aussi une autre *Histoire de la Régence* avec la prétention d'être sérieuse ; c'est la forme académique qu'on a adoptée, on a l'ambition de la phrase redondante ; on a eu des documens sous les yeux, mais on

a dédaigné de les voir pour se jeter dans la déclamation du dix-huitième siècle; on a fait des dissertations contre les jésuites, des articles de journaux contre les congrégations et l'influence de l'Église. Supposez Voltaire sans esprit, ôtez à son *Essai sur les mœurs des nations* cet admirable talent d'écrivain, cette variété de ton et de goût, cette langue harmonieuse, souple, cette finesse d'aperçus qui distingue Voltaire, et vous aurez l'*Histoire de la Régence*, dont un parti fit quelque bruit, et dont l'indifférence fit justice.

Après ces tristes formes d'histoires nous avons eu aussi des romans sur la Régence; il a fallu construire l'idée d'une conjuration, prétentieuse comme un madrigal, jetée dans le moule de l'abbé Vertot et de Saint-Réal; on a mis des pièces justificatives à côté d'une harangue d'invention,

des épisodes de galanterie dans la marche grave d'un complot. La vie et le talent manquent à tout cela; on n'est ni érudit ni romancier; on se place dans une atmosphère mensongère qui n'instruit pas, et amuse moins encore.

Il a été publié beaucoup de documens sur la Régence; il en est resté plus encore d'inédits. La compilation de Lenglet-Dufresnoy, faite dans les idées et les intérêts de la maison d'Orléans, est considérable; mais on ne serait qu'imparfaitement initié dans les intimités de cette période, si l'on ne consultait les pièces inédites aux affaires étrangères, et surtout en Hollande, en Angleterre, le siége des actives négociations de cette époque. Il fut également rédigé à Londres et à La Haye un grand nombre de manifestes et de documens qui contiennent des révélations

précieuses; les lettres de *Fitz-Moritz*, par exemple, écrites d'après les ordres du duc d'Orléans, sont une des collections les plus curieuses à consulter sur les intentions secrètes de ce prince, et sur ses prétentions en France et en Espagne.

Toutes les tentatives malheureuses qui ont été faites jusqu'ici pour écrire la période de la Régence m'ont imposé d'austères devoirs dans le nouveau travail que je publie; ceux qui cherchent des aventures scandaleuses n'en trouveront pas; j'ai fouillé au cœur du régent et de ses roués pour en tirer des exemples de triste satiété, et de la débauche punie par le vide de l'âme. Ceux qui cherchent également un pamphlet politique se tromperont encore; on y verra l'histoire sérieuse sans allusions. La société est assez agitée par la politique active pour qu'on se

dispense de lui jeter ainsi en pâture les livres graves et réfléchis. J'ai dit haut ce que je pensais du régent et de sa politique; j'ai peu touché l'homme privé, je m'en suis tenu au caractère public. J'ai assez la fierté de moi-même pour croire qu'on ne m'imputera pas l'éloge comme un acte de courtisan envers le temps qui nous entoure, et le blâme comme un acte de satire implacable; hélas! l'histoire n'aurait-elle pas le privilége de se maintenir chaste au milieu de cette atmosphère de passions qui se disputent la société!

Je persiste dans ma méthode d'appuyer le texte par des notes prises aux documens originaux; cette méthode devient de plus en plus essentielle à mesure qu'on se rapproche des temps modernes. Singulière fatalité! plus nous avançons vers les époques qui nous touchent, moins l'histoire

est connue; les règnes de Louis XV, de Louis XVI, et la révolution française surtout, sont plus ignorés que le moyen âge. Ceci paraît un paradoxe, et pourtant c'est une vérité pour moi de conviction profonde; nous ne connaissons que l'histoire vulgaire; nous ressemblons à des voyageurs qui, pour décrire les mœurs d'un peuple, se borneraient à parcourir les rues d'une cité. Je n'ai jamais compris l'histoire qu'illuminée par des documens originaux; alors la hardiesse des aperçus arrive, et pourquoi celà? c'est qu'on ose élever un grand édifice quand les fondemens sont solides et fortement appuyés.

On trouvera encore dans ce livre un remaniement de l'histoire; on ne reconnaîtra plus la Régence comme on l'avait apprise dans les premières études. J'ai suivi dans toutes ses phases l'administration po-

litique du duc d'Orléans; ce caractère sensuel est dramatique, il offre un indicible intérêt; c'est une vie pleine, et sa mort par l'apoplexie, à l'époque de la majorité et du sacre de Louis XV, présente quelque chose de triste et de providentiel, comme si cette existence avait été prolongée jusqu'au moment où le roi pût régner. Il y a un admirable côté dans Philippe d'Orléans; c'est son dernier respect pour le droit. Quand la calomnie l'atteignait de toutes parts, quelle ne dut pas être sa consciencieuse satisfaction le jour du sacre royal, alors que premier prince du sang il déposait la couronne d'or sur la tête du jeune Louis XV! Il devait être fier et glorieux au milieu de cet encens dont la fumée s'élevait dans le temple saint! L'idée du devoir est consolante, et lorsqu'on a rempli une noble tâche, il y a

un témoignage intime plus doux que l'exercice de l'autorité. Je parcourais naguère la correspondance du régent, les instructions écrites de sa main pour l'usage de son royal pupille, il me semblait voir ce beau spectacle de la force s'inclinant devant l'idée morale du droit. Pauvre orphelin ! Louis XV avait trouvé un protecteur dans le prince qui aurait pu profiter de son héritage, et ce prince se donna la noble mission de protéger le faible arbrisseau contre la tempête publique ! Quand la vie est si courte et que tous nous devons nos os au sépulcre et notre âme à Dieu, il est bien de s'endormir après avoir fait son devoir et sans aucune tache sur son blason !

Paris, ce 1er juillet 1838.

PHILIPPE D'ORLÉANS,

RÉGENT DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

AVÈNEMENT DE LOUIS XV.

Louis XV enfant. — Le Parlement. — Les ducs et pairs. — Les gentilshommes. — Le peuple de Paris. — Opinions sur la régence. — Esprit public. — Les salons. — Les cafés. — Les petits poètes. — Lutte d'influences diplomatiques. — Le comte de Stair. — Le prince de Cellamare.

Septembre 1715.

Louis XIV expirait, et cette tête royale reposait sur son lit de parade, faiblement éclairé à la lueur de quelques cierges. Dans une autre aile du château de Versailles, les acclamations

des hérauts d'armes proclamaient un faible enfant roi de France et de Navarre. Louis XV, naguère duc d'Anjou, était né le 15 février 1710; il avait alors cinq ans et demi; sa constitution était frêle, son teint pâle et maladif; il y avait, dans ses traits beaux et réguliers, un mélange de Bourbon et de Savoie, car les races s'unissaient avec les blasons. La duchesse de Ventadour tenait, par un lacet de soie, le jeune roi, en justaucorps violet, signe de deuil; sa tête toute bouclée portait fièrement déjà un chapeau rond à larges bords, avec des plumes flottantes; une ceinture blanche, comme celle de son aïeul Henri IV, serrait sa taille et pendait jusqu'à ses jolis souliers de satin, relevés par un nœud de rubans; il tenait à la main un petit jonc d'Amérique, surmonté d'une pomme d'ivoire, dont il se servait avec une certaine majesté qui lui allait à ravir. On voyait, à ses traits, qu'il devait avoir bien souffert; sa figure n'était pas potelée et légèrement rosée comme celles des ducs de Bourgogne et de Berry, dans les portraits de Mignard; le jeune roi avait été, deux fois déjà, aux portes du tombeau; il portait sur sa face une empreinte

de tristesse, comme ces pauvres enfans qui ont éprouvé les ravages de la douleur, et qui semblent prier Dieu d'épargner leur innocente vie[1].

L'agonie de Louis XIV avait été assez prolongée pour que tout le monde fût préparé à sa mort. Les précautions avaient été prises pour la légitime transmission de la couronne; le testament avait été admirable de prévoyance; il avait distribué les diverses fonctions de la régence. Louis XIV avait fait comprendre à chacun le haut devoir qui lui était réservé dans le gouvernement politique; le duc d'Orléans, le duc du Maine, les princes du sang, les princes légitimés, les gouverneurs, les grands officiers du palais, tous avaient leur mission dans la noble sollicitude du roi. La régence était déférée à un conseil présidé par M. le duc d'Orléans; les forces militaires étaient confiées au duc du Maine et au maréchal de Villeroy, l'ami du vieux monarque; la garde de l'enfant royal était séparée de la régence;

1 Il existe dans la grande collection des gravures à la Bibliothèque du roi une reproduction de cette scène de l'avènement, ad ann. 1715.

la surveillance de la personne ne devait jamais être confondue avec la conduite du gouvernement. Le testament montrait que Louis XIV avait craint une de ces tentatives qui auraient pu briser le sceptre dans la frêle main d'un enfant, nouveau Joas, unique rejeton de la race royale[1].

L'organisation de la monarchie, telle que Louis XIV l'avait conçue, offrait alors un grand ensemble d'institutions qui garantissaient le pouvoir : le Parlement avait été réduit à sa fonction purement judiciaire, il n'avait pas même le droit de remontrances avant l'enregistrement; il devait obéir tout d'abord aux lettres patentes du seigneur roi. D'après le relevé de Messieurs, fait à la mort de Louis XIV, le Parlement comptait soixante-deux membres, divisés en trois chambres : la grand'chambre d'abord, qui s'occupait des questions d'État, des affaires politiques; la chambre des enquêtes, qui connaissait de tous les appels du Châtelet et des autres juridictions

1 *Voyez*, pour le testament, le tom. VI de mon travail sur Louis XIV.

inférieures; enfin les tournelles ou section criminelle, composées de magistrats austères et durs, qui décrétaient la question pour les criminels et les tortures par la main du bourreau. A chacune de ces chambres était attaché un parquet, où les gens du roi prenaient conclusion d'enregistrement et portaient la parole.

Le Parlement, comme corps politique, se divisait en trois parties bien distinctes : les conseillers clercs d'abord, pris parmi les ecclésiastiques. Au moyen âge, temps de chevalerie et de prouesses, lorsque le Parlement était tout d'épée, les nobles et vaillans chevaliers appelaient auprès d'eux les clercs, seuls lettrés, pour juger et décider les affaires privées; quand les barons ne savaient pas lire une charte, quand ils dédaignaient d'écrire un jugement, à qui s'adresser, si ce n'est aux clercs et aux lettrés[1] ? Puis était venue l'addition des conseillers civils, presque tous d'origine bourgeoise, issus de bons greffiers ou avocats; en bien fouillant dans les origines des d'Aguesseau, Joly de Fleury, Lamoignon, Pas-

1 Ducange, *Glossar. v. Parliam.*

quier, Molé, Voysin ou de Mesmes, vous les trouviez nés de procureurs, de greffiers ou vieux tabellions; peu venaient de maisons illustres; quel était le noble qui eût préféré le bonnet à mortier du Parlement et la robe rouge, au casque, à la cotte de maille et à l'épée du gentilhomme? Il y avait dans tous ces présidens et conseillers une grande instruction, un esprit de corps et de famille qui se perpétuait d'âge en âge; c'était une prérogative de race que d'avoir charge au Parlement; on achetait ces charges comme un patrimoine.

Indépendamment des conseillers clercs et des parlementaires de judicature, il y avait encore au Parlement des nobles gentilshommes qui siégeaient comme ducs et pairs; les duchés-pairies étaient à la nomination du roi; la majesté souveraine attachait ce titre à certains fiefs héréditaires dans les bonnes maisons; les d'Uzès, les Saint-Simon, les Beauvilliers, les La Force, les Mortemart, avaient droit de siéger en la cour du Parlement avec la permission du roi[1]; ils n'en usaient que dans les cérémo-

[1] Voici la liste exacte des pairs ayant droit aux séances du Parlement : « Les ducs d'Uzès, de Monbazon, de La Tre-

nies solennelles, parce qu'il y avait d'incessantes disputes de prérogatives! Devaient-ils avoir le pas sur les conseillers, et marcher simultanément avec les présidens à mortier? Tant il y a que les ducs et pairs siégeaient l'épée au côté, et le chef couvert de leur chapeau comme les présidens l'étaient de leur mortier[1]. C'était un bel aspect au Parlement que de voir cette nombreuse assemblée en robes rouges, et les ducs et pairs en manteaux flottans, tout gantés de daim, avec de larges chapeaux, d'où s'échappait une perruque immense qui pendait sur les épaules pour rappeler peut-être la liberté des Francs, à la longue et épaisse chevelure.

Cette réunion des conseillers clercs, des conseillers laïques et des ducs et pairs faisait dire aux légistes que le Parlement représentait

moille, de Sully, de Saint-Simon, de La Rochefoucauld, de La Force, de Rohan, d'Albret, de Piney-Luxembourg, d'Estrées, de Grammont, de La Meilleraye, de Mortemart, de Noailles, d'Aumont, de Charrost, de Villars, d'Harcourt, de Fitz-James, d'Antin, de Chaulnes, de Rohan-Rohan, de Richelieu, de Beauvilliers. »

1 Cette dispute entre les ducs et pairs et les présidens à mortier fait l'éternel sujet des études de Saint-Simon dans ses Mémoires.

les trois ordres des États-Généraux, et qu'il devait en avoir toutes les prérogatives législatives; que de livres n'avait-on pas écrits sur ce sujet! combien n'avait-on pas répété que les trois ordres de l'État avaient leur représentation dans les chambres! Il n'était pas un petit érudit du Parlement qui ne soutînt cette maxime, et maître Dutillet, le vieux greffier, l'avait écrite plus d'une fois dans ses livres. Les idées anglaises fermentaient dans bien de ces têtes; on comparait les deux Parlemens de Westminster et du Palais de Justice; et si l'on ne soutenait pas ouvertement les doctrines d'une discussion libre et politique, on défendait au moins le droit de remontrances et de refus d'enregistrement, antique prérogative réclamée par tous les parlementaires.

Si l'on excepte cette juridiction du Parlement, tout obéissait à l'autorité royale; la cour des monnaies et des comptes, Châtelet, petit et grand, sénéchaussées, bailliages, tout recevait l'impulsion de monseigneur le chancelier garde-des-sceaux. Les intendances dépendaient du conseil des dépêches; les gouverneurs militaires, lieutenans du roi, du se-

crétaire de la guerre; la police était aux ordres d'un lieutenant général, sous la juridiction simultanée du chancelier et du Parlement. Il n'y avait pas de résistance possible dans les divers degrés de la hiérarchie administrative; l'impulsion donnée par la cour de Versailles devait trouver partout son obéissance absolue; on ne pouvait craindre les mouvemens de peuple et des halles, qui souvent avaient marqué la durée des régences dans l'histoire. Tel était l'abaissement de l'organisation municipale depuis la Fronde, que les multitudes étaient fortement contenues et n'agissaient que faiblement dans les affaires publiques. Louis XIV avait ainsi réduit les opinions!

Paris, à la fin du règne du grand roi, s'était embelli de nouveaux quartiers et de places spacieuses; les rues larges du Marais avaient été bien bâties de maisons neuves et d'hôtels de magistrature; le faubourg Saint-Germain, alors réuni à la Cité, comptait vingt-deux grandes rues, sans y comprendre même la rue de Sèvres, toute remplie de communautés et d'hospices. Le vieux Paris, depuis la rue Montmartre, si re-

muante près du charnier des Saints-Innocens, jusqu'à la cité de Notre-Dame, avait été percé de plusieurs rues nouvelles; et les places des Victoires et Vendôme reluisaient de leurs riches hôtels en face de la statue de Louis XIV. L'enceinte de la ville, prenant de la Bastille, se prolongeait par les portes de Ménilmontant, Saint-Martin, Saint-Denis, Poissonnière, Montmartre jusqu'à la porte Saint-Honoré, qui se joignait aux Tuileries; on avait démoli l'enceinte du faubourg Saint-Germain, réuni par ce moyen au quartier Saint-Jacques et à cette montagne de Sainte-Geneviève, pèlerinage catholique et tout municipal pour Paris; on descendait de la hauteur sur les îles Notre-Dame et Saint-Louis; la muraille laissait en dehors le faubourg Saint-Marceau, pour venir se joindre, comme une forte chaîne de pierre, autour de la Bastille en face du faubourg Saint-Antoine[1].

La population de Paris s'élevait à quatre cent quatre-vingt mille âmes, y compris les fau-

1 Telles sont les limites de Paris en 1715, ainsi que je les ai copiées dans un plan qui se trouve au cabinet des estampes (Bibliothèque du roi).

bourgs. On ne remarquait pas d'esprit politique dans le bas peuple; il y avait cette tendance à l'agitation et au désordre comme dans toute multitude réunie, mais l'organisation de la police sous le lieutenant d'Argenson avait pris une attitude ferme et dessinée; les lanternes dans les lieux obscurs, les rues larges et gardées empêchaient les crimes privés, les émeutes bouillonnantes. Le temps des chaînes de quartiers était bien passé; ces chaînes rouillées et presque détruites pendaient dans un coin de l'hôtel en Grève sous la clef du lieutenant de police; on n'entendait plus la cloche communale; le beffroi municipal, tant aimé de M^me^ de Lesdiguières, s'était transformé en cadran solaire, horloge pacifique sur laquelle on voyait en pierres neuves la statue équestre de Louis XIV. En parcourant les registres du conseil municipal, on est douloureusement affecté de voir un si grand changement dans l'esprit de la vieille et remuante cité de Paris; il n'y a plus aucune trace d'indépendance[1]. La mort de Louis XIV n'avait point changé cet

1 Le conseil ne s'occupe plus que de galas, de fêtes ou d'affaires purement municipales, ann. 1710–1715.

esprit, le peuple avait accueilli cette nouvelle avec indifférence; il y eut bien quelque émotion dans le sein de la bourgeoisie; mais comme elle était incapable d'apprécier le système de Louis XIV, de s'élever jusqu'à cette haute pensée de gouvernement, elle vit dans la mort du roi un nouveau motif de paix et de sécurité publique; il y eut presque joie d'être ainsi délivré d'une des causes de sacrifices pour la grandeur et l'unité du pays.

Si Paris n'était point à redouter sous son prevôt municipal et le lieutenant de police, la province l'était moins encore; il y avait partout affaissement public. Il est rare qu'après une longue lutte et des sacrifices continus, un peuple trouve en lui-même assez d'énergie pour une résistance forte et persévérante; que pouvait faire la province contre les ordres de la cour? y avait-il les élémens d'une rebellion? La noblesse, qui était la partie active, hasardeuse de la nation, était épuisée; on rencontrait bien en Bretagne, province indomptable, en Languedoc et en Provence, des mécontentemens isolés; mais pour recon-

struire une fédération, une ligue politique, il fallait des efforts au-dessus du caractère et de la puissance vitale de chaque province. La commune avait perdu son indépendance, la ville de prevôté ou d'échevinage n'avait désormais que des priviléges honorifiques ; c'était bien beau pour MM. les échevins ou consuls de recevoir l'écharpe municipale, et souvent l'épée de noblesse de la main du roi, mais quelle était la ville qui eût alors pu résister comme La Rochelle du temps des huguenots ? On ne pouvait pas répondre de tous les États pour le vote du don gratuit ; ces États étaient plus ou moins généreux dans les sacrifices d'impôts et d'argent ; toutefois l'obéissance était partout établie comme un principe et une nécessité.

Il n'y avait au fond des esprits qu'une véritable cause d'agitation : à toutes les époques la controverse se place dans certaines idées de la société ; la bulle *Unigenitus*, la constitution ecclésiastique, étaient le thême choisi par les mécontens. Si vous entriez dans la cellule solitaire d'un ordre religieux, si vous pénétriez sous les voûtes du Palais de Justice ou

de Thémis, selon le dire poétique de la basoche, vous entendiez également disserter sur la grâce et la liberté d'action, sur les articles de Jansénius ou du père Quesnel[1]; on se passionnait pour ces querelles, parce qu'elles exprimaient la lutte éternelle du pouvoir et des partis. L'opinion publique était émue à l'apparition du moindre pamphlet; dès la fin du règne de Louis XIV, la police n'était pas assez surveillante pour empêcher la guerre sourde des noëls et des couplets, guerre qui grondait déjà dans la région des gens lettrés. Il y avait moins d'un demi-siècle que la littérature était une profession tout entière sous la dépendance de Louis XIV; Boileau, Racine, Molière, La Fontaine et Corneille lui-même, avec son antique patriotisme de Rome, avaient le regard tourné vers le soleil de Versailles qui répandait sur eux ses rayons d'or; les mots durs, les épigrammes acérées, les innocentes plaisanteries ne se rattachaient qu'aux avocats,

1 J'ai compté plus de sept cents titres de livres ou brochures de controverses sur la question du jansénisme. *Voyez* la bibliothèque de M. de Fontette, le savant continuateur du P. Le Long.

aux médecins purgons, aux chanoines dont le menton descendait à triple étage, aux chantres paresseux à matines, ou bien encore à cet antre de Thémis si agréablement décrit par Boileau, fils de greffier en Parlement, alors qu'en son poème du Lutrin il faisait tinter dans les airs les cloches de la Sainte-Chapelle; le roi, les princes étaient respectés dans les épigrammes de cette littérature toujours gantée pour la couronne.

Que les temps étaient changés! les gens de lettres, les poètes, qui, sous le siècle précédent, entraient pour ainsi dire dans la domesticité de la cour, s'en déclaraient alors les plus ardens adversaires; la satire s'était placée en dehors; chaque soir on se groupait dans des cafés; on dédaignait Versailles et Marly pour ces réunions bruyantes de paroles où les poètes, dans de fréquentes libations, s'excitaient contre le roi, son gouvernement et le ministère. Au milieu des fumées du café chaud et bien sucré, on lançait des épigrammes, on faisait un couplet, un noël, une philippique contre la cour, ou bien contre une grande dame que les poètes avaient prise en haine; on se passait de larges

boîtes pleines de tabac d'Espagne dont on se barbouillait le nez ; ici s'engageait une partie aux échecs, et chaque pion portait en moquerie le nom d'un courtisan; là, les calculs d'une partie de dominos faisaient médire des finances et des opérations du trésor; on se livrait au journalisme. Le *Mercure galant* était bien vieilli, on le lisait peu, et c'est en vain que son naïf directeur faisait un appel aux dames et aux amans pour soutenir son entreprise; il ne pouvait même plus payer les ports de ses lettres, et suppliait qu'on les laissât au perruquier, dans sa boutique du quai de la Mégisserie[1]. On rêvait un journalisme plus piquant et plus hardi, à la manière de la Hollande ou de l'Angleterre, et on y préludait par des couplets et des noëls.

Dans les cafés de la rue Dauphine, le jeune Arouet, Fontenelle, Jean-Baptiste Rousseau et La Grange-Chancel dominaient toutes les causeries par leurs spirituelles satires, qui, manuscrites et incessamment copiées, retentissaient ensuite dans les gazettes de Hollande et d'An-

1 *Mercure galant*, septembre 1715.

gleterre. Le jeune Arouet avait alors vingt-un ans; il ne s'était point fait connaître encore par un ouvrage capital, mais par des poésies légères, faciles et mordantes[1]; son imagination active aimait la scène, et on le voyait courir aux pieds des idoles du jour, de ces femmes de théâtre, papillons brillans qui vivaient et mouraient à la scintillante clarté des bougies; sa muse érotique chantait cet épicurisme tout de chair et de sang qui devint l'école de la régence; Arouet était lié au salon de la duchesse du Maine, et par conséquent il n'était point favorable à M. le duc d'Orléans. Il en était de même de La Grange-Chancel, ce remarquable satirique de l'époque[2]; Mme la

1 J'ai trouvé dans la collection manuscrite de M. de Maurepas quelques poésies légères du jeune Arouet, qui ne sont pas même dans les meilleures éditions de ses œuvres.

2 La Grange-Chancel, tout jeune homme encore, avait été présenté à la princesse de Conti, qui encouragea ses essais poétiques; plusieurs de ses tragédies furent jouées à Paris et à Versailles avec un grand succès; la pièce de *Manlius*, surtout, le plaça au premier rang. Je parlerai plus tard de ses curieuses *Philippiques*. On a une édition de ses *OEuvres* en 5 vol. in-12; les *Philippiques* ont été réimprimées quatre ou cinq fois; l'édition la plus correcte est celle de Bordeaux, ann. 1797, in-8°. Je ferai connaître le texte exact des *Philippiques* tel que je l'ai trouvé aux manuscrits de Maurepas.

duchesse du Maine caressait son talent cruel contre ses ennemis. Dans la délicieuse retraite de Sceaux se préparaient les vers mordans, les petits pamphlets qui allaient égayer la cour et la ville. Fontenelle avait plus de gravité; les ministres en avaient fait quelquefois déjà un écrivain politique; les affaires étrangères soldaient alors des littérateurs pour la rédaction des pièces diplomatiques; on voulait de la clarté, de l'élégance dans les documens officiels qu'on envoyait à l'étranger, et Louis XIV exigeait que la nation de France fût encore la plus célèbre par sa noble langue; Fontenelle était devenu un écrivain ministériel[1], on lui permettait de légères données philosophiques et ses impiétés épicuriennes, pourvu qu'il donnât sa plume académique pour la rédaction des manifestes à l'extérieur. Quant à Jean-Baptiste Rousseau, il commençait l'époque de repentance; on le voyait toujours aux cafés de la rue Dauphine, en face de la comédie; mais sa poitrine bourrelée de remords avait besoin de s'exhaler dans

1 Je publierai plusieurs de ses pièces diplomatiques.

des odes saintes ; il était exposé aux boutades et aux moqueries de la cabale incrédule et philosophique.

L'action des poètes et des gens de lettres ne se faisait que très-peu sentir sur la bourgeoisie, pieuse alors et fervente catholique; la puissance de l'Église était grande, et l'autorité royale triomphait. C'était parmi la noblesse surtout que les impiétés avaient du retentissement; ce petit dévergondage allait à ses allures libertines; l'esprit de famille était dominant dans la bourgeoisie, mais les nobles prêtaient la main aux philosophes, et prenaient goût à démolir le catholicisme et le clergé. Il commençait à être de bon ton de médire de la conscience religieuse ; il se formait déjà des sectes de philosophie, dont la mission était, disait-on, de détruire les préjugés, c'est-à-dire de prouver à l'homme qu'il était chair et matière, et qu'après lui tout était mort; cette école du désespoir se vautrait dans les jouissances matérielles de la vie, elle en saisissait la coupe amère, toujours vide quand on la porte aux lèvres insatiables. La bourgeoisie n'était point corrompue encore; son action politique

était nulle, et l'Église trouvait partout une obéissance absolue.

La maison militaire du roi devait jouer un grand rôle dans les événemens qui se préparaient. On doit se rappeler la sollicitude de Louis XIV à son lit de mort; il avait confié le commandement de sa maison militaire au maréchal de Villeroy, qui devait obéir au duc du Maine; il n'avait pas voulu placer ces forces sous le commandement du duc d'Orléans, afin d'éviter une révolution de 1688. La maison du roi, à la mort de Louis XIV, comptait douze mille hommes environ, y compris les gardes-du-corps, les chevau-légers, les mousquetaires, qui avaient de si nobles mines sous les armes. Les corps les plus militairement organisés étaient les régimens de gardes françaises et de gardes suisses, beaux hommes et vaillans soldats; ils étaient casernés à Versailles, à Paris et à Saint-Germain. Toutes les fois que le roi allait au Parlement, ou qu'il se rendait en sa bonne ville de Paris, les gardes françaises faisaient haies; la bourgeoisie était parfaitement bien avec ces braves troupes, rangées en longue file sur les quais et les rues qui avoi-

sinaient le Louvre, les Tuileries et le palais du Parlement; les colonels des gardes avaient toute influence sur ces corps, qui se déployaient en magnifique tenue chaque dimanche à la messe de Notre-Dame; les gardes françaises devaient jouer un rôle important dans tout événement décisif aux temps de troubles, car elles protégeaient les portes du château et faisaient séjour en la ville.

Il y avait aussi à Versailles une double influence diplomatique, qui pouvait agir pour la régence; l'ambassade d'Angleterre était toujours confiée au comte de Stair, cet Écossais fier et hardi, qui depuis son arrivée en France s'était mis en rapport avec le duc d'Orléans; j'ai dit quelles avaient été les négociations du Palais-Royal et du comte de Stair sur la question de la régence, et même de la couronne[1]. L'avènement de Georges Ier se liait essentiellement au triomphe du duc d'Orléans; les intérêts étaient identiques; Georges Ier appartenait à une branche bien plus éloignée du trône que le duc d'Orléans.

1 Voyez *Louis XIV*, tom. VI.

ne l'était lui-même; les destinées de l'Angleterre se liaient dès lors à celles de la France; l'aristocratie des whigs pouvait gouverner paisiblement, une fois le duc d'Orléans maître des affaires du royaume; le comte de Stair poussait activement à cette révolution, et offrait appui et secours de l'Angleterre[1].

Une autre tête influente venait également d'arriver à Versailles pour contrebalancer l'action du comte de Stair; c'était l'ambassadeur d'Espagne Cellamare. Antoine Giudice, duc de Giovenazzo, prince de Cellamare, était déjà avancé dans la vie, car il avait cinquante-huit ans[2]; gentilhomme de courage, c'était aussi une capacité diplomatique du premier ordre; brave capitaine d'abord, puis ministre de cabinet, il reçut l'ambassade d'Espagne en France, parce que le poste était difficile, et

1 « J'aime à vous retracer la conduite personnelle du roi mon maître envers le régent lui-même; craignant que Son Altesse Royale n'eût besoin de quelque secours à son avènement à la régence, il avait fait ses arrangemens pour lui fournir ce qui pourrait lui être utile en vaisseaux, en argent et en troupes. » (Dépêche du lord Stanhope à l'abbé Dubois, ann. 1715.)

2 Le prince de Cellamare était né à Naples en 1657.

qu'il fallait une grande habileté pour triompher de tous les obstacles et renverser les intrigues du duc d'Orléans et du comte de Stair. Le plan de Philippe V était alors bien simple : il ne s'agissait que de seconder la pensée du testament de Louis XIV, en abaissant les Pyrenées. Le vieux roi de France avait secoué de toute sa force l'alliance anglaise, parce qu'elle l'humiliait au point de démolir Dunkerque; il avait fait son petit-fils roi d'Espagne et des Indes, rien de plus naturel que sa pensée se reportât sur l'Escurial ou le Buen-Retiro. La mission du prince de Cellamare était donc de se rapprocher du duc du Maine et de la partie de l'ancienne cour qui voulait maintenir l'union de famille, contre l'influence du comte de Stair, qui entraînait la monarchie dans l'alliance anglaise. Cette double action diplomatique expliquera plus d'un événement de la régence de Philippe d'Orléans. Il était essentiel de l'indiquer d'abord, avant de toucher les destinées qui se préparent!

CHAPITRE II.

LA NOUVELLE COUR.

M. le duc d'Orléans. — La duchesse douairière. — Mme la duchesse d'Orléans. — La duchesse de Berry. — Les Condé et les Conti. — Le duc et la duchesse du Maine. — Le comte de Toulouse. — Villeroy. — Le chancelier Voysin. — L'abbé Dubois. — Le Parlement. — Les ducs et pairs. — Les jansénistes. — Les gardes du roi. — Négociations pour la régence.

1715.

Philippe d'Orléans, premier prince du sang de France, grand-oncle du jeune roi Louis XV, atteignait sa quarante-unième année à la mort de Louis XIV[1] : il était petit de taille, les épaules

1 Le duc d'Orléans était né le 2 août 1674.

hautes, le cou épais, la figure fine, les traits mélangés de Bourbon et de Bavière; ses manières étaient douces, sa conversation attrayante; il possédait tous les arts d'agrément, la musique, la peinture[1]; il était avide de toutes les sciences, et c'était même son ardeur pour l'alchimie et les impénétrables mystères de la nature, cette curiosité de l'homme du doute, qui l'avait fait accuser des empoisonnemens dans la famille royale. Quand la croyance n'est pas au fond du cœur, on se fait un insatiable besoin de recherches, on se brise le crâne contre les méditations de la mort et de l'infini. Le duc d'Orléans était timide dans l'action, avec de la persévérance et du courage néanmoins; sous les apparences d'une indifférente simplicité, il prêtait l'oreille à toutes les combinaisons, préparait les chances diverses de l'avenir; sa santé était robuste, mais il l'usait dans les enivremens de la vie; il appartenait à cette société sceptique et moqueuse qui frondait le christianisme; il

1 J'ai parlé de l'opéra de *Penthée* qu'il fit avec La Fare : *voyez* mon *Louis XIV*, tom. v.

vivait parmi ces gentilshommes blasonnés qui ne comprenaient pas comment Jésus, le fils du peuple, et ses apôtres, pauvres pêcheurs aux filets, avaient remué le monde. Cette croyance, qu'il n'avait pas dans la révélation, le duc d'Orléans la reportait aux sorts, aux devins, avec cette curiosité d'esprit qui fouille dans tous les élémens pour rechercher l'origine de l'existence; doute terrible qui ébranle les parois du cerveau : quand on ne croit pas, on remue incessamment les abîmes de la nature, on veut pénétrer dans ces mystères de la vie, dans ces sources d'or qui mêlent leur filons aux entrailles de la terre, dans cette fleur pourprée qui naît et vit sous l'air et les feux du soleil. Le duc d'Orléans n'avait plus l'excuse d'une jeunesse ardente pour couvrir ses passions; épuisé de bonne heure, il cherchait dans des émotions vulgaires à se distraire de la vie qui pèse surtout au cœur rassasié; peut-être avait-il besoin de faire croire qu'entraîné par le tourbillon impétueux des plaisirs sensuels, il s'occupait peu des affaires politiques. Le duc d'Orléans n'était resté étranger à aucun des mouvemens qui s'étaient préparés dans la vieil-

lesse de Louis XIV, et cependant il était demeuré dans les conditions d'une obéissance respectueuse[1].

Le duc d'Orléans était soutenu dans la haute opinion de sa race par sa mère, la fière Madame, princesse palatine : Élisabeth-Charlotte de Bavière, fille de l'électeur palatin du Rhin, avait déjà soixante-trois ans; convertie au catholicisme en devenant la femme de Monsieur, elle avait néanmoins conservé son caractère tout germanique, cet esprit de pureté et de blason qui ne supportait pas de mésalliance; de là sa grosse colère contre M^lle^ de Blois, la duchesse de Chartres; si bien qu'elle appliqua un soufflet à pleines mains sur la joue de son fils quand il parla pour la première fois de son mariage avec la bâtarde de Louis XIV. Madame vivait fort retirée à Saint-Cloud; elle ne voyait qu'une société bien choisie, bien triée d'après les lois de la stricte étiquette : le duc d'Orléans avait

1 Voir tom. VI de mon *Louis XIV*. Il existe plusieurs portraits du régent; sa physionomie est douce, infiniment gracieuse. Dans les gravures contemporaines on a également conservé cette gracieuseté rieuse de tous ses traits.

pour elle tout le respect d'un fils soumis et tendre; elle ne s'épargnait pas les observations sur sa vie dissolue; le duc d'Orléans l'écoutait avec déférence, mais ses passions l'entraînaient sans cesse. Madame était fort lettrée, peu causeuse; sa taille était petite, sa physionomie laide, le nez plat, les lèvres épaisses, et puis ce caractère fade de la race du Nord, quand les années ont blanchi les blonds cheveux et décrépi les fraîches physionomies[1].

Madame la duchesse d'Orléans conservait tous les traits de la froide M^lle de Blois, si mince de taille, si gâtée de dragées et de bijoux par le roi et M^me de Maintenon; elle avait peu d'action sur son mari, sa cour n'était pas la même. M^me la duchesse d'Orléans était plus fière de sa naissance que de son mariage; elle croyait avoir dérogé, car, issue de Louis XIV, elle avait épousé un simple prince du sang; elle avait oublié son origine et sa mère; et les poètes, qui aimaient tant à flatter les races royales, la comparaient à Minerve, sortie tout armée du cerveau de Jupiter : Minerve n'avait

1 La princesse Palatine était née à Heidelberg, le 27 mai 1652.

pas de mère; cette comparaison chatouillait l'amour-propre de Louis XIV et de Mme la duchesse d'Orléans qui devait tout au roi. Cette princesse n'avait rien pour retenir son volage mari; elle était hautaine comme Mme de Montespan; elle se gardait de faire la moindre avance, et le duc d'Orléans la traitait d'ailleurs avec une convenance si parfaite, qu'elle ne pouvait se plaindre d'un oubli de son rang. La duchesse d'Orléans s'était rapprochée de la vieille Madame; elle avait été l'intermédiaire chérie de Louis XIV avec sa nouvelle famille; plus d'une fois elle en apaisa les ressentimens contre le *fanfaron de vices*[1].

Une plus grande influence sur le duc d'Orléans était celle de ses filles si chéries : l'aînée, comme on l'a vu, avait épousé le naïf et bon duc de Berry; encore jeune fille à la mort de Louis XIV, elle avait vingt ans à peine[2]; le duc d'Orléans avait pour la duchesse de Berry une indicible faiblesse; il se hâtait de suivre ses moindres idées, de caresser ses plus

1 Mot de Louis XIV sur son neveu le duc d'Orléans. Ce fut la duchesse qui empêcha les poursuites contre son mari.

2 Elle était née le 20 août 1695.

mobiles caprices; le duc passait des journées entières chez ses filles, avec ces petits épagneuls blancs et soyeux, si friands de sucreries, sur les beaux sofas turcs, se mirant dans les glaces et trumeaux. Les assiduités du duc d'Orléans auprès de ses filles avaient semé des bruits fâcheux, des accusations tristes et fatales sur ces intimités. Jamais prince n'avait été en butte à autant de calomnies; c'est le châtiment de ceux qui s'affranchissent des convenances, qui prêchent et affichent l'immoralité dans la vie; la société leur rend en mépris ce qu'ils lui enlèvent en exemple; quand on se permet tout, on est jugé capable de tout, et voilà pourquoi les accusations arrivent. Les deux autres filles du duc d'Orléans étaient non moins chéries : l'une était Louise-Adélaïde, Mademoiselle de Chartres, que les dégoûts du monde saisirent un peu plus tard; l'autre, Charlotte-Aglaé, Mademoiselle de Valois, gracieuse fille de quinze ans, à la chevelure d'or, tant caressée par le duc d'Orléans[1].

1 Indépendamment de ces trois filles, le duc d'Orléans avait encore : Louis, duc de Chartres, né le 2 décembre 1703; Louise-Élisabeth, Mlle de Montpensier, née le 11 décembre 1709; Phi-

D'après les vieilles coutumes de la monarchie, on avait les prérogatives des princes du sang, lorsqu'on était issu de la race royale : Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, connu sous le nom de M. le Duc, avait alors vingt-trois ans; il avait fait sa première campagne à dix-huit ans sous le maréchal de Villars, à la tête du régiment de Condé; il reçut le grade de maréchal-de-camp des armées du roi; il avait la valeur héréditaire dans sa grande lignée : Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, était le cadet de ses cousins les Condé, dignes et braves Gascons; à dix-sept ans, il avait reçu le baptême d'une glorieuse blessure; car le métier de ces gentilshommes était de se faire tuer enfant pour le roi et la patrie. Les Orléans, les Condé, les Conti s'étaient rapprochés plus d'une fois par alliances, et le roi Louis XIV avait eu soin de les confondre avec les princes légitimés, afin d'éviter les disputes de préséances.

Ces princes légitimés, si chéris du vieux roi

lippe-Élisabeth, Mlle de Beaujolais, née le 18 décembre 1714; Mlle de Chartres ne naquit qu'en 1716.

Louis XIV, avaient reçu une part immense dans le testament ; l'aîné de tous, le duc du Maine, esprit éminemment distingué, avait alors quarante-cinq ans : comme tous les gentilshommes, sa première vie s'était passée dans les camps; on l'avait vu dès sa dixième année aux siéges et aux batailles. Le duc du Maine était boiteux, maladif, mais il corrigeait ces défauts du corps par un caractère solide, une haute et belle parole; on pouvait en toutes choses se confier à son honneur, et voilà pourquoi Louis XIV l'avait choisi pour la surveillance de Louis XV enfant. Le duc du Maine avait épousé Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, la seconde fille des Condé, femme fière et forte, une des intelligences les plus avancées. La duchesse du Maine était laide et noire, comme les premiers de cette race des Condé, au teint bruni, au nez long et crochu, aux lèvres de Gascogne, ainsi qu'on le voit encore dans les gravures à l'époque de la réforme : femme d'esprit et d'étude, la duchesse du Maine passait sa vie dans sa délicieuse maison de Sceaux, au milieu des gens de lettres; elle s'en était faite

la protectrice, la muse; Arouet brûla devant elle son premier encens, et ses essais la comparaient à l'une des doctes sœurs dans le Parnasse fleuri, que le jeune Arouet élevait déjà dans son imagination satirique[1].

Il y avait aussi parmi les princes légitimés le comte de Toulouse, cet intrépide amiral que les Anglais égalaient à d'Estrées et à Tourville; son combat naval devant Malaga avec l'amiral Rooke avait été un des plus brillans faits d'armes de la marine de France: esprit droit et d'une extrême modestie, il avait un goût d'étude qui se rencontre dans toute cette lignée bâtarde de Louis XIV: la figure du comte de Toulouse était belle, et son âme aussi noble que sa physionomie. Arrivé alors à trente-sept ans, il passait sa vie à s'instruire dans l'art naval; et quoiqu'un peu malade, son désir était de revoir sur mer les grandes vagues, et de respirer cet

1 C'est ce qui avait fait de Voltaire un ennemi presque déclaré du duc d'Orléans. J'ai trouvé des vers inédits du jeune Arouet sur le régent, tom. XIII, mss. Maurepas.

De l'État sujet inutile,
Plus que feu ton père imbécile,
Plus que ton oncle détesté;
Mauvais donneur de faux breuvage,
Non, tu ne l'as jamais été,
Il faut pour cela du courage.

air puissant sous un ciel bleu, quand le vent remue les vastes coques des navires de guerre. Le duc du Maine et le comte de Toulouse étaient désignés dans le testament de Louis XIV comme les principaux membres du conseil de régence réputés par leur sagesse.

L'exécution militaire de tout ce qui touchait au testament avait été confiée au maréchal de Villeroy; Louis XIV déposait en ses mains l'épée; Villeroy n'avait pas une capacité du premier ordre; souvent malheureux dans ses guerres, les chansons ne l'avaient point épargné. La confiance a toujours son motif, et quand on voit Louis XIV se rattacher si fortement au maréchal de Villeroy, c'est que ce maréchal le méritait par des services; son dévouement était à toute épreuve, et les rois ont plus besoin de ces sortes de caractères que de capacités supérieures, qui leur échappent. La confiance de Louis XIV pour Villeroy explique aussi cette vive opposition qui poursuivait le maréchal; les partis ont l'instinct des hommes qui peuvent utilement servir le pouvoir qu'ils craignent, et ils les attaquent beaucoup, parce qu'ils les redoutent

davantage. Le roi avait ajouté à ce conseil militaire, Villars la grande renommée; les maréchaux d'Uxelles, d'Harcourt et de Tallard, tous avec des talens divers, mais tous dévoués au triomphe du principe même de la monarchie; ces cinq fortes épées faisaient une voûte d'acier sur la tête du royal enfant qui portait la couronne de France.

Les gens de justice et du conseil n'étaient pas aussi dévoués à la pensée du testament; le chancelier, chef de la magistrature, était Voysin, d'abord secrétaire d'État de la guerre, esprit souple, facile à prévoir et à deviner l'avenir : Voysin avait communiqué à M. le duc d'Orléans les dispositions intimes du testament de Louis XIV; il s'était mis à la dévotion du futur régent, qui lui avait confirmé la charge de chancelier pour le règne qui s'ouvrait. Voysin était lié avec tout le parti parlementaire; par lui le duc d'Orléans pouvait agir sur la magistrature, qu'on appelait à jouer un rôle politique. Les secrétaires d'État entraient également dans les combinaisons du testament; Torcy surtout n'avait jamais cessé d'avoir la confiance de Louis XIV; il

demeurait l'expression de sa diplomatie, le dépositaire de ses vastes pensées; il avait été trop mêlé dans les négociations pour ne pas conserver cet ascendant qu'un vieux secrétaire d'État obtient toujours, même lorsqu'une administration nouvelle va se montrer dans la politique. Quant à Desmarets, le surintendant des finances, il était l'homme d'action et de ressources pour les emprunts et les moyens financiers, si nécessaires à dominer dans le commencement d'un règne. Une vive opposition toutefois s'élevait contre lui; il devait être sacrifié par le régent aux clameurs du peuple et aux nouvelles idées de finances.

En présence de tous ces caractères si divers, le duc d'Orléans allait agir pour s'emparer du pouvoir; il en avait la volonté, et sa conduite habile devait lui en assurer la plénitude. Le prince n'avait pas un de ces esprits qui brusquent tout et prennent les événemens comme d'assaut; il avait préparé les circonstances avec un art merveilleux, une indicible prévoyance politique; il s'était mis en rapport avec tous les intérêts : il était aidé dans cette manière patiente de voir et de dis-

poser les faits par l'abbé Dubois, vieux déjà sur la science diplomatique; j'ai dit l'origine de l'abbé Dubois, et le haut service qu'il avait rendu au duc d'Orléans dans les affaires d'Espagne[1]. Je n'excuse aucun des vices du cœur humain, je flétris les bassesses, mais je crois indigne de l'histoire de descendre aux tristes détails de la vie privée; je ne verrai dans l'abbé Dubois que l'homme politique, dévoué au duc d'Orléans, associé aux mystères de son ambition; et je ne jugerai que les actes de son système, car l'abbé Dubois en eut un ferme et tenace : l'alliance anglaise et le triomphe du pouvoir de M. le duc d'Orléans. Il n'y a pas d'amitié et de confiance sans cause; si M. le duc d'Orléans n'eût trouvé dans l'abbé Dubois que d'ignobles complaisances, il l'eût laissé dans sa domesticité, une livrée suffit pour cela; si, donc, il se servit de l'abbé Dubois[2], s'il le plaça dans un poste de ministère, s'il l'employa constamment dans les grandes

1 Voir *Louis XIV*, tom. v.

2 La correspondance diplomatique de l'abbé Dubois constate un esprit éminemment distingué; elle existe encore aux affaires étrangères. *Voyez* ann. 1716-1721.

et hautes négociations, c'est que l'abbé Dubois s'était identifié à sa politique, et qu'il pouvait compter sur lui. Dans les affaires, il est rare que les alliances d'hommes se fassent par pur caprice, elles naissent toujours entre deux situations et deux caractères qui se conviennent; et où le vulgaire ne voit que des complaisances et de la domesticité, il y a souvent un accord profond d'idées et d'intérêts dans une vie commune d'ambition.

Le duc d'Orléans avait à préparer plusieurs moyens pour arriver à ses fins de régence : à l'intérieur, d'abord, il y avait le Parlement; Son Altesse Royale n'était point aimée de cette grande compagnie judiciaire; dans la triste affaire des empoisonnemens, il avait même été question de le poursuivre par voie ordinaire et extraordinaire; le premier président de Mesmes était dévoué au duc du Maine, et faisait partie de la société de Sceaux. Mais il était facile de conquérir les suffrages du Parlement, en suivant ses arrêts, en flattant ses prérogatives; et Messieurs n'étaient-ils pas sous le charme des idées anglaises et d'un rôle politique? On leur rendrait leur droit antique

de remontrances, et plus tard, qui sait? on les élèverait au même niveau que le Parlement anglais! N'était-il pas dans l'intérêt du Parlement de sortir de cet état d'abjection et de dépendance où l'avait réduit la puissance royale et tyrannique de Louis XIV? Ces raisons caressaient les goûts de Messieurs ; ils se réjouissaient tous de voir renaître les beaux jours de la Fronde, époque de la souveraineté politique du Parlement.

Auprès des ducs et pairs, le duc d'Orléans faisait agir d'autres mobiles : tous issus de bonnes maisons, ils avaient été humiliés de la grandeur inouïe que Louis XIV avait reconnue à ses bâtards; ne les avait-il pas mis à égalité des princes du sang? ne leur avait-il pas donné le pas sur les ducs et pairs de France, qui ne devaient reconnaître que le roi pour chef et suzerain? Les légitimés, selon Saint-Simon [1], étaient exclus de la pairie; ils ne de

1 Saint-Simon n'offre un intérêt véritable que lorsqu'il s'agit de questions de préséances et de prérogatives historiques des pairs ; je persiste à croire que la dernière édition de ses Mémoires a été malheureusement tronquée; elle n'est pour beaucoup de pages qu'un replâtrage des Mémoires de Dangeau. Au reste, Saint-Simon, si médisant, n'a point

vaient avoir siége au Parlement qu'en vertu de leur duché et propre titre; ils n'étaient rien comme bâtards, leur blason ne pouvait se lier à l'écusson royal. Dans ce système, le duc du Maine, le comte de Toulouse n'avaient aucun droit, ne devaient jouir d'aucune prérogative. Ces idées flattaient singulièrement les ducs et pairs, elles entraient parfaitement dans les projets du duc d'Orléans; elles servaient ses répugnances pour le duc du Maine, elles démolissaient le testament. Or, les ducs et pairs devaient siéger en Parlement dans la séance royale où le testament serait décacheté, et là ils avaient voix avec MM. les conseillers; quand on passerait au scrutin, mille chances demeureraient donc pour M. le duc d'Orléans.

Il fallait également préparer l'opinion publique, et M. le duc d'Orléans s'était rapproché des jansénistes, qui alors étaient en faveur

échappé lui-même à l'épigramme, et je trouve des vers très-durs jetés à son adresse :

Que Saint-Simon, dans sa colère,
Attaque la noblesse entière,
Je me ris de cet avorton;
Et d'abord, pour me satisfaire,
Je prends ce roquet au menton,
Et je lui fais voir son grand-père.

Collection Maurepas, Bibliothèque du roi, tom. XIII.

dans toutes les classes de Messieurs de la judicature et de la basoche. Si l'on avait consulté la bonne bourgeoisie sur M. le duc d'Orléans, si l'on avait écouté la multitude des halles, Son Altesse n'était pas le moins du monde populaire; les tristes soupçons d'empoisonnement vivaient toujours. A cette époque, la masse des classes moyennes était encore chaste, religieuse; l'aspect de la démoralisation de M. le duc d'Orléans, le scandale de ses impiétés et de sa conduite, n'étaient pas propres à lui assurer l'estime et l'opinion du peuple. Le duc d'Orléans s'empara d'un peu de popularité en se posant dans les idées et les préjugés de la classe bourgeoise et parlementaire; les jésuites étaient en haine aux compagnies des avocats, des procureurs et de la basoche, si intimement unie à la bourgeoisie; il y avait une sorte d'exaltation pour le jansénisme, moyen d'opposition contre le système de Louis XIV. En favorisant ce petit caprice du temps, le duc d'Orléans pouvait devenir très-populaire, et c'est ce qu'il fit. Son Altesse Royale prit des engagemens avec le cardinal de Noailles,

les chefs de la petite coterie du P. Quesnel, et bientôt il fut exalté comme le seul prince capable de sauver l'indépendance et la force de l'Église gallicane [1].

Le roi Louis XIV avait fait reposer les dispositions de son testament sur la puissance militaire, qu'il avait confiée au duc du Maine et au maréchal de Villeroy; dans l'état des esprits, il était décisif d'avoir comme auxiliaires la maison militaire du roi, les colonels et les officiers des gardes françaises et suisses. C'était par les exempts des gardes-du-corps et les officiers de la maison du roi que les arrestations

1 La bulle *Unigenitus* était devenue en horreur à la multitude; elle est le sujet de toutes les plaisanteries.

Billet d'enterrement de dame Constitution.

« Messieurs et dames, vous êtes priés d'assister au convoi, service et enterrement de dame CONSTITUTION, fille naturelle du pape Clément XI^e^, qui se fera dans l'église des Jésuites, rue Saint-Antoine; M^gr^ l'archevêque de Bordeaux officiera; les RR. PP. Doucin et Le Tellier mèneront le deuil, et M. le curé de Saint-Médéric fera l'oraison funèbre. Elle est morte de chagrin d'avoir perdu soixante-dix-sept pour cent. M^gr^ l'archevêque de Paris a beaucoup gagné à cette mort; il a été nommé à l'abbaye de Notre-Dame-des-Victoires; l'abbé Servient à l'abbaye de Vatan, en attendant mieux; M^gr^ de Targny revient de Rome en poste pour lui jeter de l'eau bénite. »

politiques étaient accomplies; c'était par les régimens des gardes françaises qu'on occupait les avenues et les portes du palais, de manière à dominer les délibérations du Parlement, ou à frapper les magistrats d'un ordre d'exil; quand on avait pour soi les braves officiers et soldats des gardes françaises, que pouvait-on craindre? Aussi Louis XIV avait mis un soin très-attentif à s'assurer de tous ces dévouemens, et à mettre sa maison sous le commandement du duc du Maine et du maréchal de Villeroy. Le duc d'Orléans n'était pas resté sans action auprès des colonels et officiers des gardes françaises; premier prince du sang, appelé à une grande influence dans le gouvernement de la régence, il devait être écouté, et la corruption aida d'ailleurs la puissance politique du duc d'Orléans : un marché fut fait avec le comte de Guiche-Gramont, colonel des gardes françaises; le duc de Guiche s'était donné comme un homme de confiance à Louis XIV pour l'exécution du testament; il fut convenu que, pour 600 mille livres payées comptant, le comte de Guiche seconderait le mouvement politique qui porterait seul le duc

d'Orléans à la régence[1] ; ce colonel devait répartir ses gardes dans les rues de Paris, et jusque dans le parvis du Parlement, et au premier signal, s'il était nécessaire, il frapperait un coup d'État par la force militaire ; on ne devait pas hésiter un seul moment. Tel était le conseil de lord Stair, qui devait également prêter la force morale de son crédit au duc d'Orléans; l'ambassadeur de Georges Ier offrait l'appui de sa cour, une alliance offensive et défensive. L'Angleterre avait un puissant intérêt à bouleverser le système de Louis XIV; ce système était menaçant pour les forces et la sûreté de la grande-Bretagne ; les whigs voulaient que les travaux de Mardick fussent suspendus, qu'on jetât les Stuarts hors de France; c'était l'ordre du cabinet de Londres, et moyennant ces conditions, l'Angleterre promettait de seconder le pouvoir du duc d'Orléans. Le duc de Noailles, l'abbé Dubois avaient été les intermédiaires entre lord Stair et le futur régent[2].

1 Saint-Simon parle lui-même de ce marché, et l'avoue sans déguisement comme sans honte, ad ann. 1715.

2 C'était un nommé Rémond qui avait été l'intermédiaire

En présence de tant d'activité, que faisait le duc du Maine, désigné par le testament comme la main armée du conseil de régence? Le caractère de ce prince était mou, indifférent; il avait confiance dans la dernière volonté de Louis XIV; habitué comme il l'était à respecter la moindre parole du monarque, il croyait que le testament trouverait partout l'exécution la plus absolue. La maison du duc du Maine était intimement liée au premier président de Mesmes, qui ne mettait pas en doute le triomphe des principes du testament dans la majorité parlementaire; la duchesse du Maine, si active, avait fait elle-même des démarches auprès des membres les plus influens de la grande cour de magistrature; elle leur avait promis la liberté de remontrances, un gouvernement de judicature comme à l'époque des Condé sous la Fronde. L'action de la duchesse du Maine avait de l'importance; elle était à la tête du bel esprit; elle avait sous sa main tout ce qui écrivait en philosophie ou en littérature; Arouet, La Motte, Rousseau étaient ses plus intimes

secret entre lord Stair et l'abbé Dubois. (Dépêches de Stair, septembre 1715.)

convives; ils passaient des mois entiers à sa maison de Sceaux, sous l'aimable influence d'une femme intelligente, qui ne reculait devant rien, pas même devant la science des érudits. La duchesse du Maine n'avait qu'à dire un mot, et les pamphlets, les épigrammes circulaient à la cour et dans Paris : une femme d'esprit peut beaucoup, quand elle tient un haut rang dans la société; elle se rattache toute la littérature qui a besoin d'un nom et d'un appui. Ceci explique cette nuée de pamphlets qui furent publiés contre la régence dans les premiers jours de son pouvoir; l'esprit n'était pas du côté de M. le duc d'Orléans; la duchesse du Maine dictait les idées aux poètes, et le jeune Arouet ne fut pas le dernier à se jeter dans la lutte contre le duc d'Orléans. Ce qui manquait à la société de la duchesse du Maine, c'était un caractère d'homme, un chef militaire qui pût s'emparer des ressources matérielles du Parlement, et marcher à ses desseins par la violence; le duc du Maine resta trop dans l'idée légale de l'exécution judiciaire du testament, tandis que le duc d'Orléans s'était préparé les moyens d'en finir par la force s'il le

fallait ; c'est de cette manière que les coups d'État s'accomplissent ; dans les circonstances décisives, le droit même a besoin de se revêtir des formes de la violence.

Au reste, cette question de la régence, qui allait s'ouvrir à la face du Parlement, s'agrandissait quand on la touchait un peu intimement ; elle formulait l'immense querelle entre la vieille et la nouvelle société, entre les principes et le gouvernement de Louis XIV et d'autres principes qui avaient marqué le dix huitième siècle à son origine. Il fallait savoir si la grande politique de Louis XIV contre l'Angleterre et la révolution de 1688 triompherait, ou bien si l'alliance anglaise serait préférée avec la reconnaissance définitive de l'usurpation de Georges Ier et de la maison de Hanovre ; il fallait savoir si l'on sacrifierait l'alliance espagnole, le traité de prévoyance conclu par Louis XIV, aux intérêts de la Grande-Bretagne qui voulait s'unir à la France contre le cabinet de Madrid. Le Parlement était appelé à décider si l'unité politique du gouvernement du grand roi devait disparaître devant un nouveau système parlementaire de remontrances et d'exa-

men; si le pouvoir allait revenir aux émeutes de la Fronde, ou bien si on le maintiendrait dans les conditions fortes et capitales imposées par Louis XIV : unité religieuse et politique, telle était la devise du vieux système; pluralité de conseils, remontrances, examen, telles étaient les nouvelles idées. Le Parlement devait prononcer souverainement sur ces hautes questions!

CHAPITRE III.

SÉANCE EN PARLEMENT POUR LA RÉGENCE.

Réunion des pairs chez M. de La Tremoille. — Le duc d'Orléans. — Le Parlement assemblé. — Composition de la cour. — Discours de M. le duc d'Orléans. — Réquisitoire des gens du roi. — Arrêt pour la lecture du testament. — Nouvelle harangue du duc d'Orléans. — Discours du duc du Maine. — Premier arrêt de la cour pour la régence en faveur du duc d'Orléans.

---

2 septembre 1715.

Le dépôt du testament de Louis XIV au greffe du Parlement avait constitué un droit politique pour la grande magistrature, sorte de concession au profit de son pouvoir; le

duc d'Orléans était loin de contester la prérogative des magistrats de la cour souveraine : comme il savait les dispositions du testament, il avait besoin de reconnaître l'autorité du Parlement assez forte pour briser l'œuvre du vieux roi. Le duc d'Orléans caressait tous les préjugés de la magistrature; il faisait insinuer à ses amis : « qu'il vouloit mettre en action dans sa régence les principes de gouvernement tels qu'ils avoient été conçus et arrêtés par le duc de Bourgogne, ce jeune prince qui avoit laissé de touchans souvenirs au sein de la bourgeoisie. » Le plan de gouvernement du duc de Bourgogne était dans la bibliothèque de chacun de Messieurs, comme le modèle d'une administration que le Parlement souhaitait voir s'accomplir dans la marche des idées politiques[1].

Les ducs et pairs, qui tous étaient entrés dans les intérêts du duc d'Orléans, se réunirent le soir de la mort de Louis XIV dans une séance préparatoire chez le prince de

1 Le travail de M. le duc de Bourgogne, dirigé sous l'influence de Fénélon et de Beauvilliers, a été publié en partie; je l'ai analysé dans *Louis XIV*.

La Tremoille, leur doyen d'âge; il s'agissait d'y discuter plusieurs questions : la première de toutes était celle de savoir si une convocation d'États-Généraux n'était pas préférable à la simple autorité du Parlement. La veille même de la séance, une telle question ne pouvait être sérieusement mise en débat; la convocation des États souffrait trop de difficultés, soulevait des embarras trop nombreux; on y renonça presque unanimement. Tous les pairs admirent d'un commun accord la régence de M. le duc d'Orléans comme une nécessité de la situation. L'esprit de la noblesse et des corps politiques se rattachait surtout aux prérogatives; les pairs agitèrent la vieille prétention du bonnet; devaient-ils opiner leur chapeau de pairie à la main? Quand M. le premier président demandait leur suffrage, devait-il ôter lui-même son mortier pour chaque pair, comme il le faisait pour MM. les présidens de chambre[1]? Les pairs l'exigeaient, parce

1 J'ai recueilli tout ce qui touche aux séances du Parlement dans les registres originaux de cette cour, déposés aux Archives du Palais-de-Justice. Il existe aussi des détails curieux dans un journal manuscrit, fonds nouveau (Biblioth. royale, n° 4).

qu'ils voulaient être au niveau des présidens à mortier. Le duc de Saint-Simon fut chargé par les pairs de rédiger une protestation; le dévouement de Saint-Simon pour le duc d'Orléans ne permettait pas qu'on retardât la séance du Parlement à l'occasion de quelques prérogatives; c'est ce que le prince fit bientôt sentir à son intime confident[1]. Il y eut des explications; le duc d'Orléans, avec sa parole prometteuse, contenta les pairs ainsi qu'il avait satisfait les parlementaires. Dans les crises, comme on a besoin de l'appui de tous pour triompher, on promet beaucoup, et il ne faut pas qu'on vous accuse de manquer de parole: les pouvoirs sont-ils toujours maîtres de leur situation lorsque les faits et les idées les entraînent? Tout désormais devait se traiter en pleine séance du Parlement.

Quand vous avez quitté le pont Saint-Michel vers l'île Notre-Dame, vous laissez à gauche les tourelles du Châtelet pour entrer

1 Saint-Simon, tout occupé de la question du bonnet de pairie, consacre presque un demi-volume à ces discussions. Elles furent plus tard l'objet d'un Mémoire spécial des pairs. *Voyez* ad ann. 1717.

dans un bâtiment moitié neuf, moitié à pilastres noircis; il y avait à droite une simple galerie toute ruisselante de plaideurs et plaideuses vieilles et jaunies; sous ces voûtes, vous trouviez ici là éparses de bonnes boutiques de librairie; MM. Barbin, Leblond et maître Jean Ribou, à la belle enseigne de Saint-Louis. En descendant quelques marches, vous arriviez à la Sainte-Chapelle, admirable débris de l'architecture du treizième siècle, bijou si léger, si aérien qu'on semblerait disposé à le prendre sur sa main, à l'imitation de ces martyrs et de ces bienheureux dans les tableaux des églises de Sienne, qui portent des cathédrales dorées sur le bout de leurs doigts. Cette Sainte-Chapelle était le lieu de recueillement et de prière pour le Parlement, car tout était religieux alors dans la vie de l'homme et dans les institutions politiques; quels beaux vitraux resplendissans d'images! Et cet antique prie-dieu, et ce lutrin si vermoulu, demeure des hiboux, comme l'avait dit Boileau dans son poème du *Lutrin*, tant aimé de la basoche et du greffe! A droite étaient les Pas-Perdus; quelle foule de pro-

cureurs et d'avocats se promenant de long en large avec leurs robes noires, si fatales aux plaideurs! ils flairaient les cliens comme les corbeaux qui battent de leurs sombres ailes autour des blessés sur un champ de bataille[1].

Il y avait là, assis à maintes tables, les sergens, huissiers à verge, écrivains en robe, tous serfs de M. le premier président, et venant fêter même les conseillers, maîtres des requêtes, avec de beaux vers, des épigrammes latines et des bouquets tout rubantés. Au bout des Pas-Perdus se trouvait la grand'chambre, lieu de réunion pour le Parlement en séance solennelle; cette salle était vaste; au fond s'élevait un trône en forme de lit, tout en velours cramoisi, broché de couronnes d'or, rembourré de coussins moelleux; c'était le lit de justice de Sa Majesté; à droite brillait l'image du Christ, mort sur la croix, expiation du juste dans le sanctuaire même de la justice; ce calvaire était dans une belle niche de boiserie,

1 J'ai suivi une gravure contemporaine, qui reproduit l'intérieur du Palais-de-Justice, ann. 1715. *Voyez* au cabinet de la Bibliothèque royale, la collection des estampes, *ibid.*

comme on en voit encore dans les églises allemandes; à côté du Christ pleuraient les disciples et les saintes femmes, et au-dessous la Vierge emmaillottée de riches étoffes, de draperies rouges et or, avec des immortelles aux mains comme Notre-Dame-de-Lorette. Cette niche était sur une tapisserie bleue fleurdelisée; autour de la salle se voyaient des bancs ou siéges, doux et mollets, pour les pairs, conseillers, présidens, chevaliers des ordres, maréchaux, tous ceux enfin qui avaient droit d'assister aux séances. Aux quatre angles de la salle se trouvaient des lanternes ou petites loges en boiseries, toutes ornées de figures, destinées aux princesses, aux étrangers, ambassadeurs des grandes puissances; on avait vu même dans ces lanternes des rois et des empereurs. Les registres du Parlement en faisaient foi, ainsi que cela se transcrivait depuis le seizième siècle.

Le 2 septembre 1715, cette grand'chambre du Parlement était envahie dès le matin sept heures par la foule; on voyait arriver successivement par le quai de la Tournelle, le Pont-au-Change, les carrosses des ducs et pairs, les

parlementaires en chaise à porteurs; quelques vieux conseillers conservaient l'usage des mules paisibles et tranquilles, qui trottaient en portant un président à mortier. A mesure de leur venue, chacun se réunissait à la buvette; on devait y régler le cérémonial dont il serait usé envers M. le duc d'Orléans. La veille au soir, M. le premier président avait reçu de Sa Majesté une lettre close pour annoncer à sa cour de Parlement le décès du feu roi Louis XIV[e] de nom[1]. Le jeune prince invitait le Parlement à continuer ses séances avec son intégrité accoutumée. M. de Mesmes répondit au roi de l'obéissance de sa cour, et le

1 « De par le roi. Nos amés et féaux; la perte que nous venons de faire du roi notre très-honoré seigneur et bisaïeul, nous touche si sensiblement, qu'il nous seroit impossible à présent d'avoir d'autres pensées que celles que la piété et l'amour nous demandent pour le repos et le salut de son âme, si le devoir à quoi nous oblige l'intérêt que nous avons de maintenir la couronne en sa grandeur, et de conserver nos sujets dans la tranquillité, ne nous forçoit de surmonter ces justes sentimens, pour prendre les soins nécessaires à cet État; et parce que la distribution de la justice est le meilleur moyen dont nous puissions nous servir pour nous en acquitter dignement, nous vous ordonnons et nous vous exhortons autant qu'il nous est possible, qu'après avoir fait à Dieu les prières que vous devez lui présenter pour le salut de feu notredit seigneur et

supplia de venir, le plus tôt qu'il lui serait possible, au milieu de ses fidèles conseillers. Une seconde lettre de M. le duc d'Orléans prévenait la cour qu'il se rendrait le matin même du 2 septembre auprès de Messieurs, afin d'assister à la lecture du testament du roi défunt, et prendre les mesures nécessaires pour le gouvernement de l'État et la minorité de Louis XV^e^ de nom, roi de France et de Navarre[1].

Toutes les rues de Paris étaient remplies de troupes de la maison du roi; les régimens des gardes étaient sous les armes; on voyait ces magnifiques gardes françaises avec leurs habits à brandebourgs et leurs chapeaux reluisans. Plusieurs officiers avec des soldats

bisaïeul, vous ayez, nonobstant cette mutation, à continuer la séance de notre Parlement et l'administration de la justice à nos sujets avec la sincérité que le devoir de vos charges et l'intégrité de vos consciences vous y obligent; et cependant nous vous assurons que nous recevrons avec satisfaction vos respects et vos soumissions accoutumées en pareil cas, et que vous nous trouverez toujours tel envers vous, et en général et en particulier, qu'un bon roi doit être envers ses bons et fidèles sujets et serviteurs. Donné à Versailles, le premier septembre mil sept cent quinze. *Signé* Louis; et plus bas, *Phelipeaux*. Et sur la suscription : à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de Parlement à Paris. »

1 Procès-verbal du Parlement, 2 septembre 1715.

d'élite étaient cachés dans les couloirs du Palais-de-Justice; ils attendaient le signal que devait leur donner le comte de Guiche, leur colonel, placé dans la lanterne de droite; on était décidé à tout si le Parlement n'accordait pas de plein droit la régence à M. le duc d'Orléans. La cour de magistrature, encore dans la buvette, délibéra qu'une grande députation serait envoyée au-devant de Son Altesse, comme cela se devait au prince le plus rapproché de la couronne après le roi. Le Parlement faisait le semblant d'ignorer les mesures militaires de M. le duc d'Orléans; qu'aurait-il pu oser contre une résolution aussi bien prise?

Le temps était magnifique; le beau soleil de septembre se reflétait à travers les châssis grisâtres de la grand'chambre, tout ficelés de plomb[1]; le lit de justice était vide, le roi enfant n'y siégeait pas. M. le duc d'Orléans, en habit de pair, vint en la cour de Parlement, se plaça à la droite du lit de justice;

1 Le *Mercure galant* donne une grande description de cette cérémonie; mais elle ne parut que dans le numéro du mois de novembre. On voulait se donner le temps de rédiger le récit dans l'intérêt du nouveau régent.

à ses côtés étaient assis le duc de Bourbon, le prince de Conti et les légitimés, duc du Maine et comte de Toulouse; un peu au-dessous d'eux les pairs laïques, parmi lesquels le duc d'Uzès, le doyen des titulaires; Montbazon, si brave et si galant; La Tremoille, si simple, si candide; il n'avait rien de ces rusés Normands de Naples et de Sicile ses ancêtres! l'intrigant Saint-Simon, l'homme des commérages politiques, Liancourt, de cette race de La Rochefoucauld, toute frondeuse et provinciale; les Piney-Luxembourg, La Force, Grammont, La Meilleraye; les Mortemart et les Noailles, étaient assis à côté l'un de l'autre, comme pour témoigner qu'ils devaient leur fortune, l'un à Mme de Montespan, l'autre à Mme de Maintenon. Puis les ducs d'Aumont, de Charost, de Villars, d'Harcourt, l'habile négociateur; le duc de Fitz-James, de race Stuart par bâtardise; les ducs d'Havré, de Chaulne, de Rohan-Rohan, issu de cette grande lignée souveraine en Bretagne à l'époque des traditions et des fabuleuses légendes! Rohan-Chabot! quel beau cri d'arme! Au-dessous des ducs et pairs

laïques s'étalaient encore les conseillers d'État et maîtres des requêtes[1].

A la droite du régent, et sur les siéges élevés, les pairs ecclésiastiques, dans le vieux et riche costume épiscopal; d'abord était nommé l'archevêque duc de Reims, en vertu de sa prérogative de sacrer les rois, depuis Clovis le fier Sicambre; les évêques duc de Laon et de Langres, dont les prédécesseurs féodaux paraissaient aux champs de bataille la masse d'armes au poing, comme on voit encore les évêques costumés aux cathédrales de pierre à Mayence et à Cologne; l'évêque comte de Beauvais, si renommé dans les chroniques par ses querelles avec les communaux, et l'évêque de Noyon, si favorable au contraire à l'émancipation des paysans et des serfs. Au-dessous de ces bancs de pairs ecclésiastiques se plaçait M. le premier président, messire Jean-Antoine de Mesmes, descendant de l'illustre famille diplomatique qui se mêla à toutes les négociations depuis Henri IV, savant érudit dont la collection

1 La gravure de cette séance existe en belles images à la Bibliothèque du roi, ad ann. 1715.

enrichit aujourd'hui encore la Bibliothèque du roi; on comptait parmi les présidens à mortier assis à côté de M. de Mesmes messire André Potier de Novion; Chrétien de Lamoignon, sire de Malesherbes, depuis premier président, dont la retraite de Bâville avait été tant célébrée par Boileau; Amelot de la Houssaye et Lepelletier, si souvent appelés aux places du conseil d'État. On distinguait, parmi les conseillers de la grand'chambre, le vieux doyen Le Nain, si entêté du jansénisme; Dreux, lié d'origine aux Brézé, les maîtres des cérémonies; Huguet, tige des Sémonville; Ferrant; de Latteignant, nom de chanson et de vaudeville; et parmi les clercs siégeait le célèbre abbé Pucelle, si fort, si érudit dans les matières ecclésiastiques[1]. Parcouriez-vous la liste des conseillers des enquêtes et requêtes, vous trouviez sur ces bancs le sieur de Feydeau, qui allait donner son nom à un nouveau quartier de Paris; Gilbert des Voysins, d'origine de greffe et de grimoire, mais si riche en

1 Le procès-verbal officiel contient tous les noms des clercs et conseillers présens. *Voyez* Archives du Palais-de-Justice, 2 septembre 1715.

belles terres; Dutillet, le petit-fils de ce savant greffier qui avait défendu la prérogative royale contre Rome. On comptait parmi les maîtres des requêtes, le jeune Maupeou, qui depuis devint célèbre en la chancellerie; et dans la liste des conseillers, MM. Canaye et Lecoq, les plus vieilles familles d'échevinage à Paris au temps de la révolte des bouchers sous les Armagnac; Lemaistre, de race érudite dans l'Écriture-Sainte; Molé, petit-fils de Mathieu, tout juvénile encore; d'Aguesseau, l'avocat général, le faiseur de réquisitoires phrasés; Anisson, qui avait privilége pour la direction de l'imprimerie royale, et l'Estoile, le descendant de ce digne bourgeois de Paris qui écrivait chaque matin les faits et gestes de la turbulente population sous la Ligue et Henri IV.

Le Parlement était donc richement garni de ses plus nobles membres; les huissiers à genoux étaient au parquet, portant la masse et le luminaire, lorsque Philippe d'Orléans vint siéger en son sein comme pair et prince du sang. Le premier président de Mesmes se leva, se découvrit, puis s'adressant au prince, lui dit : « Monsieur, le Parlement, profondé-

ment affligé de la perte que la France vient de faire, conçoit de grandes espérances pour le bien public de voir un prince aussi éclairé que vous, Monsieur, aussi pénétré que vous l'êtes de tous les sentimens de justice, venir dans la compagnie avec les dispositions que vous y apportez : la cour m'a chargé de vous assurer, Monsieur, qu'elle concourra avec vous au service du roi et de l'État de toutes ses forces, et avec tout le zèle qui l'a toujours distinguée des autres compagnies du royaume; elle m'a en même temps expressément ordonné de vous protester, Monsieur, qu'elle ira au-devant de tout ce qui pourra vous prouver le profond respect qu'elle a pour vous[1]. »

Ce discours n'était pas un engagement; le premier président de Mesmes était lié avec le duc du Maine, qui avait pris place également au banc de pairie; le duc d'Orléans, ôtant son chapeau à plumes flottantes, et saluant profondément toute l'assemblée parlementaire, répondit : « Messieurs, après tous les malheurs

1 Extrait du procès-verbal. (Archives du Palais-de-Justice, 2 septembre 1715.)

qui ont accablé la France, et la perte que nous venons de faire d'un grand roi, notre unique espérance est en celui que Dieu nous a donné; c'est à lui, Messieurs, que nous devons à présent nos hommages et une fidèle obéissance. C'est moi, comme le premier de ses sujets, qui dois donner l'exemple de cette fidélité inviolable pour sa personne, et d'un attachement encore plus particulier que les autres aux intérêts de son État. Ces sentimens connus du feu roi m'ont attiré sans doute ces discours pleins de bonté qu'il m'a tenus dans les derniers instans de sa vie, et dont je dois vous rendre compte. Après avoir reçu le viatique, il m'appela et me dit : « Mon neveu, j'ai fait un testament où je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance; je vous recommande le dauphin, servez-le aussi fidèlement que vous m'avez servi, et travaillez à lui conserver son royaume; s'il vient à manquer, vous serez le maître, et la couronne vous appartient. » A ces paroles il en ajouta d'autres qui me sont trop avantageuses pour les pouvoir répéter, et il finit en me disant : « J'ai fait les dispositions que j'ai crues les plus

sages; mais comme on ne sauroit tout prévoir, s'il y a quelque chose qui ne soit pas bien, on le changera.» Ce sont ses propres termes. Je suis donc persuadé que suivant les lois du royaume, suivant les exemples de ce qui s'est fait dans de pareilles conjonctures, et suivant la destination même du feu roi, la régence m'appartient; mais je ne serai pas satisfait, si à tant de titres qui se réunissent en ma faveur vous ne joignez vos suffrages et votre approbation, dont je ne serai pas moins flatté que de la régence même. Je vous demande donc, lorsque vous aurez lu le testament que le feu roi a déposé entre vos mains, et les codicilles que je vous apporte, de ne point confondre mes différens titres, et de délibérer également sur l'un et sur l'autre, c'est-à-dire sur le droit que ma naissance m'a donné, et sur celui que le testament y pourra ajouter. Je suis persuadé même que vous jugez à propos de commencer par délibérer sur le premier; mais à quelque titre que j'aie droit à la régence, j'ose vous assurer, Messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du roi, et par mon amour pour le bien public, surtout étant aidé par

vos conseils et par vos sages remontrances; je vous les demande par avance, en protestant devant cette auguste assemblée que je n'aurai jamais d'autre dessein que de soulager le peuple, de rétablir le bon ordre dans les finances, de retrancher les dépenses superflues, d'entretenir la paix au dedans et au dehors du royaume, de rétablir surtout l'union et la tranquillité de l'Église, et de travailler enfin avec toute l'application qui me sera possible à tout ce qui peut rendre un État heureux et florissant. Ce que je demande donc à présent, Messieurs, est que les gens du roi donnent leurs conclusions sur la proposition que je viens de faire, que l'on délibère, aussitôt que le testament aura été lu, sur les titres que j'ai pour parvenir à la régence, en commençant par le premier, c'est-à-dire par celui que je tire de ma naissance et des lois du royaume[1]. »

Ce discours était parfaitement réfléchi; il avait été concerté entre le prince, l'abbé Dubois son conseiller, Saint-Simon, Noailles, les confidens intimes de son pouvoir : le duc

1 Extrait des registres du Parlement, 2 septembre 1715.

d'Orléans invoquait ses droits, les paroles de Louis XIV, et faisait un appel en quelque sorte aux prérogatives de la cour du Parlement ; c'était flatter la vanité du parti parlementaire que de lui reconnaître le droit de conférer la régence ; on posait en principe que le testament du roi devait être confirmé par le Parlement; que désirerait de plus la magistrature? Ensuite le duc d'Orléans avait le bon esprit de dire ses respects pour les droits de Louis XV; il saluait le roi comme le premier de ses sujets. Au moment où l'on parlait de conspiration, de complots, d'un désir effréné chez ce prince pour saisir la couronne, n'était-il pas habile de mettre toujours à la face de ses ennemis le droit de Louis XV enfant? Le prince repoussait ainsi toute accusation calomnieuse.

Alors, selon l'usage, les gens du roi donnèrent réquisitoire par la bouche de maître Guillaume-François Joly de Fleury, de la vieille famille d'avocats de Sa Majesté. Joly de Fleury avait été mis en rapport par d'Aguesseau avec le duc d'Orléans; les idées de priviléges parlementaires fermentaient toujours,

et les gens du roi croyaient servir la compagnie en flattant son orgueil, qui était de déférer la régence. Il y eut donc une belle harangue de M. Joly de Fleury : il déplora, en termes fort larmoyans, la mort du dernier roi Louis XIV, perte au reste heureusement réparée par l'espérance d'un nouveau règne si glorieusement commencé; M. Joly de Fleury ajoutait que si les droits de la naissance ne donnaient pas légalement la régence à M. le duc d'Orléans, les qualités les plus éminentes l'en rendaient digne. En conséquence, les gens du roi requéraient qu'il plût à la cour faire l'ouverture du testament scellé aux armes de Sa Majesté[1]. Sur ce, les gens du roi se retirèrent; alors le premier président recueillit les voix de la manière suivante : aux conseillers maîtres des requêtes sans ôter son bonnet, ainsi qu'à MM. les pairs, quoique le duc de Saint-Simon eût fortement protesté; aux princes du sang, en ôtant son bonnet et en s'inclinant; le duc d'Orléans voulait s'absenter pendant

1 « L'édit du mois d'août 1714 fait la loi de la compagnie, et la charge du dépôt inviolable du testament du feu roi. » (Harangue de M. Joly de Fleury, 2 septembre 1715.)

cette délibération, la cour l'autorisa à y assister, mais le prince s'abstint de voter dans l'arrêt qui intervint. Cet arrêt était conforme aux conclusions des gens du roi pour la lecture immédiate du testament.

Sur l'ordre de M. le premier président, on vit tous les greffiers se lever en saluant profondément Messieurs ; ils marchèrent processionnellement vers le lieu où le testament était déposé; le greffier en chef portait une perruque tellement flottante, qu'elle descendait jusqu'à sa ceinture ; il était ganté tout en blanc, afin de ne toucher de ses mains l'acte des dernières dispositions du feu roi Louis XIV. Le greffier présenta bientôt à M. le premier président de Mesmes un portefeuille rouge scellé du grand scel de France en lacet de soie pendant; le premier président remit le portefeuille au duc d'Orléans, qui brisa le scel avec sa bague princière de diamant et émeraude[1]. Le testament contenait six feuillets écrits des deux côtés de la main de Louis XIV, et les deux codicilles

1 « L'enveloppe s'en trouva fort gâtée, et le corps du testament fort humide. » (Journal de l'avènement de Louis XV; *Mercure de France*, octobre 1715.)

y étaient attachés. Dès lors M. le premier président dit qu'on allait procéder à la lecture desdites pièces, et chargea messire Le Nain, qui avait la plus forte et la plus belle voix, d'en faire la lecture accentuée; bientôt la salle attentive écouta silencieusement les dernières volontés du grand roi, et ses dispositions sur la tutelle et la régence de son petit-fils Louis XV, roi de France et de Navarre.

A mesure que cette lecture se poursuivait, on pouvait apercevoir sur certaines physionomies un sentiment d'anxiété et de mécontentement; le duc d'Orléans avait trop bien lié ses intérêts à ceux des ducs et pairs et de la majorité du Parlement, pour qu'on ne fût pas inquiet de toutes ces dispositions méfiantes et précautionneuses qui lui enlevaient le fort et libre gouvernement de la régence. On murmurait sur plusieurs bancs, les amis du duc d'Orléans s'agitaient, les pairs surtout faisaient des démonstrations par gestes, écrivaient de petits billets pour encourager le prince dans sa résolution à saisir de lui-même[1] la

1 Saint-Simon écrivit deux billets pour dire au prince que ses affaires allaient mal. *Voyez* tom. XIII. Ce dévouement du

régence; l'abbé Dubois, lord Stair, les ducs de Saint-Simon et de Noailles agissaient de toutes leurs forces, et quand le silence fut rétabli, après la longue lecture du testament, le duc d'Orléans prit une fois encore la parole, et dit d'une voix très-émue : « Que malgré le respect qu'il avoit toujours eu pour les volontés du feu roi, et qu'il conserveroit pour ses dernières dispositions, il ne pouvoit pas être moins touché de voir qu'on ne lui déféroit pas un titre qui est dû à sa naissance, et dont il avoit lieu de se flatter par les dernières paroles que le feu roi lui avoit dites, et qu'il avoit rapportées à la cour; que comme la compagnie avoit ordonné qu'il seroit statué séparément sur les droits de sa naissance, après la lecture du testament et des

duc de Saint-Simon pour le duc d'Orléans avait inspiré mille vers qu'on chantait contre lui. On disait :

Petit houzart du régent de la France,
Greffier des pairs, nous t'imposons silence,
Paix.

Souviens-toi de ta naissance
Bourgeois poltron et punais;
Paix.

(Recueil de Maurepas, tom. XIII, ad ann. 1715.)

codicilles, il insistoit pour que la cour opinât sur la régence avant qu'il fît ses observations sur quelques articles du testament et sur le commandement des troupes, et demandoit que les gens du roi donnassent leurs réquisitions[1]. »

Les gens du roi prirent des conclusions : d'Aguesseau était engagé avec le duc d'Orléans, Joly de Fleury l'était également, et par-dessus tout, il y avait pour le prince un droit de naissance, une prise de possession qui ne pouvaient pas être contestés. Ce fut une longue harangue sur les régences que celle de Joly de Fleury; on y rappelait toutes les anciennes traditions, tous les vieux documens sur les régens de France depuis Philippe-le-Long, frère de Louis-le-Hutin jusqu'aux temps de la minorité de Louis XIII et de Louis XIV; on en concluait que la régence devait être déférée de plein droit au duc d'Orléans. Puis on passa aux opinions, et un arrêt définitif fut rendu qui reconnaissait Philippe d'Orléans comme régent durant la minorité, sans toucher encore à la question du testament et des attribu-

1 Procès-verbal du Parlement, septembre 1715.

tions; on procédait par ordre. Le Parlement, dans son arrêt, reconnaissait le droit absolu du duc d'Orléans; cela suffisait-il maintenant? allait-on conserver l'organisation du conseil telle que l'avait entendue Louis XIV, ou bien fallait-il l'abolir? Cette question était plus grave, on ne décidait jusqu'ici qu'un point reconnu par le testament; mais changer les élémens de l'administration, c'était bouleverser toutes les volontés de Louis XIV, dont la mémoire avait encore une puissance!

Le duc d'Orléans agit avec une habileté extrême; il aborda cette difficulté dans des idées toutes parlementaires; il dit : « Qu'après le titre glorieux que la compagnie venoit de lui accorder, il avoit des observations à faire sur ce qui le regardoit et sur ce qui pouvoit intéresser les autres princes : que le conseil, tel que le roi l'avoit formé par son testament, auroit pu suffire à un prince expérimenté dans l'art de régner qui l'avoit composé pour lui-même; mais qu'il avouoit qu'il avoit besoin de plus grands secours, n'ayant ni les mêmes lumières, ni la même expérience; que jusqu'à présent une seule personne avoit été chargée d'une seule

matière : par exemple, le secrétaire d'État de la guerre étoit chargé de tout ce qui regardoit les affaires militaires, les rapportoit seul, et recevoit seul les ordres du feu roi, et ainsi des autres; mais qu'il croyoit devoir proposer d'établir plusieurs conseils pour discuter les matières qui seroient ensuite réglées au conseil de régence, où l'on pourroit faire entrer quelques uns de ceux qui auroient assisté aux conseils particuliers; que c'étoit un des plans qui avoient été formés par M. le dauphin dernier mort, et que le feu roi en donnoit lui-même l'idée par rapport à la distribution des bénéfices, car il faisoit entrer au conseil deux évêques et le confesseur de Sa Majesté; que comme cela demandoit un grand détail et une plus ample discussion, il en feroit un projet qu'il communiqueroit à la compagnie, dont les avis seroient toujours d'un grand poids sur son esprit; qu'il ne présumeroit jamais assez de ses propres forces, et qu'il connoissoit trop son peu d'expérience pour prendre sur lui seul la décision d'affaires aussi importantes que celles qui seroient examinées dans le conseil de régence; qu'il se soumettoit

volontiers à la pluralité des suffrages, mais qu'il demandoit la liberté d'y appeler telles personnes qu'il estimeroit convenable pour le bien de l'État, son unique but n'étant que de tâcher de rétablir les affaires du royaume et de soulager les peuples. » Puis M. le duc d'Orléans ajouta : « Qu'à l'égard de M. le duc, il étoit dit dans le testament qu'il n'auroit entrée au conseil de régence qu'à vingt-quatre ans accomplis; mais qu'il croyoit que la compagnie ne feroit pas de difficulté de lui accorder place dès à présent dans ce conseil, puisqu'il avoit vingt-trois ans passés, et que les rois, qui ne sont majeurs qu'à quatorze ans, sont pourtant déclarés majeurs à treize ans et un jour, mais qu'il demandoit encore en faveur de M. le duc une place que son bisaïeul avoit occupée pendant la dernière régence, et qui ne peut regarder que M. le duc; que c'étoit la place de chef du conseil de la régence, et qu'il espéroit aussi que la compagnie ne refuseroit pas à M. le duc de présider à ce conseil en l'absence du régent. Qu'il ne pouvoit attribuer qu'à l'oubli, la circonstance que M. de Conti n'étoit pas appelé par le testament au conseil de ré-

gence; que cette place lui étoit due en qualité de prince du sang, et qu'il lui paroissoit que la règle que l'on établiroit pour l'âge à l'égard de M. le duc, devoit servir d'exemple à M. le prince de Conti, qui étoit le seul que le choix pût regarder, les autres princes du sang étant trop jeunes; qu'il connoissoit que l'éducation du roi étoit remise en de très-bonnes mains, puisqu'elle étoit donnée à M. le duc du Maine; mais qu'il avoit sur cela deux réflexions à faire à la cour : la première, qu'il ne pouvoit voir déférer à un autre qu'à lui, régent, le commandement des troupes de la maison du roi; car la défense du royaume résidoit en la personne du régent, et qu'il devoit par conséquent être le maître d'un moment à l'autre de faire marcher les troupes, et même celles de la maison du roi, partout où le besoin de l'État l'exigeroit. Qu'ainsi il demandoit le commandement entier des troupes, même de celles de la maison du roi; que la seconde réflexion qu'il avoit à faire à la compagnie étoit, qu'il n'étoit pas convenable que M. le duc fût dans la dépendance de M. le duc du Maine pour les fonctions de la charge de grand-maître de la maison du roi, et qu'il

demandoit que les gens du roi donnassent leurs conclusions sur tous ces chefs[1]. »

Cet habile discours de M. le duc d'Orléans touchait toutes les difficultés de la situation, comme il parlait à toutes les sympathies; il attirait surtout l'attention du Parlement sur le plan d'administration conçu par le duc de Bourgogne : ce plan était le rêve de la magistrature; les parlementaires souhaitaient de tous leurs vœux cette pluralité de conseils que Fénélon appelait sa douce république; il donnait une large part à l'action du Parlement. M. le duc d'Orléans ne voulait rien d'exclusif, les princes du sang avaient tous droit d'entrer dans le conseil de régence; et il en déférait même la présidence à M. le duc de Bourbon. Mais en même temps le duc d'Orléans préparait le bouleversement complet des idées de Louis XIV; il ne tenait aucun compte du testament, de ses principes de tutelle et d'administration; il commençait une ère nouvelle.

Le duc du Maine avait attentivement écouté le discours de M. le duc d'Orléans; une ou

1 Procès-verbal original de la régence. (Registre parlementaire, 2 septembre 1715.)

deux fois il s'était efforcé de répondre, mais les choses étaient tellement arrangées qu'il avait presque toujours été interrompu : « Vous parlerez après, » lui avait dit M. le duc d'Orléans; mais comme le nouveau régent venait d'aborder la question de la garde et de la surveillance, le duc du Maine réclama la parole avec instance; sa voix pure et candide dut protester contre toute invasion de la régence dans l'administration de la personne du roi. « Messieurs, je suis persuadé, dit-il, ou du moins je veux me flatter qu'en ce qui peut avoir rapport à moi dans la disposition testamentaire du feu roi de glorieuse mémoire, Monsieur le duc d'Orléans n'est pas blessé du choix de ma personne pour l'honorable emploi auquel je suis appelé, et qu'il ne l'est que sur les choses qu'il croit préjudiciables à l'autorité qu'il doit avoir et au bien de l'État; et que par conséquent, ne considérant que ces deux points, il se fera un honneur et un plaisir, dans ce qui n'intéressera ni l'un ni l'autre, d'aller au plus près des dernières volontés de Sa Majesté. J'avois bien senti, et même j'avois pris la liberté de le représenter au roi, lorsqu'il me

fit l'honneur de me donner peu de jours avant sa mort une notion de ce qu'il me destinoit, que le commandement continuel de toute la maison militaire étoit fort au-dessus de moi; mais il me ferma la bouche en me disant que je devois respecter toujours ses volontés. Je ne crois donc pas avoir la liberté de m'en désister. J'assure cependant que c'est sans aucune peine que je vois discuter cet article; je sacrifierai toujours très-volontiers mes intérêts au bien et au repos de l'État, et je ne ferai point de difficulté de me soumettre à ce qui sera décidé, osant seulement demander que s'il est conclu qu'il faille changer quelque chose à cet article, on détermine le titre de l'emploi qu'il a plu à Sa Majesté de me donner; qu'on fasse un règlement stable et authentique sur les prérogatives qui me seront attribuées, et qu'avant qu'il y soit procédé, je puisse dire encore ce que je crois ne pouvoir me dispenser de représenter, pour avoir un peu plus que la vaine apparence de répondre de la personne du roi[1]. »

Ce discours, si noble, si désintéressé fit une

1 Procès-verbal du Parlement, 2 septembre 1715.

impression profonde sur l'assemblée. Si l'on avait immédiatement passé aux voix, il n'est pas douteux que, tout en reconnaissant la régence absolue de M. le duc d'Orléans, on eût conservé la surintendance de la maison au duc du Maine, avec le commandement des forces militaires, dispositions que le nouveau régent ne voulait point admettre. Aussi quand les amis du duc d'Orléans virent la question ainsi compromise, ils insistèrent pour que la séance fût suspendue; les gens du roi s'étaient retirés afin de donner leurs conclusions, hésitant et ne se prononçant que sur la régence. Il n'y eut qu'un cri parmi les pairs, afin qu'on retardât tout débat jusqu'à trois heures; on demanda que la cour se retirât dans la buvette. Depuis neuf heures du matin on était en séance; les conseillers et présidens étaient pâles et à jeun; une heure était le temps de dîner. La cour déclara donc qu'elle reprendrait la discussion dans la séance de l'après-dînée; l'arrêt ne portait jusqu'ici que sur le droit de régence déféré au duc d'Orléans, et sur la présidence du conseil accordée au duc de Bourbon. Les autres points restaient suspendus!

CHAPITRE IV.

SÉANCE DE L'APRÈS-DÎNÉE AU PARLEMENT.

La buvette du Parlement. — Le régent et le duc du Maine. — Discussion. — Rentrée de la cour en séance. — Discours de M. le duc d'Orléans. — Du duc du Maine. — Arrêt définitif du Parlement sur la régence. — Résultat. — Prérogatives du Parlement. — Le duc d'Orléans à Versailles. — Sa popularité. — Le duc du Maine à Sceaux.

---

2 septembre 1715.

Les journées des vieux parlementaires se divisaient en deux parties : dès que l'aurore brillait aux tours de Notre-Dame, ou que sonnait l'*Angelus* en été, les présidens à

mortier et conseillers de la grand'chambre étaient debout; ils n'avaient d'autres vêtemens que la simarre de justice; ils la prenaient au sortir de leur lit, comme le prêtre prenait ses vêtemens sacrés, car la magistrature était un sacerdoce; ils commençaient ensuite une légère collation de bisque, de fruits et de vin; bientôt leur chambre était inondée d'une foule de plaideurs, aussi matineux que les cliens d'Horace, toujours alertes au chant du coq; tous venaient là dire leurs causes aux conseillers qui les écoutaient. Dès que le sablier d'os et de verre, placé sur la cheminée à côté d'un Christ d'ivoire, avait marqué l'heure écoulée, le magistrat congédiait les plaideurs; il se rendait au Palais pour remplir sa belle charge; à neuf heures, il était à l'audience pour entendre les avocats et procureurs, et faire justice à tous comme le devait un bon juge. La séance du matin durait jusqu'à une heure, puis on allait dîner; à trois heures elle était reprise jusqu'à six de relevée, que le magistrat rentrait au foyer domestique, noble sanctuaire qu'il ne franchissait plus après la prière du soir et le souper de famille à neuf

heures[1]. Quand les affaires étaient pressantes et qu'il fallait juger sans désemparer, le Parlement passait en la buvette, et ne quittait pas le Palais. La buvette était une large pièce carrée, avec de petites huches et buffets aussi vieux que le règne de Charles VII, le roi judiciaire de France; là, les huissiers préparaient de petits pains *molés* ou *espicés*, des gâteaux aux anis et à la muscade, et quelques amphores de vin clairet; chaque conseiller avait son aiguière pour se laver et s'approprier; tout cela aux frais de la cour; et voilà pourquoi on appelait *espices* les droits dus aux juges sur les causes jugées en Parlement.

Dans cette buvette les parlementaires s'étaient alors retirés afin de suspendre quelques instans la séance : les débats hésitaient un moment; ils n'étaient plus aussi favorables au duc d'Orléans, et d'après le conseil de ses amis, le prince s'était hâté de demander qu'ils fussent retardés; il accourut en toute hâte dîner au Palais-Royal avec

1 *Voyez* les devoirs de la vie du magistrat dans les discours un peu solennels de d'Aguesseau.

Saint-Simon, Noailles et quelques autres de ses partisans intimes; ceux-ci étaient convenus qu'on tenterait tous les moyens d'enlever la régence absolue au scrutin; on ne devait laisser au duc du Maine que la surintendance. Les avocats-généraux vinrent dans cet intervalle prendre les ordres de M. le duc d'Orléans, qui insista pour l'exécution de ses volontés; puis on partit pour le Parlement. Toute la cour était encore pêle-mêle dans la buvette; et c'était un curieux spectacle de voir les ducs et pairs, princes du sang, princes légitimés, réunis dans cette grande pièce, au milieu des confitures, dragées, pain d'épices que leur distribuaient les huissiers avec profondes révérences[1].

Mais le tableau le plus curieux encore, et qui attirait les regards de tous, était la conversation très-animée de MM. les ducs d'Orléans et du Maine; ils s'étaient placés dans l'embrasure d'une des vastes croisées du Palais, et ils agitaient les questions sérieuses du testament; le point de la régence était

1 *Mercure de France*, ad ann. 1715.

gagné par M. le duc d'Orléans, mais il voulait convaincre M. le duc du Maine que si la surintendance de l'éducation lui appartenait, la garde militaire devait essentiellement entrer dans le pouvoir du régent; il demandait donc à M. le duc du Maine un désistement pur et simple sur les clauses du testament qui le constituaient chef de la maison du roi. Le duc du Maine répondait : « Que la surveillance étoit inséparable de la force d'exécution; il lui étoit impossible de se charger de la garde du roi mineur sans avoir en main la disposition des troupes[1]. » Cette conversation était fort vive, et pendant cet intervalle les chauds amis de M. le duc d'Orléans répandaient les promesses de Son Altesse parmi les conseillers clercs ou d'épée. L'âge d'or allait recommencer pour la France; les affaires ecclésiastiques comme les questions civiles seraient déférées à la cour du Parlement, rien ne se ferait que par elle; on révoquerait la constitution *Unigenitus;* la plupart des membres du conseil

1 Il faut voir toutes les grimaces, tous les mouvemens de Saint-Simon en écoutant cette conversation, tom. XIII.

de régence seraient choisis parmi les parlementaires; la grande cour aurait toute faculté de remontrances; le prince reconnaîtrait sa décision suprême! L'intrigant Saint-Simon était à la tête de cette négociation; on le voyait s'agitant de droite et de gauche à son banc de pairie; il avait peu d'influence sur les conseillers de robes longues, il protestait éternellement pour la prérogative des ducs; mais il était actif, naturellement porté aux petites choses; il faisait des signes d'intelligence au duc d'Orléans, et le poussait pour qu'il entrât enfin avec vigueur dans le plan d'une régence unique, absolue, placée entière dans ses mains. Tout était préparé pour cela quand sonnèrent trois heures de relevée.

M. le premier président de Mesmes fit signe du bonnet à mortier que le Parlement rentrait en séance, et la cour reprit ses siéges habituels dans l'enceinte consacrée[1]. M. le duc d'Orléans s'était un moment retiré dans la Sainte-Chapelle; une députation vint le recevoir et le conduire à son siége de pairie : le

[1] Procès-verbal original de la séance, 2 septembre 1715.

prince avait des couleurs plus vives, il paraissait décidé à toutes les résolutions que pourraient prescrire les circonstances, même à l'emploi des forces militaires. Lord Stair lui avait déclaré que le moment d'agir était arrivé; un billet du comte de Guiche lui assurait le concours des gardes s'il éprouvait la moindre résistance au sein du Parlement. Le duc d'Orléans se trouvait dès lors sur un terrain mieux affermi; il vit qu'il pouvait frapper avec force, il le fit avec fermeté et mesure; le prince demanda la parole, et dit : « Qu'après des réflexions plus sérieuses, il étoit bien aise de s'expliquer sur l'établissement de différens conseils dont il avoit parlé le matin; qu'il croyoit donc qu'outre le conseil de régence où se rapporteroient toutes les affaires, il étoit nécessaire d'établir un conseil de guerre, un conseil de finance, un conseil de marine, un conseil pour les affaires étrangères, et un conseil pour les affaires du dedans du royaume; qu'il jugeoit même important de former un conseil de conscience composé de personnes attachées aux maximes du royaume, et qu'il espéroit que la compa-

gnie ne lui refuseroit pas quelques uns de ses magistrats qui, par leurs capacités et leurs lumières, pussent y soutenir les droits et les libertés de l'Église gallicane; qu'à l'égard du conseil de régence, il étoit dans la résolution de se soumettre à la pluralité des suffrages, étant toujours disposé à préférer les lumières des autres aux siennes propres. Mais que, dès le moment qu'il s'assujettissoit à cette condition, il croyoit que la compagnie voudroit bien lui donner la liberté de retrancher, d'ajouter ou de changer ce qu'il lui plairoit dans le nombre et le choix des personnes dont ce conseil seroit composé; qu'il demandoit encore que l'on exceptât de ce qui seroit soumis à la pluralité des voix, la distribution des charges, emplois, bénéfices et grâces, sur quoi pourtant il consulteroit le conseil de régence; mais qu'il souhaitoit être à portée de récompenser les services dont il avoit été témoin, et ceux que l'on rendroit à l'État pendant la régence; qu'il vouloit être indépendant pour faire le bien, et qu'il consentoit qu'on le liât tant que l'on voudroit pour ne point faire de mal. Que, pour ce qui regardoit les autres conseils, il

demandoit aussi la liberté de les former comme il le jugeroit à propos, et qu'il offroit d'en communiquer le projet comme il l'avoit déclaré dès le matin à la compagnie. Il demandoit en conséquence que les gens du roi donnassent leurs conclusions, après quoi il s'expliqueroit sur le reste[1]. » Rien de plus habile que ce discours du duc d'Orléans; toutes les paroles étaient appropriées à l'esprit parlementaire, tout était posé pour rehausser la vanité de la magistrature. Le duc d'Orléans se montrait d'une adresse remarquable en développant un système de régence qui correspondait aux opinions du Parlement; il faisait une large part aux idées judiciaires; ces conseils multiples se rattachaient toujours au plan de gouvernement tel que l'avait conçu le duc de Bourgogne, dans ces théories tant prônées par les parlementaires et le parti Beauvilliers. Le duc d'Orléans s'adressait aux sympathies de toute la magistrature, en même temps que par l'établissement d'un conseil de conscience et sa déclaration sur les libertés de l'Église gallicane, il

1 Procès-verbal original, 2 septembre 1715.

allait droit au parti janséniste et parlementaire : si le duc d'Orléans se réservait le choix des conseillers, c'est qu'il voulait se conserver la faculté de les ramener aux idées d'une bonne régence. Les corps comprennent les questions simples ou qui s'adressent à leur intérêt; M. le duc d'Orléans ne heurtait aucune opinion; il voulait la régence absolue, mais il parlait d'associer le Parlement à son pouvoir; il avouait tout tenir de lui pour faire contraste avec le gouvernement de Louis XIV, sauf ensuite à dominer ce Parlement une fois maître de la régence.

Les gens du roi demandèrent alors à M. le duc d'Orléans qu'il eût à expliquer toutes ses idées, afin qu'on pût les embrasser et les comprendre dans un seul système de conclusion. M. Joly de Fleury dit à Son Altesse : « Monsieur, expliquez-vous sur la supérintendance et la garde de Sa Majesté. » Cette question avait été provoquée par l'attitude embarrassée de M. le duc du Maine, qui tour à tour rougissait, pâlissait à chaque phrase du duc d'Orléans; le noble prince voyait le testament se briser; l'œuvre de Louis XIV était dépecée

déjà par le droit de régence accordé exclusivement au duc d'Orléans, contre qui le testament avait été en quelque sorte rédigé; les gens du roi voulaient que la cour suprême de magistrature pût connaître la pensée tout entière de Son Altesse[1]. Le duc d'Orléans n'hésita plus; le moment était décisif, et il parla avec un remarquable choix d'expressions; il déclara : « Qu'il restoit encore l'article important qui concernoit le commandement des troupes du roi, sur lequel la cour avoit remis la délibération à cette après-dînée; qu'il ne pouvoit absolument se départir d'un droit qui étoit inséparable de la régence, et qui regardoit la sûreté de l'État, dont le soin étoit confié à la personne du régent, et qu'on ne pouvoit pas même

1 Voici le texte même du procès-verbal : « Les gens du roi s'étant levés ont dit : que les articles dont M. le duc d'Orléans venoit de parler à la compagnie n'étant pas les seuls qu'il eût à proposer, ils croyoient qu'il étoit plus convenable qu'il voulût bien s'expliquer sur toutes les difficultés qui devoient faire dans ce jour l'objet des délibérations de l'assemblée, afin qu'ils pussent prendre des conclusions sur toutes les propositions que M. le duc d'Orléans avoit à faire; et que la cour pût aussi pourvoir à tout par un seul arrêt; que c'étoit là ce qui les engageoit à supplier M. le duc d'Orléans de vouloir bien continuer d'exposer à la compagnie tous les articles sur lesquels il étoit nécessaire de prononcer. » 2 septembre 1715.

en excepter le commandement des troupes employées chaque jour à la garde du roi ; que l'autorité militaire devoit toujours se réunir dans une seule personne; que c'étoit l'ordre des commandemens de cette nature, et l'unique moyen d'empêcher les divisions qui sont une suite presque inévitable du partage de l'autorité; qu'il voyoit devant ses yeux des généraux d'armées et très-dignes qui pourroient rendre témoignage à la compagnie de la vérité et de l'importance de cette règle; que les officiers mêmes qui commandoient les corps composant la maison du roi, regardoient comme le plus beau privilége de leurs charges de ne recevoir l'ordre que de la personne du roi ou du régent qui le représente; que c'étoit à lui principalement, et par sa naissance et par sa qualité de régent, de veiller à la conservation et à la sûreté du roi dont la vie étoit si chère à l'État, et qu'il ne doutoit pas que M. le duc du Maine n'y concourût avec le même zèle; que même, suivant le testament du feu roi, la tutelle et la garde étoient déférées au conseil de régence, et que la compagnie lui ayant accordé de si bonne grâce le titre de régent, il

entroit par-là dans le droit du conseil; qu'enfin la nécessité du commandement demandoit absolument qu'un seul eût toute l'autorité sur les troupes sans aucune distinction, et qu'il étoit persuadé que cela ne pouvoit lui être refusé; qu'ainsi, pour se réduire, il demandoit que les gens du roi eussent à prendre leurs conclusions sur ce qui regardoit les conseils, la distribution des grâces et le commandement des troupes, même de la maison du roi[1]. »

Il était facile de voir le progrès successif que faisaient les opinions de M. le duc d'Orléans, si habile et si caressant pour tous les préjugés parlementaires; il avait été timide d'abord; il se raffermissait à mesure qu'il obtenait une position meilleure : maintenant le prince abordait le point décisif, il demandait le suprême commandement des troupes, la direction solennelle de la maison du roi; M. le duc d'Orléans jetait cette attaque directe contre le duc du Maine, triomphe ménagé depuis la mort de Louis XIV. Là était la difficulté; il n'y avait plus rien de vague dans la parole

1 Procès-verbal du Parlement, 2 septembre 1715.

du duc d'Orléans; il demandait la régence avec la plénitude de l'autorité civile et militaire. Ce fut dans ce sens que conclurent les gens du roi; ils développèrent la harangue de M. le duc d'Orléans : force du pouvoir pour le régent, pluralité de conseils, exécution civile et militaire confiée au prince, tel fut le triple point de la doctrine plaidée par M. Joly de Fleury; cependant l'avocat général insista pour que la supérintendance de M. le duc du Maine fût complète et bien réglée. M. le duc devait avoir le soin surtout de l'éducation du roi enfant, et le diriger dans les grandes voies religieuses.

A ces paroles, M. le duc du Maine, qui était resté silencieux et pensif, demanda à s'expliquer sur le devoir de la charge qui lui était proposée; il en éprouvait le besoin, après tout ce qui s'était passé dans cette séance si longue. M. le duc du Maine ne dit que peu de mots; il déclara : « Que si on ne jugeoit pas à propos de lui laisser le commandement des troupes de la maison du roi, pas même de celles qui sont employées à la garde de sa personne, il ne pouvoit répondre que de son zèle, de son

attention, de sa vigilance, et qu'il espéroit au moins par-là de satisfaire autant qu'il seroit en lui aux intentions du feu roi, puisqu'il n'y pouvoit satisfaire autrement, n'ayant aucunes troupes sous son autorité[1]. » A travers toutes les convenances de ces dernières phrases, si noblement mesurées, il perçait un mécontentement et une douleur profondément sentis par le cœur honnête de M. le duc du Maine; il acceptait la supérintendance de l'éducation, mais il repoussait hautement la responsabilité qui désormais ne devait plus peser sur lui. A la manière grave et solennelle dont ces paroles furent prononcées, plus d'un conseiller dut voir ses souvenirs se rattacher aux fatales accusations d'empoisonnement portées contre le duc d'Orléans; il semblait que la voix de M. le duc du Maine rappelait les dangers auxquels pouvait être exposée la tête de cet enfant; il semblait que la grande ombre de Louis XIV allait se réveiller de sa tombe pour accuser le Parlement d'imprévoyance, puisqu'il osait confier la garde du seul et frêle rejeton

1 Procès-verbal du Parlement, 2 septembre 1715.

de sa famille au prince que l'opinion publique désignait comme l'ennemi de la race royale. Mais tout n'était-il pas fait d'avance ? le duc du Maine était resté inactif, et le duc d'Orléans avait remué toutes les ambitions et fait agir toutes les intrigues pour le triomphe d'un droit qui d'ailleurs appartenait à sa naissance; le duc d'Orléans avait bien conquis ce qu'il obtenait par son habileté, et c'est un titre dans l'histoire des pouvoirs.

Les mesures étaient si bien concertées dans le Parlement par les amis du duc d'Orléans, qu'on ne pouvait pas s'arrêter dans cette pensée de confiance et d'abandon. Lorsque, dans une crise, on parvient à dominer une assemblée, on peut tout lui demander en une seule et même journée; il y a un sentiment qui entraîne les corps à tout donner ou à tout refuser : le Parlement était dans la voie des concessions, il n'y eut pas de barrière. Un arrêt solennel organisa bientôt la régence, la garde et l'éducation du roi mineur. La pensée du duc d'Orléans s'était réalisée ! « Ce jour, la cour, toutes les chambres assemblées, où étoient les princes du sang et les pairs ci-

dessus nommés, après qu'ouverture a été faite du testament du feu roi, déposé au greffe de la cour, suivant son édit du mois d'août 1714, et l'arrêt du 29 dudit mois, ensemble des codicilles des 13 avril et 23 août derniers 1715, apportés par M. le duc d'Orléans; et ouïs les gens du roi en leurs conclusions, la matière mise en délibération, a déclaré et déclare M. le duc d'Orléans régent en France, pour avoir, en ladite qualité, l'administration des affaires du royaume pendant la minorité du roi; ordonne que M. le duc de Bourbon sera dès à présent chef du conseil de la régence sous l'autorité de M. le duc d'Orléans, et y présidera en son absence; que les princes du sang royal auront aussi entrée audit conseil, quand ils auront atteint l'âge de vingt-trois ans accomplis. Et après la déclaration faite par M. le duc d'Orléans, qu'il entend se conformer à la pluralité des suffrages dudit conseil de la régence dans toutes les affaires, à l'exception des charges, emplois, bénéfices et grâces, qu'il pourra accorder à qui bon lui semblera, après avoir consulté le conseil de régence, sans être néanmoins assujetti à suivre la pluralité des voix à

cet égard ; ordonne qu'il pourra former le conseil de régence, même tels conseils inférieurs qu'il jugera à propos, et y admettre les personnes qu'il en estimera les plus dignes, le tout suivant le projet que M. le duc d'Orléans a déclaré qu'il communiquera à la cour. Que le duc du Maine sera surintendant de l'éducation du roi ; l'autorité entière et commandement sur les troupes de la maison dudit seigneur roi, même sur celles qui sont employées à la garde de sa personne, demeurant à M. le duc d'Orléans, et sans aucune supériorité du duc du Maine sur le duc de Bourbon, grand-maître de la maison du roi. Ordonne que les duplicata du présent arrêt seront envoyés aux autres parlemens du royaume, et des copies collationnées aux bailliages et sénéchaussées du ressort, pour y être lues, publiées et registrées. Enjoint aux substituts du procureur général du roi d'y tenir la main, et d'en certifier la cour dans un mois. Fait en Parlement, le 2 septembre 1715[1]. »

1 J'ai copié le texte même de l'arrêt sur le registre original ; c'est l'acte qui constitue la régence. Je ne puis donner le nom de tous les conseillers ; mais voici celui des présidens à mortier,

Ainsi périssait l'œuvre de la prévoyance de Louis XIV; le testament était cassé; l'organisation que la pensée du monarque avait donnée à la monarchie pendant la minorité de son petit-fils était détruite par un simple arrêt du Parlement; le nouveau régent recevait une autorité absolue dans la direction de son pouvoir. L'affaire avait été conduite avec une grande habileté; le duc d'Orléans avait la parole facile, prometteuse; il s'était placé sur un terrain parfait. Toutes les mesures d'ailleurs étaient prises pour assurer le triomphe de la régence, même par la force; les troupes étaient disposées; un coup d'État aurait été osé, et quand un homme de quelque résolution en est là, il est difficile qu'il ne mène pas les

et des ducs et pairs qui signèrent l'arrêt : « Présidens des enquêtes et requêtes : Amelot, Gilbert, Lambert, Cochet, Frizon, de La Garde, Chevalier, Vallier, Poncet, Roland, Bochard, Dodun, Lambert de Torigny, Berthier, Moreau, Leféron, Hénault, du Tillet; les ducs d'Uzès, de Montbazon, de La Tremoille, de Sully, de Saint-Simon, de La Rochefoucauld, de La Force, de Rohan, d'Albret, Piney-Luxembourg, d'Estrées, de Grammont, de La Meilleraye, de Mortemart, de Noailles, d'Aumont, de Charrost, de Villars, d'Harcourt, de Fitz-James, d'Antin, de Chaulnes, de Rohan-Rohan, d'Ostun. »

événemens à son gré. Les assemblées sont habituellement discoureuses, incertaines; quelques hommes qui s'entendent, une main ferme qui les conduise, et elles marchent comme on le veut dans la direction politique qu'on leur imprime; elles ne sont embarrassantes que pour qui ne sait pas les dominer. Le duc d'Orléans s'était adressé à la prérogative des pairs, à la vanité des parlementaires, aux petits intérêts de corps ; il avait tout promis; il avait flatté les souvenirs et les espérances ; il réussit auprès du Parlement; le prince eut l'autorité comme il la désirait, sauf à modifier ses promesses quand il serait complètement maître de la situation. Le jour qu'on arrive au pouvoir, on est entraîné à beaucoup promettre; on le doit, parce qu'il faut enlever une position hautement et fortement. Un homme de volonté est un levier si puissant dans une crise, qu'il emporte tout ce qu'il veut.

Le Parlement avait vu néanmoins grandir sa prérogative; quelle différence entre cette époque de l'arrêt solennel sur la régence, et ces temps de sujétion où l'on avait vécu! Depuis la Fronde, le Parlement avait toujours

marché en décadence : d'abord le droit de remontrance avait été restreint, puis absolument aboli; le Parlement devait enregistrer sans réflexion et s'agenouiller devant la volonté royale; quelques compagnies de mousquetaires suffisaient pour réduire au silence les plus mutins d'entre les conseillers; aujourd'hui, combien les temps n'étaient-ils pas changés! Le Parlement venait de décider, par son autorité, une des plus solennelles questions de la monarchie ; il avait brisé un acte sous le scel royal; il n'avait pas tenu compte des volontés suprêmes de Louis XIV au lit de mort; il avait constitué une régence comme le faisaient les États-Généraux. Un gouvernement se constituait ainsi dans le royaume; il devait arriver par la force des choses que la régence aurait à lutter bientôt contre le Parlement; le duc d'Orléans s'était servi de la cour de justice contre le duc du Maine, il aurait plus tard à restreindre cette grande cour; quand une assemblée a fait un pouvoir, elle prétend le dominer, et quand ce pouvoir a le sentiment de sa force, il engage hautement la lutte; il n'est donc pas rare de voir que les assemblées

périssent par l'homme qu'elles ont élu dans les premiers momens d'une révolution. La domination la plus importune est celle de l'opinion qui vous a fait dans un jour d'émotion et d'enthousiasme.

Au reste, l'arrêt du Parlement fut accueilli par l'assentiment de la foule[1]; le peuple va toujours au succès; si l'homme même qu'il a le plus détesté réussit, il applaudit et suit le char; il faut la victoire pour obtenir l'enthousiasme des multitudes. M. le duc d'Orléans n'était pas aimé à Paris; on l'avait naguère poursuivi dans les halles, sur le parvis, de l'épithète d'empoisonneur; il n'y avait pas une harengère, un fort des marchés, un mitron bavard qui ne se souvînt de Monseigneur le duc et de M^me^ la duchesse de Bourgogne, ce beau couple enlevé par une mort si prématurée! Le nom du duc d'Orléans se mêlait à toutes les accusations du peuple, à tous les cris de l'indignation publique. Mais le prince sortait triomphant du Parlement, et Messieurs le saluaient du noble titre de régent de France;

1 *Voyez* le *Mercure* d'octobre 1715.

il était maître des grâces; il avait réussi, et cela justifie tout; si quelques âmes d'élite se rattachent au malheur, la foule court au succès. Le nouveau régent d'ailleurs s'était appuyé sur des questions et des intérêts évidemment populaires; il venait de reconnaître l'action du Parlement, l'autorité de Messieurs, et rien n'était applaudi à Paris comme la grand'-chambre ou les enquêtes : le Parlement n'avait-il pas aussi une belle clientèle de procureurs, d'avocats, de clercs de la basoche et d'université, lesquels remplissaient bientôt les rues de Paris de leurs bruyantes acclamations! On saluait dans le régent le pouvoir que le Parlement avait fait, et puis, les promesses de l'avènement n'étaient-elles pas l'abolition de la bulle *Unigenitus*? Les jansénistes triomphaient des jésuites; on promettait l'exil des révérends pères, si opposés à l'université et aux écoles. En temps de partis, ce n'est pas l'estime qu'on a d'un homme qui lui vaut les applaudissemens, mais les services que rend l'homme à ce parti, les passions qu'il caresse, les intérêts qu'il sert; voilà comment il arrive qu'un caractère sans hauteur peut être très-

populaire ; ensuite il y a toujours une grande passion dans les masses pour ce qui est la démolition du pouvoir. Dieu n'a pas mis seulement la destruction dans le monde physique, elle est aussi dans le monde moral ; la régence arrivait comme une époque où l'unité allait disparaître ; cela plaisait au vulgaire.

Le régent traversa les rues de Paris au milieu de l'enthousiasme ; il souriait gracieusement à ce même peuple qui l'eût écharpé quelques années avant, lors de la mort cruelle de M. le duc et de la duchesse de Bourgogne. A son retour à Versailles, la foule des courtisans se déploya dans le palais tout à côté de la chambre mortuaire où gisait le corps de Louis XIV à peine refroidi ; on cherchait à se montrer plein de zèle, à caresser le pouvoir nouveau. Le régent fut parfaitement convenable pour tous ; il avait des griefs à venger, il pouvait avoir mémoire de cette solitude qui avait environné sa personne proscrite par la disgrâce de Louis XIV ; il ne s'en souvint pas. Le régent accourut saluer le jeune roi ; il lui baisa respectueusement la main comme à son maître ; il lui donna le titre de Ma-

jesté[1], selon la loi monarchique. Quel noble spectacle à voir que ce royal enfant de cinq ans à peine, qu'une nation tout entière entourait de ses espérances et de ses acclamations, beau prestige de la sainteté royale que le temps a emporté! Le régent vit ensuite la fière Madame qui le complimenta, avec sa morgue allemande, du résultat qu'il avait obtenu contre les bâtards; Madame lui fit quelques recommandations sur le principe même de son gouvernement et sur les agens qu'il devait employer : comme la princesse connaissait le faible de son fils pour les caractères d'intrigue, elle lui recommanda de s'en séparer le plus tôt possible, et particulièrement de l'abbé Dubois. Le nouveau régent promit tout, c'était

1 Voici une petite anecdote racontée par le *Mercure*. « Monsieur le duc d'Orléans alla avec tous les princes du sang saluer le jeune roi; dès que cet enfant s'entendit traiter de Sire et de Majesté, il fondit en larmes et en sanglots, sans qu'on lui eût dit que le roi fût mort; il aimoit son aïeul avec tendresse. Quand les princes du sang furent sortis, tous les seigneurs et les principaux courtisans qui se trouvèrent alors à Versailles entrèrent pêle-mêle, et M. le duc d'Orléans, en les présentant au roi, lui dit : « Sire, voilà les seigneurs et les principaux de votre cour qui viennent faire la révérence à Votre Majesté, et l'assurer de leurs profonds respects. » (Ad ann. 1715.)

un peu son habitude, sauf à prendre conseil des événemens.

Si le duc d'Orléans recevait les ovations de Versailles, si les courtisans s'empressaient de saluer son pouvoir, il n'en était pas ainsi du duc du Maine : de toutes les faveurs de Louis XIV, et des diverses fonctions que le testament lui déférait, M. le duc du Maine ne conservait que la dignité nominale de supérintendant de l'éducation du roi, sans avoir aucune action sur la force militaire. Dans le Parlement, M. le duc du Maine s'était montré honnête homme, mais dénué d'énergie politique, de toute puissance de caractère; s'il avait pris la moitié des précautions du duc d'Orléans, il serait sorti de la lutte avec le commandement des forces militaires; une partie des conseillers était pour lui, et le président de Mesmes s'était tout-à-fait lié à son parti[1]; mais au lieu de déployer la moindre volonté, le duc du Maine s'était renfermé dans la puissance du droit testamentaire; il avait cru à la mémoire de Louis XIV; habitué à l'obéis-

1 Dépêches de Cellamare, septembre 1715.

sance absolue sous le grand roi, il ne pouvait s'imaginer qu'on secouerait si vite et si facilement le prestige de cette immense autorité! Le duc du Maine fut délaissé par la cour; il reçut de vifs reproches de sa femme, la châtelaine de Sceaux, impérieuse et décidée; elle le traita avec mépris, parce qu'il avait agi sans force et sans résolution. La duchesse du Maine ne pouvait s'habituer à l'idée d'une régence exclusive dans les mains du duc d'Orléans; fille des Condé, devait-elle subir ce joug sans se croire insultée? Dès ce moment, elle déclara la guerre au pouvoir du régent; elle avait pour elle les gens d'esprit, les faiseurs d'épigrammes, et ce fut de son beau manoir de Sceaux que partirent cette multitude de pamphlets qui accablèrent les premiers temps de la régence. L'opposition avait besoin de se formuler, elle se fit en noëls et en chansons: on la verra se déployer plus tard dans toutes les puissances de l'esprit.

CHAPITRE V.

L'EUROPE A L'ORIGINE DE LA RÉGENCE.

L'Angleterre. — Georges Ier. — Stanhope. — Robert Walpole. — Les whigs. — Accusation contre le comte d'Oxford. — Fuite du duc d'Ormond. — De Bolingbroke. — L'Espagne. — Philippe V. — Albéroni — La princesse des Ursins. — Sa disgrâce. — La reine. — Politique de l'Espagne. — L'Empire. — Charles VI. — Le prince Eugène. — Les Ottomans. — Russie. — Suède. — Danemarck. — Prusse. — Hollande. — Portugal. — Savoie. — Les princes d'Allemagne.

1714.

L'Europe sortait de la violente crise de guerre terminée par le traité d'Utrecht; il y avait cette fatigue des batailles qui accompagne la longue lutte des peuples; on souhaitait le

maintien de la paix, et néanmoins il y avait dans la situation de tous les cabinets quelque chose d'exceptionnel, de désordonné, qui compliquait les négociations diplomatiques. Georges Ier venait d'être appelé par les whigs au gouvernement de l'Angleterre, conformément au bill pour la succession protestante[1]. Georges-Louis, électeur de Hanovre, était déjà avancé dans la vie; il avait atteint sa cinquante-quatrième année quand il toucha le sol de l'Angleterre[2]; c'était une tête froide, allemande, avec cette conviction profonde que lorsqu'on naît d'une révolution, il n'est pas nécessaire de se poser comme roi national, mais seulement comme souverain du parti qui vous a fait triompher; circonstance qui explique la puissance des whigs sous le roi Georges. Dès que l'évêque de Westminster eut sacré l'électeur de Hanovre, ce prince se mit entièrement à la disposition des whigs, prêt à servir leurs passions et leurs intérêts[3]; la

1 Voyez *Louis XIV*, tom. VI.

2 Il était né à Osnabruck, le 28 mai 1660.

3 « Je n'ai jamais abandonné mes amis », écrivait Georges Ier à son frère Ernest-Auguste.

guerre contre les tories fut hautement décidée dans le conseil.

Les deux chefs du parti whig étaient alors lord Stanhope et sir Robert Walpole; Marlborough devenait vieux, maladif; il ne pouvait prendre directement les affaires politiques, et d'ailleurs ses récentes négociations avec Jacques III avaient jeté quelques soupçons sur la sincérité de sa conduite. Jacques, comte de Stanhope, issu d'une ancienne famille du Nottingham, avait commencé sa vie active auprès de son père, l'ami, le confident de Guillaume III et son ambassadeur en Espagne; Stanhope passa son enfance dans les villes de la Castille et de l'Andalousie[1], que son père parcourait militairement. Il vit la France, l'Italie, l'Allemagne; et à dix-huit ans il vint combattre en Flandre à côté de Guillaume III, qui l'éleva au grade de colonel sur le champ de bataille. Comme en Angleterre toutes les existences se lient au Parlement, Stanhope représenta le bourg de Cocker-

1 Il était né en 1673.

mouth ; à vingt-deux ans, il fut appelé, avec le titre de brigadier, à l'armée anglo-allemande que le comte de Peterborough commandait en Espagne; il devint major-général, et fut fait prisonnier par Vendôme à Brihuega. La vie de Stanhope fut toujours mélangée de batailles et de Parlement; on le vit l'un des membres les plus opposés à l'administration du comte d'Oxford; il avait voté contre la paix d'Utrecht et le *schism bill*, l'acte important du ministère Bolingbroke. Lord Stanhope, siégeant parmi les whigs les plus éclairés, s'était naturellement jeté dans le parti hanovrien de Georges I^er^, qui le nomma secrétaire d'État, membre du conseil privé; Stanhope était une des intelligences politiques les plus avancées, avec des idées de pouvoir tenaces et fortes; il avait connu Philippe d'Orléans à Paris, et l'abbé Dubois fut l'intermédiaire du prince et du comte de Stanhope sur toutes les combinaisons qui liaient l'avenir du duc d'Orléans aux whigs d'Angleterre. Le noble lord était l'homme politique le plus érudit de son siècle; l'éducation classique était un des principes de force et de puissance dans le Parlement; Stan-

hope avait traduit des fragmens d'Homère, et publié des observations sur le sénat romain d'une science très-remarquable[1].

Le chevalier Robert Walpole était né au sein d'une de ces familles de gentilshommes campagnards, race antique et paisible, la plupart d'origine normande en Angleterre; son enfance se passa dans ces actives chasses au renard du *Christmas*, alors que la neige étend son linceul tout blanc sur la terre noire et forte du comté de Norfolk[2]; Walpole, destiné à l'état ecclésiastique comme cadet de famille, reprit la vie civile avec l'aînesse; il fut bientôt élu au Parlement par le bourg de King's-Lynn, et s'assit parmi les whigs; son action politique dès lors se lia tout entière au triomphe des principes de l'école de 1688; ami de Marlborough, confident

1 L'abbé Vertot en a profité pour ses *Révolutions romaines*, tom. III. Hooke les a publiées sous ce titre : *Observations sur le sénat romain*, in-8°, ann. 1758.

2 Il était né le 26 août 1676; on ne saurait trop consulter sur Walpole l'excellent ouvrage sous ce titre : *Memoirs of the life and administration of sir Rob. Walpole, earl of Oxford; with original Correspondence and authentic Papers, never before published;* ann. 1798, 3 vol. in-4°.

même de ses exactions dans l'armée de Flandre, Walpole en partagea la disgrâce; il fut poursuivi par les tories avec un acharnement qui tenait à la vieille haine des partis; on l'accusa de concussion; Walpole fut jeté à la Tour; les whigs le considérèrent comme une victime, et de là sa fortune sous Georges I^er^; car alors un mouvement réactionnaire violent se manifestait dans les communes contre les tories. Bolingbroke avait fui sur le continent; le duc d'Ormond était déjà dans la cour de Saint-Germain, et le comte d'Oxford subissait une accusation solennelle pour haute trahison. Ce mouvement se faisait en dehors du peuple d'Angleterre; les tories, comme la majorité de la nation, soutenaient l'Église établie contre les partisans des sectes dissidentes, et la multitude était pour eux. Mais en temps de parti il ne s'agit pas des masses, celles-ci se meuvent dans des conditions tout-à-fait passives et étrangères à la puissance qui gouverne; le pouvoir né d'un parti n'a d'autre peuple que ce parti; il ne voit rien au dehors. Il y eut donc des confiscations, des actes arbitraires, et cela en vertu des

principes et des mots de liberté qu'invoquaient les whigs; l'Angleterre effervescente devait déborder dans les relations extérieures, ou par l'intrigue, ou par la guerre.

L'Espagne venait d'être pacifiée sous le sceptre de Philippe V; les dernières villes révoltées en Catalogne s'étaient soumises. Il n'y avait même plus en Castille de parti allemand; l'Empire pouvait bien entretenir à grands frais quelques agens dans la Catalogne ou dans le royaume de Valence, mais le peuple n'était plus pour la domination germanique; il avait perdu dans la lutte ses *fueros* et ses libertés municipales; mécontent sans doute, il n'aurait pas néanmoins pris les armes pour s'engager de nouveau dans une guerre qui lui avait coûté trop cher; il se résignait sous le nouveau gouvernement de Philippe V. Ce prince inquiet, ennuyé d'une souveraineté triste et monotone, avait perdu sa femme née du sang de Savoie; les mœurs irréprochables de Philippe, ses principes religieux exaltés ne lui permettaient pas de se jeter dans les dissipations mondaines sous le ciel brûlant de l'Espagne; il souhaita donc une seconde femme. Plusieurs lui furent

proposées, et son choix se fixa sur Élisabeth Farnèse, princesse de Parme, qui fut proclamée reine des Espagnes sous l'influence d'Albéroni[1]. L'abbé Jules Albéroni était fils d'un pauvre paysan des environs de Parme ; l'Église fut toujours le principe de toute égalité; elle choisit petits et grands sans distinction. Albéroni avait été long-temps clerc sonneur de cloches dans la cathédrale de Parme : ce gracieux enfant de chœur, avec sa petite robe écarlate, son surplis blanc comme neige, cet enfant si doux, si bon, à l'oreille musicale, devint chanoine et chapelain de l'évêque de Saint-Donnin; le jeune abbé s'attacha constamment à la fortune du prélat, qui vint plus d'une fois au camp du duc de Vendôme. Albéroni connut là ce prince qui avait sauvé l'Espagne; il conquit sa confiance, non par des complaisances ignobles dont il faut laisser le récit aux mauvaises chroniques, mais par cette supériorité d'un esprit fin et vif, qui saisissait les points divers des questions politiques : c'est une plaie

1 Tous ces événemens sont parfaitement racontés dans *los Memorias del marchese de San-Pelipe*, et le *Diario d'Ubilla*, ad ann. 1714-1716.

infligée aux hommes supérieurs, que les petites gens qui les entourent pour exercer sur eux un espionnage historique qu'ils lèguent ensuite à la postérité dans de méchans mémoires. Albéroni fut désigné par son souverain comme ambassadeur extraordinaire à Madrid; il y négocia le mariage de Philippe V avec Élisabeth Farnèse[1].

En accomplissant l'œuvre de ce mariage, Albéroni rendait non seulement un service à son prince, mais il grandissait son crédit à la cour de Philippe V; il était en lutte politique avec la princesse des Ursins qui dominait encore la vieille cour. La jeune reine d'Espagne était sous l'influence d'Albéroni, et le premier acte de cette impérieuse souveraine fut de briser la favorite. Dans le temps d'hiver, au milieu d'une nuit glaciale, elle lui ordonna de quitter les terres d'Espagne, et la princesse des Ursins repassa les Pyrénées pour ne plus re-

1 Albéroni était né le 30 mars 1654. Tout ce qu'on a écrit sur lui est faux, et emprunté à son prétendu *Testament politique*, ouvrage de Rousset, et à la vie apocryphe d'Albéroni, ann. 1719. Ceci a été le principe des nombreuses erreurs biographiques sur le Mazarin de l'Espagne.

voir le théâtre de son active politique[1]. Albéroni revint à Madrid tout-puissant, et entra immédiatement dans le conseil de Castille, qu'il devait par la suite diriger comme premier ministre; Albéroni était un esprit éminent, un caractère habile et fort; sa face spirituelle avait quelque chose emprunté tout à la fois à la race guelfe ou germanique, et à la race gibeline ou italique, comme on en retrouve encore des types dans le Milanais et le duché de Parme; Albéroni conquit bientôt un grand ascendant, parce qu'il répondait aux deux vastes idées de la monarchie espagnole : le recouvrement des possessions d'Italie et l'appel de Philippe V à la couronne de France, questions immenses dans la situation.

Les stipulations du traité d'Utrecht avaient placé sous le sceptre de l'empereur d'Allemagne le Milanais, Naples, la Sardaigne et les côtes de Toscane, qui étaient dans les grands fiefs de la monarchie espagnole; la Sicile, par le traité d'Utrecht, fut cédée au duc de Savoie qui avait établi ses lois et son gouver-

1 *Correspondance de la princesse des Ursins*, ad ann 1715.

nement dans cette belle possession, au milieu des terres féodales et des hauts barons de Syracuse ou de Catane[1]. Cette cession de territoire n'était pas de nature à plaire au cabinet de Madrid, il ne l'avait jamais absolument ratifiée; son arrière-pensée était de le recouvrer tôt ou tard par la conquête ou les négociations diplomatiques; le mariage avec la maison de Parme avait cette tendance, et la politique d'Albéroni ne fut si dominante, si populaire à Madrid que parce qu'elle se donna ce but à réaliser. Il y a toujours une cause à la puissance morale qu'exerce un homme sur la direction d'un gouvernement. Ensuite la question de France préoccupait Albéroni; le conseil de Castille ne voulait point admettre la renonciation de la branche d'Espagne comme définitive. Les jurisconsultes soutenaient que dans la question successoriale pour une couronne, il ne pouvait y avoir de renonciation absolue; d'où il résultait que le roi d'Espagne Philippe V devait être appelé soit à la régence, soit même à la royauté de France, en préférence sur le

1 Voir le traité d'Utrecht, tom. VI de *Louis XIV*.

duc d'Orléans. Ainsi, par instinct, l'Espagne revenait à la grande pensée de Philippe II au seizième siècle, c'est-à-dire à l'action de la cour de Madrid sur le Louvre et les Tuileries. Louis XIV avait fait de l'Espagne une auxiliaire de la France; la politique d'Albéroni tendait au résultat opposé, c'est-à-dire à faire de l'héritage de Henri IV un fleuron nouveau pour la couronne de Castille [1].

En face de cette action occulte de l'Espagne se trouvait d'abord l'empire d'Allemagne; Charles VI, proclamé, comme archiduc, roi d'Espagne avant le traité d'Utrecht, portait le sceptre d'or; il avait reçu le titre de roi de Hongrie à Presbourg, et il avait placé sur sa tête, à Milan, la couronne de fer des rois de Lombardie. Si l'empereur ratifiait le traité de Rastadt, conclu entre le maréchal de Villars et le prince Eugène, il conservait l'espoir de recouvrer la souveraineté de l'Espagne, comme Philippe V celle de l'Italie; il n'y avait pas de part et d'autre une renonciation sincère. De là cette tendance de Charles VI

1 *Memorias de Dⁿ Vincente Bacallar y Sana, marchese de San-Felipe*, tom. III.

à se lier avec l'Angleterre et la Hollande pour obtenir une certaine position diplomatique dans la marche des événemens. L'Empire, au reste, était vivement agité par une nouvelle irruption des Ottomans; Venise, menacée, avait fait un appel à l'empereur; la diète convoquait toute la noblesse allemande sous le prince Eugène, cette belle renommée militaire. La bataille se préparait sanglante; Achmet III annonçait qu'il ferait parquer ses chevaux tartares sur la place de Saint-Marc à Venise, que les tours de Vienne verraient une fois encore l'irruption des Ottomans, et que leurs damas recourbés brilleraient au feu du soleil du Prater. Cette guerre des Ottomans absorbait les forces et l'attention de l'Empire; tout était suspendu; le cabinet de Madrid, qui savait ces embarras, voulait en profiter pour le triomphe de sa souveraineté en Italie; on en méditait déjà toutes les phases, lorsque les victoires du prince Eugène contre les Turcs vinrent arrêter les premiers mouvemens de l'ambition d'Albéroni.

Le czar Pierre accomplissait son œuvre magnifique de civilisation et de gouvernement; à

Pultawa il avait vaincu Charles XII, mais la puissance de l'empire ottoman menaçait alors la Russie comme elle enlaçait de cimeterres étincelans la Hongrie et l'Allemagne. Aux bords du Pruth, l'armée russe, affaiblie par les maladies, n'avait pu résister au grand-visir Baltagi Méhémet; Catherine, la forte czarine, avait sollicité la paix, qui fut conclue moyennant la cession d'Azof et quelques corruptions habilement semées sous la tente. Le czar Pierre jeta ses armées dans la Finlande, conquise en une seule campagne; la pensée de la Russie était toujours de s'assurer des débouchés sur la mer Baltique et la mer Noire; elle avait besoin de ces vastes issues pour respirer à l'aise. Pierre Ier civilisait violemment la vieille Russie; partout se développait l'éducation militaire et civile; on creusait des canaux; l'administration demi-asiatique s'imprégnait des mœurs de l'Europe[1]. La Russie était trop occupée d'elle-même pour agir dans ses rapports à l'extérieur;

1 Le *Mercure* commence à parler des événemens de la Russie et de la vie de Pierre Ier; le czar vint à Paris deux ans après. (*Voyez* au chapitre XIV.)

un État ne prend une certaine importance diplomatique qu'alors qu'il s'est constitué en nation avec son unité [1].

Les folies militaires de Charles XII avaient fait perdre à la Suède ce noble rôle de médiatrice qu'elle avait constamment tenu pendant le seizième et le dix-septième siècle. Tout État qui sort de ses limites naturelles y est forcément ramené par une réaction inévitable ; quelle grandeur n'avait pas la Suède lorsqu'elle était consultée sur les principes du droit des gens à l'époque des Grotius et des Puffendorff ! Mais Charles XII avait débordé sur la Pologne et la Russie; à Pultawa, l'étoile du roi de Suède s'était éclipsée; le voilà jeté dans la Turquie excitant la guerre; puis, fou d'entêtement et de gloire, se faisant prendre d'assaut par les janissaires au milieu de l'incendie de son palais à

1 A la fin du règne de Louis XIV, il fut mis en question dans le conseil des affaires étrangères de remplacer les subsides payés à la Suède par des subsides fournis à la Russie ; la négociation s'était entamée à La Haye par M. de Châteauneuf ; après la paix d'Utrecht, Louis XIV avait compris que le seul moyen de balancer l'action de l'Angleterre dans les questions diplomatiques, était de hâter une alliance avec la Russie : depuis, cette politique est devenue une vérité usuelle des négociations. (*Voyez* correspondance de Châteauneuf, ann. 1714.)

Bender. Charles XII ne revoit la Suède que pour recommencer les batailles; les rois de Prusse et de Danemark envahissent la Poméranie, Charles XII vient défendre ses possessions menacées. La France suivait les efforts de la Suède avec une satisfaction secrète; elle avait régulièrement payé des subsides à cette puissance, et un des derniers actes de l'administration financière de Louis XIV avait été précisément l'envoi d'une somme d'argent à Stockholm pour continuer la guerre contre la Prusse et le Danemark, intimement liés au système de la révolution de 1688 et aux idées des whigs[1].

Le Danemark avait pour roi Frédéric IV, philosophe, ainsi qu'on le disait déjà; il avait parcouru naguère, comme prince royal, les diverses cours de l'Europe[2]. C'était alors une certaine habitude adoptée parmi les princes du Nord que de visiter la France surtout; tous cherchaient à s'instruire; le centre de la civilisation

1 Les gazettes de Hollande et d'Angleterre, ann. 1715-1717, parlent en termes de moquerie de tout ce qui touche Charles XII. Il faut se rappeler que le roi de Suède avait promis des secours à Jacques III, et plus tard il entra dans la ligue espagnole contre Georges Ier.

2 Le prince de Danemark vint en France vers 1690.

se trouvait à Paris; le siége du bon goût était Versailles. Telle était la haute opinion qu'on se faisait de la cour de Louis XIV et des gentilshommes qui la composaient; elle rehaussait la fierté du vieux roi au milieu même des malheurs de la monarchie, et voilà pourquoi il n'en avait jamais désespéré. Frédéric venait de conclure un traité d'alliance offensive et défensive contre la Suède avec la Pologne et la Prusse. La Pologne, sous Frédéric-Auguste de Saxe, était trop agitée pour entrer dans un système de guerre extérieure; le parti de Stanislas Leczinski, de la glorieuse race de Sobieski, n'était point éteint encore; la fidélité de ce prince à Charles XII malheureux avait jeté sur son caractère un intérêt dramatique; la coalition l'avait partout poursuivi. Frédéric-Auguste était tout à la fois l'allié de l'Empire, de la Prusse et du Danemark; ses forces étaient à la disposition des alliés contre la France. Quant à la Prusse, elle avait pour roi Frédéric-Guillaume II, prince dur et bizarre qui enrégimenta sa nation; la royauté de la maison de Brandebourg était toute récente, elle se liait aux intérêts du protestan-

tisme et à la révolution de 1688; la Prusse, constituée comme elle l'était, pays sans commerce encore, devait naturellement devenir une puissance à subsides, et se placer à la suite d'un grand mouvement militaire.

La Hollande s'unissait intimement aux intérêts des whigs en Angleterre. Depuis le traité d'Utrecht, les États-Généraux s'étaient organisés dans un vaste système défensif contre la France, et de là ce traité de barrières qui avait autorisé la Hollande à garder garnison dans plusieurs places des Pays-Bas cédées à l'Empire. Les marchands de La Haye et d'Amsterdam avaient souvenir de ces nobles gentilshommes qui menacèrent leurs riches comptoirs, leur hôtel-de-ville pavé de ducats, aux jours de jeunesse et de victoires sous Louis XIV; les États-Généraux avaient stipulé qu'une frontière puissamment fortifiée leur serait confiée pour la surveillance de tous les mouvemens de la France. Ce système se liait dans la pensée des alliés à la démolition de Dunkerque et à l'organisation militaire des Pays-Bas autrichiens. Désormais l'Angleterre, la Hollande et l'Empire devaient s'unir militairement contre

la France[1], conséquence naturelle de l'avènement de Georges Ier et des whigs. Seulement, comme à toutes les époques où il y a fatigue de guerre, on n'agissait que par les négociations, la Hollande avait fait trop de sacrifices pour qu'elle voulût les renouveler encore; on se trouvait dans une situation hostile sans batailles, ce qui arrive souvent dans les rapports diplomatiques de gouvernemens à gouvernemens.

Quelques États de second ordre gravitaient naturellement autour des grandes puissances. A l'extrémité méridionale de l'Europe, le Portugal d'abord, ce pays à l'air si doux, à la population si agitée; Jean V avait soutenu les alliés dans les guerres de la coalition contre Philippe V; la bataille d'Almanza avait abattu sa puissance aux derniers temps de la campagne; le Portugal signa la paix à Utrecht. Le roi Jean, quoique lié par intérêt à l'Angleterre, garda depuis une exacte neutralité; il craignait de se compromettre dans de nouvelles guerres. Il n'y avait entre la Grande-Bretagne et

[1] Je dirai plus tard l'histoire détaillée de cette triple alliance. *Voyez* chap. XI.

Jean V que ces rapports de commerce, cet échange des excellens vins de Porto contre le blé, dont le Portugal manquait entièrement. Cette alliance était naturelle pour le Portugal; car, à l'époque de la puissance espagnole, qui pouvait soutenir l'intégralité de cet État, si ce n'est l'Angleterre? La situation de la Savoie était à peu près la même à l'égard de la France: Victor-Amédée avait également traité à Utrecht; on lui avait restitué ses anciennes possessions; il avait reçu une portion de territoire, même sur le littoral du Milanais; l'écusson de Sicile se mêlait à ses armes avec la souveraineté réelle de cette île magnifique. Le duc de Savoie s'était fait couronner roi à Palerme; le traité d'Utrecht avait constitué une certaine force à cette puissance de la Savoie, afin de servir de barrière à l'Italie; le Piémont, avec ses montagnes de granit, ne pouvait être franchi qu'à travers mille périls de guerre. On déposait les clefs de l'Italie en des mains habiles; toutes les puissances caressaient Victor-Amédée, et ce fut un des États intermédiaires qui conquit le plus de force par suite du traité d'Utrecht. En vertu de ce traité, et de la convention de

Rastadt, la maison de Bavière avait été restaurée dans ses possessions germaniques; Maximilien-Emmanuel conserva des intimités politiques avec la France, et en reçut des subsides; il était tout occupé à organiser une brave armée allemande pour se jeter en Hongrie à l'encontre des Turcs qui débordaient. A ses côtés la Saxe devenait un État redoutable par l'élévation du duc Frédéric-Auguste à la royauté de Pologne, tandis que le duc de Wurtemberg, Éberhard-Louis, feld-maréchal des armées de l'empereur, prince militaire et processif, passait sa vie aux batailles ou en instance devant le Saint-Empire.

Ainsi, en suivant l'aspect général de l'Europe, il n'y avait à vrai dire que deux systèmes en présence : la vieille et grande alliance conçue par Louis XIV entre la France et l'Espagne contre l'Angleterre, l'Empire, la Hollande et les principes de la révolution de 1688, haute idée diplomatique dont Torcy s'était fait l'expression et le représentant. Le second système, au contraire, était un changement dans l'œuvre politique du grand roi; on voulait se rapprocher de l'Angleterre,

des whigs et de l'Empire contre la puissance ascendante de l'Espagne. Entre ces deux systèmes la diplomatie devait se décider; l'abbé Dubois devint l'expression de l'alliance anglaise. Tous les autres intérêts furent désormais des accessoires, qui gravitaient autour de ces deux idées fondamentales; les puissances de second ordre entraient dans ces mêmes combinaisons, et restaient comme auxiliaires des cabinets de premier ordre dans le mouvement européen!

CHAPITRE VI.

MOUVEMENT DE LA PHILOSOPHIE, DE LA LITTÉRATURE ET DES IDÉES POLITIQUES.

Décadence du système de Descartes. — Philosophie de Newton. — Leibnitz. — Bayle. — Basnage. — Van-Dale. — Critique historique. — Fréret. — Fourmont. — Vertot. — Historiens de provinces. — École royale et nobiliaire. — Boulainvilliers. — Épicurisme. — Arouet. — Chaulieu. — Le Sage. — Théâtre de la Foire. — Situation littéraire d'après le *Mercure galant*. — Crébillon. — Le Journal de Trévoux. — Esprit politique. — Barbeyrac. — Premières études de Secondat de Montesquieu.

1715.

Le dix-septième siècle avait vécu sous l'influence des solennelles idées de Descartes. La philosophie cartésienne se mêlait à la croyance ; elle s'éloignait du sensualisme vide et désolant

de l'école de Locke. Le *moi* intime, les idées innées étaient en opposition avec cette école matérialiste qui rattachait tout aux sensations : en partant de la conscience et du *moi*, unité profonde et mystérieuse, on arrivait à l'idée de Dieu, au spiritualisme d'une révélation, aux conceptions religieuses les plus hautes, les plus méditatives. De là cet enthousiasme pour l'école cartésienne dans un pays de croyances, au milieu d'une génération pieuse ; c'était une fureur que les discussions philosophiques de Descartes, et l'on se rappelle combien M^me^ de Sévigné aimait à disserter sur les molécules et les idées innées, sur les difficultés les plus ardues de l'école cartésienne [1]. Descartes avait servi de point de départ à la philosophie des prédicateurs chrétiens ; il avait dominé l'enseignement religieux pendant un demi-siècle ; Bourdaloue, Bossuet, Fléchier suivaient tous les principes de l'école cartésienne ; ils en faisaient la base de l'éducation catholique.

Mais à la fin de cette période, il s'éleva une intelligence puissante, un de ces hommes rares

1 *Voy.* les diverses éditions de ses Lettres, édit. de M. de Montmerqué.

jetés au monde pour le conduire et l'entraîner dans des voies nouvelles : Isaac Newton appartenait à la race écossaise du comté de Lincoln [1]; élevé à l'université de Cambridge, il s'était adonné à toutes les sciences mathématiques avec cette énergie de volonté, cette persévérance de travail qui seules créent les grandes études; ses premières œuvres furent géométriques, ses investigations profondes s'élevèrent à l'astronomie, et une pomme détachée d'un arbre qui roula sur le sol, lui révéla les éternelles lois de la pesanteur; les calculs d'attraction du soleil, de la terre et des astres se développèrent ensuite à son esprit. Puis vint la belle théorie de la décomposition de la lumière et des effets de l'optique, vaste développement du phénomène produit par la réflexion dégagée de toute hypothèse [2]; mais dans l'ensemble de ces immenses découvertes on aperçoit la tendance de Newton pour la religion na-

1 Il était né le jour de Noël 1642.

2 Les plus précieux détails sur la vie et les ouvrages de Newton se trouvent dans un ouvrage anglais sous ce titre : *Collections containing authentic Memoirs of sir Isaac Newton, now first published from the original mss. in the possession of the earl of Portsmouth.* Londres, 1806.

turelle, pour un système séparé de tout culte, de toute pensée de révélation. Le philosophe appliqua sa théorie à l'histoire et à la chronologie; ce fut la méthode du doute dans sa plus grande extension, la négation de tous les faits antiques; Newton bouleversa la chronologie avec une hardiesse peu commune [1]; et c'est ce qui explique l'enthousiasme qu'excitèrent les doctrines de Newton parmi cette petite secte de philosophes qui apparaissait au commencement du dix-huitième siècle; on se mit à analyser ses doctrines; elles devinrent une des préoccupations de l'enfance d'Arouet, et les travaux de sa jeune vie s'appliquaient déjà à traduire les théories de l'optique et de la pesanteur. Au dix-huitième siècle, Newton remplaça la popularité de Descartes; dès ce moment la croyance fut considérée comme une puérilité, et l'on relégua le spiritualisme dans les superstitions d'une époque religieuse et finie.

Leibnitz, aussi puissant de pensée que Newton, n'avait point aussi vivement secoué les

1 Cet ouvrage a été publié par l'abbé Conti, avec une réfutation de Fréret. M. Daunou en a donné une analyse exacte.

doctrines religieuses et le spiritualisme de Descartes[1]; il y avait dans l'immense professeur de Leipsick une universalité de sciences positives qui le préservait des théories trop absolues de l'école inventive. Le danger des esprits supérieurs, c'est de se laisser dominer par la théorie; ils ont l'orgueil de créer un monde comme Dieu, et d'expliquer les impénétrables mystères qui nous pressent de leurs doutes. La philosophie de Leibnitz avait établi un mélange entre le sensualisme et les idées innées; il marchait aussi loin que Newton en géométrie et en physique, mais en histoire il restait dans la condition des faits positifs et de l'étude rationnelle. Leibnitz publiait des travaux d'érudition compilée[2], il ne voulait pas se jeter dans le monde infini des théories, dans l'idéalisme entraînant d'un système; il était pour l'école luthérienne ce que Descartes avait été pour le catholicisme, une espèce de milieu entre la raison et la foi. Leibnitz n'eut donc

1 Leibnitz était né plus de trois années après Newton, le 3 juillet 1646.

2 Tels sont les *Scriptor. rerum Brunswicens.* 1707-1711, et le *Codex Juris gentium diplomaticus*, ann. 1693.

pas en France la popularité de Newton; il est rare que les esprits qui ne poussent pas une théorie jusqu'à l'extrême dominent une époque; les générations veulent marcher par des illuminations soudaines qui les saisissent plus encore qu'elles ne les enseignent. Leibnitz restait trop dans les conditions de la foi chrétienne pour que la philosophie du dix-huitième siècle l'adoptât; elle était plus à l'aise avec Newton, et voilà pourquoi Voltaire et la marquise du Châtelet se mirent à traduire et à expliquer le système de Newton; Voltaire dédaigna celui de Leibnitz; le philosophe allemand n'allait pas assez droit à l'examen libre et à la religion naturelle. Leibnitz croyait.

Toutefois, l'homme le plus influent sur le dix-huitième siècle fut incontestablement Bayle. La génération philosophique en France n'était pas très-érudite; elle avait cette éducation superficielle qui ne s'arrête à rien, et marche si légèrement sur l'arbre de la science, que les rameaux n'en plient pas. Les philosophes trouvèrent donc dans Bayle une érudition profonde, une critique hardie, pleine de citations, et puisée aux sources mêmes. Combien la

la science du réfugié ne dut-elle pas servir la paresse spirituelle des écrivains philosophiques! on n'avait besoin, pour ainsi dire, que de jeter quelques fleurs sur des travaux savans et approfondis; on s'appropriait la science du *Dictionnaire critique*, les dissertations développées du journal de Bayle et de Basnage, les *Nouvelles de la république des lettres*. On ne peut dire combien d'emprunts furent faits à ces deux érudits, Bayle et Basnage : la science d'Arouet fut puisée, pour la géométrie et la philosophie, dans les grands travaux de Newton; pour l'histoire et la chronologie, dans Bayle surtout. Arouet n'inventa rien, mais il rhabilla tout avec son admirable esprit et sa grâce de formes; il n'y eut pas d'époque qui inventa moins que le dix-huitième siècle, elle emprunta tout aux étrangers. A côté de Bayle, de Basnage, et plus hardi qu'eux tous, il faut placer Van-Dale et son savant travail *sur les oracles*. Van-Dale appartenait à l'école socinienne et anti-trinitaire; sa critique moqueuse niait tous les oracles, aussi bien ceux du paganisme que les révélations chrétiennes; Van-Dale pénétrait dans toutes les initiations des mystères aux

quatre premiers siècles de la prédication évangélique; il visitait les antres de Mithra; il révélait les sacrifices du taurobole et du cyrobole, imitation des formes chrétiennes. Jamais une si patiente érudition n'avait travaillé au profit du doute; il expliquait tout par des causes naturelles, ou par les fraudes de la superstition[1].

Cet esprit de critique et d'examen avait retenti en France : une école historique était née avec l'ardente mission d'éclaircir les faits de la chronologie; Newton avait ouvert la route, car il n'avait rien respecté, ni la vieille histoire de Grèce, ni l'antiquité égyptienne, ni les traditions des brahmes qui se perdent dans la nuit des âges. Bayle avait attaqué plus fièrement encore les dates et les faits; le doute fut le premier principe posé par son école; et en France parut Fréret, le chronologiste le plus ferme, le plus sûr dans les voies infinies de l'histoire. Nicolas Fréret était né à la fin du dix-

1 Van-Dale était né à Harlem, le 8 novembre 1638. Il appartenait aux anabaptistes; son immense travail, fort rare aujourd'hui, et que je me suis procuré, porte ce titre : *De oraculis veterum ethnicorum dissertationes duæ*. Amsterdam, ann. 1683, in-8°. Il en existe aussi une édition in-4°, 1700.

septième siècle; sa jeunesse s'était passée dans les solides études des idiomes antiques; il n'était point publiquement impie, anti-chrétien, il respectait les traditions sacrées; mais l'esprit d'investigation et de doute ne savait pas s'arrêter. Les travaux de Fréret pouvaient servir de point de départ à des investigations plus hardies et moins respectueuses devant le dogme catholique. Fréret avait des idées étroites, de petites préventions, mais un amour incessant de recherches, une érudition puissante [1].

Les travaux de Fourmont avaient la même destinée; le savant orientaliste n'avait aucun dessein d'attaquer le système chrétien, mais Fourmont s'était occupé de la Chine, de ses mœurs, de sa chronologie mystérieuse et de son histoire [2]; il avait défendu son antiquité fantastique; dès lors la philosophie du dix-huitième siècle s'empara de ses recherches; il

1 Fréret me paraît l'homme considérable de l'érudition dialectique du dix-huitième siècle; les Mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions sont remplis de ses travaux; l'édition que M. de Septchênes a donnée des œuvres complètes de Fréret est essentiellement défectueuse.

2 Fourmont était né en 1683; ses travaux sur la langue chinoise sont immenses; il a été le guide de ses bien faibles élèves en France.

n'y eut d'enthousiasme que pour la Chine ; on fit de l'érudition facile, des dissertations développées. Chaque époque a sa manie; on ne prit plus d'autre point de comparaison que Confucius, d'autres philosophes que les lettrés chinois. Tout se portait vers l'étude des langues orientales; les missionnaires avaient ouvert l'immense carrière des découvertes. Les érudits ne se bornaient pas à rester sur leurs chaises paresseuses, ils voyageaient, écoutaient, apprenaient, depuis Chardin, le marchand du roi, l'intrépide voyageur qui avait fait si bien connaître la Perse, les merveilles d'Ispahan, ses ponts gigantesques, ses bazars et ses quartiers immenses[1], jusqu'à Galland, l'inimitable traducteur des *Mille et une Nuits*, ces fleurs orientales recueillies à Bagdad, Alep, sous le vent chaud et embaumé des jardins de roses, de pêchers, de citronniers et de pistachiers.

1 Chardin, le naïf Chardin, a défrayé en France tous les pauvres orientalistes de nos jours (j'en excepte M. de Sacy), qui ont prétendu s'occuper de la Perse ; après l'érudition travailleuse, est arrivée l'érudition commode. Chaque époque a son signe; de nobles esprits visent à la postérité, d'autres au chauffage et à l'éclairage dans de douces bibliothèques.

L'érudition critique n'absorbait point le domaine de la science : on écrivait aussi des récits ou des thèmes historiques dans une langue plus élégante et plus compassée. L'abbé de Vertot avait mis à la mode la formule des *conjurations*, cadre puéril, étude où l'on entassait les hommes et les faits avec de fausses couleurs. Il n'est pas un esprit médiocre qui ne se complaise avec ces formes demi-dramatiques qui ne sont ni l'histoire ni le roman; l'abbé de Vertot est un des hommes qui firent le plus de mal à la chaste pensée historique; il lui ôta sa vérité, sa grandeur, il l'habilla de ses petites idées, de sa déclamation d'antithèse. La conjuration de Catilina par Salluste, et la conjuration de Venise de Saint-Réal, sont le fond commun que Vertot rhabille pour l'usage du temps où il écrit. Combien n'est-elle pas préférable la grande et simple érudition des bénédictins! de ce dom Vaissette surtout, qui alors publiait son premier et beau volume de l'*Histoire du Languedoc!* C'est là une œuvre magnifique! que la science est étroite aujourd'hui, quand on la compare à ces hommes de patience et de vie

monastique ! L'*Histoire du Languedoc* vivra aussi long-temps que la province même dont elle a éternisé les annales. Lorsque les siècles auront réduit en poussière le Cirque, la Maison-Carrée, les magnifiques ponts romains qui décorent encore Nîmes, Arles et le Gardon, l'histoire de dom Vaissette demeurera pour nous retracer le souvenir des générations municipales du midi de la France; ce livre fut un monument de granit que le génie de ces pauvres religieux éleva! Alors chaque province avait son historien dans les modestes retraites des monastères; dom Plancher rédigeait les *Annales de Bourgogne*, dom Maurice celles de Bretagne. Parlerai-je de Ruffy, l'annaliste de Marseille? Ruffy n'était point d'un ordre religieux, mais il s'était fait une silencieuse solitude sous les bois de pins qui couronnent la ville municipale; c'est au doux et triste bruissement de la pinède que Ruffy écrivait les fastes de Marseille, depuis que Lazare et Marthe avaient évangélisé au pied de la montagne druidique, jusqu'à la belle histoire de Casaulx et des braves échevins qui défendirent la ville contre le traître Libertat

et les soldats de Henri IV. Que dire encore du *Gallia christiana*, ce vaste recueil sur toutes les églises chrétiennes si intimement unies aux libertés communales de la France? La *Gaule chrétienne*, beau titre d'un livre tout national; car qui était plus uni au peuple de France que son Église, ses cathédrales, ses évêchés, vieux comme le sol et la civilisation[1]!

Au milieu de l'école des novateurs historiques, il s'était produit le naïf et poétique travail d'un brave et digne gentilhomme; quand tout attaquait et démolissait l'antique société, le comte de Boulainvilliers s'était fait le champion du système féodal contre la monarchie absolue et la tendance du pouvoir moderne. Rien n'est plus ingrat que la génération qui vient après une autre génération; elle se croit plus parfaite, elle traite avec mépris les races qui ne sont plus, comme si la marche du monde n'était pas inflexible dans un centre donné; aux plaies d'un État social ont succédé

1 Ce beau livre n'est pas terminé. Il y a des sociétés pour l'histoire de France, et je ne sais quelles autres associations retentissantes; que produisent-elles? hélas! l'esprit des fortes études est éteint! un autre esprit a succédé.

d'autres plaies, aux servitudes d'autres servitudes, à la glèbe de l'homme d'armes les glèbes de la manufacture; la vie n'est-elle pas toujours un grand désespoir que l'on secoue par l'étourdissement et l'ivresse des passions, quand la foi religieuse ne console pas l'âme attristée? Le comte de Boulainvilliers avait entrepris de prouver que le moyen âge était un système social tout entier, et non point un désordre; il relevait la loyauté de ces rapports de foi et hommage, de protection et de services, depuis le roi jusqu'au dernier vavasseur. Il faisait voir que l'honneur avait son type dans le blason sans tache; que le respect de la femme, l'exaltation de l'amour, le dévouement s'étaient maintenus dans la société par la juridiction féodale; il attaquait comme félons et couards les fils d'avocats et de juristes qui, sous le le roi des *clercs* Charles V, avaient mêlé leur subtilité bavarde à la simplicité brève et hautaine de l'école des gentilshommes. Boulainvilliers se laissait entraîner par son chaleureux enthousiasme pour le vieux temps; mais ce qu'il y avait de vrai dans sa chevaleresque théorie, c'est que tout système social a sa pensée et

son motif; il n'y a rien de précisément absurde; tout est en rapport avec le besoin de chaque époque; le pouvoir matériel de la féodalité était en face du pouvoir moral de l'Église, et ce fut cette incessante lutte qui constitua le moyen âge. Dans la marche des siècles, prenez la situation la plus extraordinaire, elle a toujours tendance à se régulariser, à se pondérer; chaque État social a sa cause[1].

Ces protestations des vieux temps n'étaient pas écoutées : quand une certaine tendance domine une génération, c'est en vain que quelques voix isolées veulent l'arrêter dans sa marche; le dix-huitième siècle s'ouvrait sous les entraînemens du sensualisme; on s'enivrait de tous les plaisirs; la vie se partageait dans la dissipation du cœur et de la table, spirituelle et délicieusement agitée. Les premières poésies d'Arouet ne sont qu'un gracieux libertinage, avec cet esprit fin, pénétrant, cette grâce par-

1 Boulainvilliers, l'une des plus fortes capacités du dix-septième siècle, était né le 11 octobre 1658. Son histoire de l'ancien gouvernement de la France, réfutée par Montesquieu, et ses recherches historiques sur les États-Généraux sont des ouvrages d'une grande supériorité. *Voy.* l'édition de La Haye, ann. 1727, 3 vol. in-8°.

faite qui caractérisent les poésies légères du dix-huitième siècle; tantôt c'est à la princesse de Conti qu'Arouet adresse ses tendres épîtres, tantôt à la duchesse du Maine, et à côté de ces noms viennent se grouper ceux de quelques actrices de l'Opéra et de la Comédie-Française; Arouet est jeune, ardent, et dans ce corps maladif et faible, il y a encore tendance à épuiser la coupe de la vie[1]. Chaulieu chante Sylvie, les bosquets de roses, les berceaux de lilas qui ombragent sa table où pétillent le vin d'Aï et la clairette mousseuse; l'abbé de Chaulieu veut être gai, c'est son rôle, et il y a souvent bien de la tristesse dans ces âmes qui s'agitent beaucoup pour produire quelques sons d'une bruyante joie. Fontenelle vit avec eux; c'est l'homme d'esprit égoïste, il passe à travers les temps sans penser à autre chose qu'à lui; quelle flétrissure appliquée à cette âme! Fon-

1 C'est au grand-prieur de Vendôme que Voltaire, presque enfant, fait déjà sa confidence d'impiété; c'est à lui qu'il écrit en 1715, de chez M. Caumartin, ces jolis vers :

Tout simplement donc je vous dis
Que dans ces jours de Dieu bénis,
Où tout moine, où tout cagot mange
Harengs saurés et salsifis, etc.

tenelle se vantait de n'avoir jamais ri ni pleuré dans sa vie; c'est le plus épouvantable jugement que l'on puisse porter sur le cœur d'un homme : celui qui ne rit et ne pleure jamais est sans entrailles, c'est l'égoïsme qui se traîne et vit sans émotion pendant cent ans.

Il était né alors une littérature également moqueuse, qui s'attachait aux vices de l'état social. Chaque temps a ses censeurs, chaque classe un satirique, qui s'en prend à elle; Molière avait peint le ridicule de son époque, noblesse, bourgeoisie et basoche; Le Sage reproduisit dans ses inimitables tableaux les mœurs et les habitudes des financiers; Turcaret est le symbole de ces traitans, qui commençaient à imposer leur domination aux derniers jours de Louis XIV[1]; et la régence lui offrit un vaste champ; son *Gil Blas de Santillane*, cet admirable roman, ne fut-il pas la vivante image de cette société décousue, sans mœurs, sans délicatesse, de ce mélange de tromperies, de libertinage, de désordre, de nobles et de valets, de fous et de sots, qui tous s'agi-

1 *Turcaret* fut joué en 1709; *Gil Blas* parut en 1715.

tent bruyamment au milieu d'une génération en décadence? Le Théâtre de la Foire mit en scène ces romans de mœurs; ce fut là qu'on tourna tout en ridicule, et sous les noms vulgaires d'Arlequin empereur, de Colombine, de Polichinelle ou de Paillasse on reproduisit les personnages les plus saillans d'une époque désordonnée. Les noms de Le Sage et d'Alexis Piron se rattachent au Théâtre de la Foire; Alexis Piron, la triste et sale expression d'un temps où la bonne compagnie elle-même s'abaissait tant qu'elle pouvait, comme si elle était pressée de proclamer l'égalité dans les mauvaises mœurs, afin de justifier ceux qui plus tard placèrent cette égalité dans les conditions politiques!

Quand on veut un peu connaître l'esprit et le mouvement littéraire de ce siècle, il faut parcourir la *Gazette de France* et le *Mercure galant*, les journaux en faveur auprès du grand monde d'alors; dans ces publications périodiques, il n'est question que de quelques nouvelles de cour, de quelques récits de bataille, de dissertations érudites; puis mille aventures galantes viennent égayer les longues soi-

rées du château ou de la cour; ces journaux sont censurés par de graves magistrats, et il s'y manifeste un esprit et un goût de mœurs dissolues, une tendance aux contes érotiques; les plus mauvais livres sont souvent faits sous la censure. La *Gazette* et le *Mercure galant* n'ont rien de saisissant ni de remarquable; ils s'occupaient de pièces de théâtre, de cette scène où dominait Crébillon avec les premières et noires émotions du théâtre anglais; l'Angleterre commençait à être un sujet d'études et de méditations. La Grande-Bretagne profita toujours de l'engouement qui nous saisit à certains intervalles, pour ses coutumes, ses lois, sa littérature et son industrie. La presse périodique fut un emprunt à l'Angleterre, mais l'esprit de critique philosophique, érudit, ne vint qu'avec les Gazettes hollandaises; les *Nouvelles de la république des lettres* de Bayle furent également le type suivi dans quelques uns des journaux de France qui s'occupaient de hautes et fortes études. Le journal de Trévoux fut la plus remarquable production d'examen et de sérieuses controverses; il était l'œuvre des jé-

suites de France; le beau dictionnaire de Trévoux restera comme un modèle de recherches et d'érudition littéraire. Ce journal de Trévoux devint la terreur du parti philosophique au dix-huitième siècle; il fait la contre-partie des travaux de Bayle et de l'école hollandaise; la presse religieuse eut dès lors son organe : elle s'en sert avec une certaine hauteur d'esprit et de science. Lorsqu'on parcourt les recueils de ce temps, on est frappé du caractère grave et sagement mesuré de la critique des jésuites de Trévoux; leur renommée s'étendit parce qu'il y avait une érudition véritable, et le beau dictionnaire qu'ils ont légué fut la première base du travail confus et systématique de l'Encyclopédie[1].

Dans cet actif mouvement de l'esprit, il était difficile que les questions politiques ne prissent pas d'importance; à mesure qu'on touchait de plus près les points de philosophie et de sociabilité, on devait, par la force même des choses, aborder les questions de

1 Le Journal de Trévoux devient très-rare; l'édition de 1740 est la plus complète.

gouvernement. En Hollande, en Angleterre, une multitude de pamphlets avaient été publiés sur la souveraineté ou les droits du peuple envers les gouvernemens et des gouvernemens entre eux. Le droit des gens ou international avait éveillé tour à tour la sollicitude de Grotius et de Puffendorff; leurs livres avaient occupé pendant un siècle l'attention de l'Europe savante. Barbeyrac dépassa tous les publicistes dans ses théories hardies; Jean Barbeyrac était Français, né même en Languedoc, comme le désigne son nom d'origine méridionale; ardent calviniste, il avait quitté la France par suite de la révocation de l'édit de Nantes; il fut fait professeur de droit des gens à Berlin. C'est là qu'après d'immenses travaux, Barbeyrac publia, dans son style sec et de réfugié, ses commentaires sur les devoirs de l'homme et du citoyen ; Barbeyrac fit connaître en français tous les ouvrages de l'école anglaise ou hollandaise sur la liberté de conscience, sur le droit des citoyens, sur l'indépendance des nations, sur les questions de neutralité et de pavillon qui se disputaient le monde diplomatique. Ces idées se répandaient dans le

Parlement, parmi les hommes d'études fortes et scientifiques[1].

Ainsi la même influence que Newton, Leibnitz, Bayle, Basnage exercèrent sur le développement des idées philosophiques et critiques en France, les grands traités de Puffendorff, de Noodt, de Grotius, de Cumberland, traduits et popularisés par Barbeyrac, l'exercèrent également sur l'école politique. Le chef de cette école politique en France, alors jeune homme, paraissait destiné à grandir les questions de gouvernement et de sociabilité. A quelques lieues de Bordeaux, dans une situation pittoresque, se trouve un manoir demi-féodal qui a échappé au marteau iconoclaste; il a nom la Brède; cette seigneurie avait passé à la famille Secondat, qui possédait la belle terre baronnie de Montesquieu. Si vous pénétrez dans ce manoir, vous trouvez encore une chambre mo-

1 Barbeyrac était fils de Charles, docteur en médecine à Montpellier ; il a traduit de Noodt *le Pouvoir des souverains et de la Liberté de conscience ;* Amsterdam 1714 ; de Grotius *le Traité du droit de la guerre et de la paix,* Amsterdam 1724; de Gronovius, *Discours sur la loi royale*, ibid. 1731 ; de Puffendorff, *Traité du droit de la nature et des gens*, avec des notes. Tous ses autres ouvrages sont diplomatiques.

deste et nue; un fauteuil en velours d'Utrecht fatigué par le temps, est placé en face de l'âtre d'un de ces grands foyers du moyen âge où toute une famille s'abritait, lorsque les contes de fées et les légendes étaient récités au sifflement de la brise d'hiver; un des coins de cet âtre est usé par le frottement d'un pied machinalement agité, quand la pensée s'élevait dans les immenses régions de l'histoire et de la politique; l'homme extraordinaire qui peuplait cette demeure de ses vastes travaux était le petit-fils du baron de Montesquieu, président au parlement de Bordeaux. Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, avait alors ving-six ans; avec cette ardeur de la science qui ne s'arrête devant aucun obstacle, il étudiait le droit public, la jurisprudence, l'histoire; il aimait à visiter Athènes et Rome dans ces beaux livres de l'antiquité qui nous reproduisent leurs temples, leurs cirques, leurs magnificences, le laticlave traînant sous les portiques de marbre; Montesquieu, jeune homme, avait rêvé mille ouvrages, comme il arrive toujours aux imaginations neuves et fortes qui cherchent l'œuvre à laquelle Dieu les appelle.

Le jeune conseiller n'avait rien encore publié; il faisait, défaisait ses plans de religion, de politique avec un incessant besoin de produire, jusqu'aux *Lettres persanes*, qui furent le spirituel pamphlet de son temps; elles préludèrent à l'*Esprit des Lois;* Montesquieu devint bientôt le chef d'une des grandes écoles politiques qui se disputèrent le dix-huitième siècle.

Il y eut plusieurs de ces écoles en effet : 1° l'école anglaise et de la pondération des pouvoirs, dont Montesquieu fut le chef en France, sorte d'emprunt à la révolution de 1688; 2° l'école fédérative, dont le type se trouve dans tous les pamphlets de la Hollande; 3° l'école républicaine municipale, qui part de Bodin pour aboutir à Genève et à Rousseau; 4° l'école philosophique de Newton et du droit naturel de Hobbes; 5° l'école épicurienne, adoptant le sensualisme le plus complet, mettant à la portée des esprits français les dissertations trop sérieuses et trop élevées des étrangers ou des réfugiés. C'est dans ce chaos de doctrines que le dix-huitième siècle devait s'agiter sous la main impuissante des gouvernemens!

CHAPITRE VII.

ORGANISATION DE LA RÉGENCE.

Hommage du régent à Louis XV. — Voyage de la cour à Vincennes. — Funérailles de Louis XIV. — Premier conseil des ministres. — Lit royal de justice. — Formation des conseils d'État. — Organisation de la régence. — Esprit du nouveau gouvernement.

1715.

Ainsi marchaient les idées avec leur irrésistible puissance; les faits politiques se développaient dans des conditions plus régulières. La séance du Parlement était close;

le duc d'Orléans, proclamé régent de France, se rendit à Versailles pour faire hommage au jeune roi de sa nouvelle dignité. Il entrait dans les projets du régent d'environner son administration d'un grand respect pour l'autorité royale; il avait besoin d'effacer les bruits déplorables qui avaient couru sur ses desseins. D'ailleurs, dans les séances du Parlement, tout s'était fait avec la pensée de préserver le trône; la force du régent devait précisément résulter de ce respect profond pour l'héritier de la monarchie et les coutumes antiques. Il y avait quelque chose de touchant dans cette tendre sollicitude de tout ce qui environnait Louis XV; la duchesse de Ventadour était une mère, sa charge lui prescrivait de ne jamais quitter le royal enfant, dont elle était gouvernante; elle avait son lit à côté du sien; son premier regard du matin était pour lui, comme sa dernière pensée du soir; elle ne souffrait pas que personne approchât du roi sans être là présente, car c'était le droit et le devoir de sa charge; elle était de parfaite intelligence avec le duc de Villeroy, que ses fonctions appelaient également à veiller sur l'existence et les actions du

roi. Aussi les ennemis du duc d'Orléans comparaient-ils la duchesse de Ventadour à Josabet, la fidèle gardienne de Joas dans le temple, et le duc de Villeroy à Abner, le vieux et noble capitaine de Juda[1].

Ce fut dans un simple carrosse à deux chevaux, sans gardes, que le duc d'Orléans, régent de France, parut à la cour d'honneur de Versailles; il monta en toute hâte l'escalier de marbre, suivi de quelques gentilshommes; Il se fit introduire auprès du jeune roi, alors aux bras de la duchesse de Ventadour; le duc d'Orléans fléchit le genou; il demanda respectueusement à cet enfant la confirmation de son titre, et le roi la lui accorda d'un gracieux sourire. Louis XV souffrait un peu d'une petite toux, il se levait à peine de son lit; le régent prit ses ordres pour sa résidence; Louis XIV n'avait pas voulu que son jeune successeur restât dans le palais de Versailles; on se rappelle qu'une disposition de son testament portait que le nouveau roi habi-

1 La Grange-Chancel ne manque pas de faire cette comparaison dans ses *Philippiques*.

terait le château de Vincennes ; l'air y était sain, la position fortifiée ; on était près de Paris, à une portée de canon du faubourg Saint-Antoine. Le régent dit également au roi que son Parlement désirait le voir en son lit de justice, afin qu'il confirmât, par sa présence, tout ce qui avait été déclaré et décidé; Louis XV répondit gracieusement : « qu'il étoit à la disposition de son bon oncle. » Ce fut là une séance touchante ; le régent y déploya une grande sensibilité, une expression de tendresse respectueuse qu'on ne peut dire[1].

A peine le roi était-il rétabli de son rhume,

1 *Mercure de France*, octobre 1715. Aussi M. le duc d'Orléans fut-il très-populaire. J'ai trouvé des vers en forme de requête présentée à Mgr le duc d'Orléans par les dames harengères.

Les harengères de Paris,
Plus maîtresses que leurs maris,
Viennent faire la révérence
Au nouveau régent de la France;
Philippe, grand-duc d'Orléans,
Que Dieu vous conserve long-temps;
Nous ne pouvons assez vous dire
La joie que nous avons, beau sire,
D'apprendre que le Parlement
Aye cassé le testament
Qui vous ôtait une régence
Que le mérite et la naissance
Vous donnent, et que d'un avis
Nous demandions au bon saint Louis.
Il nous exauce, dont Dieu grâce,
Et vous allez tenir la place
Pendant long-temps de notre roi;
Et vous nous donnerez la loi.
Quand nous pensons à vos largesses
Et considérons vos promesses,
Il semble que vous ramenez
Les siècles d'or tant renommés.

Le duc d'Orléans en rit beaucoup.

que toute sa maison se disposa pour le départ; il fut résolu qu'on n'entrerait pas à Paris; on devait prendre les routes de traverse, passer la Seine au village de Neuilly, gagner Saint-Denis, Menilmontant et le château de Vincennes. Le cortége fut tout royal; les carrosses de cérémonie s'étalèrent avec leurs beaux panneaux bleus et leurs fleurs de lis d'or. C'était le 8 septembre, la journée était chaude et resplendissante du soleil d'automne; les gardes-du-corps, les mousquetaires noirs entouraient le cortége, précédés de leurs trompettes et cymbales; les gardes françaises fermaient la haie, elles étaient si intimes avec le peuple de Paris, qui inondait la route de Vincennes pour saluer le jeune roi! Le carrosse royal était fort grand, traîné par six chevaux de race normande gris-pommelé; huit personnes s'y trouvaient réunies par les devoirs de leurs charges; le jeune roi d'abord, sur les genoux de M^me^ de Ventadour, il était pâle et avait l'air maladif; à son côté droit M. le régent, et à gauche M. le duc du Maine, surintendant de l'éducation royale; sur le devant du carrosse, M. le maréchal de Villeroy, capitaine des gardes;

à la droite du maréchal, le comte de Toulouse; le premier gentilhomme de la chambre avait la gauche, et le précepteur à ses côtés. La foule était nombreuse sur toute la route, et bien qu'on eût évité Paris, la ville presque entière s'était portée pour saluer l'enfant que le vœu du peuple entourait; il fallait voir l'attendrissant spectacle de la multitude, levant les mains au ciel pour la conservation de cet enfant. Si le duc d'Orléans avait pu avoir de coupables projets, il aurait hésité devant l'exécution, car ce peuple était bien aimant, et une pensée religieuse protégeait ce frêle arbrisseau. Le cortége touchait le bois de Vincennes lorsque la grosse cloche du château se mit en branle au beffroi pour solenniser l'arrivée du roi de France[1]!

Le château de Vincennes est situé dans cette plaine silencieuse où la forêt s'étend au loin; ses fortifications et ses tours remontent au quatorzième siècle; elles avaient été agrandies et restaurées au seizième; le bois n'avait point alors été coupé; les branches éparses des ar-

1 *Voyez* la relation du *Mercure de France*, octobre 1715.

bres séculaires venaient jusqu'aux bords des fossés; une longue plaine avait été élaguée du côté de Saint-Mandé; de là on pouvait contempler les tours carrées de Vincennes, tandis que les corbeaux voltigeaient en croassant sur vos têtes. Il y avait dans cette forteresse, comme au Palais-de-Justice à Paris, une de ces chapelles divines que saint Louis, le roi justicier, plaçait partout, car il tenait sa couronne et sa justice de Dieu. Un petit bâtiment plus moderne avait été construit par les ordres de Louis XIV; on l'avait pourvu de tout ce qui était nécessaire pour le besoin du jeune Louis XV; on ne savait pas ce qu'il adviendrait : le testament avait pris toutes les précautions : en supposant la fidélité de M. le duc d'Orléans, qui pouvait répondre qu'il n'y aurait pas une guerre civile parmi les princes du sang? Qui pouvait répondre que Paris ne serait pas ensanglanté par la lutte des gentilshommes et du peuple? Dès lors il était utile de placer le roi à Vincennes, à l'abri de toute attaque; il serait là, comme Louis XIV enfant à Saint-Germain, entouré de sa garde fidèle; ses loyaux gentilshommes pourraient protéger ses jours

contre toute entreprise; Vincennes n'avait pas des jardins factices et une atmosphère fangeuse comme Versailles; le souffle des vents passait à travers les vastes bois, et la saveur du thym et de l'aubépine sauvage embaumait les premiers rayons de l'aurore. Le siége du gouvernement fut donc établi à Vincennes[1].

Tandis que le jeune roi choisissait là sa résidence, un convoi de mort s'acheminait vers Saint-Denis; Louis XIV, par son testament, avait légué son cœur à l'église des Jésuites, comme son père Louis XIII; ses entrailles appartenaient à Notre-Dame, la cathédrale de Paris : beau symbole que ce dépôt de mort dans la grande ville du roi; le monarque était inhérent au peuple et s'identifiait

1 A peine arrivé à Vincennes, le roi y reçut les hommages de toute la magistrature; voici le discours prononcé par M. de Saint-Port, avocat-général, en septembre 1715, lorsque le grand conseil alla rendre ses devoirs au roi à Vincennes : « Sire, nous nous présentons au trône de Votre Majesté pour y renouveler le serment de notre fidélité; nous espérons revoir en vous la sagesse de Mgr le dauphin votre père, la mansuétude de votre aïeul, et la gloire du feu roi votre bisaïeul, à qui vous succédez. Les exemples du prince régent raniment déjà leurs cendres, la sagesse formera votre cœur, et Dieu fera le reste. »

à sa vie municipale. Le convoi funéraire de Louis XIV marcha vers Saint-Denis; la pompe ne fut point magnifique, la multitude n'avait rien de sombre; tout même respirait un air de fête et de plaisir. Une gazette hollandaise rapporte qu'on buvait et mangeait sur la route de Saint-Denis[1]; la multitude est ainsi faite; elle aime la puissance dans la poussière, elle se complaît à contempler la grandeur abaissée; comme elle n'est pas capable de s'élever à la hauteur d'un système, elle éprouve le soulagement matériel que le passage d'un règne à un autre permet d'opérer; il se trouve presque toujours qu'elle se prend de fureur contre les puissantes têtes qui tombent. Jamais peut-être il n'y eut plus de vers, de couplets et de satires contre la personne et le gouvernement d'un roi; on se fait une déplorable idée de la nature humaine en relisant ces diatribes sur un cercueil; cette nuée de pauvres poètes qui s'attache à une grande renommée pour l'abîmer, est le triste apanage de toutes les époques. Il y a toujours des lâches qui se rient

1 *Gazette de Leyde*, octobre 1715.

de la puissance tombée; alors on se montre ingrat, parjure, oublieux; la médiocrité, les petites passions, la lie des mauvaises inspirations humaines s'agite autour de la mort, comme les oiseaux de proie près d'un cadavre; ces esprits, qui n'ont pu s'élever jusqu'aux grandes pensées, vont terre-à-terre dépouiller le cadavre pièce à pièce. Ainsi furent les pamphlétaires pour Louis XIV; on l'avait loué comme un dieu dans sa puissance, on le flétrit après ses malheurs, on n'épargna pas sa tombe. La voix seule de Massillon, remuant la poussière des morts, osa rendre à Louis XIV sa puissante mémoire; et son oraison funèbre, en rappelant que Dieu seul est grand, peignait en traits sublimes la magnificence de ce règne [1].

1 J'ai recueilli comme de tristes monumens des passions politiques les épigrammes qui furent faites contre Louis XIV.

Il est donc mort, ce grand Bourbon,
Regretté de la Maintenon,
De Letellier et de Fagon!
Vous, ses sujets, la larme à l'œil,
Regardez ce prince au cercueil,
Et de sa mort portez le deuil.
Il nous laisse à tous en mourant
De quoi pleurer amèrement,
Puisqu'il nous laisse sans argent.

Le duc d'Orléans était moins préoccupé du roi qui touchait Saint-Denis, que du gouvernement qui allait commencer. A peine avait-il conduit Louis XV à Vincennes, qu'il réunit les secrétaires d'État; aucun n'avait été changé. Tous les ministres de Louis XIV siégeaient provisoirement; le régent n'avait pas désigné encore tous les membres du conseil de régence : ainsi l'on comptait parmi les ministres à portefeuille le chancelier Voysin;

Non, Louis n'était pas si dur qu'il le parut,
Son trépas nous le justifie,
Puisqu'aussi bien que le Messie,
Il est mort pour notre salut.

Enfin l'homme immortel est mort;
Malgré sa superbe devise,
La Parque a terminé son sort,
Pour le bien de l'État et celui de l'Église.

Le tombeau du roi, par Rousseau.

France, de ton tyran orne ainsi le tombeau :
Sur la mauvaise foi fondez son mausolée;
Qu'il s'élève au-dessus, armé du noir flambeau
Dont il brûla jadis l'Europe désolée;
Qu'il y foule à ses pieds un peuple gémissant;
Que pour vertus, au coin d'un marbre teint de sang,
Le désespoir, la mort, la fureur et la faim
Y voilent leur pâleur de tombeaux funéraires;
Qu'avec la volupté les amours adultères
S'empressent d'y graver ses crimes sur l'airain;
Et que la haine y trace, en hideux caractères,

Torcy, secrétaire d'État des affaires étrangères; Desmarets, contrôleur général des finances, et Villars, Lavrillière, Armenonville. Il fut pris les mesures nécessaires pour la continuation provisoire du gouvernement. Rien ne pouvait être définitif tant que Louis XV n'avait pas siégé en son Parlement de Paris; c'était le vœu de la grande cour judiciaire. Le petit roi, que cette cérémonie ennuyait fort, et à qui les grandes perruques faisaient peur, n'avait pas encore voulu se rendre au Parlement. Jamais la duchesse de Ventadour n'avait pu persuader au royal enfant de se mettre en route pour Paris; « il avoit fait semblant d'être

Ce titre affreux: *Ci-gît le fléau du genre humain.*
Si la France, au moment que ta course est finie,
Ne pleure point, Louis, ne t'en étonne pas;
Ses yeux baignés de pleurs pendant toute ta vie
Se trouvent épuisés au jour de ton trépas.

Ici gît de qui les édits
Nous ont tous rendus misérables;
Qu'il aille droit au paradis,
Et son conseil à tous les diables.

Ci-gît le père des impôts,
Disons-lui des patenôtres;
S'il est en haut pour son repos,
Il y est aussi pour le nôtre.

A Saint-Denis comme à Versailles,
Il est sans cœur et sans entrailles.

malade; il s'étoit pris à bouder et à faire le mutin; il n'avoit pas voulu manger, et on avoit été contraint de le mener à Trianon, où l'appétit lui étoit revenu avec la bonne humeur; et se voyant là, il s'étoit mis à courir de tout côté pour se divertir avec son houssard[1]. » Cependant la solennité judiciaire était attendue; le lit de justice était comme la confirmation du pouvoir judiciaire concédé par Sa Majesté aux membres de sa cour. Le roi, vêtu de l'habit de deuil violet, partit du château royal de Vincennes dans ses carrosses de cérémonie; quand son cortége toucha la porte Saint-Antoine, le canon de la Bastille se fit entendre, et MM. les échevins, vêtus de leurs chaperons et robes rouges, complimentèrent Sa Majesté sur l'honneur qu'elle daignait leur faire de visiter sa bonne ville; Louis XV leur répondit par un sourire, en frappant ses petites mains l'une dans l'autre, et les échevins lui offrirent des dragées, friandises, massepains, que l'enfant prit en remerciant les dignes bourgeois et magistrats de leur attention gracieuse.

1 Récit manuscrit. (Biblioth du roi.)

Pendant ce temps, les chambres du Parlement se réunissaient au Palais-de-Justice, sur la convocation de M. le premier président de Mesmes. S'il y avait toujours discussion en temps ordinaire sur les préséances ou le cérémonial, lorsque le roi venait en sa cour tous les honneurs lui étaient dus; jamais premier président ou présidens à mortier n'auraient refusé d'aller au-devant de Sa Majesté pour la recevoir en sa cour et la conduire au lit de justice. Dès que le grand-maître eut annoncé que le roi était arrivé à la Sainte-Chapelle où il faisait sa prière, une députation de Messieurs marcha gravement pour le chercher; tous étaient vêtus de leur robe écarlate doublée d'hermine; le roi, porté dans les bras du duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre, traversa la longue file des conseillers; il fut mis en son lit de justice; noble aspect que cette cour suffisamment garnie de pairs, présidens et conseillers! Un enfant était là tout au milieu de ces graves physionomies, et sa petite face pâle et maigre faisait contraste avec les fortes et grosses têtes de magistrats et grands du royaume, tous avec leur longue

perruque noire et flottante. Il y avait une sorte de prestige dans les attributs de la royauté, et un prince enfant commandait l'obéissance et le respect aux vieillards, aux pairs et aux sages du pays, symbole mystique du pouvoir religieux; la force dans la candeur et l'innocence, sainte idée qui devait relever le devoir des peuples dans le culte de l'autorité[1].

Le roi, en son lit de justice, s'y plaça d'une manière fort gracieuse, ses petites jambes pendantes, son corps mollement appuyé sur le coussin de velours; puis ôtant son chapeau à plumes et le remettant presque aussitôt, il dit d'une voix claire, mais un peu tremblante : « Messieurs, je suis venu ici pour vous assurer de mon affection; M. le chancelier vous dira ma volonté. » Aussitôt, selon l'usage, le chancelier, revêtu de sa simarre violette doublée de cramoisi, s'approcha le genou en terre, et demanda au roi la permission de parler à son Parlement; un léger signe de tête le lui permit, et alors le chancelier Voysin fit un discours

[1] Procès-verbal du Parlement, 12 septembre 1715.

élogieux tout à la fois pour le roi défunt, pour le jeune prince son successeur, et surtout pour le régent, « dont l'esprit pénétrant et sublime avait déjà deviné toutes les nécessités de l'État. » Ce discours fut fort admiré; sur l'ordre de M. le premier président, toute la cour s'agenouilla; M. le premier président sollicita l'honneur de parler à Sa Majesté; le chancelier lui en donna l'ordre de la part du roi, et M. de Mesmes s'exprima ainsi au milieu du silence de toute la nombreuse assemblée en Parlement : « Sire, la royauté est immortelle en France, quoique les rois, comme les moindres de leurs sujets, soient tributaires de la nature. Louis-le-Grand, après un long et glorieux règne, en est la triste preuve : ce cruel événement afflige et consterne tous les ordres du royaume, et pénètre de la plus vive douleur ce premier tribunal de l'État. Mais au fatal moment où le plus grand roi du monde cesse de vivre, Votre Majesté, par le droit de sa naissance, commence de régner; c'est le motif de l'auguste cérémonie qui assemble aujourd'hui dans ce sanctuaire de la justice la cour des pairs et tout ce qu'il y a de plus grand dans le royaume; c'est ce

qui y attire, par l'amour que nous avons pour nos rois et par la pompe du spectacle, ce concours extraordinaire de peuple de tout âge et de toute condition. Tous s'empressent à l'envi de vous contempler sur votre lit de justice, comme l'image visible de Dieu sur la terre, de vous y voir exercer la première et la plus éclatante fonction de la royauté, et recevoir les hommages, les soumissions et le serment solennel de l'inviolable fidélité de votre royaume. Outre cette protestation générale, le Parlement supplie Votre Majesté d'être persuadée qu'étant attaché aux intérêts de la couronne d'une façon plus étroite et plus immédiate, il considérera toujours comme le plus indispensable de ses devoirs celui d'en soutenir et d'en défendre les droits et les priviléges. » L'assistance fut infiniment satisfaite des belles paroles de M. le premier président; on avait été fort court, afin de ne pas trop fatiguer le petit roi, qui ne remuait pas et faisait mine de s'ennuyer sur son lit de justice. Aussitôt la harangue finie, M. le chancelier recueillit les voix pour la confirmation de l'arrêt de régence, et cet arrêt fut prononcé

par le roi en personne, séant avec majesté en son lit de justice[1].

Toutes les formes étaient ainsi pour M. le duc d'Orléans; le prince n'avait négligé aucune des grandes solennités qui pouvaient fortifier son pouvoir; la régence était légalisée, et son gouvernement en action. Une des habiletés de M. le duc d'Orléans, avait été de caresser les prérogatives du Parlement, et l'opinion surtout qui se rattachait à la mémoire de M. le duc de Bourgogne et à son système de gouvernement politique. M. le régent s'était engagé avec M. le premier président de Mesmes à restituer au Parlement le droit de remontrance dans sa plus large expression. En même temps il convoqua auprès de lui un certain nombre de présidens à mortier les plus famés de la compagnie; de concert avec eux, il parcourut les manuscrits du duc de Bourgogne sur la forme et les conditions d'un bon gouvernement. Les idées de ce prince, un peu livré aux utopistes, avaient été de décentraliser autant que possible le conseil des

1 Procès-verbal du Parlement, 12 septembre 1715.

ministres, et de substituer aux secrétaires d'État à départemens des conseils spéciaux appelés chacun à délibérer sur une branche de service, la guerre, les finances, la marine. Cette idée, qui décentralisait l'autorité, devait être applaudie, car elle permettait de satisfaire un grand nombre d'ambitions; toutes les capacités pouvaient prétendre aux honneurs et aux dignités de l'État. Louis XIV avait suivi l'idée d'une vaste et forte centralisation aux mains des secrétaires d'État, et ceux-ci se trouvaient eux-mêmes tellement subordonnés, que tout était en définitive dans les mains du roi; la pensée du duc de Bourgogne était une véritable réaction contre l'unité proclamée par Louis XIV; elle substituait une organisation toute différente, une hiérarchie spécialement distincte [1].

1 Voici les motifs de l'ordonnance qui porte la date de Vincennes, 15 septembre 1715 : « Le feu roi de glorieuse mémoire, notre bisaïeul, pouvoit suffire seul au gouvernement du royaume, mais la foiblesse de notre âge demande de plus grands secours; et quoique nous puissions trouver tous ceux dont nous avons besoin dans la personne de notre très-cher oncle le duc d'Orléans, sa modestie lui a fait croire qu'il devoit d'abord proposer l'établissement de plusieurs conseils, où les principales matières qui exigent l'attention du souverain seroient discutées. » (Préambule de l'ordonnance.)

Le régent céda devant l'entraînement des idées; on était las de l'unité, on courait à une certaine indépendance politique; la pluralité des conseils était destinée à satisfaire cette tendance des opinions; un grand soin fut apporté dans le choix de toutes ces spécialités. La hiérarchie avait pour sommet le conseil de régence; dans cette régence étaient les ducs de Bourbon et du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier, le maréchal de Villeroy, le duc de Saint-Simon, les maréchaux d'Harcourt et de Bezons, le marquis de Torcy, le seul qui eût voix délibérative. Il fut chargé des rapports qui devaient être faits à la régence; MM. Le Pelletier de Souzi et d'Aguesseau ne venaient à ce conseil que lorsqu'ils y étaient mandés. Le régent organisa un conseil de conscience composé du cardinal de Noailles, de l'archevêque de Bordeaux, d'un évêque *ad libitum*, de M. d'Aguesseau, procureur général, et de l'abbé Pucelle. Le conseil de guerre fut composé du maréchal de Villars, président; du duc de Guiche, chargé du détail de l'infanterie; de M. de Puységur pour les fortifications et routes; de M. de Joffreville pour la cavalerie; de

MM. de Biron et de Levi, honoraires; de M. de Renolde pour les Suisses, et de M. de Saint-Hilaire pour l'artillerie. Tous rendaient compte à M. le duc du Maine. M. de Valory était pour le génie, et MM. le Blanc et de Saint-Contest, secrétaires, pour les vivres et munitions. Le conseil des finances était formé du maréchal de Villeroy, qui en était le chef, et du duc de Noailles, président. Les autres membres étaient MM. Le Pelletier des Forts, Rouillé du Coudrai; Fagon, de Baudry, de Gaumont, le président Dodun, et MM. Lefèvre et de la Balinière, secrétaires. Dans le conseil de la marine entraient les maréchaux d'Estrées et de Tessé, MM. de Vauvray, intendant de Toulon, Ferrand, intendant de Bretagne, de Bonrepos, et MM. de Coëtlogon et de Champigny, chefs d'escadres. Le maréchal d'Uxelles, l'abbé d'Estrées, M. de Chivergny, le marquis de Canillac, M. de Torcy, et M. Pequet, son premier commis, composaient le conseil des affaires étrangères. Enfin, dans celui des affaires du dedans du royaume (ministère de l'intérieur) entraient le duc d'Antin, président, M. le Premier, le marquis

de Harlay, M. de Goissard et M. d'Argenson[1].

Cette organisation était véritablement celle d'un grand conseil d'État, telle qu'on l'a comprise dans une époque plus moderne ; elle annulait la haute puissance des ministres spéciaux, soumis pour chaque département à l'action des conseils. Le duc de Bourgogne avait trouvé le modèle de ce gouvernement en Autriche, en Espagne, même dans le conseil de Castille[2] ; mais que devenaient les secrétaires d'État dans ce système d'administration? comment le pouvoir conserverait-il l'unité, la fermeté qui seules peuvent produire de grandes choses? Il n'y a que les caractères supérieurs et tenaces qui

1 On se moqua beaucoup parmi les vieux partisans de Louis XIV de cette pluralité des conseils. On chantait :

Français, ne craignez plus d'événemens sinistres,
Notre sage régent a su tout prévenir :
Il a soixante-dix ministres.

2 L'ordonnance indique positivement que le plan de ces conseils avait été dressé par le duc de Bourgogne : « Cette forme de gouvernement a paru d'autant plus convenable à notre très-cher oncle le duc d'Orléans, qu'elle a été tracée par notre très-honoré père. Il étoit persuadé que toute l'autorité de chaque partie des ministres étant réunie dans la personne d'un seul, devenoit souvent un fardeau trop lourd pour celui qui en étoit chargé. » (Ordonnance du 15 septembre 1715.)

dominent une hiérarchie de conseils; les souverains faibles sont réduits avec eux à l'impuissance et à l'anarchie. Le régent avait parfaitement réfléchi les choix; le conseil de régence différait peu pour le personnel de celui que Louis XIV avait désigné lui-même; seulement le duc d'Orléans en nommait tous les membres; il pouvait dès lors les révoquer, les multiplier, grandir le conseil ou le resserrer. Dans le comité de conscience il faisait entrer les représentans du clergé opposant à la bulle *Unigenitus*, la grave affaire du temps, et par là il conquérait l'assentiment des cours judiciaires; d'Aguesseau et l'abbé Pucelle étaient tous deux membres du Parlement. Le conseil de la guerre embrassait toutes les illustrations, sous la présidence de Villars; on éloignait des finances Desmarets, trop dans les idées du roi défunt; on le remplaçait par Villeroy et le duc de Noailles; pour la marine et les affaires étrangères, on demeurait dans les spécialités, telles que les comprenait Louis XIV. Certes, on ne pouvait faire des choix plus remarquables d'illustres personnes et de capacités mieux constatées; mais c'était l'ensemble

du conseil qui, dans l'action du gouvernement, devait rencontrer les difficultés inséparables d'un tel système; l'unité n'était nulle part. Les épigrammes ne manquèrent pas à la conception du régent; on appelait son ordonnance la loi des soixante-dix ministres; on ne pouvait s'expliquer en France une administration éparse dans tant de têtes diverses; les conseils n'allaient-ils pas se neutraliser les uns par les autres?

Ainsi, pour bien résumer l'organisation de la régence, elle se composait de M. le duc d'Orléans régent, avec le pouvoir absolu pour tout ce qui tenait au choix des personnes et des conseillers, au changement même dans le personnel du conseil de régence, à la répartition des places et bénéfices; d'un conseil, sous la présidence de M. le duc de Bourbon, premier prince du sang; d'une surintendance dans la maison du roi, confiée au duc du Maine; de secrétaires d'État, dominés par des conseils attachés à chaque branche spéciale de service; enfin le Parlement, auquel le régent reconnaissait le droit de remontrance et d'enregistrement. Ce système était bon en lui-même, mais

son action devait naturellement être lente, embarrassée; le rouage était trop compliqué; il devait en résulter de deux choses l'une : ou que M. le duc d'Orléans s'emparerait de l'autorité complète et absolue, en annulant le conseil de régence et les autres hiérarchies, ou que le conseil de régence dominerait le pouvoir du régent, et alors on tombait dans l'anarchie. Cette lutte commence presque immédiatement; elle s'achève par le triomphe du régent sur le pouvoir du Parlement et du conseil de régence. Les deux extrémités de ce système sont, 1° la souveraineté du Parlement alors qu'il brise le testament de Louis XIV et proclame la régence; 2° l'exil de ce Parlement à Pontoise, pour avoir résisté à la volonté absolue du duc d'Orléans. Ce changement s'opère dans la période de six années.

CHAPITRE VIII.

PREMIERS ACTES D'ADMINISTRATION DE LA RÉGENCE.

Réaction religieuse. — Actes contre les jésuites. — Triomphe des idées parlementaires. — Réforme financière. — Exactions contre les traitans. — Régularisation de l'impôt. — Première fondation d'une banque. — Law. — Administration militaire. — Réforme des régimens et de la maison du roi. — Le calvinisme. — Les juifs. — Faiblesse de l'autorité.

1715 — 1716.

Tout nouveau système vit aux dépens du pouvoir qui tombe; c'est la condition de sa popularité; il lui suffit de laisser librement accuser l'époque à laquelle il succède, le gou-

vernement qu'il remplace. Tout marche par action et réaction. Il fut alors admis qu'on devait déclamer contre la pensée et l'administration de Louis XIV ; on dépeça une à une les idées du grand roi ; on se plut à briser son œuvre. S'il y eut quelques voix consciencieuses, quelques paroles retentissantes pour protester au nom des merveilles de ce règne[1], il y eut encore plus de ces tristes écrivains qui s'atta-

1 J'ai recueilli avec une sorte de respect les rares éloges de Louis XIV qui se trouvent dans les premiers mois de la régence. Voici des vers sur le grand roi : j'aime ces accens de la reconnaissance sur les tombeaux :

Quel bruit impétueux, quelle rage effrénée
Travaille à l'instant tous les cœurs !
A peine de Louis la course est terminée,
Ses sujets déchaînés vomissent mille horreurs;
De libelles grossiers l'injurieux déluge
Inonde la ville et la cour.
La halle même, en critique à son tour,
Au rimeur insolent prête un honteux refuge ;
Que faut-il pour vous exciter,
Traîtres adulateurs, troupe avide et servile?
Le sordide intérêt, en éloge fertile,
N'a-t-il plus rien à vous dicter?
A l'immortalité vos flatteuses promesses
Désormais ne l'élèvent plus ;
L'écrivain le plus vil attaque ses faiblesses,
Vous n'osez seulement défendre ses vertus.
Pourquoi vous démentir? quelle âme assez altière
Pouvait à ce héros refuser son respect?

chent au cercueil d'un homme supérieur pour en calomnier la mémoire. Les gouvernemens nouveaux suivent ordinairement cette ligne vulgaire; ils savent que par ce moyen la popularité vient à eux; ils n'ont besoin que de laisser l'outrage s'exhaler paisiblement; ils rejettent toutes les fautes sur ce qui n'est plus, tous les malheurs sur le vieux temps.

Cette réaction d'un système nouveau, pro-

N'eût-on pas dit, à son aspect,
Qu'il régnait sur la terre entière?
Vit-on jamais d'exploits plus beaux? etc., etc.

Voici des stances contre ceux à qui Louis XIV avait fait du bien et qui furent les premiers à se déchaîner contre lui :

Vous, cœurs ingrats, à qui Louis
A prodigué ses récompenses,
Pendant sa belle vie, vous étiez éblouis;
A présent qu'il ne peut savoir vos imprudences,
De mille traits affreux vous ternissez sa gloire;
Par vos coups redoublés vous souillez sa mémoire.
Hélas! le sage Ésope prévoyait l'avenir;
Votre portrait est dans ses fables,
Et je vous y renvoie pour vous punir
De vos morsures épouvantables;
Il fut un fier lion pendant sa digne vie,
Devant qui loup, bœuf, cheval plie;
Mais tous à sa mort lui donnèrent un coup de dent;
Devenu fort de sa faiblesse,
L'âne y rua d'un air très-imprudent;
Je remarque en vous même bassesse.

clamé par le régent de France, fut d'abord religieuse : on se rappelle les questions solennelles qui s'étaient débattues sous le règne de Louis XIV entre les jésuites, expression de l'unité et de l'autorité dans l'Église, et les jansénistes inquiets et mécontens. La bulle *Unigenitus*, enregistrée au Parlement, était devenue la constitution même de l'État ; on l'avait posée comme la base de l'édifice catholique; tous les prélats qui avaient refusé d'y souscrire étaient traités en ennemis ou punis par la disgrâce de cour, une des armes puissantes de Louis XIV. M. de Noailles même, l'archevêque de Paris, n'était pas admis à Versailles. D'autres évêques avaient ordre de résider dans leur diocèse sans pouvoir en sortir; le pape avait ordonné l'exécution immédiate de la bulle *Unigenitus*, sous les peines portées contre les résistances à l'Église. Les premiers actes du régent furent dominés par un esprit hostile à la constitution et à la bulle *Unigenitus;* on admettait dans le conseil de conscience le cardinal de Noailles, l'abbé Pucelle et d'Aguesseau; le régent annonçait tout haut la tendance même de son gouvernement vers le triomphe du jan-

sénisme; le système de Louis XIV était renversé. La cause du jansénisme se trouvait essentiellement populaire dans la société bourgeoise et du Parlement; il était facile de se faire applaudir en révoquant les mesures prises contre les partisans du père Quesnel; quelques uns des plus hardis jansénistes en rapport avec les réfugiés de Hollande, avaient été arrêtés ou jetés en exil; tous furent mis en liberté ou rappelés par les ordres du conseil de conscience. Cela était bien; il y a toujours dans l'avènement d'un pouvoir une nécessité d'indulgence et de pardon[1].

Mais, comme dans toutes les réactions politiques, on ne fit que changer les objets de la

1 « Le marquis d'Aremberg, âgé de soixante et dix ans, fut élargi de la Bastille, où il étoit depuis onze ans, pour avoir contribué à la liberté du P. Quesnel, détenu prisonnier dans le palais de l'archevêque de Malines. Le P. Guillaume Quesnel, prêtre de l'Oratoire, et frère de celui dont on vient de parler, eut enfin le bonheur de sortir du château de Pierre-Encise, de même que l'abbé Fourgon; dom Jérôme et dom Turquois, célèbres prédicateurs de la réforme des Feuillans, furent rappelés de leur exil, et les supérieurs des monastères eurent ordre de rappeler aussi ceux d'entre leurs religieux qui avoient été relégués par des lettres de cachet ou par des obéissances forcées, et de les traiter et placer chacun comme ils le méritoient. » (Compte rendu sur l'ordonnance du régent.)

persécution; à la fin du règne de Louis XIV, les jansénistes avaient été proscrits; aux premiers jours de la régence du duc d'Orléans, ce furent les jésuites. Ce n'est jamais de la liberté qu'il s'agit dans la lutte vivace des partis entre eux, ce n'est que de la domination de l'un sur l'autre; on est toujours populaire dans une opinion quand on frappe l'opinion qui lui est hostile. La société politique n'est qu'un état de guerre; il y a des vainqueurs et des vaincus; on peut bien écrire l'égalité de tous dans la loi, elle n'est pas dans les faits; l'ordre politique est un passage incessant de divers partis au pouvoir. Le régent suivit toutes les impulsions des hauts jansénistes, et le conseil de conscience donna des ordres absolus pour l'exil des jésuites les plus influens. Letellier, fils de paysan, l'austère confesseur de Louis XIV, reçut l'ordre de quitter le diocèse de Paris; quelques prédicateurs furent interdits, les jésuites ne purent plus confesser, ni enseigner dans certains diocèses. Une réaction violente se prononçait ainsi contre eux; les chefs de ce grand ordre, trop habiles pour résister, se bornèrent à des remontrances respec-

tueuses; leur force était Rome ; ils y étaient tout-puissans, et ils savaient que dans la marche des siècles, la pensée catholique viendrait toujours du pape. Ils laissaient à quelques hommes de parole dans leur ordre, à des prédicateurs éminens le soin de relever la gloire de Louis XIV; les jésuites eurent l'honneur de défendre cette royale mémoire; ils exaltaient son règne, parce que, hommes de gouvernement et d'unité, ils avaient compris la portée d'un système de force et de volonté politique [1]. Ainsi le régent suivait les opinions populaires du Parlement et des jansénistes; il acquérait un certain retentissement; il proscrivait les jésuites comme un moyen de se bien poser parmi la basoche et l'Université.

1 J'ai trouvé un sermon fort hostile au régent, prononcé à Rouen par le P. Lamotte; en voici le texte : « Hélas! mes frères, le pieux monarque est mort dans un temps où nous croyions avoir plus besoin de lui que jamais pour la destruction de l'hérésie. Il n'a pas plutôt été décédé, que quinze jours après on a vu avec surprise des gens que la sagesse du roi avoit fait mettre dans les fers et dans les cachots, pour porter la peine due à leurs crimes et à leur rébellion, sortis avec éclat, et élevés à des dignités dont quinze jours auparavant ils n'auroient osé regarder seulement les titres.... N'est-il pas surprenant que ceux qui sont à la tête des affaires renversent

Des mesures de finances étaient prises dans la pensée de soulager le peuple du poids accablant de l'impôt; les dernières années du règne de Louis XIV avaient été des temps de sacrifices imposés à la monarchie. Il ne faut jamais juger un système par le dévouement qu'il exige dans une circonstance exceptionnelle. Une période d'invasion ne peut jamais être le point de départ pour apprécier la sagesse et la prudence d'un gouvernement; il y avait eu d'immenses dépenses accomplies, et le mérite réel du contrôleur général Desmarets avait été d'y pourvoir par l'action du crédit, par une admirable combinaison qui attirait au trésor de l'État l'argent du commerce et de l'industrie. Les banquiers et les traitans avaient fait dans ces négociations d'emprunts et de prêts des gains énormes; c'était dans l'ordre : rien de plus simple que les spéculateurs d'argent fassent des bénéfices, quand l'État recourt à eux dans une époque de crise; c'est leur salaire et leur droit. Ce fut

aujourd'hui ce que la sagesse de Sa Majesté avoit établi? N'est-il pas étonnant de voir un petit homme bouffi d'orgueil, sans science et sans mérite, gouverner la religion et l'État? »

une des merveilles de l'administration de Desmarets que cette exacte et ponctuelle exécution de tous les engagemens dans la crise des cinq dernières années de Louis XIV. Dès que le grand roi n'exista plus, il y eut un soulèvement d'opinion contre Desmarets; on l'accusa d'avoir favorisé les traitans, d'avoir préparé des bénéfices énormes aux financiers; des plaintes s'élevèrent de toutes parts; on disait qu'il fallait faire rendre gorge à ces hommes de finance et d'argent! Un pouvoir fort aurait résisté à cette entraînante voix de la multitude; un système d'exactions, exercé même contre les financiers gorgés d'or, n'était ni juste ni politique; quand on touche aux sources du crédit, il est bien rare qu'on ne l'altère ou qu'on ne le perde.

La première mesure prise par le régent fut la publication de tous les documens financiers qui constataient l'état du trésor royal à la mort de Louis XIV; ce ne fut pas seulement une sollicitude d'administration qui détermina cette publicité, mais le désir de faire connaître la pénurie de l'État. Il y avait une dette considérable sans doute, mais

par les ordres du régent elle fut exagérée; on accumula les élémens de l'arriéré; il y eut une certaine affectation à présenter comme accablantes les charges du passé. Desmarets avait parfaitement balancé tous les services, on ne pourvut plus à rien après sa démission; on voulait faire voir le déficit que laissait le dernier gouvernement. Les publications qui furent faites à cette époque sur l'état des finances n'ont rien d'exact[1]; ainsi agissent toujours les gouvernemens qui veulent abaisser les systèmes auxquels ils ont succédé, ils en exagèrent les prodigalités et les désordres. On ne se souvenait plus des crises de l'invasion, on se contentait d'élever la plainte contre les dépenses accablantes des dernières années; quel moyen prit-on pour couvrir le déficit? Le cri public qui accusait les traitans pouvait être justifié; c'est là une de ces circonstances qui se produisent à toutes les époques : il y a des bénéfices au profit des hommes d'argent

1 Il faut comparer les états présentés par le régent avec le compte rendu par Desmarets, une des pièces les plus remarquables sur le système financier de cette époque. (Collection de la régence, ann. 1716.)

quand l'État a des besoins extraordinaires; mais était-ce là un motif pour autoriser les mesures exorbitantes qui furent prises? Le conseil du régent taxa arbitrairement les financiers; on recourut au mode d'avanie de la législation turque. Tout financier qu'on soupçonnait s'être enrichi par les spéculations d'État, dut payer des sommes capricieusement déterminées; on capitula avec eux; les uns donnaient 500 mille liv., les autres un million; il y eut des accommodemens, des rachats mêmes qui s'élevèrent jusqu'à 1,800 mille livres, lesquelles entraient ainsi dans le trésor[1].

Cette sorte de rachat et de justice barbare fut mise en action par un tribunal permanent; le conseil des finances désigna les membres d'une cour de liquidation, espèce de commission financière[2] chargée de condamner les

1 *Voyez* les arrêts de la commission, ann. 1715-1717.

2 Ceux qui composaient ce tribunal étaient les présidens de Lamoignon et Portail, et les conseillers Ferrand, de La Porte, Chassepot de Beaumont, Méliand, Boistel, de Tournon, Nicolaï, de Monthulé, Aubry et de la Malmaison. Il y avait six maîtres des requêtes, MM. de Fieubet, d'Ormesson, Duchevé, de Maupeou, de Baussan, Amelot de Chaillou et Machault. On leur avait adjoint quelques membres de la chambre des comptes, MM. Baille de Beuve, Prévôt, l'Évêque, Char-

traitans, employés du trésor et finances ; on les menaçait de les punir comme voleurs et malfaiteurs. La commission extraordinaire interrogeait le financier sur tous les actes de sa gestion ; s'il se justifiait imparfaitement, elle le taxait d'une façon arbitraire ; s'il était coupable, on le condamnait à une peine infamante, aux galères mêmes avec confiscation de biens. Les commissaires faisaient de grandes fortunes ; les financiers stipulaient avec leurs juges, ils aimaient mieux sacrifier leurs richesses que leur vie et leur crédit ; il y eut de nombreux traités entre les juges et les accusés. De tout cela le trésor retira plus de 60 millions d'argent comptant, et ce qu'il y avait de plus habile dans ces jugemens, c'est qu'ils étaient très-populaires, très-applaudis dans les halles ; le peuple riait de tout cœur en voyant les riches financiers nus et dépouillés, la corde au cou, faire amende honorable à Notre-Dame avec les criminels et les voleurs ; c'était un soulagement à ses misères. Et puis il y a chez le peuple joie intime quand il voit les riches abaissés, les

pentier, de Villiers, Le Grand, de Beaufort, Cassini ; et de la cour des aides, MM. Boiset, Le Vaïer de Breaurt et Angran.

hommes d'or nus et dépouillés; mille gravures contemporaines nous rappellent le triste spectacle de ces exécutions; c'est la foule rieuse aux rues de Paris inondées! Tout ce peuple est suspendu aux croisées de la place en Grève ou de Notre-Dame! Voyez-vous ces chiffonniers et maçons avec leurs hottes, les mitrons et boulangers aux yeux hébétés et farinés, cette vieille marchande de cresson, si criarde aux halles? eh bien, ce monde est venu pour voir passer deux traitans avec M. le bourreau en charrette. Oh! que les patiens ont l'air piteux! combien ne rendent-ils pas l'or par la gorge! Des couplets et complaintes étaient chantés autour d'eux: «Les voilà donc, ces gros richards, les sangsues du pauvre peuple! ils restituent enfin ce qu'ils ont volé au roi et à l'État; quelle belle journée!» le graveur a fait les plus pâles et les plus hideuses figures aux financiers, tous étalés sur la fatale charrette, car ces images se vendaient aux multitudes[1].

1 Plusieurs de ces gravures existent encore à la Bibliothèque du roi (cabinet des estampes). Voici quelques couplets sur les financiers :

Pleurez tous, gens de finance,
Vos plus beaux jours sont passés;

C'était un beau lot financier que ces 60 millions en écus qui entraient aux coffres du régent; un nouvel ordre émané du conseil interdit l'exportation du numéraire; on arrêta des charrettes chargées d'argent que l'on faisait sortir de France. Tous les traitans furent sévèrement interrogés, même ceux qu'une position supérieure avait fait échapper à la réaction. Samuel Bernard eut une intime conversation avec le régent, il en reçut l'assurance de rester maître de ses opérations financières; on visita les registres de caisse de chaque banquier, et on le taxa selon sa fortune.

Le régent veut que d'importance
Vous soyez enfin repassés
Et étrillés.

Les jésuites et les maltotiers
Auront le sort des écoliers;
Le régent les étrillera,
Alleluia.

De l'argent vous en trouverez
Dans la bourse de Desmarets,
Et de gens comme Bourvalais.

Faites de généreux efforts
Pour enfoncer leurs coffres-forts,
Puis pendez au gibet leurs corps.

Que Desmarets soit écorché,
Et par menus morceaux tranché,
Personne n'en sera fâché.

de Paris et des provinces ; le numéraire se refoula vers le trésor par des saisies violentes et qui n'avaient aucun motif ; on fit une nouvelle adjudication des fermes, et de légitimes marchés furent rompus ; on se permit tout, parce qu'il n'y a rien de plus arbitraire qu'une réaction. Par ce moyen le conseil des finances eut des ressources plus étendues ; les troupes, qui étaient un peu arriérées de leur solde, la reçurent en entier dans leur garnison ; officiers et soldats eurent du bon argent comptant après lequel ils soupiraient de temps immémorial, comme on le disait aux cantines. A Paris, ordre fut donné de payer les rentes sur l'Hôtel-de-Ville ; les pauvres bourgeois qui éprouvaient du retard, tous ces honnêtes habitans, pâles comme des rentiers quand un quartier de pension était retranché, ainsi que l'avait écrit Boileau ; en un mot, échevins, marchands, ouvriers, tous furent soldés aux grands applaudissemens du monde. Ainsi le régent avait fait de la popularité de deux manières : d'abord par les exactions imposées sur les financiers, et ensuite par la distribution habile et juste de ces nouvelles ressources ; il payait tout

sans rien demander au peuple ; il ne pillait que les riches[1] !

Un tel mode de finances s'éloignait essentiellement des idées régulières de Desmarets; le régent s'était profondément aliéné les banquiers qui avaient fourni toutes les ressources au temps de l'invasion sous Louis XIV; il ne pouvait plus recourir aux traitans pour les besoins du trésor, et dans le système de dette publique il était impossible qu'on se passât absolument des prêts et des avances. Le numéraire est bientôt épuisé, le crédit ne marche qu'avec l'aide de la banque, et puisque les financiers étaient mécontens et exclus des opérations du trésor, il fallait que l'État songeât lui-même à fonder une banque, et c'est ce qui explique la grande fortune des idées de Law; ces idées commençaient à se montrer timides encore, mais toutefois avec des chances de succès dans cette France où les conceptions nouvelles sont toujours si ardemment adoptées. Jean Law était né à Édimbourg; comme lord Stair, il appartenait à la race écos-

1 Compte rendu de la régence, ann. 1715-1716.

saise méditative et aventureuse; sa famille était riche, et son père avait exercé l'orfévrerie, profession qui, avant l'établissement des banques, comprenait le commerce d'argent et de négociations. Jean Law tout enfant se jouait avec les calculs, il hasardait ses économies sur une carte, il était devenu un des joueurs les plus habiles au pharaon et à la bassette, alors à la mode. A mesure que ses idées d'économie politique se développaient, Law les enseignait dans des écrits méthodiques et parfaitement déduits; son *Essai sur le commerce et l'argent*[1] établit la grande théorie d'un papier-monnaie représentant la valeur nominative de toutes les terres des trois royaumes d'Écosse, d'Irlande et d'Angleterre; ces nouveautés furent repoussées par les Anglais. Forcé de quitter la Grande-Bretagne, Law parcourut successivement la France, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse, toujours heureux au jeu et développant partout ses théories de crédit public;

1 Il existe quelques opuscules de Law, devenus fort rares aujourd'hui : « Propositions et motifs pour établir un conseil de commerce. Londres 1700. — Considérations sur le commerce et sur l'argent; traduit en français. La Haye 1720. »

elles furent repoussées même à Venise et à Gênes, si hardies dans les idées d'associations et de banques. En vain Law s'était présenté à Desmarets vers la fin du règne de Louis XIV, à ce temps de pénurie et de disette; on avait rejeté son projet d'une banque unique et privilégiée; Desmarets avait appelé tous les traitans à prendre part dans le mouvement des fonds publics, associant ainsi à la fortune de l'État les financiers du royaume; la création d'une banque nationale bouleversait ces ressources du trésor telles que les avait combinées le contrôleur général. A la mort de Louis XIV, Law trouva naturellement plus de faveur; la gêne était grande; on avait obtenu de l'argent des financiers à l'aide d'exactions, mais le danger de ces exactions mêmes était dans la répugnance qu'allait éprouver tout traitant à faire désormais des négociations avec le trésor. Le système de Law mettait les financiers de côté; il proposait une seule banque avec le privilége des escomptes et des billets de valeur; cette banque, une fois établie sur de larges bases, devait faire des prêts à l'État et se charger dans

la suite de percevoir ses revenus et d'acquitter ses charges. Law, esprit très-avancé, avait prévu toutes les merveilles qu'on pouvait obtenir à l'aide du crédit; son tort était de les poser sans limites dans une société ardente pour les nouveautés. Les formes de Law étaient attrayantes, sa physionomie belle; il avait été présenté au régent par lord Stair, et ce prince avait trop besoin de conceptions hardies dans l'embarras de ses finances, pour ne pas accepter tout secours, même aventureux. D'ailleurs le duc d'Orléans, comme tous les esprits sans foi religieuse, avait une curiosité indicible en face des résultats imprévus; il avait travaillé à l'alchimie et pénétré dans les mystères de la nature; un homme qui promettait de l'or à pleines mains devait le séduire. Law était une sorte de nécromancien dans ses idées d'associations de banque et d'argent; on ne l'autorisa point encore officiellement, mais on le favorisa de toutes ses forces. Le financier écossais développait ses plans avec tant de chaleur, obtenait de tels succès à la cour, que le conseil des finances se réunit solennellement pour en examiner les

bases; on ne pouvait se déterminer à la création d'une banque toute française appelée à jouer un rôle politique; on ne croyait pas à la puissance d'un papier-monnaie. Le conseil se borna donc à autoriser une simple banque particulière, sous le nom de Law et compagnie, origine du vaste établissement qui devint ensuite une sorte d'institution d'État[1].

En attendant ces merveilles du crédit, on procéda par l'ordre habituel des réformes. Le pied de guerre n'avait pas été maintenu après le traité d'Utrecht et la convention de Rastadt. Louis XIV avait diminué ses troupes de plus de 40,000 hommes; l'état militaire fut jugé trop considérable encore par le régent; la maison du roi et ses brillantes compagnies coûtaient de fortes dépenses; les gentilshommes s'y ruinaient, mais il fallait sans cesse des gratifications, des secours à ces braves jeunes hommes qui faisaient vie douce et galante. Un tiers des compagnies de mousquetaires fut supprimé; on réduisit les gardes-du-corps de 30 hommes par escadron; les chevau-légers de 50; le régi-

1 Ordonnance du 2 mai, ann. 1716.

ment suisse fut amoindri de 3,000 hommes à 1,500; les gardes françaises, qui comptaient un effectif de 4,200 hommes, furent fixés à 3,000; tous les dragons mis à pied, ce qui jeta plus de 7,000 chevaux à la réforme; les bataillons durent être réduits de 100 hommes. D'après l'état fourni par le conseil de guerre, les finances militaires se trouvèrent soulagées de 17 millions représentant 30,000 hommes et 9,000 chevaux; l'artillerie seule fut maintenue à son complet. Il se formait donc ici une nouvelle réaction contre le système militaire de Louis XIV; on avait passion de la paix, et cette réduction de l'armée était comme l'expression de la fatigue des esprits après des agitations si belliqueuses [1].

1 Compte rendu de la régence, ann. 1715 : « Indépendamment de la réforme, il y eut aussi des modifications économiques dans le système administratif. L'intendance de Dunkerque fut réunie à celle de Flandre; on en démembra les châtellenies de Valenciennes et de Condé, pour les joindre à celle de Maubeuge. L'intendance du Berri fut jointe à celle du Bourbonnais, et celle du Béarn à celle de Bordeaux. Le reste des intendances ne furent point exemptes du changement qui se fit alors. Les Invalides mêmes s'en ressentirent, il n'y eut plus de commissaire, et le prix des fournitures fut diminué. Enfin, la milice que les bourgs, villages et corps de métiers avoient levée, fut congédiée. » (Mss. fonds nouveau, Biblioth. roy.)

Le grand relâchement dans la pensée religieuse à l'avènement de Louis XV, la tendance du régent vers le jansénisme, avaient fait croire au parti protestant qu'il pouvait réclamer les vieux édits de garantie révoqués par Louis XIV. Dès qu'on exilait les jésuites, et avec eux le père Letellier, pourquoi ne proclamerait-on pas la liberté de conscience telle que Louis XIV l'avait trouvée à son avènement comme une tradition de son aïeul Henri IV? Le protestantisme n'était point éteint encore, il fermentait dans un grand nombre de provinces en France; la masse des nouveaux convertis n'était pas sincèrement dévouée aux institutions catholiques. Les Cévennes pacifiées s'ouvraient aux espérances de la prédication calviniste; déjà des ministres arrivaient de Genève et de Hollande, ils cherchaient à profiter de la réaction contre les idées de Louis XIV pour réveiller les premiers cris de la liberté de conscience. Les intendans de la province du Languedoc, du Rouergue, du Dauphiné écrivaient confidentiellement cette situation des esprits; le prêche était public, fallait-il le tolérer ? Un certain désordre se manifestait dans plusieurs villages,

car les catholiques supportaient avec impatience cette nouvelle invasion du protestantisme. Des ordres du conseil de conscience confirmèrent les édits de Louis XIV ; les Parlemens manifestèrent une grande sévérité de principes et poursuivirent avec vigueur le prêche et les ministres[1]. Les idées de tolérance n'étaient point assez énergiques encore pour lutter contre l'unité religieuse ; les jansénistes étaient aussi intolérans que les jésuites ; le régent ne pouvait d'ailleurs, sans se jeter dans d'inexplicables difficultés auprès du Pape, pactiser avec le calvinisme; on maintint les ordonnances de Louis XIV. Le régent repoussa la requête des juifs qui offraient 10 millions en bons florins de Hollande pour rentrer en France ; la requête était fort attrayante ; mais le peuple n'eût jamais souffert la présence des juifs ; on se rappelait à Paris leurs affreuses usures ; combien ils accumulaient de deniers en leur huche ! on était délivré de ces sangsues qui pressuraient le misérable peuple jusqu'à la dernière goutte de son avoir. Les halles savaient par tradition ce qu'avaient éprouvé les pauvres

1 Arrêts des Parlemens de Paris, de Toulouse et de Grenoble, ann. 1716-1718.

vendeuses de fruits, herbes ou jambonneaux, de ces maudits juifs, tous ramassés en la rue de Jérusalem et de la Juiverie près le parvis de Notre-Dame. Que de scandales, que d'impiétés ne commettaient-ils pas en leurs taudis! Les besoins d'argent étaient grands, et cependant le régent n'osa pas permettre aux juifs de rentrer en France; ils avaient fait intervenir Samuel Bernard, qui garantissait leurs offres en beaux florins de Hollande et de Venise; force fut de les refuser [1].

L'administration générale de la régence n'avait plus cette fermeté, cette unité du règne de Louis XIV; la haute tête avait fléchi sous la mort; il y avait cette réaction naturelle après la durée d'un pouvoir trop tendu. On voulait respirer à l'aise pour sa pensée et ses actions! de toutes parts se manifestait l'indépendance hautaine; la régence affaiblissait les ressorts de l'autorité; elle était un système continuel de concessions; de temps à autre elle résistait, mais son principe fondamental n'était pas la lutte contre l'opinion impérative; elle devait suivre

1 *Mercure de France*, janvier, ann. 1716.

cette opinion, et ne pas la maîtriser. C'est depuis cette époque que l'administration de la monarchie fut si décousue, si peu ferme dans sa pensée et dans son mouvement. Le gouvernement de Louis XIV a fait place à un système de ménagemens timides et de concessions incertaines. Quand une autorité trop pesante s'est long-temps imposée à la société, celle-ci, fatiguée, court à l'indépendance, au désordre même, tant elle a besoin de montrer qu'elle a une pensée et des bras à elle! Voilà pourquoi la modération en politique est toujours de la force; elle empêche la réaction du bien au mal, du pouvoir trop tendu à la liberté désordonnée.

CHAPITRE IX.

L'ÉCOSSE ET JACQUES III.

L'Écosse. — Mécontentemens. — Les Stuarts. — Division des klans. — Le comte de Marr. — Le duc d'Argyle. — Révolte de l'Écosse. — Jacques III. — Bolingbroke. — D'Ormond. — Apparition du prétendant en Écosse. — Cruautés des vainqueurs. — Le régent. — La France. — Plaintes de lord Stair. — Réponse du cabinet du régent. — Situation diplomatique.

1715 — 1716.

La petite rivière de la Tweed divise l'Écosse de l'Angleterre; mais une séparation plus profonde et plus marquée éloignait les deux peuples l'un de l'autre : il y avait une haine vi-

vace entre les descendans des vieux Scotts et les Saxons ; si les habitans de la plaine s'étaient peu à peu assouplis à la domination de l'Angleterre, les généreux highlanders respiraient trop librement l'air des montagnes pour subir le joug. Dans les épaisses bruyères, les klans répétaient encore les antiques hymnes de liberté. La cornemuse des montagnards rappelait les airs guerriers des rois d'Écosse, alors que les ancêtres saisissaient la glorieuse claymore pour marcher contre les fils des Normands et des Saxons. Cette haine de races s'était accrue depuis la réunion complète de l'Écosse à l'Angleterre sous un commun Parlement [1] ; c'était la plus fatale de toutes les violences faites aux habitudes et à la nationalité de ce brave peuple. Partout éclataient des murmures, des séditions, et l'esprit féodal soumettait à la tour du seigneur les klans qui n'attendaient que le signal des batailles et l'apparition des feux de guerre sur la montagne.

Il y avait dans cette poétique Écosse une fidé-

1 Voyez *Louis XIV*, tom. VI.

lité traditionnelle aux Stuarts ; cette belle et antique famille appartenait à la race écossaise ; le nom des Stuarts se mêlait au sol[1] ; c'étaient les premiers nobles au milieu des highlanders. Les klans vénéraient cette longue hiérarchie de princes à la blonde chevelure, à ces dents blanches que les ballades écossaises comparaient aux pics de la montagne couverts de neige ; ces Stuarts aux mains si douces qu'on les croyait gantées de soie. Au nom des Stuarts, vous voyiez frissonner d'indignation contre l'Angleterre tous ces montagnards qui se croyaient outragés dans l'exil de leur roi national ; ce noble esprit de fidélité était entretenu par une active correspondance avec le continent et Jacques III ; des émissaires débarquaient en Écosse, ils parcouraient les châteaux et recevaient partout la douce hospitalité ; assis sur la huche héréditaire, aux pétillemens du feu, entourés de jeunes hommes dans cette agreste demeure toute resplendissante de bois de cerfs et des

[1] *Stuart, a name once respected*
A name, which to love was the mark of a true heart,
But now' tis despised and neglected.
ROBERT BURNS.

dépouilles des forêts, les émissaires courageux entretenaient le chef du klan et les fils de sa longue lignée des belles histoires des Stuarts à Saint-Germain; ils annonçaient le prochain débarquement de Jacques III, le roi légitime d'Angleterre et d'Écosse [1].

Les nouvelles d'une apparition de Jacques III en Écosse n'étaient pas sans probabilités. Avant même la mort de Louis XIV, Bolingbroke et le duc d'Ormond étaient arrivés à la cour de Saint-Germain; Bolingbroke avait fait son entière soumission à Jacques III, et lui apportait les espérances du parti tory en Angleterre et en Écosse; le duc d'Ormond, plus ardent encore dans ses ressentimens contre les whigs, était entré dans le cabinet intime de Jacques III, et dirigeait toutes ses affaires; les deux chefs du torysme, proscrits d'Angleterre, proposaient un débarquement immédiat en Écosse; les klans étaient prêts; au premier signal, on verrait briller les feux sur la montagne; le duc d'Ormond et Bolingbroke engageaient Jacques III à presser son départ pour

1 *Voyez* la correspondance inédite de Renaudot. (Biblioth. du roi, ad. ann. 1715.)

appuyer le cri d'oppression qui de tous côtés éclatait contre les whigs. Le rapport du duc d'Ormond énumérait les élémens de succès que les descendans des Stuarts trouveraient dans les trois royaumes, la fidélité pour la vieille race, les mécontentemens que les whigs soulevaient partout dans le sein du peuple, parmi ces chauds partisans de l'Église établie.

Il y avait de la réalité dans les tableaux que Bolingbroke et le duc d'Ormond présentaient sur la situation des partis en Angleterre; les mécontentemens étaient nombreux, le peuple ardent à se révolter, mais il y avait aussi des élémens favorables au maintien de la dynastie de Hanovre. C'est une bien grande force d'abord que d'avoir pour soi le gouvernement établi; avec son aide, une minorité peut se maintenir dans la direction des affaires; ensuite l'admirable talent des whigs avait été de se servir des rivalités de peuples, et de gouverner les trois nationalités d'Écosse, d'Irlande et d'Angleterre l'une par l'autre. On transportait des troupes anglaises et irlandaises en Écosse, et les Écossais combattaient sur le continent, ou maintenaient dans l'obéissance la bour-

geoisie de Londres; de nombreuses troupes allemandes de l'électorat de Hanovre avaient pris aussi du service en Angleterre; douze mille hommes avaient été votés par le Parlement, afin de former la garde personnelle du roi Georges Ier. Quelle force pouvait opposer Jacques III? Y avait-il entre les chefs une parfaite intelligence? Pouvait-on espérer des montagnards une de ces expéditions persévérantes et fortes qui porteraient leurs couleurs aux pieds des murailles de la vieille cité d'Édimbourg[1]?

Le comte de Marr le promettait dans sa correspondance avec Jacques III, il annonçait l'insurrection des trois royaumes. Le comte de Marr, enthousiaste comme toute la race écossaise, n'avait pas toujours été dévoué aussi chaudement au prétendant; il avait suivi le gouvernement de la reine Anne; mais proscrit par le système hanovrien, il avait fait un appel aux armes dans les montagnes d'Écosse, et bientôt la cornemuse guerrière avait répété les airs nationaux de l'époque des Stuarts! Ce fut

1 La correspondance de Renaudot indique le nom des chefs de l'insurrection, ad ann. 1715.

à Castletown, à la tête de trois cents de ses vassaux highlanders, que le comte de Marr leva l'étendard royal de Jacques VIII [1]; il prit le titre de lieutenant général de Sa Majesté. Tout secondait ses desseins; deux vaisseaux français chargés d'armes et d'officiers d'artillerie débarquèrent au golfe d'Édimbourg. Dans moins de huit jours, dix mille montagnards se trouvèrent sous les armes; le comte de Marr longea le littoral de l'Écosse; la province de Fife tomba aux mains des troupes jacobites. Partout dans les montagnes le nom des Stuarts

1 Jacques était le huitième roi d'Écosse de ce nom, et seulement le troisième roi d'Angleterre. Voici au reste la proclamation du comte de Marr : « Notre roi légitime et naturel, Jacques VIII, par la grâce de Dieu, qui vient présentement de nous délivrer de nos oppressions, ayant bien voulu nous confier la direction de ses affaires, et le commandement de ses forces dans son ancien royaume d'Écosse; et quelques uns de ses fidèles sujets et serviteurs assemblés à Boyne, savoir, le lord Huncley, le lord Tullebardine, le comte Mareschall, le comte de Jouthesan, Glingary; de la part des klans, Glenderale; de la part du comte de Broudalbine et gentilshommes de la province d'Argyle, M. Patrich-Lion-d'Auscherhouse, le lord d'Auldlair, le lieutenant général Georges Hamilton, le major général Gordon et moi, ayant pris en considération les derniers ordres de Sa Majesté, trouvons que c'est maintenant le temps qu'il nous a ordonné de prendre ouvertement les armes pour lui. Aussi il nous semble absolument nécessaire pour le

retentissait, et l'on s'attendait à une prise d'armes générale, lorsqu'on apprit l'arrivée de lord Argyle sur la flotte.

Lord duc d'Argyle appartenait à cette partie de la race écossaise persécutée par les Stuarts, et qui en conservait au cœur un ressentiment profond, héréditaire, comme dans les peuples du nord. La faiblesse des nations simples et primitives vient précisément de ces haines de famille, qu'elles se vouent souvent de siècle en siècle, et qu'elles se transmettent dans l'ordre des générations; les ennemis en profitent bien-

service de Sa Majesté, et pour la délivrance de notre patrie, que tous ses fidèles et bons sujets, et ceux qui aiment leur patrie, prennent incessamment les armes. Ces présentes sont donc (au nom, et en l'autorité de Sa Majesté, et en vertu du pouvoir susdit, et par l'ordre exprès que le roi m'a donné pour cet effet) pour vous requérir et autoriser de lever incessamment vos gens militaires avec leurs meilleures armes, et de les faire marcher d'abord pour venir me joindre, et quelques autres forces du roi près de Bracmart, lundi prochain, afin de poursuivre notre marche, et nous rendre sous l'étendard du roi avec ses autres forces. Le roi voulant que ses troupes soient payées dès le temps de leur départ, il espère, ainsi qu'il l'ordonne expressément, qu'elles se comporteront civilement, et qu'elles ne commettront aucun pillage, ni d'autres désordres, sous les peines les plus sévères, et d'encourir sa disgrâce : on s'attend que vous ferez observer cet ordre. C'est à présent que les honnêtes gens doivent témoigner leur zèle pour

tôt pour dominer. L'Angleterre avait invoqué ces vieux ressentimens, et lord Argyle venait avec les pleins pouvoirs du roi Georges en Écosse; nom tristement célèbre dans les fastes des montagnards, que celui d'Argyle! plus d'un chant des highlanders rappelait le fatal massacre de Glencoé, tradition de sang chez les Macdonald, alors que périssaient presque tous les mâles de la race; lord Argyle avait été créé duc par Guillaume III; un des lords écossais les plus dévoués à la révolution de 1688, le duc d'Argyle, appela aux armes tous les klans de la plaine, si hai-

le service de Sa Majesté, dont la cause est si intéressante, afin de délivrer notre patrie de l'oppression d'un joug étranger, trop pesant pour nous et notre postérité pour le porter, et de tâcher de rétablir, non seulement notre roi légitime et naturel, mais aussi notre patrie dans son ancienne, libre et indépendante constitution sous celui dont les ancêtres ont régné sur nous pendant tant de générations. Dans une cause si honorable, si bonne, si juste, nous ne pouvons douter de l'assistance, de la direction et de la bénédiction du Dieu tout-puissant, qui a si souvent sauvé la famille royale des Stuarts et notre patrie de succomber sous l'oppression. On s'attend que vous observerez ponctuellement ces ordres, et ces présentes vous doivent suffire pour cet effet, et à tous ceux que vous employerez pour les exécuter. Donné à Bracmart, le 20 septembre 1715. *Signé* MARR.»

neux contre les montagnards ; il fut joint à Stirling par le comte de Sutherland, à la tête de deux brigades irlandaises, bonnes troupes capables d'arrêter les montagnards. D'un autre côté, le comte de Seafort et le chef de la famille Gordon vinrent se réunir au comte de Marr avec un corps d'Écossais et d'Orcadiens [1].

Dans cette exaltation de haine et de partis, les deux armées devaient bientôt se trouver en présence. Une rude bataille fut livrée à Dumblaine ; les montagnards se précipitèrent en tumulte sur l'armée du duc d'Argyle ; elle était belle à voir, cette magnifique troupe de highlanders ; le comte de Clanrouald, un de leurs chefs, fut blessé à mort ; tout aussitôt le klan de Glengary envoie dans les airs le cri de ven-

1 Voici des nouvelles à la main écrites d'Édimbourg, le 1er octobre 1715 : « Le duc d'Argyle partit le 28 pour le camp de Stirling, accompagné du duc de Roxboroug, du comte de Handengton et du colonel Middleton. Le comte de Rhotes s'est aussi rendu au camp où il arrive tous les jours des gentilshommes avec leur vassaux armés. Le 11 de ce mois, jour auquel expire le terme accordé aux rebelles pour retourner à l'obéissance, le duc d'Argyle doit se mettre en marche contre eux avec sept mille hommes, entre lesquels il y a quinze cents chevaux. On a envoyé du camp trente chariots chargés d'armes pour les volontaires qui y sont allés d'Édimbourg, de Glascow et de quelques autres places. On écrit de Leith qu'il

geance! vengeance! Les bataillons allemands furent brisés comme les rochers qu'atteint la foudre. A l'aile droite, le duc d'Argyle refoula les montagnards jusqu'à la rivière d'Allan; quand il revint sur le champ de bataille, il y trouva les highlanders victorieux; on s'observa, mais on ne s'attaqua point. La plaine resta déserte; les fidèles Écossais firent leur retraite devant les forces hanovriennes plus nombreuses, et qui se déployaient par grandes masses. Le découragement vint aux défenseurs de la nationalité écossaise; il y eut des trahisons; lord Lovat livra le château d'Inverness aux Hanovriens; comme il arrive toujours à ces troupes d'insurgés réunis à la hâte, elles furent d'abord pleines d'ardeur, puis elles se dissipè-

y est entré d'Angleterre deux compagnies de dragons, du régiment de Kerr, qui vont au camp de Sterling. On apprend de Dundée qu'un gentilhomme nommé Grabam, qui se dit héritier du feu comte de Dundée, étant entré avec un grand nombre de gens à cheval, y avoit proclamé le prétendant sous le nom de roi Jacques VIII, et fait lecture de la proclamation du comte de Marr. On mande d'Inverness que les lords de Macknistosl et Bestam, deux chefs de montagnards, accompagnés aussi d'un grand nombre de gens à cheval, y avoient fait la même chose; après quoi ils étoient allés à la douane, d'où ils avoient enlevé tout l'argent et les effets qui étoient pour le service du prétendant. » (Note adressée au régent.)

rent à la première hésitation. En Angleterre, l'insurrection se manifesta en même temps qu'en Écosse; les vieilles cités prirent les armes; les universités firent de hautes protestations contre le gouvernement établi; les whigs les réprimèrent avec violence; partout des arrestations nombreuses et arbitraires témoignèrent de la peur du système hanovrien. Il n'y a rien de despotique comme les partis au pouvoir. Oxford, la vieille Oxford, fut envahie par les dragons du major-général Pepper, et il fut déclaré qu'on ferait feu sur les étudians qui oseraient sortir de l'enceinte de leur collége[1].

Ces mouvemens d'Écosse et d'Angleterre avaient éclaté dans la pensée du prochain débarquement d'un Stuart, annoncé dans toute la montagne. Jacques III habitait Bar, asile qui lui était généreusement offert par le duc de Lorraine. Le parti tory avait les yeux tournés sur ce prince, depuis surtout que Bolingbroke avait été nommé son secrétaire d'État, et le duc d'Ormond son premier ministre : on proposait à Jacques III de mar-

1 Ces proclamations existent encore en original, et l'on peut consulter les gazettes de Londres, octobre 1715.

cher sur-le-champ en Écosse, et de se mettre à la tête des insurgés du nord qui salueraient le noble rejeton des Stuarts. Jacques III n'avait pas hésité; c'était un bruit public que sa prochaine expédition d'Écosse; on le disait partout, dans les cafés mêmes de la rue Dauphine; on dissertait sur les chances probables de succès et de revers. Paris était rempli d'agens whigs en correspondance avec lord Stanhope, premier ministre de Georges I^er^; l'ambassadeur Stair, lié avec tous les hommes importans de la régence, était informé du moindre incident; il savait les préparatifs de Jacques III, il en rendait le compte le plus minutieux à sa cour; par le moyen de lord Stair, de l'abbé Dubois et d'autres affidés, le cabinet de Londres avait obtenu la liste exacte des lords fortement compromis dans l'insurrection jacobite; cette liste était accompagnée d'une copie littérale de toute la correspondance des partisans de Jacques III avec ce noble et malheureux prince[1].

1 Le comte de Stair se plaint, dans ses notes à la cour de Versailles, des secours que l'on fournit au prétendant. « Le soussigné comte de Stair, ministre du roi de la Grande-

Ce mouvement jacobite avait commencé aux derniers jours de Louis XIV, et ce prince mourant avait conservé l'espoir de restaurer les Stuarts. Un des poignans remords du vieux monarque, fut la nécessité impérieuse qui l'avait obligé de traiter avec Guillaume III d'abord, puis avec la reine Anne, pour reconnaître la succession dans la ligne hanovrienne ; il laissait donc dans toute son activité la correspondance des Écossais avec le roi de leur nationalité et de leurs affections. Le cabinet de Louis XIV ne se serait jamais abaissé à ce point de livrer les noms des jacobites à la cour de Londres. Après la mort du grand roi, le régent se trouva sous l'action d'une double

Bretagne auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, représente à Son Altesse Royale Mgr le duc d'Orléans, régent en France, que quoique Son Altesse Royale ait souvent assuré ledit comte qu'elle observeroit fidèlement et ponctuellement le traité de paix avec la Grande-Bretagne, fait à Utrecht, qu'elle ne permettroit pas qu'il sortît d'aucun port de France des armes, des munitions de guerre, officiers ou soldats pour le service du prétendant; que Son Altesse Royale même avoit donné pour cet effet des ordres très-exprès dans tous les havres du royaume; il est pourtant vrai que l'on transporte tous les jours hors des ports de France des choses pareilles, sans que les officiers qui y commandent s'y opposent le moins du monde. » (Note diplomatique, septembre 1715.)

tendance; ses relations extérieures étaient toutes anglaises; on sait que les négociations pour assurer son triomphe se rattachaient à lord Stair; ses intérêts de régence et d'avenir étaient là; un des confidens du régent avoue « que lord Stair avoit enrôlé de bonne heure le régent avec le roi Georges, et qu'ils s'étoient liés entre eux en lui persuadant que leurs intérêts étoient communs, et pour en parler franchement, car lord Stair ne craignit pas d'en laisser échapper les termes : que deux usurpateurs aussi voisins se devoient soutenir mutuellement envers et contre tous, puisque tous deux étoient dans le même cas[1]. » Le régent, par ses liaisons mêmes, devait évidemment pencher pour le système anglais; mais il y a toujours en diplomatie des traditions qu'il est impossible de briser tout à coup; un cabinet ne peut immédiatement passer d'un système à un autre; il y a des élémens qui restent, des antécédens inséparables : M. de Torcy était encore dans le conseil des dépêches; il avait dirigé

1 J'ai été fort étonné de trouver ces paroles positives dans tout le bavardage de Saint-Simon, tom. XIII.

toute la politique de Louis XIV, il en conservait les derniers principes. On ne pouvait être encore en France complètement Anglais.

Il résulta de cette situation complexe une politique à double face, astucieuse et indécise; le mouvement régulier de la diplomatie favorisa les jacobites d'Angleterre et d'Écosse, tandis que le régent et les intimes qui l'entouraient avaient mission de caresser lord Stair, de lui remettre des notes secrètes sur les trames des jacobites : cette situation était sans franchise, sans dignité; elle livrait les jacobites à leurs bourreaux; elle les encourageait et les vendait tout à la fois, atroce jeu qui coûta bien du sang! Jacques III, noble jeune homme, faisait les préparatifs de son expédition d'Écosse; toute la gentilhommerie de France suivait de ses vœux le prince hardi qui allait exposer sa vie pour sa couronne. Le duc de Lauzun, le beau, le généreux Lauzun, lui donna asile dans sa petite maison de Chaillot; le loyal gentilhomme s'était chevaleresquement dévoué aux Stuarts, depuis cette reine d'Angleterre qu'il avait sauvée au milieu des flots du peuple et à travers l'océan qui, selon la grande parole

de Bossuet, était moins agité que les partis et les passions sur le sol de l'Angleterre!

Jacques III quitte Bar avec quelques braves Écossais comme lui; Stair en fut informé; il se rendit auprès du régent; le prince lui répondit : « Mon cher lord, voilà M. de Contade qui part avec ordre d'arrêter le prétendant. » Était-ce là l'expression de la volonté du régent? ne voulait-il que donner satisfaction à l'ambassadeur d'Angleterre? Tant il y a que M. de Contade ne put atteindre Jacques III; ce prince était déjà dans la petite maison du duc de Lauzun à Chaillot. Lord Stair le suivit, et aussitôt un projet atroce fut arrêté; il est impossible de croire qu'il put l'être avec le régent; ce prince laissa-t-il faire? La seule chose qui étonne, c'est qu'un ambassadeur étranger ait pu, sans que la police de France en fût informée, conduire une entreprise aussi publique et presque avouée; Jacques Stuart devait traverser en toute hâte Paris, et se rendre en Bretagne, où tout était prêt pour l'embarquement. Lord Stair savait son itinéraire; il s'entendit avec quelques Anglais déterminés, venus tout exprès de Londres sous

Douglas, colonel des gardes irlandaises; on devait attendre Jacques Stuart à Nonencourt, se précipiter sur lui, et, dans la chaleur du combat, porter un coup mortel au prétendant; par-là toutes les craintes de Georges Ier étaient évanouies; le sang des Stuarts s'éteignait[1].

Il était un privilége pour les Stuarts : c'était l'amour des femmes. Dans les annales de leur race, on lisait plus d'une de ces légendes de dévouement : Charles II, le noble proscrit, avait parcouru l'Angleterre, l'Écosse, sous l'angélique protection de quelques jeunes filles; les traits mélancoliques qui se peignaient à la belle face des Stuarts excitaient la plus tendre émotion; les femmes aiment les grandes infortunes, elles n'ont pas au cœur les froids calculs de l'ambition, cet égoïsme qui préfère le bien-être, l'avancement de la fortune à la gloire parée du malheur : ce fut encore une femme qui sauva Jacques III du guet-apens que lui préparait lord Stair. La renommée des malheurs de Stuart avait partout retenti; on savait que Jacques III devait traverser Nonencourt; peut-

1 Il y eut sur cet attentat une enquête mollement conduite par M. de Roujault, intendant de Rouen (20 novemb. 1715.)

être aussi un avis secret du régent avait-il prévenu la généreuse Mme de Lospital, qui dirigeait les postes. Tout à coup arrivent cinq Anglais à la mine farouche; ils s'enquièrent si une chaise de poste n'a point passé courant vers la Bretagne; sur la réponse négative de Mme de Lospital, les Anglais se dispersent; deux seulement restent à la maison de poste. Mme de Lospital ne doute pas qu'il ne s'agisse de l'assassinat du jeune Stuart; elle envoie sur la route à près de trois lieues en avant, elle dispose tout dans une maison solitaire pour recevoir le prince, tandis qu'elle fait prévenir la maréchaussée que des assassins viennent d'arriver à Nonencourt. Stuart se cachait pendant ce temps dans l'asile qui lui était destiné; il y resta deux jours entiers, visité par quelques femmes seulement. Au milieu des klans d'Écosse, Charles II s'était déguisé en jeune fille, et ses blonds cheveux, ses yeux si bleus et si beaux avaient été chantés dans les ballades écossaises, tandis que les têtes rondes de Cromwel récitaient les psaumes sévères de l'Écriture. Jacques III, son petit-fils, s'échappait de Nonencourt sous le vêtement d'un abbé;

bientôt il atteignit les côtes de Bretagne, et un navire de guerre le transporta dans le golfe d'Édimbourg [1].

Lorsque le prétendant arrivait sur le rivage de l'Écosse, l'insurrection, qui avait pris un certain développement [2], était comprimée par un général de premier ordre, Wills, à la tête des Hanovriens, des Anglais et des Irlandais. Les montagnards restaient maîtres de Lancastre et de Preston ; ils marchaient sur Édimbourg, quand le général Wills, par un mouvement mili-

1 Le loyal Jacques Stuart ne croyait pas à la trahison du régent. Voici ce qu'il lui écrivait le 26 décembre 1715, au moment de son embarquement à Dunkerque : « Les paroles me manquent pour vous témoigner combien je suis vivement pénétré de toutes les marques que vous m'avez données en cette occasion de votre amitié pour moi. Je touche au moment de mon départ, et j'espère que je ne suis pas éloigné de celui auquel je me verrai en état de vous marquer par des effets la vivacité de ma reconnoissance. « JACQUES R. (Arch. des aff. étrang. ann. 1715.)

2 J'ai trouvé en original une lettre du comte de Marr au bailly de Hildrumeny, contenant en substance : « Que le moment tant désiré depuis vingt-six ans étoit présentement arrivé, et qu'ainsi il étoit temps de prendre les armes pour le roi et pour la patrie; que c'est dans cette vue qu'il lui a adressé sa déclaration, pour la communiquer à tous ses vassaux, avec ordre de leur déclarer que s'ils n'obéissent pas incessamment, il fera brûler et saccager leurs biens et terres pour servir d'exemple aux autres. » (Affaires étrangères, ann. 1715.)

taire hardi, se présenta devant Preston pour en faire le siége : le colonel des highlanders y commandait; on se défendit avec vigueur, et quand les braves Écossais demandèrent à se rendre, Wills, avec sa rigidité puritaine, ne voulut point y consentir; Wills prit la ville à discrétion; tous les officiers, jugés par une cour martiale, furent fusillés sans miséricorde; on jeta les soldats dans des cachots, et les lords, dépouillés de leur épée, traversèrent les rues de Londres, la chaîne aux pieds et au cou comme les vils malfaiteurs qui sortent de Newgate. Le Parlement votait les mesures les plus arbitraires; on décrétait l'arrestation d'un grand nombre de membres des communes; plusieurs pairs écossais et anglais étaient renfermés à la Tour.

Dans cette terreur générale, on apprit le débarquement de Jacques III à Aberdeen; jamais enthousiasme semblable ne salua l'arrivée d'un roi heureux; à Dundée, à Sconne, les églises retentirent d'actions de grâces; les highlanders proclamèrent leur monarque qui parut à Sconne sous les vêtemens de la royauté; les troupes s'organisèrent sous le brave général

Gordon ; tout dépendait des secours de France. Le régent s'était engagé à seconder l'expédition, mais en même temps son cabinet tenait au courant Georges Ier des principaux accidens de la conspiration, et envoyait la liste des noms jacobites. Cette politique à double visage fut déplorable ; Jacques III, sans argent, sans armée, fut obligé d'abandonner l'Écosse [1] ; son parti fut désormais sans confiance, les échafauds se dressèrent en Angleterre. Il n'y eut point de miséricorde ni dans le cœur de Georges Ier, ni dans le ministère, ni dans les communes ; les lords Derwentwater et Kenmuir furent décapités à Towerhill ; Derwentwater, jeune homme aux yeux de feu, à la chevelure d'or. Nobles lords, généreux, bienfaisans, il n'y eut point de grâce pour eux ! Nithsdale s'échappa sous le vêtement de sa femme, pieuse héroïne ; car aux temps de guerre civile toutes les âmes se ma-

1 C'était en vain que Jacques Stuart avait écrit au régent de France ; il existe de lui une lettre touchante, datée d'Écosse, pour demander des secours : « Suscitez en ma personne, lui écrit-il, un appui solide à la France ; unissez-vous à nous comme ami utile, et mettez-moi en droit de faire paraître sans contrainte les sentimens que j'ai pour vous. » JACQUES R.

nifestent dans une sainte exaltation! A Londres, ce fut une boucherie d'hommes et de têtes; on pendit, on écartela; il n'y a rien de plus impitoyable que les partis compromis; plus de mille soldats jacobites furent déportés dans l'Amérique septentrionale[1].

La malheureuse expédition de Jacques III avait offert au bourreau le sang généreux des jacobites; Jacques Stuart s'était de nouveau réfugié en France; lord Stair fut implacable; immédiatement une note diplomatique et pressante fut remise pour réclamer contre cette violation des engagemens pris. Dans cette note toute secrète, il était dit : « Que le cabinet de Londres insistoit fortement pour que l'on s'expliquât sur l'asile qu'on préparoit au prétendant en France; le régent devoit donner des ordres pour que tous les rebelles au roi d'Angleterre fussent expulsés du royaume : n'étoit-il pas à craindre pour la France qu'elle ne portât la peine de sa mauvaise

1 L'histoire de cette époque lamentable est racontée avec un très-grand sang-froid par les historiens whigs ; ils n'ont pas même de la pitié pour les hautes têtes qui tombent en défendant une poétique cause. Walter Scott a vengé la nationalité écossaise et les Stuarts.

politique? Le roi de la Grande-Bretagne et la nation se croyoient fort en sûreté du côté de la France par le traité solennel d'Utrecht, dans lequel le prétendant est exclu pour toujours de la France, et par lequel la France s'oblige de ne lui donner aucun secours, ni de vaisseaux, ni d'armes, ni de munitions de guerre, ni d'argent, ni d'officiers, ni de soldats, ni de conseils, directement ou indirectement; or ces messieurs arrivent et demandent refuge et asile en France; ils n'y sont pas plus tôt, que, par la commodité du voisinage et la facilité du commerce des lettres, ils trament et forment une noire et détestable trahison contre leur patrie, qui, sur la foi des traités, étoit désarmée. Malgré ces traités, ils trouvent le moyen de faire entrer le prétendant en France, et par leurs intrigues ils lui font trouver vaisseaux, armes, munitions de guerre, officiers, soldats et argent, avec laquelle assistance le prétendant a envahi actuellement la Grande-Bretagne, où il a causé des dommages infinis à la nation [1]. Son Altesse

1 Voici le texte original de la note : « Le comte de Stair, ministre du roi de la Grande-Bretagne auprès de Sa Majesté

Royale doit s'imaginer si la Grande-Bretagne peut rester dans une situation aussi violente que celle où elle se trouveroit ayant ces rebelles dans son voisinage, prêts à porter le feu et le sang dans le sein de la patrie, et à y renouveler toutes les horreurs de la rebellion ; dans cette position, la Grande-Bretagne seroit obligée d'avoir toujours les armes à la main, et tourmentée par des soupçons et des inquiétudes continuelles, condition plus dure qu'une guerre civile, à une nation qui aime à vivre en paix avec tous ses voisins, et qui est jalouse de sa conservation et de sa liberté. Son Altesse Royale peut voir par les adresses unanimes des deux chambres du Parlement au roi, de quel œil la nation regarde cette attitude in-

Très-Chrétienne, par ordre exprès du roi son maître, notifie à Son Altesse Royale Mgr le duc d'Orléans, régent en France, la fuite du prétendant, et la dispersion des rebelles en Écosse, dont Sa Majesté est persuadée que Son Altesse Royale sera bien aise, à cause de leur proche parenté, et de l'étroite amitié que Sa Majesté a soigneusement cultivée avec Son Altesse Royale.

« Le traité d'Utrecht est si récent, que le roi s'étoit persuadé que Son Altesse Royale le régent auroit pris les mesures convenables pour empêcher le prétendant de remettre le pied en France. Mais puisque ledit prétendant a trouvé moyen d'y entrer, Sa Majesté assure que Son Altesse Royale

certaine et violente. Le roi a le bonheur de ses sujets trop à cœur pour ne pas entrer vivement dans leurs sentimens et dans leurs intérêts, et il se flatte qu'à cette occasion Son Altesse Royale ne lui refusera pas une preuve si juste de son amitié et du désir qu'elle a d'entretenir une bonne intelligence entre les deux nations. » Le ton de la plainte était impératif; on pouvait y apercevoir l'ascendant que le système anglais prenait en France. Le cabinet de Londres connaissait la position du régent; il savait que le duc d'Orléans avait besoin, pour se maintenir au pouvoir, de l'appui de l'Angleterre; il devait dès lors lui imposer une adhé-

l'obligera, aussitôt qu'elle en aura connoissance, de le faire sortir du royaume.

« Le roi de la Grande-Bretagne ordonne au comte de Stair de faire les plus fortes et les plus vives instances auprès de Son Altesse Royale pour ne pas permettre que les personnes qui sont condamnées par les lois de leur pays, et déclarées rebelles et traîtres contre leur roi et leur patrie, restent dans le royaume de France, et d'insister très-fortement pour que les auteurs et les chefs de la rebellion soient obligés de sortir du royaume au plus tôt, et que Son Altesse Royale déclare qu'elle ne permettra pas que lesdits rebelles puissent jamais retourner en France, ni que d'autres personnes condamnées et déclarées rebelles puissent en aucun temps entrer ou demeurer dans le royaume. » (Pièces officielles, ann. 1715-1716.)

sion péremptoire aux idées et au gouvernement des whigs. L'ambassadeur exigeait du régent non seulement un désaveu de tout secours prêté à la cause du prétendant, mais encore l'éloignement immédiat de ceux qui avaient favorisé ses projets.

La réponse du régent, concertée avec l'abbé Dubois, fut humble et soumise : le duc d'Orléans commençait à féliciter le roi Georges des heureux succès qu'il avait obtenus sur les rebelles d'Écosse; ce succès était d'autant plus utile, qu'il faisait cesser les bruits injurieux qu'on avait semés sur les desseins de la France: l'intimité des deux cabinets ne serait plus troublée; on allait exécuter la condition du traité d'Utrecht à l'égard du chevalier de Saint-Georges; ce prince avait définitivement quitté la France. « A l'égard des fugitifs qui sont passés d'Angleterre dans le royaume, ou qui pourroient y passer à l'avenir, quoique personne n'ignore quelles sont les lois de l'asile dans tous les États souverains, Son Altesse Royale, voulant faire connaître au roi de la Grande-Bretagne combien elle est éloignée de souffrir que qui que ce soit puisse abuser de celui du

royaume, pour entretenir dans la Grande-Bretagne des intelligences capables d'en troubler la tranquillité, elle entrera, de concert avec le roi Georges Ier, dans tous les moyens qui paroîtront convenables pour prévenir de pareils abus et pour maintenir la bonne intelligence, en éloignant tout sujet d'ombrage; et c'est aussi pour faire connoître combien Son Altesse est éloignée de tolérer la témérité de ceux qui oseront agir contre ses intentions, que le roi a rendu un édit contre les officiers de ses troupes qui sont sortis de son royaume sans sa permission [1]. S'il est vrai, comme le marque le comte de Stair, que l'Angleterre étoit désarmée et tranquille sur la foi des traités, il ne l'est pas moins aussi que qui que ce soit n'a pu dire avec vérité que jamais Son Altesse eût voulu profiter de cette disposi-

1 La fin de la réponse du régent est ainsi conçue : « Son Altesse Royale, qui s'intéresse très-sincèrement à la gloire et aux avantages du roi de la Grande-Bretagne, veut satisfaire exactement au traité d'Utrecht; elle a déjà employé l'autorité qui lui est confiée pour faire sortir le chevalier de Saint-Georges du royaume, et elle continuera de se servir de la même autorité pour s'opposer à ce qu'il puisse y rentrer en quelque temps que ce soit et sous quelque prétexte que ce puisse être. » (Pièces officielles, ann. 1715.

tion pour la troubler, et qu'elle ait accordé aucun secours au chevalier de Saint-Georges. L'on sait, au contraire, que Son Altesse Royale a empêché les armemens et embarquemens suspects, lorsqu'elle en a été avertie, et rien ne prouve mieux que le chevalier de Saint-Georges n'étoit pas secouru par la France, que l'état où il s'est trouvé en Écosse, dénué de toutes les choses nécessaires pour une pareille entreprise. Son Altesse Royale voit avec plaisir les marques d'une parfaite intelligence entre le roi de la Grande-Bretagne et son Parlement, puisque ce doit être le plus solide fondement de la gloire de ce prince et du bonheur de ses peuples. Son Altesse Royale y prendra toujours beaucoup de part; et comme elle désire bien véritablement de conserver l'amitié de Sa Majesté Britannique, elle n'oubliera rien pour lui marquer combien elle est sensible aux témoignages qu'elle en reçoit[1]... »

Il n'y avait aucune exactitude dans cette réponse; toute la conduite du cabinet de Versailles avait été dictée par un sentiment de

1 Pièce officielle, mars 1716.

faiblesse méticuleuse, et rien n'est faux comme la faiblesse. On voit que le régent avait suivi une double politique; la pensée et les traditions de la diplomatie de Louis XIV étaient favorables aux Stuarts; on avait agi d'abord d'après ces traditions; l'influence de M. de Torcy s'était fait sentir dans toutes les négociations entamées avec Jacques III pour favoriser son départ. Mais en face de cette politique, il était un autre intérêt qu'avait fait naître la situation spéciale du duc d'Orléans par rapport à la régence : le pouvoir du prince se rattachait au triomphe de Georges I^er^ et de la maison de Hanovre; la diplomatie du cabinet de Versailles est l'expression de cette lutte entre deux idées; elle n'a rien de franc et d'osé; elle favorise le prétendant Jacques III, et sous main elle dénonce les conjurés, et fournit à lord Stair les moyens d'éclairer son gouvernement. Quand le prétendant a succombé, alors l'abandon est absolu; on livre pieds et poings liés tous les hommes, comme on donne tous les secrets. Plus on a été incertain et indécis au moment de la lutte, plus on se décide ouvertement après la victoire des whigs anglais.

Lord Stair profite de cet abaissement pour tout exiger; il sait qu'il n'y a rien qu'on n'obtienne d'un gouvernement qui n'a pas une situation franche et qui a peur : désormais le langage de l'Angleterre va être impératif; le régent en recherche l'alliance, il en sollicite l'appui. La politique étrangère de Louis XIV, seule échappée à la réaction qui frappait tous les actes de son gouvernement, cette politique est brisée comme la pensée d'unité du grand roi : la diplomatie de l'abbé Dubois succède à celle de MM. d'Avaux et de Torcy. C'est l'époque de l'alliance anglaise, ère toute nouvelle, dont les conséquences sont incalculables dans l'avenir.

CHAPITRE X.

LA COUR DE LOUIS XV ET DU RÉGENT.

Louis XV au Louvre. — Sa cour. — Mme de Ventadour. — Les deux Fleury. — Villeroy. — Le duc du Maine. — *Petit Carême* de Massillon. — Le régent. — Ses mœurs. — Ses habitudes. — Ses maîtresses. — Le Luxembourg. — La duchesse de Berry. — Esprit de la société. — Pamphlets. — Chansons. — Ivresse et impiété.

1715 — 1717.

La bourgeoisie de Paris aimait à saluer ses rois dans sa bonne ville; les vieux suzerains, bardés de fer au moyen âge, avaient quelques châtellenies aux alentours de la Cité pour y

passer la saison du printemps et de l'été, mais tous revenaient habiter parmi la bourgeoisie. Saint Louis avait son palais en l'île; les Valois, jusqu'à Charles VII, aimaient surtout les Tournelles au Marais, environnées de beaux treillis et de cerisaies: le Louvre s'était ensuite élevé avec ses pavillons florentins et ses galeries de la renaissance. Depuis François II jusqu'à Henri IV, le Louvre avait été la demeure des rois; Louis XIII occupa long-temps le palais Cardinal, et quand les barricades se formèrent durant la Fronde, Louis XIV enfant fut transporté à Saint-Germain. Louis XIV avait gardé souvenir de ces bruyantes révoltes de bourgeoisie; il ne venait à Paris que pour ses dévotions à Notre-Dame; Versailles et ses magnifiques jardins n'avaient-ils pas été construits pour éviter au roi le séjour de Paris désordonné[1]! Louis XIV en voyait les murailles noirâtres avec un indicible dégoût; il ne voulait pas faire dépendre l'action de son gouvernement d'une émeute de halle.

C'était un acte très-populaire, très-applaudi

1 Voyez *Louis XIV, son Gouvernement*, tom. I.

que le séjour de Sa Majesté au sein de la bourgeoisie : les marchands et les métiers gagnaient toujours beaucoup quand la maison militaire et la noble cour du roi séjournaient au Louvre ; on aimait à voir tous les riches mousquetaires, les gardes françaises et suisses, les chevau-légers en leurs logis et quartiers ; ils emplissaient les cabarets, tavernes et cafés de Paris la bonne ville ; quelle allégresse ne répandaient-ils pas sur toute la population ! on festoyait tous les sergens d'armes, les braves écuyers, les pages bruyans des carrosses de Sa Majesté. Il y avait un culte pour la royauté, c'était au sein de la bourgeoisie une sorte de fierté et de gloire que de posséder le monarque à Paris : le roi, l'archevêque, le Parlement, cette triple idée de la monarchie, de la religion et et de la justice, s'unissaient dans la commune croyance du peuple, et l'on peut dire que le cri fut général lorsqu'on annonça que le long veuvage allait cesser ; Louis XV enfant et sa cour devaient habiter Paris[1].

Le séjour de Vincennes pouvait être salu-

1 *Mercure de France*, ad ann. 1715.

taire, mais il avait quelque chose de monotone; tant que le soleil d'automne dorait le sommet des arbres touffus, on avait supporté les ennuis de cette campagne uniforme, sans vertes collines, sans ces magnifiques accidens qui marquent Saint-Germain et Fontainebleau; les appartemens étaient mal disposés, peu convenables pour la majesté d'un roi; on s'y trouvait très-serré. Vincennes n'était sans doute pas très-loin de Paris; mais dans les jours de gelée et de frimas, on trouvait bien pénible pour M. le régent de courir une heure sur la grande chaussée de la route verglacée de Vincennes: deux ou trois fois par semaine il y avait conseil de régence, et cet éloignement fatiguait beaucoup les conseillers de Sa Majesté. M. le duc d'Orléans demanda les ordres du roi pour savoir s'il ne préférerait pas le Louvre à son château de Vincennes; Louis XV déclara que pour complaire à son oncle il viendrait à Paris[1]. Le Louvre était une belle demeure royale, toute meublée pour l'usage de Sa Majesté. Quand on entrait par la petite porte de Henri III,

1 *Mercure de France*, ad ann. 1715-1716.

on trouvait l'inimitable escalier de marbre qui conduisait à la grande galerie couverte de riches tentures de hautes et basses lisses; des tapis épais de deux doigts matelassaient les parquets de marbre en mosaïque; des portes en tapisseries pendaient du plafond lambrissé avec leurs colossales peintures; pas loin de là était l'orangerie, belle promenade au midi, où mille vases d'orangers, de citronniers, de jasmin d'Espagne embaumaient l'air. Du Louvre on pouvait passer aux Tuileries, château très-vaste et commode pour le régent, qui occupait le Palais-Royal.

Louis XV partit de Vincennes pour occuper son Louvre; le royal enfant s'était un peu fortifié, sa mine était meilleure depuis un mois surtout; quelque couleur rehaussait l'éclat de son teint toujours pâle; Louis XV avait quitté le deuil de Louis XIV; son caractère se révélait par des saillies, mais la sévérité de son éducation ne lui permettait pas de le déployer dans sa naïveté. Mme de Ventadour était aimante, froide et un peu compassée : c'était une de ces femmes de vertu, sévères pour elles-mêmes et pour les autres.

L'éducation de Louis XV était confiée, sous la surintendance du duc du Maine, à Hercule de Fleury, évêque de Fréjus[1], spécialement désigné par le testament de Louis XIV, prélat de mœurs simples et de discipline indulgente. Jamais évêque n'eut une morale plus douce, une puissance de parole plus persuasive; il s'était fait si profondément aimer de son élève, que l'enfant n'aurait pas souffert qu'on le séparât de son précepteur; il pleurait toutes les fois qu'il ne trouvait pas sur son passage le vertueux et modeste évêque de Fréjus. Ce prélat s'était associé, comme sous-précepteur, un abbé du même nom de Fleury, d'une réputation éclatante et d'une science profonde : l'abbé Claude Fleury, élève des jésuites, s'était livré avec passion à l'étude; à vingt ans il savait tous les pères, et sa prodigieuse mémoire d'annaliste lui révélait tous les temps primitifs de l'Église, ce magnifique drame des deux premiers siècles chrétiens. L'abbé Fleury avait publié de belles et grandes œuvres, et les *Mœurs des Israélites*, si parfaitement résumées, et les

1 André-Hercule de Fleury était né en 1653, et avait par conséquent soixante-trois ans déjà.

Mœurs des Chrétiens, chef-d'œuvre de composition où toutes les institutions primitives de la société du Christ sont naïvement reproduites; je rêve pour les temps de ma vie avancée la poétique histoire de l'Église, ces annales des martyrs qui moururent pour soutenir la conscience et la vérité de leurs opinions! L'abbé Fleury avait beaucoup produit, et tout en vivant dans une science profonde, il avait le tact de jeter ses livres à la portée de jeunes et fraîches intelligences [1].

Les premières émotions de Louis XV étaient ainsi dominées par de salutaires exemples de sagesse religieuse; le jeune roi écoutait avec une émotion visible les saintes histoires qu'on mettait sans cesse devant ses yeux. Louis XV était d'une douceur de manières, d'une candeur d'expressions indicible; il était fier de sa dignité de roi; enfant si long-temps voué à la mort, il relevait sa tête pour la vie; il aimait peu les jeux de son âge; on avait mis en son en-

1 Je place l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury parmi les bons livres du dix-huitième siècle; il y a une analyse consciencieuse de tous les temps primitifs. Les continuations sont bien faibles et tout-à-fait imparfaites.

tour quelques autres enfans de maisons nobles, et ils s'organisaient en petites troupes pour singer les batailles; le vieux maréchal de Villeroy présidait à ces jeux, il ne quittait pas le monarque par les devoirs de sa charge. Plus le représentant de la royauté était faible, plus on grandissait les formules de respect envers le roi; on conservait l'appareil des gardes; sous prétexte d'honneurs et de dignités, on exerçait la plus grande surveillance pour tout ce qui tenait à la personne et au service du roi. Ainsi le duc du Maine, comme surintendant de la maison de Sa Majesté, visitait les cuisines et les mets destinés à la table royale; tous les plateaux étaient couverts de cloches de cristal et d'argent; la coupe du roi, ce beau hanap si renommé dans les vieux romans de chevalerie, était également couverte quand le vin clairet reluisait jusqu'à ses bords; deux gardes-du-corps accompagnaient l'arme au bras tout le service du roi, afin que rien ne fût introduit dans la vaisselle d'or et d'argent pendant l'espace que les domestiques parcouraient, et ces précautions n'étaient pas inutiles après de nombreuses tentatives d'empoisonnement·

Il y avait un si religieux dévouement pour la personne de cet enfant royal, que tout homme attentant à cette précieuse vie, eût-il été prince du sang, aurait été écharpé sur place; supposez de coupables projets, ils n'auraient pas pu recevoir leur exécution; le grand criminel eût été mis en pièces par la généreuse noblesse qui entourait Louis XV[1].

L'éducation chrétienne dominait cette noble et jeune cour de Louis XV; toute la vie se passait en études et en exercices de piété; la chaire avait conservé une haute liberté d'expressions, et tandis que la dépravation la plus profonde flétrissait la société, la parole des orateurs chrétiens venait rappeler les lois éternelles de la morale. Ce fut dans cet hiver, passé par Louis XV à Paris, que Massillon prononça le premier discours de son Petit-Carême, cette œuvre admirable de charité universelle; toutes les saintes vérités étaient là jetées à la face des courtisans. Massillon faisait une opposition vive et solennelle aux désordres du gouvernement; sa douce parole réveillait

1 Saint-Simon lui-même avoue ce noble enthousiasme pour Louis XV, et le dévouement qui l'entourait, tom. XIV.

les plus tendres émotions dans l'âme de l'enfant-roi; tout dans ce Petit-Carême de Massillon est mis à la portée de la candeur intelligente; il veut pénétrer dans cette fraîche et jeune imagination, il veut lui donner l'horreur du vice, le plus profond éloignement pour les principes de despotisme et d'autorité sans contrôle; il prélude à l'école du dix-huitième siècle, il appartient aux idées d'opposition. Massillon touche à tous les points de politique, il est moins orateur chrétien que moraliste et mécontent; il prête des armes aux philosophes qui viennent ensuite saper l'ordre des gouvernemens et les mesures fortes du pouvoir dans les crises. Massillon parle à un enfant échappé du naufrage d'une grande race; il veut préserver son innocence de la corruption de son siècle[1].

Ce siècle était en effet profondément corrompu, et à côté de ce Louvre si pur, si chaste (car qui aurait pu atteindre la vertu d'un enfant), à côté de ce palais enveloppé d'un voile religieux, toutes les licences se manifestaient avec une moqueuse indifférence pour la reli-

1 La première édition du Petit-Carême est de 1717.

gion, les mœurs et les principes de la pudeur publique. J'ai maintenant à toucher les habitudes de la régence; j'ai besoin de peindre le dégoût à côté de la volupté, la tristesse en face de la joie bruyante qui veut s'oublier, la satiété impuissante et le plaisir qui dévore, l'ivresse et le cliquetis des verres, sorte de glas de mort pour toutes ces têtes bourgeonnées de débauches, désignées comme une proie à la foudroyante apoplexie! Car cette vie intime du régent s'ouvre par l'incrédulité et la curieuse recherche de la matière; elle finit par un coup de foudre, existence de chair et de sang que personnifie le Don-Juan du moyen âge espagnol. La société du dix-huitième siècle commençait une époque de dépravation; Louis XIV avait certes donné de fatals exemples à la morale; il avait affiché l'adultère, brisé par un despotisme hautain toutes les lois du mariage; mais il conservait dans ses passions les plus effrénées une certaine apparence d'ordre et de décence publique; ses amours étaient compassées, il y avait quelque chose de ménagé dans ses adultères les plus avoués; on se couvrait d'un voile dans les débordemens de la pas-

sion, on ne se faisait pas honneur de la débauche; on ne chantait pas la licence, ou, si on la chantait, on l'ornait comme une galanterie et un amour. En commençant cette nouvelle époque, la société ressemblait à ces vieillards épuisés de vices, et qui ont besoin d'images obscènes pour émouvoir leur imagination hébétée; les chansons, les noëls, les épigrammes respirent une odeur de passion honteuse; c'est la licence sans voile, c'est un vocabulaire d'un après-soupé aviné; ce n'est point la tendre expression de la faiblesse qui se laisse aller à l'amour; ce n'est pas même cette volupté caressante qui part du cœur pour entrer au cœur; c'est de l'ordure, une poésie qui pue comme un lieu de prostitution; c'est le réveil de l'orgie quand on pénètre dans ces repaires couverts des débris d'une table renversée sur quelques femmes immondes. Je n'ai jamais parcouru le recueil de Maurepas sans être frappé d'une indicible tristesse pour une société si vieille, si usée, et qui a besoin pour vivre de telles émotions[1].

1 Il n'existe qu'un seul exemplaire manuscrit original des chansons recueillies par M. de Maurepas; il en a été fait quel-

Philippe d'Orléans avait passé sa vie au milieu de ces orgies ; c'était moins chez le prince un goût de plaisir qu'une habitude et un besoin de s'oublier. Dans le vide qu'avait fait autour de lui le défaut de croyance, le régent avait appelé l'ivresse à son secours ; la méfiance de Louis XIV lui avait enlevé toute influence de prince[1] ; il n'avait pu absorber son imagination dans la gloire ; il la noya dans la débauche ou dans l'incessante curiosité de la vie. Philippe d'Orléans, élevé à la régence, ne put changer de vieilles et mauvaises coutumes ; il possédait une raison droite, un esprit fin, habile à saisir tous les points les plus ardus des questions ; il se fiait à cette facilité dans les affaires. La vie politique du régent commençait à une heure ; à moins de communications très-importantes, on ne le dérangeait

ques copies : ce recueil, parfaitement lisible, est très-complet pour l'époque de la régence et de Louis XV. On ne conçoit pas qu'un homme d'État ait attaché son nom à un tel ramassis de saletés. (Mss. Biblioth. royale.)

1 La nonchalance et le laisser-aller du régent étaient passés en proverbe ; on chantait de lui :

« Vive notre régent,
Il est si débonnaire,
Qu'il est comme un enfant
Qu'on tient par la lisière,
Toujours
La nuit et le jour. »

pas jusqu'à son chocolat; la matinée se passait dans un certain effort d'esprit et d'imagination pour se débarrasser des nuages du petit souper; la clarté des idées n'arrivait que graduellement; après le chocolat, l'esprit revenait, et il y en avait beaucoup. La première visite du régent était pour Louis XV, son royal pupille; il se rendait au Louvre avec les témoignages de la plus profonde soumission; il parlait toujours au roi d'une manière respectueuse et digne; cela faisait du bien à voir. Louis XV avait pour son oncle une extrême tendresse, et c'était un spectacle touchant que cette causerie qui durait presque une heure; souvent elle était suivie du conseil de régence où se discutaient les graves affaires de l'État; puis le régent courait en carrosse rendre visite à Madame, sa fière et noble mère, alors à Saint-Cloud. D'autres fois il allait au Luxembourg pour rester des heures entières avec M^me^ la duchesse de Berry et ses autres filles; à dix heures du soir, commençaient les petits soupers de la régence, les orgies si bien connues; ces soupers se restreignaient à vingt personnes : Broglie, Brancas, Biron, Canillac, des poètes, des phi-

losophes, des gens d'esprit, des filles d'opéra, quelques dames de cour, la maîtresse en titre du régent, Mme de Parabère, la duchesse de Berry[1]. On faisait d'abord des mots, de la philosophie impie; on discutait sur Dieu, sur le christianisme; on plaisantait sur l'Église et les petits abbés; et à mesure que l'imagination s'échauffait au milieu des scintillantes bougies, quand le vin coulait à pleins bords, on n'entendait plus que des disputes, des coups même; puis le mélange des rangs, la confusion de toutes choses! Pauvres gens qui s'étourdissaient pour s'oublier eux-mêmes en face de ce grand doute de l'existence, question fatale qui brise les parois du crâne alors que l'homme sans croyance pense et médite!

Quelquefois ces convives se masquaient pour aller à l'Opéra, car pour plaire au régent, Canillac avait eu l'idée des bals publics, où tout serait mêlé. L'Opéra avait été construit sur le jardin du Palais-Royal même; le régent

1 Les Mémoires se sont occupés surtout des mauvaises mœurs de la régence; on s'est complu à ces tableaux d'une école libertine. On ne connaît en France l'époque de la régence et Louis XV que par les petits soupers et les lascives peintures!

n'avait qu'une petite porte à ouvrir, et il se trouvait dans sa vaste et riche loge. Il pénétrait de là dans la salle; tout lui était bon alors; il courtisait grisettes, grandes dames, danseuses de menuet, et il amenait tout cela souper avec lui et ses roués, dans ses beaux appartemens du Palais-Royal; spectacle à voir que cette troupe costumée en Chinois, Turcs, bayadères, femmes du sérail, pêle-mêle dans le Palais-Royal, et bientôt les chants bachiques, des tables inondées de vins annonçaient la présence de l'orgie. Plus d'une fois au dessert, quand les têtes étaient ivres et les femmes échevelées, on improvisait des représentations cyniques, et les Mémoires nous ont conservé le *Jugement de Pâris*, représenté d'après les bas-reliefs de l'école antique et nue de la Grèce et de Rome, par M^me^ de Parabère (Junon), M^me^ de Berry (Vénus); M^me^ d'Averne s'était réservé le rôle de Minerve. Souvent ces scènes d'ivresse avaient lieu dans le propre palais de la duchesse de Berry au Luxembourg. M^me^ la duchesse de Berry était la fille chérie du régent: passionnée comme lui, fière comme Louis XIV, elle prétendait avoir tous les droits de la reine de France, et

on la vit un jour parcourir Paris avec la musique des mousquetaires, jouant des cymbales et des trompettes comme pour le roi[1]. Au Luxembourg, cette princesse si hautaine était esclave du comte de Riom, son amant, petit homme tout bourgeonné, fort et bien planté; le comte de Riom était le neveu de Lauzun, l'amant impérieux de Mademoiselle, vieille folle qui se serait jetée à la Seine plutôt que de ne pas avoir son beau Lauzun; l'oncle avait donné conseil à son neveu pour dominer la princesse : « Brave cadet de Gascogne, lui avait-il dit, sois fantasque, colère, et tu seras aimé de Berry comme je l'ai été de Montpensier. » Riom avait suivi ce conseil : poli avec le dernier des gentilshommes, respectueux envers un pair ou un prince du sang, il ne gardait aucune tenue avec la duchesse de Berry, il la menait à ses caprices[2]; la princesse

1 Voir les Mémoires de Saint-Simon, qui ne blâme jamais que le manque d'étiquette.

2 J'ai trouvé une vieille chanson sur Mme la duchesse de Berry : on lui fait dire :

« Quel plaisir d'avoir à mon âge
Joui de tous les bergers du village;
C'est un pur abus que la constance,
Les derniers venus, sont ceux qui dansent. »

prenait ses ordres pour sa toilette, pour sa parure du soir, et quand elle était toute habillée, avec ses diamans aux cheveux, ses perles en diadème, Riom la trouvait laide, maussade et exigeait qu'elle se déshabillât; la pauvre duchesse se hâtait en pleurant de lui complaire, et lui demandait pardon à genoux. Elle lui proposait toute espèce de folies : un jour elle voulut l'enlever pour vivre avec lui comme une simple bourgeoise en Hollande, et Riom eut assez de bon sens pour ne pas l'accepter. Le régent supportait tout de sa fille, il se fût gardé de la contrarier; quand il allait au Luxembourg, et qu'il la voyait en larmes d'une scène que lui avait faite Riom, il la consolait, pauvre désolée qu'elle était. Plus d'une fois le régent avait menacé Riom de le faire jeter par la fenêtre du Luxembourg; mais la duchesse de Berry lui déclara que si on touchait son amant, elle se donnerait la mort, et le faible père se hâtait de la rassurer : ainsi la débauche avait son châtiment, la passion rongeait ces cœurs, et leur faisait payer ses immondices.

Telle était la cour du régent, la vie libertine

de ces hommes d'impiété et d'épicurisme, sorte d'étourdissement qu'ils se donnaient pour ne point voir l'abîme sans fond. Autour d'eux la société suivait cet exemple; quand la haute tête d'une époque marque une voie, tout s'y jette et s'y précipite; l'exemple des grands est contagieux, et bientôt la cour fut pleine de prostitutions. Il fut ridicule d'être sage; la femme ne dut plus avoir cette simple coquetterie de bon goût qui n'est que l'orgueil de soi, de sa fierté, de sa valeur; mais chacun dut s'afficher et se glorifier des allures de l'orgie; c'est à en rougir pour toutes ces jeunes femmes qui se donnaient par le simple appât grossier des sens: voyez-vous cette jeune fille bien naïve et bien rosée? un mois dans le monde, et elle sera flétrie; les roués s'applaudissaient de cette triste transformation. Les noms les plus illustres de la monarchie paraissaient dans ce cortége de folles femmes; les chansons célèbrent les dames de Nesle, de Gacé, Beaufremont, Courcillon, Seignelai, Duras, Villequier, Chastillon, d'Ancenis, Évreux, Maillebois, Locmaria, La Vrillière, Montbazon, Rohan, Polignac, Beurnonville, Jonsac, Tallard, Soubise et Gontaut; fatale

époque où personne n'eut le respect de soi[1]! Quand la société élégante s'oubliait ainsi, les chansons spirituelles pouvaient bien divulguer ses débauches, et ce fut l'éclatante vengeance du siècle; il ne m'est permis que d'analyser le plus décent de ces couplets, où chaque dame de la cour prend un nom de sainte dans le calendrier de l'amour : Mme de Villefranche devient sainte Facile; Mme de Parabère, sainte Nitouche; Mme de Courcillon, sainte Modeste; la maréchale d'Estrées, sainte Contente; Mme de Gacé, sainte Fringante; Mme de Castelnau, sainte Éveillée; Mme de Mailly, sainte Commode; la princesse de Rohan, sainte Accroupie; Mme de la Vrillière, sainte Fidèle; Mme de Jonsac, sainte Fillette; Mme de Berry, sainte Madelaine; Mme de Chevillart, sainte Finette; Mme d'Armagnac, sainte Pleureuse. Je n'ose rapporter les licencieuses explications que les faiseurs de noëls donnaient à ces titres de saintes appliqués aux grandes dames de la cour. L'esprit moqueur s'étendait à tout, et dans une pièce encore inédite, les poètes attri-

1 Recueil de Maurepas, tom. XIV, collection mss. de la Bibliothèque du roi.

buaient à chacun des noms célèbres à la cour, des logemens appropriés à leur vie ou à leur ridicule; ils logeaient M. le régent rue Jean-Pain-Mollet; M. de Bourbon, au Sauvage, rue Bornée; le prince de Conti, au Singe vert, rue de la Savonnerie; M. le comte de Charolais, à l'Adonis, rue du Petit-Lion; M. le duc du Maine, au Diable boiteux, rue Montorgueil; le maréchal de Villars, à la ville de Condrieux, rue Montorgueil; le duc de Richelieu, aux Pages du Roi, rue Saint-Bon; M. de Gacé, à la petite Victoire, rue de Richelieu; le duc de Noailles, à la Faveur, rue de la Harpie; M. de Gontaut, au Ganimède, rue des Mauvaises-Paroles; M. de Nesle, à la Précaution inutile, rue de la Corne; M. de Laffe le fils, à l'Industrie, rue de Bourbon; M. de Jonsac, au Mercure galant, rue du Croissant; M. de La Vallière, à la grande Cousine, rue du Paon; le prince de Soubise, à la Femme pucelle, rue du Bœuf; le duc d'Aumont, à la belle Ambassade, rue Saint-Pierre; M. de Breteuil, au Pied de bœuf, rue de Bailleul; M. Desmarets, à la Monnaie, rue du Reposoir; M. de Gesvres, à la Poupée, rue Chapon; le duc de Brancas, à la ville de

Sodôme, rue des Juifs; M. le chancelier, au Phaéton, rue aux Ours; M. de la Haye, à l'Arbalète, rue de Berry; Mme de Berry, au Puits d'amour; Mlle de la Roche-sur-Yon, à la Picarde, rue des Bons-Enfans; Mme la princesse de Conti la jeune, au Poupart, rue des Singes; Mme la duchesse du Maine, au Compas de proportion, rue des Marmousets; Mme de Lambesc, à la Bavaroise, rue Froidmanteau; Mme de Polignac, au Cœur volant, rue Perdue; Mme de Jonsac, à la Savonnette, rue de Conti; Mlle de Villefranche, à la belle Image, rue Bétisy; Mlle de Montbrun, à la Pucelle d'Orléans, rue des Rats; Mme la duchesse d'Albret, au Bien-Venu, rue de la Huchette; Mme de Nesle, à la Grivoise, rue du Hasard; Mme de Monasterol, à la Guimbarde, rue du Puits-d'Amour; Mme de Bonfols, au Grand-Calibre, rue de la Cour des Miracles; Mme de la Tremoille, au Menton de galoche, rue de l'Échaudé; Mme de Gacé, à la Guinguette, rue de l'Égout; Mme de la Vrillière, à la Petite-Vertu, rue Gracieuse; Mme d'Espinay, à la Babillarde, rue des Lavandières; Mme de Duras, à la Boule-Blanche, rue Patinée; Mme de Villars, à la Loge, rue de Richelieu; la comtesse

d'Évreux, au Lingot d'or, quai des Quatre-Nations; la comtesse de Roye, à la Guenon, rue Vide-Gousset [1].

Ces épigrammes moqueuses n'étaient rien, comparées aux graves et sérieuses satires qui embrassaient tout l'ensemble du gouvernement de la régence; ces satires vinrent plus tard troubler la politique du duc d'Orléans. On était au commencement d'un règne, époque où la pensée légère et spirituelle trouve seule du retentissement; la lourde et factieuse opposition n'arrive qu'aux temps de faiblesse des gouvernemens; l'ennui même qui gronde devient alors populaire. L'œuvre la plus remarquable de cette époque fut la publication du pamphlet des *J'ai vu*, attribuée au jeune Arouet [2], amère revue des derniers temps de

1 Recueil de Maurepas, tom. XIII, manuscrit.

2 Voltaire nia souvent la publication des *J'ai vu*. Il avait des raisons pour cela; le souvenir de la Bastille était présent à sa mémoire. On sait d'ailleurs que l'habitude de Voltaire était de nier la plupart de ses productions.

Tristes et lugubres objets,
J'ai vu la Bastille et Vincennes,
Le Châtelet, Bicêtre et mille prisons pleines
De braves citoyens, de fidèles sujets;
J'ai vu la liberté ravie;
De la droite raison la règle peu suivie :

Louis XIV, triste peinture de cette époque, si grande pourtant. L'auteur de ce pamphlet « avait vu toutes les misères de son siècle, et il n'avait pas vingt ans. Il avait vu la Bastille et Vincennes remplis de braves citoyens et de fidèles sujets; il avait vu le peuple gémissant périr de faim; il avait vu les magistrats en exil, les remontrances inutiles, un démon dominer la vieillesse d'un roi; il avait vu la traîtrise impunie, la destruction de Port-Royal, et les cendres des grands hommes jetées au vent; il avait vu le cardinal de Noailles persécuté,

J'ai vu le peuple gémissant
Dans un rigoureux esclavage;
J'ai vu le soldat rugissant
Crever de faim, de soif, de dépit et de rage;
J'ai vu les sages contredits,
Leurs remontrances inutiles:
J'ai vu des magistrats vexer toutes les villes
Par de crians impôts et d'injustes édits;
J'ai vu, sous l'habit d'une femme,
Un démon nous faire la loi;
Elle sacrifia son Dieu, sa foi, son âme
Pour séduire l'esprit d'un trop crédule roi;
J'ai vu cet homme épouvantable,
Ce barbare ennemi de tout le genre humain,
Exercer dans Paris, les armes à la main,
Une police abominable:
J'ai vu les traitans impunis;
J'ai vu les gens d'honneur, persécutés, bannis

la prélature à l'encan, les jésuites adorés; il avait vu toutes ces tristesses, et il n'avait pas vingt ans. » Ce pamphlet ne s'appliquait point à la régence; il embrassait surtout les derniers temps de Louis XIV, cette épopée de la monarchie; mais pouvait-on le laisser impuni? On l'attribuait à Arouet, l'âme de la société de M^me^ la duchesse du Maine : le régent savait bien que c'était de ce cercle de poètes et de gens d'esprit que sortaient la plupart des écrits publiés contre les actes de son gouvernement; et voilà pourquoi il se montra impitoyable

J'ai vu même l'erreur en tout lieu triomphante,
La vérité trahie et la foi chancelante;
J'ai vu le lieu saint avili;
J'ai vu Port-Royal démoli;
J'ai vu l'action la plus noire
Qui puisse jamais arriver,
Tout l'eau de l'Océan ne pourrait la laver,
Et nos derniers neveux auront peine à la croire;
J'ai vu dans ce séjour par la grâce habité
Des sacriléges, des profanes,
Remuer, tourmenter les mânes
Des corps marqués du sceau de l'immortalité.
Ce n'est pas tout encore : j'ai vu la prélature
Se vendre et devenir le prix de l'imposture :
J'ai vu les dignités en proie aux ignorans;
J'ai vu des gens de rien tenir les premiers rangs;
J'ai vu de saints prélats devenir la victime
Du feu divin qui les anime.

envers Arouet. Il fut conduit à la Bastille, hébergé et nourri aux frais du roi, comme il aimait à le répéter.

Le plus piquant de tous ces pamphlets fut rédigé en forme de chronique des preux, selon la coutume du temps; on adoptait une manière de dire toute la vie du duc d'Orléans, comme le pieux archevêque Turpin avait raconté celle de Charlemagne et de ses barons en la cour plénière; c'était donc « la chronique véritable du preux chevalier don Philippus[1] d'Aurélie, où l'on voit les faits d'armes, amours, et autres moults joyeuses aventures de plusieurs barons et nobles dames: comme Déodatus[2], roi de Gaule, tomba grièvement malade; comme les médecins et saltimbanques firent une consulta-

O temps! ô mœurs! j'ai vu, dans ce siècle maudit,
Noailles, ce cardinal l'ornement de la France,
Plus grand encor, plus saint que l'on ne dit,
Ressentir les effets d'une horrible vengeance;
J'ai vu l'hypocrite honoré;
J'ai vu, c'est dire tout, le jésuite adoré,
J'ai vu ces maux sous le règne funeste
D'un prince que jadis la colère céleste
Accorda pour vengeance à nos désirs ardens.
J'ai vu ces maux, et je n'ai pas vingt ans.

1 M. le duc d'Orléans, régent.
2 Le roi Louis XIV.

tion sur la maladie de Déodatus, et lui dirent que s'il n'en mourait point, il pourrait en réchapper; comme Déodatus n'en pouvait revenir, il fit ses adieux à Scavonie[1], dame souveraine de ses pensées; comme Déodatus se fit amener son arrière-petit-fils Louison[2]; comme il lui recommanda la justice, la chasteté et de chercher le bien de ses sujets; comme Déodatus mourut, et fut joyeusement inhumé, et comme lui succéda son arrière petit-fils Louis, fils de Louis le Bourguignon; comme don Philippus d'Aurélie fut déclaré tuteur de Louison, et comme le comte des Tectosages[3] et le grand chef helvétique[4] prirent patience en enrageant, faute de mieux; comme malgré l'aide de saint Pierre, l'archevêque Turpin remporta la victoire sur le grand enchanteur Acignivo; comme le baron de la Coulovière fut expulsé pour ses méfaits par don Philippus d'Aurélie; comme don Philippus d'Aurélie passait joyeusement son temps, et ne manquait point de belles femmes à l'assemblée nocturne; comme don

1 Mme de Maintenon.
2 Mgr le dauphin.
3 Le comte de Toulouse.
4 Le duc du Maine.

Philippus d'Aurélie, courant les rues de Lutèce, pour défendre la beauté de la dame de Biturgie [1], mit plusieurs grandes aventures à fin sans aucun péril de sa personne; comme la dame de Biturgie choisit pour sa garde cinquante beaux et forts chevaliers; comme don Philippus d'Aurélie, voulant renouveler l'histoire des patriarches, choisit Noé et Loth pour ses modèles; comme don Philippus d'Aurélie renchérissait sur les travaux d'Hercule, en entretenant soixante maîtresses; comme les habitans de Lutèce présentèrent à don Philippus d'Aurélie une requête où les méfaits d'un clerc versé en rapines étaient exprimés, et de ce qui en advint; comme, au signal donné par don Philippus d'Aurélie, le gentil chevalier de la Fortequeue, qui portait une cotte d'arme noire, et pour cimier sur son armet quatre cornes, fit vider les arçons au faux glouton, Bourvalaisis [2] de la Rapine, qui par fraude et mal engin avait envahi les trésors de la belle fleur de lis; comme le faux glouton Bourvalaisis de la Rapine fut jeté en obscure prison, et illec aboyé sans

1 La duchesse de Berry.

2 Bourvalais l'argentier, conduit prisonnier et ses biens saisis.

cesse par un des plus acharnés dogues noirs de don Philippus d'Aurélie; comme don Philippus d'Aurélie, avec l'avis du vieil enchanteur Ruliginoso au col droit, dota ceux de la Gallicie de la fureur d'un monstre qui avait cent têtes et mille mains, nommé Agiot; comme don Philippus d'Aurélie, découvrant son écu enchanté sur lequel était pour devise : *déclaration*, rendit immobiles tous les traîtres marauds, sarrasins et faux gloutons qui combattaient sous les enseignes du Griffon; comme la fée Vrillerite ne put être vaincue en combat singulier par don Philippus d'Aurélie pour s'être servi d'armes de trop faible trempe; comme don Philippus d'Aurélie cherche sa mie, et après l'avoir trouvée, ne sais bonnement que lui dire; comme la dame de Biturgie fait claquemurer toutes les portes de son palais, fors une ouverte à tout le monde[1]. »

Maintenant, voulez-vous connaître les vins de la cour? Le vin du roi, est de bonne espérance; de M. le régent, diabolique; de M. le duc de Chartres, de mauvais crû; de Madame,

1 Cette chronique, fort longue, se trouve dans le recueil Maurepas, tom. XIII. (Bibliothèque du roi.)

il sent la vieille futaille; de Mme la duchesse d'Orléans, il est bienfaisant; de M. le duc, rude et plat; de M. le comte de Charolois, pétillant et brusque; de Mlle de Charolois, vif; de Mme la duchesse, sur le retour; de Mlle de Clermont, prêt à boire; de M. le prince de Conti, se fait sentir; de la princesse de Conti, en boîte; de Mlle de la Roche-sur-Yon, bon à mettre en perce; de M. le duc du Maine, de bonne garde; de Mme la duchesse du Maine, clair fin; du prince de Dombes, naturel; du comte d'Eu, il a de la sève; du comte de Toulouse, mou; du maréchal de Villeroy, ferme; du maréchal de Villars, il monte à la tête; du maréchal d'Estrées, il commence à être usé; du maréchal d'Uxelles, poussé; du prince de Vendôme, au bas; du prince Charles, belle apparence, peu de rapport; du prince Lambesc, éventé; du duc de Guiche, à deux oreilles; du duc d'Antin, il trompe à la couleur; du duc de Richelieu, vin du commun; de la duchesse de La Ferté, bon quoiqu'à la lie; du duc de Saint-Simon, c'est de la piquette; du duc d'Aumont, il n'est qu'à la cape; du duc de La Force, sans vertu; de la duchesse de Villars, il tourne à la graisse;

du duc de Noailles, falsifié; du duc de La Rochefoucould, droit; du duc de Tresme, on ne sait ce que c'est; du cardinal de Noailles, il ne se soutient pas; du cardinal de Bissi, bourru; du cardinal de Rohan, doucereux; du cardinal de Polignac, brouillé; de M. d'Aguesseau, n'est pas droit; de M. d'Argenson, il n'est plus de saison; de M. le premier président, frelaté; de M. de La Vrillière, il gratte; de M. Le Blanc, mixtionné; de M. l'abbé Dubois, malfaisant; de Mme de Nesle, de toutes saisons; du prince de Soubise, beau coloris; de Mme de Parabère, il sent mauvais; de M. le président de Blamont, il est tourné; et quant au vin du peuple, il sent le pressoir[1].

Tels étaient les formes et l'esprit du temps; il y avait un mélange de chevalerie galante et de philosophie épicurienne, une sorte de légèreté moqueuse qui ne respectait ni les rangs ni les services. On n'épargnait aucune dignité dans les satires, aucun caractère dans l'épigramme; la légèreté française se rattachait à tout. La manière de ces chroniques plaisait à

1 Manuscrit Maurepas (Biblioth. roy., tom. XIV.)

cette société de petits soupers qui s'oubliait dans l'orgie; là, quand des poètes étaient réunis, les portes fermées, on récitait un noël, une épigramme, au milieu des applaudissemens de la chaude assemblée. On n'épargnait ni M. le duc d'Orléans, ni ses amours, ni son administration; on se moquait de tout : époque de licence, où la répression était impossible, car, lorsqu'une société s'en va, qui peut comprimer le principe du mal!

CHAPITRE XI.

TRIPLE ALLIANCE AVEC L'ANGLETERRE ET LA HOLLANDE.

Tendance vers l'alliance anglaise. — L'abbé Dubois conseiller d'État. — Sa mission secrète. — Correspondance avec lord Stanhope. — Mission en Hollande. — Entrevue avec Stanhope. — Négociation d'un traité. — Audience de Georges Ier. — Conclusion d'un traité définitif. — Retour de l'abbé Dubois.

1716 — 1717.

La ruine des espérances de Jacques III avait déterminé le régent à rechercher l'alliance anglaise. La politique de Louis XIV s'affaiblissait de plus en plus; ce grand système diplo-

matique qui reposait sur l'union de la France et de l'Espagne dans un commun intérêt, blessait les vues personnelles du duc d'Orléans; il savait que l'Espagne n'était pas favorable à son administration. Philippe V et le conseil de Castille considéraient comme non avenue la renonciation à la couronne de France, et en cas de mort du jeune Louis XV, le roi des Espagnes prétendait succéder au trône de France par préférence au duc d'Orléans. L'ancien parti de Louis XIV était un peu dans cette opinion; il avait même paru plusieurs pamphlets pour soutenir la prétention de l'Espagne[1]; on allait jusqu'à ce point de contester au duc d'Orléans même la régence; n'appartenait-elle pas au plus proche parent, au roi notre seigneur, Philippe V d'Espagne? Tel était le sentiment des jurisconsultes espagnols aux universités d'Alcala et de Valladolid. L'intérêt personnel du régent le portait vers l'alliance de Georges I^er^, le représentant de la maison de Hanovre, et quand il fut bien

1 Plusieurs traductions françaises furent faites et adressées au peuple de Paris et des provinces. Je n'ai pu voir qu'un seul de ces Mémoires à Madrid en 1833.

convaincu que la cause de Jacques III trouvait peu de succès dans les trois royaumes, le régent se décida pour une alliance complète, absolue avec Georges Ier et les whigs anglais.

Ce résultat était difficile à obtenir; il y avait quelques préventions contre le duc d'Orléans dans l'esprit du roi d'Angleterre et des whigs dont il était le représentant; le traité d'Utrecht avait été vivement discuté; en plein Parlement les plus violentes attaques avaient été lancées contre Louis XIV et même contre le régent[1]. Quand Jacques III s'était présenté aux rivages de l'Écosse, on avait accusé M. de Torcy de favoriser cette expédition; Georges Ier en avait gardé un profond ressentiment, il s'en était plusieurs fois exprimé avec l'ambassadeur de France: comment dès lors aboutir jusqu'à lui? comment arriver jusqu'à lord Stanhope, son plus intime confident dans le conseil? Le régent jeta les yeux sur l'abbé Dubois. Il faut se rappeler que sous le règne de Louis XIV, aux derniers temps de la guerre, lord Stanhope, fait prisonnier en Espagne,

1 Annales du Parlement, ann. 1715-1716.

avait séjourné à Paris; il y avait connu l'abbé Dubois. Comme d'importantes questions politiques s'agitaient alors dans l'intimité, il y avait eu des causeries sur toutes les éventualités favorables à la maison d'Orléans, et de là était née entre l'abbé Dubois et lord Stanhope une certaine confiance : un échange fort suivi de lettres avait lieu entre l'abbé et lord Stanhope; on y traitait de tous les sujets de politique et de diplomatie. Le régent favorisait cette correspondance, parce qu'elle pouvait devenir un moyen très-utile d'entamer une négociation positive avec l'Angleterre, et de préparer l'alliance. A cette fin, il fallait un titre à l'abbé Dubois, qu'on allait appeler à une des plus importantes missions de diplomatie. On avait manifesté jusqu'alors une certaine répugnance dans tout le conseil pour y admettre le confident des secrètes pensées du duc d'Orléans; l'opposition était vive; on exagérait les mauvaises mœurs de l'abbé Dubois pour le repousser de toute situation avouée. Le régent eut à vaincre bien des obstacles, mais il sentait que pour entamer une négociation sérieuse, l'abbé Dubois

devait avoir un titre ostensible qui le mît en position de paraître dans un traité : le régent le nomma conseiller d'État attaché au conseil des affaires étrangères; il y eut quelques murmures; toutefois le régent passa outre; il avait besoin des services diplomatiques de l'abbé Dubois dans une des questions les plus graves de sa politique.

La session du dernier Parlement avait été fort vive contre la France; les whigs accusaient le régent d'avoir manqué aux deux points essentiels des conventions secrètes d'Utrecht, à savoir : la destruction de Dunkerque et l'expulsion du prétendant Jacques III et de tous ses partisans du royaume de France; les whigs dénonçaient les travaux de Mardick, aussi dangereux pour l'Angleterre que les fortifications de Dunkerque. On se rappelle la réponse pleine de dignité qu'avait faite Louis XIV sur les plaintes de lord Stair[1]; ce fut au milieu de ces discussions mêmes que lord Stanhope reçut la première dépêche de l'abbé Dubois. Avec une habileté très-remarquable,

1 Voyez *Louis XIV, son Gouvernement*, tom. VI.

l'abbé Dubois félicitait lord Stanhope des succès que son ministère avait obtenus en Écosse, d'autant plus que ces succès effaçaient jusqu'à la dernière trace des bruits répandus par des malveillans sur le secours que la France avait pu donner au prétendant; l'abbé Dubois invoquait tous les souvenirs d'une bonne amitié pour préparer le grand œuvre de la paix entre les deux nations[1]. Cette lettre était vague, mais elle en disait assez pour

1 Voici la dépêche originale de Dubois, 12 mars 1716 : « On ne peut pas faire profession, comme je fais depuis long-temps, d'être de vos amis, sans prendre beaucoup de part au succès que les soins de votre ministère ont eu dans les derniers mouvemens d'Écosse, et sans vous congratuler sur l'événement qui les a fait finir si promptement. J'ai été trop instruit des anciennes liaisons d'estime et de confiance que vous avez eues avec Mgr le duc d'Orléans, pour n'être pas charmé du prompt retour du prétendant, parce que, d'une part, il vous est glorieux, et que d'autre part il vous désabuse des bruits qui s'étoient répandus d'une influence secrète de notre cour pour cette entreprise, et vous fait voir qu'ils n'ont eu aucun fondement. J'espère que rien n'altérera les premières dispositions où je vous ai vu, et je souhaite qu'on ne néglige rien de part ni d'autre de ce qui peut contribuer à la correspondance entre nos deux maîtres. Je vous supplie, milord, de me continuer l'honneur de votre bienveillance, et d'être persuadé que dans toutes les occasions qui se présenteront, vous trouverez en moi l'ami que vous avez si bien traité, et toute l'estime et la reconnoissance que je vous dois. L'abbé Dubois. »

amener une réponse catégorique de la part de lord Stanhope; elle ne se fit point attendre : le ministre anglais répondit à l'abbé Dubois que son cabinet était fort heureux d'apprendre les bonnes dispositions de la France ; il voulait bien croire que les bruits qui avaient couru sur la protection accordée par le régent au prétendant étaient faussement jetés par les jacobites, afin de grandir leur cause. On devait cesser d'être la dupe de malheureux fugitifs : maintenant tout pouvait concourir à la bonne amitié de Georges Ier et du régent; il ne fallait pour cela que de la franchise dans les positions respectives[1]. Cette correspondance était

1 J'ai trouvé le texte même de la réponse de lord Stanhope. « Monsieur, j'ai reçu l'honneur de votre lettre du 12 mars, et suis très-sensible à la bonté que vous avez de vous souvenir d'un ancien ami, dans lequel, je vous assure, vous trouverez toujours beaucoup de franchise et une véritable estime pour vous. Je suis très-aise d'apprendre d'aussi bonne part l'heureuse disposition de votre cœur. Les apparences véritablement commençoient à nous alarmer; mais comme nous savons très-certainement que non seulement nos intentions, mais toute notre conduite n'a pu donner aucun fondement aux bruits que certaines gens ont affecté de publier par tout le monde, comme si le roi vouloit la guerre, et qu'il fit agir d'autres puissances pour les y porter ; nous voulons bien croire que ces bruits n'ont point été autorisés ni débités à dessein de colorer

une véritable négociation diplomatique entamée par les deux confidens de Georges Ier et du régent; on se tâtait d'abord pour arriver à des propositions sérieuses.

En même temps M. d'Iberville à Londres, et M. de Châteauneuf en Hollande, faisaient une démarche simultanée pour obtenir un traité de triple alliance entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Ces diplomates étaient des hommes fort habiles; M. de Châteauneuf, le confident du maréchal d'Uxelles, était un des plus remarquables négociateurs. On parvint à connaître les conditions qui seraient le

les projets qui se pourroient former contre nous. Nous voulons bien croire aussi, sur ce que vous nous faites dire, que tous les bruits d'une influence secrète de votre cour pour l'entreprise du prétendant, n'ont été qu'une pure invention des jacobites pour animer leur parti. Quelques soupçons que l'on ait pu avoir par le passé, il est sûr qu'il n'y a rien de plus aisé pour l'avenir que de se convaincre les uns les autres que l'on peut vivre en paix, si tant est que véritablement on le souhaite; pour d'ici, je vous en réponds; et il faut espérer qu'un prince aussi éclairé que monseigneur le régent ne sera point la dupe de nos malheureux fugitifs, qui lui attireront très-certainement de mauvaises affaires, pour peu qu'il leur prête l'oreille. La France, aussi bien que l'Angleterre, seroit bien à plaindre si de pareilles gens étoient capables de nous brouiller. Mais je veux espérer qu'il n'en sera rien, et que de part et d'autre, comme vous le dites très-bien, on ne négligera rien de ce qui

plus favorablement accueillies à Londres et à La Haye : on demandait la garantie de la succession de la couronne d'Angleterre dans la ligne protestante, l'expulsion de Jacques III et de tous les mécontens exilés d'Angleterre, la fermeture des canaux de Mardick près de Dunkerque, de manière à ce qu'il ne pût entrer que de petits bateaux; enfin la ratification du traité de barrières, sollicité par la Hollande. Ces conditions furent envoyées par M. de Châteauneuf au conseil des dépêches, et le régent donna ordre à l'abbé Dubois de reprendre sa correspondance avec lord Stanhope. Les

peut contribuer non seulement à la correspondance, mais à une étroite amitié entre nos maîtres : j'ose vous assurer hardiment que votre conduite à cet égard sera la règle de la nôtre. Pour mon particulier, je souhaiterois par-dessus toutes choses de contribuer à une telle correspondance. Vous savez ce qui nous blesse, et vous êtes les maîtres de faire cesser tout fondement de jalousie. Quand monseigneur le régent y aura bien fait attention, je suis persuadé, qu'éclairé comme il l'est, il trouvera que c'est une très-mauvaise politique, et très-contraire à ses intérêts personnels, que de nous obliger d'être toujours dans un état plus violent que n'est celui d'une guerre ouverte. Vous voyez que je vous tiens parole et vous parle franchement : je crois que c'est toujours le meilleur que de savoir à quoi s'en tenir. Au reste, Monsieur, quelque parti que prennent nos maîtres, je vous prie de croire que je suis avec une passion sincère, etc. STANHOPE. »

nouvelles dépêches de Dubois respiraient la bonhomie; l'abbé remerciait lord Stanhope de l'excellente opinion que le roi d'Angleterre avait du régent; ce prince ne se piquait pas de perpétuer les préjugés et le train de l'ancienne cour de Louis XIV; d'après sa maxime des *alliances d'intérêts*, la plus étroite amitié devait naître entre Georges I^er^ et le régent, car ils avaient un commun dessein dans leur politique. L'abbé Dubois offrait à lord Stanhope de lui expliquer tout ce qui paraîtrait obcur ou louche dans la situation diplomatique du régent; le négociateur avouait sa partialité pour la nation anglaise; «il désiroit, continuait-il en plaisantant, que lord Stanhope ne bût que des meilleurs vins de France, au lieu des vins du Portugal, tandis que lui préféreroit le cidre de Goldpepin au gros cidre de Normandie.» Sous ces apparences de légèreté l'abbé Dubois marchait à ses fins de la triple alliance; il avait ordre du régent de faire toute espèce de concessions à lord Stanhope, afin d'amener une ligue offensive et défensive, indispensable depuis que les dernières nouvelles d'Espagne annonçaient

les desseins hostiles de Philippe V contre le duc d'Orléans[1].

Le marquis de Châteauneuf dut presser à La Haye une adhésion formelle à l'alliance avec l'Angleterre. Les États-Généraux avaient besoin d'assurer la paix générale et toute la sécurité de l'avenir ; les intérêts de leur commerce l'exigeaient; ils accueillirent les propositions de la France et se chargèrent d'être les porteurs de paroles auprès de Georges Ier : il y avait sans doute à La Haye un parti de l'empereur contre la France, mais en aucun

1 Dépêche originale, 10 avril 1716 : « Milord, votre lettre du 19 mars me fait voir clair au travers des nuages que mille bruits confus, produits par divers intérêts, et peut-être par le zèle de quelques acteurs, avoient répandus, et je suis ravi de savoir par un canal aussi sûr que le vôtre les véritables intentions de votre gouvernement. Je crois pouvoir vous répondre que celles du nôtre sont bonnes et droites. Le caractère de notre régent ne laisse pas lieu de craindre qu'il se pique de perpétuer les préjugés et le train de notre ancienne cour ; et, comme vous le remarquez vous-même, il a trop d'esprit pour ne pas voir son véritable intérêt. Je n'ai pas oublié que dans nos anciennes conversations vous m'avez souvent dit qu'il ne peut y avoir de solide liaison entre les souverains, qu'autant que chacun d'eux y trouve également son intérêt ; et vous avez sagement observé dans votre lettre que ce principe conduit nos deux maîtres, non seulement à une honnête correspondance entre eux, mais même à une étroite amitié. Je vous suis trop redevable de vous être souvenu de la parole que vous

cas la Hollande ne voulait se jeter dans de nouvelles campagnes. La guerre avait été pour elle une situation violente, exceptionnelle; un état commercial ne peut exister qu'avec la paix : le grand pensionnaire, tout en répondant favorablement à l'envoyé de l'Empire, n'engagea de négociations sérieuses qu'avec M. de Châteauneuf. L'ambassadeur de France d'ailleurs était un homme influent à La Haye; il y avait dignement remplacé M. d'Avaux; M. de Châteauneuf communiqua au grand pensionnaire les conditions proposées par la France; elles étaient identiques aux pro-

m'aviez donnée autrefois de me parler franchement dans les occasions qui se présenteroient, pour ne vous pas avouer avec la même franchise que je pense tout comme vous, et que cet intérêt réciproque doit leur assurer la solidité et la durée des liaisons qu'ils prendraient ensemble. Je suis tellement convaincu de cette vérité, que je suis déterminé à contribuer de tout mes soins à cette union, et que je vous assure que si, dans les mesures qui se peuvent prendre de part et d'autre, vous avez lieu de craindre que des intérêts détournés n'apportent quelqu'obstacle au bien commun des deux maîtres, au premier avis que vous me donnerez, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous aider à démêler la vérité, à rendre simple ce qui prendroit quelque détour, et à parvenir à une liaison qui ne soit plus sujette à aucun soupçon. Vous pouvez éprouver, quand il vous plaira, la vérité de ce que j'ai l'honneur de vous promettre; nous ne nous sommes jamais cherchés l'un et l'au-

positions de l'Angleterre : qui pouvait dès lors s'opposer à une alliance complète, destinée à comprimer la nouvelle entreprise que préparait l'Espagne? Il y avait nécessité d'une mutuelle garantie; le régent avait crainte de Philippe V; Georges I^er^, du prétendant Jacques III, qui venait de soulever l'Écosse. Pour ôter toute espèce de méfiance au gouvernement anglais, M. de Châteauneuf remit au grand pensionnaire Heinsius une note qui exposait parfaitement la situation respective des puissances et l'intérêt qu'elles avaient simultanément à la conclusion d'un traité [1].

tre, et je connois trop votre sincérité pour n'avoir pas avec vous le cœur sur les lèvres. Vous devinez assez que je serois charmé que mon maître prît les mesures les plus convenables à son intérêt ; que ce fût avec une nation pour laquelle j'ai toujours conservé de la partialité, et durant le ministère d'un ami aussi estimable et aussi solide que vous. Au surplus, milord, outre l'intérêt de nos deux maîtres, je déclare que je serois ravi que vous ne bussiez que du meilleur vin de France, au lieu de vin de Portugal, et moi du cidre de Goldpepin, au lieu de notre gros cidre de Normandie. J'y ajouterai un intérêt encore plus sensuel pour moi, qui est celui de pouvoir, sans interruption, cultiver l'honneur de votre amitié, et vous renouveler librement et avec assiduité les assurances de l'estime et de l'attachement avec lesquels je suis, etc.

L'abbé Dubois. »

1 10 avril 1716, Archives de La Haye.

La négociation était ainsi activement engagée à La Haye par l'intermédiaire de la Hollande, lorsque le régent apprit que Georges Ier devait débarquer sur le continent pour se rendre dans son électorat de Hanovre; il était accompagné d'un seul ministre, lord Stanhope, avec lequel l'abbé Dubois avait commencé une correspondance intime. Le régent désirait la possibilité d'une alliance politique entre la France, l'Angleterre et la Hollande, pour le maintien des droits respectifs de leur indépendance et de leur souveraineté. Le conseil des affaires étrangères ne partageait pas la même conviction; le maréchal d'Uxelles ne voulait point s'éloigner des traditions diplomatiques de l'époque de Louis XIV; le régent fit de la mission de l'abbé Dubois un acte de diplomatie intime, et les instructions du conseiller furent tout entières rédigées de sa main[1]. L'abbé Dubois devait se rendre à La Haye sous le prétexte d'acheter des tableaux et des livres rares dont il était fort amateur; là il attendrait au milieu des catalogues bi-

1 10 mai 1716. (Archiv. des affaires étrangères.)

bliographiques et des tableaux de grands maîtres l'arrivée de Georges Ier et de lord Stanhope; c'était donc comme par hasard qu'il se trouverait au passage du roi d'Angleterre et de son ministre; il chercherait à les voir et à entamer une négociation sérieuse. Les pleins pouvoirs de l'abbé Dubois, écrits de la main du régent, portaient sur les mêmes points que le projet d'alliance communiqué aux États-Généraux par le marquis de Châteauneuf.

En conséquence des ordres du régent, l'abbé Dubois partit sans bruit de Paris, et arriva à La Haye le 5 juillet; il ne vit l'ambassadeur de France que pour la forme et comme simple politesse, et il se mit avec une ardeur indicible à la recherche des tableaux et des catalogues de vieux livres; l'abbé ne parlait que d'art, que d'éditions rares et curieuses. Il apprit en même temps que Georges Ier était débarqué le 20 juillet à Masensluis; l'abbé se hâta d'écrire, par un exprès sûr, à lord Stanhope mille complimens; puis il ne lui dissimula pas que se trouvant par hasard en Hollande, il serait aise de cultiver une amitié distinguée et une haute connaissance comme celle de lord Stanhope.

Le noble lord comprit toute la portée de ce hasard; la correspondance antérieure de Dubois lui indiquait tout le prix que le régent mettait à conclure une alliance avec l'Angleterre. Cet empressement était une faute, parce qu'il plaçait le négociateur dans une position trop engagée : l'abbé Dubois s'en tira parfaitement; sa conversation roula d'abord tout entière sur ses achats d'antiquaire : « Milord, dit-il, quelle joie pour moi ! j'ai retrouvé les *Sept-Sacremens* de notre Poussin; je les ai achetés pour le compte de monseigneur le régent; que la Hollande est fertile en bons livres et en manuscrits curieux ! » Et l'abbé fit parcourir un catalogue de livres à vendre; son doigt se porta tout naturellement sur une correspondance inédite de Guillaume III : « Quel homme puissant ! s'écria l'abbé Dubois, quelle tête, mon cher lord ! il avoit compris les grands intérêts du continent; je regrette bien vivement que ses idées n'aient pas été suivies; je regrette plus encore que la dernière dépêche que j'ai eu l'honneur de vous écrire soit restée sans réponse; le régent seroit vivement empressé de suivre les élémens d'une négociation

avec l'Angleterre : tenez, milord, Son Altesse Royale vous porte personnellement un vif intérêt politique, j'en ai la preuve. » Et l'abbé Dubois tirant sans empressement et sans affectation une lettre intime du régent, lut un passage de cette lettre où Monseigneur dénonçait un complot de cour contre le duc d'Argyle, l'ami intime du comte de Stanhope; Son Altesse Royale craignait que le ministre fût compromis dans cette affaire, et s'empressait d'en écrire à l'abbé Dubois, afin qu'il en avertît personnellement lord Stanhope [1].

Le ministre remercia beaucoup l'abbé Dubois de cette excellente communication. « Dites à Son Altesse Royale que je ne suis compromis en rien dans l'affaire d'Argyle; quant à vous, mon cher abbé, si je ne vous ai pas répondu plus tôt, c'est que vous savez les incessantes

1 L'original même de la lettre existe encore ; en voici l'extrait : « J'ai appris qu'il y a des mouvemens à Londres contre le duc d'Argyle, favori de l'héritier présomptif. Comme je sais que lord Stanhope est l'ami de ce seigneur, et très-bien vu lui-même du prince de Galles, je crains qu'il ne soit enveloppé dans cet orage. S'il vous arrivoit de le voir à son passage en Hollande, je vous autorise, mon cher abbé, à lui offrir de ma part bons offices, amis, argent, en un mot tout ce qui dépendra de moi. PHILIPPE D'ORLÉANS. »

affaires qui nous accablent ; en aucune occasion je ne cesserai de faire éclater les sentimens dont je suis animé pour vous. — Eh bien ! répondit l'abbé Dubois, je vous parlerai avec toute franchise : mes lettres avoient un objet plus haut que de simples complimens; je confesse que voyant la conformité d'intérêts qui existe entre la France et l'Angleterre, j'ai pensé qu'on pouvoit amener non seulement une alliance, mais encore la plus profonde intimité entre les deux peuples; c'est un beau rôle à jouer pour vous, milord, et pour moi, ce serait celui que j'ambitionnerais le plus hautement ! — Vous me parlez sans doute avec franchise, répondit lord Stanhope, je le crois; eh bien ! je dois vous dire que la confiance du roi mon maître a été singulièrement altérée par le secours que le régent de France a prêté à Jacques Stuart : si le prétendant eût réussi, la France auroit été pour lui. — Sa Majesté Britannique se trompe, répliqua l'abbé Dubois avec vivacité, elle ne rend point justice aux véritables intentions du prince mon maître ; si Son Altesse Royale ne s'est pas déclarée contre le prétendant, c'est qu'elle n'a pas voulu heurter

les sentimens catholiques de la majorité des sujets du roi de France; vous êtes trop éclairé, milord, pour ne pas comprendre les obligations qu'imposent certaines situations! Jacques Stuart a traversé la France tout déguisé, et qui pouvait l'empêcher? Souvenez-vous que Louis XIV, avec sa puissance absolue, n'a pu prévenir la fuite des protestans; vous avez été trompé par des rapports mal réfléchis.» Et immédiatement l'abbé Dubois ajouta «que lord Stanhope ne devoit pas être moins équitable envers le régent de France que le régent de France envers lord Stanhope; quand, en plein Parlement, vous avez attaqué Son Altesse Royale, elle ne s'est pas trompée sur le sens de vos paroles; elle a fait la part à votre position, elle a toujours compté sur les bonnes dispositions de lord Stanhope à son égard [1].»

A ces mots, le ministre de Georges I^er^ protesta que loin d'avoir jamais voulu blesser Son Altesse Royale le régent de France, il avait repoussé toute espèce d'invectives des membres du

1 J'ai analysé cette conversation sur les dépêches mêmes de l'abbé Dubois, adressées au régent; quelques unes sont chiffrées et traduites. (Avril à juin, ann. 1716.)

Parlement contre elle; mais il ne dissimula pas que Georges Ier, d'une loyauté à toute épreuve, était par cela même fort sensible aux mauvais procédés qu'on pouvait avoir envers lui; n'était-il pas vrai qu'à son avénement à la régence, le roi Georges Ier avait tenu à la disposition du duc d'Orléans des troupes et des vaisseaux pour seconder le mouvement politique de Paris? Après des démarches d'une aussi évidente franchise, comment le régent avait-il pu favoriser le prétendant? C'était là un des obstacles les plus saillans à la conclusion de la paix. L'abbé Dubois aperçut immédiatement où lord Stanhope voulait en venir : « l'éloignement de Jacques Stuart au-delà des Alpes seroit-il une des conditions du traité ou bien un de ses préliminaires? » Lord Stanhope déclara que les ministres du cabinet désiraient qu'avant toute négociation, le prétendant fût éloigné au-delà des Alpes; lui, personnellement, ne mettait à ce point aucune importance, mais il n'en était pas de même des hommes d'État de l'Angleterre; d'ailleurs c'était le meilleur moyen de prouver à Georges Ier le véritable désir d'entrer dans

les négociations d'une alliance sincère. L'abbé Dubois répliqua, que mieux qu'un autre, lord Stanhope devait comprendre que dans ces questions de dynasties malheureuses, il y avait des convenances à garder envers les princes que la tempête politique emportait; on pouvait bien sans doute faire de l'éloignement de Jacques Stuart une des conditions du traité; mais l'exiger impérieusement comme article préliminaire, n'était-ce pas blesser les sentimens intimes du régent? Le comte de Stanhope résuma la discussion en déclarant qu'en aucun cas le roi Georges Ier ne conclurait de traité diplomatique dans lequel la convention d'Utrecht serait rappelée; son alliance avec l'Empire ne le permettait pas. A ces mots, l'abbé Dubois brisa sur-le-champ la conversation diplomatique, déclarant à lord Stanhope que le régent n'importunerait plus le roi Georges sur le point d'une alliance : « Si le régent me fait l'honneur de me consulter, je me hâterai de lui dire d'attendre que le roi d'Angleterre connoisse mieux ses véritables dangers; le temps est un grand maître! — Oui, répliqua Stanhope, mais notre conversation aura

eu pour résultat de montrer respectivement le fond des choses; attendez-moi ce soir à neuf heures, j'irai prendre congé de vous [1]... »

Cette première conversation diplomatique avait à peine engagé la question; l'abbé Dubois vit le jour même le marquis de Châteauneuf pour se concerter et s'entendre sur la visite du soir qu'avait promise de lui faire lord Stanhope. M. de Châteauneuf, diplomate habile et perspicace, rassura le négociateur secret; lord Stanhope avait trop nettement abordé la question, selon M. de Châteauneuf, pour ne pas avoir reçu des ordres précis de sa cour relativement à un traité : il conseilla donc à l'abbé Dubois d'attendre patiemment les ouvertures qui lui seraient faites. A neuf heures précises, lord Stanhope était chez l'abbé Dubois; quelques insignifiantes questions précédèrent la conversation diplomatique; le ministre anglais parla toujours des méfiances du roi Georges à l'égard du régent. « Résumons-nous, dit lord Stanhope, sur les clauses essentielles d'un traité : 1° l'expulsion du

1 Dépêche de l'abbé Dubois au régent. Mai 1716.

prétendant; 2° la destruction du port de Mardick; 3° la garantie de la succession dans la ligne protestante; je crois qu'à cette triple condition vous pourrez effacer les idées défavorables dans l'esprit de mon maître. » Une fois bien éclairé sur les intentions des whigs, l'abbé Dubois quitta La Haye, et vint lui-même se concerter avec le régent et le maréchal d'Uxelles, président du conseil d'État pour les affaires étrangères.

Le régent lut avec attention toutes les notes de l'abbé Dubois, et ne fit aucune difficulté d'adhérer aux trois points indiqués par lord Stanhope. Une question de forme s'élevait aussi, et l'abbé Dubois ne dissimula point au régent que dans le texte du traité le roi de la Grande-Bretagne voulait prendre le titre de roi de France, et ne donner à Louis XV que celui de roi très-chrétien. Cette condition était dure, mais elle résultait de la situation du cabinet Stanhope devant le Parlement; il y avait dans les communes haine profonde contre la France, et la moindre dérogation aux vieux usages aurait suffi pour briser le ministère. Le régent donna ordre à Dubois de se défendre autant qu'il le pourrait sur ce point, mais de

céder à la fin, parce qu'il ne fallait pas tenir aux mots [1]. On voulait d'abord traiter par négociations écrites; mais d'après l'avis des amis du duc d'Orléans, on décida de ne laisser aucune trace d'une telle négociation; on craignait alors l'Espagne qui surveillait tous les actes de la diplomatie du régent; elle avait intérêt à publier les conditions déshonorantes imposées par l'Angleterre. Il fut arrêté que l'abbé Dubois partirait secrètement pour joindre lord Stanhope en Hanovre, et continuer la négociation sur les bases posées par le ministre anglais. L'abbé Dubois se hâta d'écrire les intentions du régent à lord Stanhope; il lui annonçait que, contre l'avis même du maréchal d'Uxelles et du marquis de Torcy, le duc d'Orléans se

1 Voici les principales clauses écrites par lord Stanhope, et la rédaction qu'il envoie à l'abbé Dubois : « Comme l'expérience a fait connoître que la proximité de celui qui a pris le titre de prince de Galles du vivant du dernier roi Jacques II, et, après sa mort, celui de roi de la Grande-Bretagne, peut exciter des mouvemens et des troubles dans les États britanniques, le roi Très-Chrétien l'obligera de sortir du comtat d'Avignon et d'aller faire sa demeure dans les pays au-delà des Alpes. Le roi s'engage même à ne point permettre, à l'avenir, à la susdite personne de revenir à Avignon ou de passer par les terres dépendantes de la couronne de France, sous prétexte de revenir à Avignon ou en Lorraine, ou même de mettre le pied en au-

déterminait aux concessions exigées par l'Angleterre. Le conseil des affaires étrangères en effet, pénétré des traditions de la haute diplomatie de Louis XIV, ne voulait pas céder sur le canal de Mardick et la démolition des ouvrages commencés auprès de Dunkerque; il lui paraissait bien dur également que dans la forme du traité Louis XV ne pût pas même prendre le titre de roi de France; les grandes transactions du règne précédent ne permettaient pas une aussi triste concession.

Le 19 août, l'abbé Dubois se trouvait à Hanovre; lord Stanhope l'accueillit parfaitement; le ministre de Georges I^er^ prit bientôt dans cette négociation la supériorité d'un cabinet qui avait pénétré le besoin impérieux

cun lieu de sa domination, et moins encore d'y demeurer, sous quelque nom et apparence que ce puisse être. Les deux rois se promettent réciproquement de refuser tout asile et retraite aux sujets de l'un d'entre eux qui auroient été ou pourroient être déclarés rebelles, et même de contraindre lesdits rebelles de sortir de leur obéissance dans l'espace de huit jours, après que la réquisition en aura été faite par ledit allié. Le roi Très-Chrétien assure le roi de la Grande-Bretagne qu'il est dans l'intention de raser et de combler l'ancien port de Dunkerque, comme aussi de mettre la nouvelle fosse ou le canal de Mardick en tel état, qu'il ne puisse jamais y entrer aucun vaisseau tirant plus de dix pieds d'eau. »

que le régent avait de l'appui de l'Angleterre. « Je suis prêt à traiter avec monseigneur le duc d'Orléans, dit Stanhope, pour une garantie mutuelle des deux couronnes et des deux successions; mais avant tout, il faut qu'on cède sur Mardick : est-ce que le cardinal Mazarin ne donna pas Dunkerque tout armé à Cromwel pour obtenir l'amitié du protecteur? » Cette comparaison était insolente, mais le régent avait plus besoin que jamais de s'assurer le puissant appui de l'Angleterre pour sa régence menacée par l'Espagne. L'abbé Dubois fit peu de résistance; il convint de la démolition du canal de Mardick, sous la surveillance même des commissaires anglais; on régla l'expulsion du chevalier de Saint-Georges, comme préliminaire d'un traité définitif d'alliance offensive et défensive; il fut stipulé secrètement des secours de troupes et des subsides au cas où l'un des deux pouvoirs serait menacé. Le roi Georges se trouva parfaitement satisfait : l'abbé Dubois, invité à la table de la reine de Prusse, la fille du roi de la Grande-Bretagne, reçut les félicitations les plus gracieuses de Georges I^er^. On causa sur toute la situation du duc d'Orléans

et sur les éventualités d'une guerre avec l'Espagne. Cette conversation intime fut expédiée par chiffres au régent; il en sentit la portée, et comme les États-Généraux faisaient quelques difficultés d'accéder à l'alliance, le régent écrivit à son négociateur : « Si la lenteur des Hollandais vous mène trop loin, signez l'alliance avec les Anglais en particulier; je consens à ce que Sa Majesté Britannique ne ratifie le traité qu'après le départ d'Avignon du chevalier de Saint-Georges; mais, d'un autre côté, ce prince ne doit sortir d'Avignon qu'après la signature avec la Hollande. Tout se fera dans l'intervalle de la signature à la ratification [1]. »

Ce ne fut que le 28 novembre à minuit que l'alliance particulière entre la France et l'Angleterre fut arrêtée; la Hollande n'y accéda que le 4 janvier suivant, après des difficultés longues et fastidieuses qui tenaient à sa position particulière vis-à-vis de l'empereur. Les États-Généraux craignaient tout ce qui les entraînait à la guerre; ils redoutaient de prendre un parti trop dessiné. Ce traité d'alliance, à vrai dire, n'était pas une affaire française; le

1 Dépêche du 2 novembre 1716.

régent y avait fait toute espèce de concessions à l'Angleterre; il avait abandonné les traditions de la politique de Louis XIV, dans le but de consolider son pouvoir et de s'assurer la succession à la couronne de France; c'était une véritable question de famille entre les deux maisons de Hanovre et d'Orléans, avec la prévoyance même d'une usurpation. La position n'était-elle pas nette? l'Espagne menaçait le régent, le régent invoquait la force de la Grande-Bretagne; il cédait dans des intérêts personnels le point capital de Mardick, il renonçait à la politique de race, à la haute prévoyance de Louis XIV. L'abbé Dubois ne fut pas le pensionnaire de l'Angleterre, comme on l'a dit; il put être récompensé, mais il remplit les intentions du duc d'Orléans avec ponctualité; il était l'agent dévoué de sa politique et ne la trahit point; il avait été initié à toutes les ambitions de famille, à tous les projets de la maison d'Orléans sur l'Espagne et sur la couronne de France; depuis vingt années, il ne faisait que remplir exactement ses instructions avec le plus d'habileté possible. Lord Stanhope tira parti de cette position au profit de son gou-

vernement, il fit payer la mauvaise attitude diplomatique qu'était obligée de prendre la maison d'Orléans.

Au reste, le traité d'alliance entre la France, l'Angleterre et la Hollande fut un changement complet dans le droit diplomatique : ce traité fut conclu contre l'avis du conseil des affaires étrangères, présidé par le maréchal d'Uxelles; le duc d'Orléans n'avait suivi que l'intérêt de son pouvoir de régent et ses garanties contre l'Espagne, qui murmurait contre son autorité; il avait réussi, et cela lui suffisait. Ce traité de triple alliance fut l'origine d'une diplomatie nouvelle, l'union intime de la France et de l'Angleterre; il a été la cause première de la faveur que la famille d'Orléans trouva toujours parmi les whigs anglais. Comme l'abbé Dubois avait seul le secret de cette situation politique, il fut destiné au ministère des affaires étrangères par le régent; il devait mettre en action la pensée de l'alliance, il était chargé d'en préparer l'exécution. Ainsi la fortune diplomatique de l'abbé Dubois résultait d'un mouvement naturel dans les négociations, elle n'était pas la suite d'une corruption. Le mi-

nistre fit les affaires du régent avec fidélité ; en politique, il faut donner une large part à la force des choses ! Le texte du traité conclu avec l'Angleterre et la Hollande fut tout relatif aux intérêts personnels de la maison d'Orléans ; on cédait aux prétentions de la Grande-Bretagne, pour s'assurer la succession à la couronne de France ; on y convenait des points réclamés impérativement par l'Angleterre : la démolition de Dunkerque et de Mardick, l'expulsion du prétendant Jacques III et le traité de barrières avec la Hollande. Les conventions secrètes fixaient un contingent d'hommes et de navires au cas où le régent serait menacé dans son pouvoir. La situation relativement faible du régent était obligée d'emprunter des forces aux dépens de la France, de ses intérêts et de sa dignité. Presque toujours un pouvoir nouveau place un pays dans une mauvaise attitude diplomatique, parce qu'il lui impose sa faiblesse d'origine et les infirmités de sa propre nature !

CHAPITRE XII.

ACTES POLITIQUES DE LA RÉGENCE.

Réaction contre les princes légitimés. — Mémoires du Parlement. — Les pairs contre les légitimés. — Contre la noblesse. — Requête des gentilshommes. — Le Parlement et le régent. — Leurs prérogatives. — Affaires religieuses. — Système financier. — Chambre de justice. — Sa révocation. — Développement des idées de Law. — Incertitudes du gouvernement de la régence.

1716 — 1717.

Tout système politique marche au-delà des limites qu'il s'est proposées; il y a un entraînement indicible vers la réaction; on pousse toujours une pensée à l'extrême. Le mouve-

ment parlementaire qui avait placé le régent à la tête de l'administration de la France avait été dirigé contre les princes légitimés. Le régent n'avait pas voulu renverser toute la puissance du duc du Maine; au besoin, il l'aurait maintenu dans la surintendance de l'éducation; mais une fois l'impulsion donnée, qui pouvait la contenir? Les princes du sang, les Condé, les Conti voulaient avoir satisfaction du duc du Maine et du comte de Toulouse. Les cadets des Bourbons étaient deux jeunes hommes très-obscurs, tandis que les bâtards avaient une capacité militaire remarquable; qui ne se souvenait surtout des services du comte de Toulouse, noble amiral de mer? Mais les réactions tiennent peu compte des services; elles suspectent ce qui est haut, souvent au profit de ce qui est médiocre.

Deux plaintes s'élevèrent contre les légitimés : la première émanait des princes du sang, elle était adressée au Parlement; on y dénonçait les prérogatives inouïes, les priviléges fastueux des princes légitimés. Jamais Henri IV n'avait osé aller si loin pour les Vendômes, ses enfans reconnus; c'était ébranler,

disait-on, les saintes lois de la famille, la force du mariage : n'était-il pas monstrueux d'appeler les bâtards à succéder à la couronne de France ! cela ne s'était jamais vu ; l'autorité absolue du dernier règne avait pu seule imposer de telles formes à la monarchie ! Le Parlement devait ramener l'ordre éternel dans les grandes lois de la légitimité[1]. A cette requête des princes du sang, les légitimés répondaient en invoquant l'édit du roi Louis XIV

1 « Personne n'ignore, dans votre royaume, qu'il n'y a que le mariage légitime dans la maison royale qui fait la source des princes du sang. Votre Parlement, instruit des droits de la couronne et des lois fondamentales de votre Etat, pénétré que la qualité de prince du sang, les honneurs qui y sont attachés et la capacité de succéder à la couronne, ne peuvent s'acquérir que par une filiation légitime, a bien fait connoître, par les termes du procès-verbal d'enregistrement, qu'il obéissoit à la volonté et aux ordres précis du roi votre bisaïeul, dans un temps où la voix des remontrances étoit interdite. Les mêmes raisons ont étouffé les justes plaintes des princes du sang pendant la vie du feu roi, et ont obligé les princes de Condé et de Conti à être présens à l'enregistrement de cet édit, le respect pour l'autorité royale ne leur permettant pas de s'opposer à un roi séant actuellement sur le trône, qui régnoit depuis si long-temps et si glorieusement, dont les volontés étoient des ordres, et dont personne ne pouvoit lui donner raison, assurés que leur silence, dans un temps où leur réclamation n'eût pas été écoutée, ne pouvoit préjudicier aux lois de l'État ni aux droits de leur naissance. (Mémoires du 22 août 1716.)

enregistré au Parlement; la cour souveraine n'avait-elle pas elle-même approuvé les dispositions de Louis XIV? les pairs n'avaient-ils pas assisté à cette séance? qui avait élevé la voix alors pour protester? c'était donc contre une chose jugée, contre un fait et un droit accomplis que l'on réclamait[1]?

La seconde requête présentée au Parlement contre les bâtards, l'était par les ducs et pairs siégeant en vertu de leur titre et pairie; Saint-Simon l'avait rédigée. Il s'agissait de faire dé-

1 Mém. Août 1716. On assurait que l'auteur de cette réponse était la duchesse du Maine ; en voici les termes : « Le duc du Maine apprend de toutes parts que M. le duc se propose de présenter une requête pour attaquer l'édit solennel qui fixe son état, et qui lui assure, après le dernier des princes du sang légitime, la succession à la couronne, et qui lui donne en conséquence toutes les autres prérogatives desdits princes. Le duc du Maine soutient qu'on ne peut recevoir une pareille requête dans aucun tribunal, et cela par plusieurs raisons, dont en voici quelques unes. Présenter cette requête au Parlement, c'est lui demander qu'il déroge à l'autorité d'un édit qu'il a lui-même enregistré solennellement, sans aucune contradiction ni remontrance, qui, en conséquence, a été enregistré dans tous les autres Parlemens du royaume, que cet illustre corps a lui-même exécuté en différentes occasions, et notamment dans l'assemblée du lit de justice, la plus solennelle qui fût jamais depuis les États-Généraux. C'est demander au Parlement, contre la loi *bis non judicatur idem*, qu'il juge ce qu'il a jugé ; que dis-je? c'est lui demander qu'il juge contre

cider si les princes légitimés devaient avoir, comme les princes du sang, le pas sur toute la pairie, de telle sorte qu'ils pourraient siéger à la cour, en vertu de leur simple qualité, ou s'ils ne devaient prendre rang que par suite de leur titre de pairie, et à la date que ce titre leur donnait. Le mémoire se prononçait fortement pour cette dernière opinion; la suprématie sur les pairs ne devait appartenir qu'aux princes du sang légitimement issus de la branche régnante; comme il n'y avait pas de bâtards parmi les pairs, on ne devait pas offrir le scandale d'une prime accordée au déshonneur [1].

ce qu'il a jugé, qu'il s'en rétracte à la face de l'univers, et que, pour satisfaire M. le duc, une si auguste Compagnie fasse soupçonner à tout le royaume qu'elle n'avoit point connu la conséquence de ce qu'elle faisoit, lorsqu'elle promulguoit une loi émanée de l'autorité royale, et encore moins lorsqu'elle l'a suivie en tant d'occasions depuis la mort du législateur. De plus, cette requête est odieuse à la personne de M. le duc, elle est attentatoire à l'autorité royale, seule arbitre des rangs et des dignités; elle est injurieuse à l'autorité du Parlement, et qui plus est, d'un dangereux exemple dans l'État. (Août, ann. 1716.)

1 « Si Messieurs les duc du Maine et comte de Toulouse ne peuvent défendre la capacité de succéder à la couronne, ni le titre, ni la qualité de princes du sang, qui leur a été donnée par l'édit de 1714 et par la déclaration de 1715, ils ne peuvent avoir de meilleures raisons pour se maintenir dans le rang

Si l'écusson fleurdelisé portait le chevron de bâtardise, on avait voulu sans doute entacher à tout jamais l'illégitimité des bâtards; ils ne devaient pas plus siéger en vertu de leur titre de princes, qu'ils ne sauraient être appelés à la couronne; le roi pouvait les créer ducs et pairs, mais alors ils n'avaient pas plus de droit que les ducs qui siégeaient en la cour souveraine, en vertu de leur titre de pairie[1]! A ces plaintes, les princes légitimés

et dans les prérogatives qui leur sont attribués par la déclaration de 1694, et par l'édit de 1711. Les pairs souhaiteroient que le mérite qu'ils reconnoissent dans la personne de MM. les duc du Maine et comte de Toulouse fût soutenu par une naissance légitime. Mais n'y ayant que Dieu seul qui puisse la donner, ils soutiennent que MM. les duc du Maine et comte de Toulouse ne peuvent conserver le titre de princes du sang, ils ne peuvent avoir de rang que celui des dignités dont ils sont revêtus. La pairie est la première, et c'est à elle à qui ils doivent rapporter leurs principales prérogatives. Mais la pairie a ses lois et ses maximes, qui sont aussi anciennes que son origine. Tous les pairs sont égaux entre eux, et ils n'ont jamais reconnu d'autre préséance que celle qui est acquise de droit par la date de leur érection. »

1 Voici le nom des pairs signataires de cette requête: L. de Clermont, évêque, duc de Laon; Fr., évêque, duc de Langres; Gaston, J.-B. de Noailles, évêque, comte de Châlons; Rochebonne, évêque, comte de Noyon; Charles de la Trémoille; Maximilien-Henri de Béthune, duc de Sully; Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes; Louis-Charles-Timo-

opposaient les mêmes raisonnemens qu'ils avaient développés sur la requête des princes du sang. N'était-ce pas contre la chose jugée que l'on voulait revenir ? était-il convenable de toucher à des édits solennels enregistrés dans une séance de Parlement garnie de pairs? Fils de Louis XIV, pouvaient-ils être confondus avec la simple noblesse ? voulait-on briser la volonté du grand roi sur sa tombe encore béante ?

Il y avait dans ces questions soulevées au Parlement bien autre chose qu'une affaire de simple prérogative : c'était, je le répète, la réaction forte, complète contre le système de Louis XIV, contre tous les actes de son autorité, et c'est pourquoi le Parlement se mon-

léon de Cossé, duc de Brissac; Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu; Louis, duc de Saint-Simon; François, duc de La Rochefoucauld; Nompar de Caumont, duc de la Force; Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, duc d'Albert; Montmorency-Luxembourg; L.-A. de Grammont, duc de Louvigni; Louis-Nicolas de Neuville, duc de Villeroy; le duc de Mortemart; le duc de Tresmes; le duc de Noailles; Armand de Béthune, duc de Charost; le duc de Villars, maréchal de France; Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes; Louis, duc de Melun; M.-J., duc d'Hostun; L.-A. de Brancas, duc de Villars; Louis d'Aubusson, duc de La Feuillade.

trait si attentif, si plein de sollicitude. La haine politique contre les bâtards n'arrivait que parce qu'ils avaient été étrangement protégés sous Louis XIV; un sentiment moral et de délicatesse religieuse portait moins les princes du sang, les ducs et pairs à protester contre les prérogatives des bâtards, que la satisfaction qu'éprouve une opinion à réagir contre le système qui l'a persécutée. Le Parlement entrait dans ces idées; il y avait une sorte d'impulsion donnée, et bien que la cour souveraine ne décidât encore que l'exclusion de la bâtardise dans la succession à la couronne, il y avait tendance à faire droit aux réclamations des ducs et pairs. Ce n'est pas que les parlementaires fussent tous portés pour MM. les ducs; il y avait toujours jalousie entre les ducs et les présidens à mortier sur la question de savoir qui aurait le pas dans les votes et aux cérémonies solennelles; les présidens ne voulaient pas ôter leurs mortiers, les ducs prétendaient ne point découvrir leur chef et garder leurs chapeaux à plumes flottantes! Le Parlement voyait très-mal la pairie, et voilà pourquoi il ne décida que la question

des princes du sang; l'édit sur la succession de la couronne, favorable aux légitimés, fut donc cassé solennellement. Une ordonnance du roi déclara que cet édit de Louis XIV ne pouvait recevoir son exécution : on ne décida pas la difficulté des préséances.

Les ducs et pairs étaient alors très-brouillons sous le duc de Saint-Simon, leur écrivassier; ils prétendaient être les chefs et les hautes têtes de la noblesse française; le besoin que le duc d'Orléans avait eu de leurs votes pour se faire proclamer le maître de la régence leur avait tourné l'esprit; ils se prétendaient les descendans et les derniers fils de ces grands barons de Charlemagne, hommes forts et puissans dont parle le bon Turpin : le duc Naymes de Bavière, le fier Roland mort à Roncevaux, Aimon, le vieil Aimon de la race méridionale, et le traître Ganelon de Mayence, race germaine, maudite par les romans de la Langue-d'Oc, avec Pinabel, tant flétri par messer Arioste[1]. Il n'y avait de véritable pairie antique

1 Un travail comparatif de l'admirable poème de l'Arioste avec les romans de chevalerie est préparé par M. A. Mazuy, le

que la pairie ecclésiastique ; l'autre s'était perdue dans les princes du sang qui assistaient au sacre des rois, au nom des ducs de Normandie, de Bourgogne, de Guienne, des comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne. Tout le monde savait l'origine des nouveaux pairs ; ils ne tenaient pas leurs droits de leurs fiefs ; quelques uns étaient de petits gentilshommes terriers que la faveur du roi et quelques autres services personnels et domestiques avaient élevés à la plus haute dignité! Et comment les Saint-Simon, les Noailles mêmes auraient-ils pu se proclamer les chefs de la noblesse française ? leur origine était peu brillante, comparativement aux Châtillon, si puissans à l'époque de saint Louis; aux Courtenay, aux Lusignan, aux Laval, aux d'Estaing, aux Hautefort, qui n'avaient pas de pairie; y avait-il motif aux Saint-Simon, qui comptaient deux ou trois hobereaux dans leur race, aux de Luynes, qui étaient issus d'une pauvre châtellenie aux bords du Rhône, où leurs ancêtres dressaient de

traducteur si remarquable de la *Jérusalem Délivrée*. Ce travail accompagnera une élégante et fidèle traduction du *Roland Furieux*.

beaux oiseaux de proie pour le service du roi Louis XIII? y avait-il motif de se mettre en parallèle avec les braves et nobles fils de cette gentilhommerie provinciale, vieille comme les rochers de Guienne et de Bretagne? Et pourtant telle fut la requête ridicule que Saint-Simon rédigea pour le Parlement[1]. On vit les ducs et pairs de France demander la suprématie absolue sur tous les nobles de France, s'en prétendre les chefs et les représentans; ils entourèrent de sollicitations la cour du Parlement et le régent lui-même. Tout aussitôt parut une requête signée par les plus illustres noms de la noblesse provinciale, protestant avec énergie contre les prétentions des ducs et pairs; « quoi! ils avoient lu dans divers actes émanés des ducs et pairs, que c'étoit à ceux-ci seulement qu'étoit réservé le droit de prononcer sur les différens de la couronne et même sur la succession, parce qu'ils représentoient les anciens pairs au sacre des rois, et qu'ils étoient

1 Saint-Simon croit, par son adresse, Cette entreprise est téméraire;
Avilir toute la noblesse, Mais un sot, un impertinent,
Et subjuguer le Parlement. Croit que tout est facile à faire.

(Recueil manuscrit de Maurepas, tom. XIV.)

les chefs de la noblesse de France! » Les gentilshommes s'indignaient d'une telle prétention, elle dépassait toutes les limites du juste et du vrai. La véritable noblesse du royaume était cette gentilhommerie de province, antique comme ses rochers; la pairie n'était qu'un honneur, qu'une sorte de broderie sur le blason; quelques uns des braves châtelains et seigneurs n'étaient pas pairs, et pourtant ils portaient les fleurs de lis dans leurs armes, témoins les d'Estaing, qui avaient le cri de guerre de Philippe-Auguste [1].

La requête de la noblesse de France, quoique juste et fondée, faisait craindre un grand désordre dans tous les ressorts de l'État : en politique, quand chacun sort de sa limite,

1 « A ces causes, disait la brave noblesse, plaise à Votre Majesté déclarer que les pairs de France ne forment point un corps, et en conséquence leur défendre de se créer des syndics et commissaires; déclarer aussi qu'ils n'ont point le droit de décider seuls de la succession à la couronne et des régences, ni de régler les affaires importantes de l'État; qu'ils ne sont ni les chefs ni les seuls juges de la noblesse; que les autres gentilshommes ont un droit égal à celui des pairs d'être appelés aux sacres des rois pour y représenter les anciens pairs du royaume; d'ordonner qu'à l'avenir on n'insérera plus dans les édits et déclarations de Votre Majesté ces termes : et que

c'est que rien n'est réglé ; on marche à la désorganisation la plus complète. La requête des gentilshommes n'était-elle pas le premier signal d'une ligue provinciale pour la défense des prérogatives de la noblesse? et le régent en craignait le résultat. L'histoire des guerres civiles de France disait assez que c'était par la noblesse de province que toutes les résistances avaient commencé; les prises d'armes se manifestaient toujours dans les castels et châtellenies du Midi et du centre de la monarchie. Guienne, Languedoc, Provence, Dauphiné, bonnes provinces, n'étaient-elles pas toujours en armes! Par un ordre du régent, défenses furent faites à tous nobles de signer ou écrire de telles protestations.

Le Parlement était intervenu dans la plu-

les pairs se renfermeront dans la jouissance des seuls droits que leur donne la disposition de l'édit de 1711, sans qu'il leur soit permis de jouir de nulles autres prérogatives. *Signé* par MM. le comte de Châtillon, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; le marquis de Listenai, chevalier de la Toison-d'Or ; le marquis de Conflans, premier gentilhomme de la chambre de Son Altesse Royale Mgr le duc régent; le comte de Laval; le comte de Mailly; le comte d'Estaing; le comte d'Hautefort; le marquis de Surville; M. de Montmorency-Fosseuse et plusieurs autres. »

part des grandes affaires qui avaient occupé la régence depuis son établissement; n'étaient-ce pas les magistrats qui avaient donné la puissance supérieure à M. le duc d'Orléans? ce prince ne tenait-il pas son pouvoir d'une délibération de justice? n'avait-il pas caressé toutes les vanités de la magistrature pour assurer la cassation du testament de Louis XIV? il était impossible qu'un corps politique ne tirât pas une certaine force de cette situation nouvelle; le Parlement, abîmé par Louis XIV, s'était relevé fier à la régence; il s'était vengé de son humiliation en cassant le testament du vieux roi. Il est dans la tendance des corps d'agrandir sans cesse leurs prétentions; les magistrats avaient devant leurs yeux les communes d'Angleterre, celles-ci créaient les ministres, et dirigeaient le gouvernement de l'État; pourquoi la magistrature ne serait-elle pas appelée en France à ce beau rôle politique? Plus d'un président ou d'un digne conseiller rêvait les prérogatives politiques d'un sénateur romain assis sur la chaire curule; puisqu'on avait fait le régent, on était nécessairement au-dessus du régent. Telle était la formule du

raisonnement que faisaient les présidens et conseillers de la grand'chambre et des enquêtes. L'inévitable tendance d'une assemblée qui a fait un pouvoir, est de vouloir le dominer sans cesse; cette prétention du Parlement se révéla dans une circonstance solennelle. La procession du 15 août arrivait; il était de coutume que le roi, ou bien le prince qui représentait sa personne, assistât à la commémoration du vœu de Louis XIII; on voyait aux rues de Paris la multitude des courtisans suivre le monarque qui s'agenouillait devant la Vierge Marie dans la vieille cathédrale. Louis XV était trop jeune encore pour accomplir ce devoir, et l'on craignait les fortes chaleurs. Le régent annonça qu'il y assisterait à sa place; le Parlement devait y venir lui-même en grande solennité; or, le premier président éleva une difficulté singulière : il réclama le pas sur le régent de France; il ne reconnaissait aucune autorité supérieure au Parlement, si ce n'est le roi; les magistrats se souvenaient que le régent leur devait son pouvoir; ils demandaient donc la manifestation expresse de la puissance des magistrats. Le régent n'accéda point à la

demande des parlementaires, il tint la place du roi à la procession[1], et c'est de cette époque que datent la méfiance et les premiers différens entre la cour souveraine et le prince. On fit des conjectures sur la démarche du régent, et ses ennemis dirent à haute voix que s'il avait marché à la place du roi, c'est qu'il en convoitait le trône[2].

Cette séparation devait devenir plus grave sur la question de la banque publique qui préoccupait alors le conseil de régence. Le système financier du duc d'Orléans avait été fort simple: il consistait à exagérer les dettes de la monarchie de Louis XIV pour rehausser le mérite du nouveau gouvernement; l'organisation de la chambre de justice contre les financiers avait favorisé des

1 Registres du Parlement, ann. 1717.

2 Voici le récit officiel de cette contestation : « Son Altesse Royale envoya demander au Parlement quel rang il tiendroit dans cette cérémonie, où il devoit représenter la personne du roi en qualité de régent. Les chambres s'assemblèrent deux fois sur ce sujet, et le premier président fit réponse à ce prince, que comme membre du Parlement, il devoit, selon l'usage, marcher entre deux présidens. Là-dessus, le roi envoya une lettre de cachet à Messieurs du Parlement et au chapitre de Notre-Dame, par laquelle Sa Majesté déclaroit qu'elle avoit eu grande envie de se trouver à la célèbre procession annuelle de Notre-Dame, pour montrer l'exemple à son peuple, et

exactions de toute espèce; jamais peut-être des magistrats n'avaient suivi la pensée d'un pillage mieux organisé. Cette chambre avait été prise parmi tous les corps de judicature; elle imposait à son gré les financiers, et sous prétexte de leur faire rendre gorge, pour me servir du dicton des halles, elle battait monnaie au profit du régent, de sa cour et de la magistrature elle-même. Tous ces commissaires se montraient étrangement avides; les financiers étaient taxés arbitrairement; avec un peu d'adresse, ils pouvaient se racheter, et la rançon tournait au profit des magistrats; que de fortunes furent faites alors par les commissaires de justice! à quelle cause même les Lamoignon durent-ils leur immense héritage? Les exactions des commissaires allèrent si loin, que le peuple, naturellement ennemi des financiers, ce peuple qui

pour satisfaire sa dévotion envers la sainte Vierge; mais que comme on lui avoit représenté que l'excessive chaleur pourroit altérer sa santé, elle s'étoit rendue à ces pressantes sollicitations, et avoit prié M. le duc d'Orléans d'assister à cette procession à sa place, pour implorer le secours du ciel sur son royaume, ordonnant qu'on reçût Son Altesse Royale comme elle. En conséquence de cet ordre, le duc régent marcha seul avec une distinction convenable avant le premier président du Parlement.» (Chroniq. mss. de la Biblioth. du roi.)

avait tant applaudi aux premières violences de la commission de justice, s'apitoya sur le sort des traitans; le vol des conseillers était trop manifeste, on chansonna leur avidité profonde, car la magistrature était naturellement intéressée[1]; elle aimait à grandir ses domaines!

Toutefois l'argent était revenu avec abondance, et l'on put procéder à un système financier plus vaste et plus hardi. L'édit du mois d'août 1717 peut être considéré comme le principe même de l'organisation financière de la régence. Cet édit avait été rédigé sous l'influence de Law, qui acquérait alors toute la confiance du duc d'Orléans. Le système de Law était simple, mais trop avancé; il établissait la grande théorie que le crédit public est l'auxiliaire essentiel de la fortune d'un État, et que le juste emploi des valeurs de convention supplée à la rareté de la monnaie, maxime fonda-

1 Or écoutez, petits et grands,
Le malheur de tous les traitans,
Aussi bien que des gens d'affaires,
Opprimés par des commissaires,
Qui, comme vrais loups ravissans,
Les déchirent à belles dents.

Lamoignon, tout fier et bouffi
De son cordon du Saint-Esprit,
Dit : ce ne sont que des canailles
Qu'il faut remettre sur la paille;
Fagon ne veut que les purger,
Et Desfort les veut égorger.

Quoique Portail ait l'esprit doux,
Il hurle bien avec les loups;
Fourqueux, avec son air honnête,
N'est qu'une fort maligne bête;
Et Rouillé, plus dur qu'un caillou,
Dit qu'il faudrait les pendre tous.

mentale de la banque anglaise organisée sur une vaste échelle. Law n'avait pas d'abord appliqué toutes ses idées; il avait établi un comptoir d'escompte par action, et comme il recevait les billets d'État comme du comptant, ces actions s'étaient élevées à un taux supérieur à leur émission; le premier dividende avait été de 14 pour 100, et les actions étaient partout recherchées avec avidité. Le régent fut frappé des heureuses conséquences du système de Law; l'étude profonde qu'il avait faite des théories anglaises lui révélait tous les avantages du crédit public pour l'extinction de la dette exigible et flottante de la monarchie; il avait compris qu'on pouvait opérer des merveilles avec la confiance d'un pays pour les valeurs nominatives; il avait donc favorisé

Lamoignon, hautain, plein d'audace
De son cordon et de sa place,
Veut écraser tout maltôtier,
Sans songer que dans sa famille
De Gon, fameux banqueroutier,
Sa femme est la petite-fille.

Quelques caricatures paraissaient encore contre les traitans; l'une, intitulée l'*Opéra d'Enfer*, représentait les financiers dans des tortures hideuses et variées; l'autre était un pressoir sur lequel s'asseyaient la Justice et la Mort; au-dessous, des corps humains faisaient ruisseler de l'or de leurs membres écrasés.

les opérations de la banque de Law : à côté du comptoir d'escompte, on constitua une compagnie de commerce par actions de 500 fr.; elle dut avoir pour objet l'exploitation des pays inconnus, la Louisiane, le Sénégal, et même le commerce de la Chine et du Japon : ces actions furent cotées dans toutes les maisons de change, et l'on ouvrit une bourse à l'imitation de l'Angleterre, de Venise et de Gênes, où l'on joua à la hausse et à la baisse. A cette première époque de la banque de Law, une faveur indicible entourait toutes ses spéculations; les actions de 500 francs, avidement recherchées, s'élevèrent à 1,400 francs. On disait tant de merveilles du Canada, des rives du Mississipi, du Sénégal où l'on trouvait des mines d'or; de la Chine avec ses richesses, ses porcelaines, ses toiles, ses nankins; du Japon, pays mystérieux, qui allait ouvrir ses trésors à l'industrie de France[1].

Il résulta de cette émission des billets de la banque de Law et de cet exhaussement remarquable des actions, une aisance générale, une

1 A cette époque, le préambule de tous les édits ressemble à un prospectus d'emprunt. *Voyez* édits de 1717.

facilité plus grande dans les transactions en numéraire. Il y eut une circulation très-active d'argent et de valeurs nominales; le prix de toutes choses se modifia; l'or et l'argent perdirent de leur puissance, et le conseil du régent trouva dans cette situation nouvelle les moyens d'alléger les charges publiques ; on mit la plus forte partie de la dette constituée en contrats aléatoires; presque toute la rente devint viagère, tout se résuma en loterie; l'esprit du régent était aventureux, il aimait les coups de hasard, et cet esprit passa dans la nation. On joua sur tout; la hausse et la baisse étaient suivies avec un sentiment frénétique; il y eut des fortunes faites et démolies dans une seule journée; mais à cette première période la banque de Law était en faveur et les actions étaient à la hausse.

Les opérations du conseil de régence avec la banque étaient simples : celle-ci escomptait tous les billets d'État à un taux modéré, elle donnait en échange ses propres valeurs; l'émission s'en éleva cette année à 110 millions de livres; le conseil put dès lors diminuer les charges pesantes de l'impôt; le dixième sur toutes les

terres fut aboli ; on éteignit la dette publique avec une louable persévérance. L'action salutaire de la banque de Law seconda toutes les opérations du trésor, elle permit même de supprimer cette commission de justice qui taxait arbitrairement les financiers par des actes si odieux ! L'édit du mois d'août 1717 est une sorte de compte-rendu en matière de finances ; on y expose toutes les opérations depuis la mort de Louis XIV, les moyens que le conseil a employés, soit pour la levée de l'impôt, soit pour l'extinction de la dette. Ce premier compte-rendu a servi de modèle à tous les budgets postérieurs ; le régent se rapprochait, autant que possible, des formes anglaises, et la publicité des idées de finances en préparait la discussion. Le Parlement n'enregistra cet édit qu'avec des remontrances ; le régent ne voulut point rompre encore avec la magistrature ; des commissaires furent désignés de part et d'autre ; le résultat des conférences fut l'enregistrement de l'édit. Il faut bien remarquer que ce qu'on appela le système eut deux périodes bien distinctes ; la première toute de crédit et de prévoyance ; des

services immenses furent alors rendus par la Banque; la seconde période fut toute d'exagération. Comme il arrive toujours en France, on porta la pensée jusqu'à l'excès et l'abus du crédit jusqu'à la folie.

L'action de toutes ces causes diverses devait restaurer le système financier de la régence; la sécurité des intérêts était parfaite, le mouvement du crédit absorbait l'attention publique : on parlait trop de la hausse et de la baisse des actions pour qu'on s'occupât des questions politiques. Les temps les plus paisibles sont toujours ceux où l'on s'absorbe dans les intérêts particuliers; on ne raisonnait que de banque, d'agio; tel était l'esprit général. Toutefois une question grave et religieuse agitait alors la conscience du clergé français; le régent avait pris des engagemens avec le parti janséniste à l'époque de son avénement au pouvoir; c'est en flattant les petites passions parlementaires, en secondant les haines contre les jésuites[1], que le duc d'Orléans avait

1 Les jansénistes continuaient à publier mille pamphlets sur la bulle *Unigenitus*. J'en ai trouvé un infiniment curieux : « Messieurs et dames, vous êtes avertis que dimanche prochain,

obtenu la popularité parmi les jansénistes de la magistrature et du clergé. Cependant ce système de persécution avait ses dangers : en repoussant la bulle *Unigenitus*, le régent s'était mis en opposition avec le pape, le chef de la catholicité ; les jésuites eux-mêmes, violemment expulsés de toutes leurs positions ecclésiastiques, avaient de nombreux protecteurs ; leur organisation admirable s'attachait surtout aux dernières classes de la société. Si les jansénistes parlaient spécialement aux classes parlementaires d'avocats et de procureurs, les jésuites avaient une grande puissance sur les ouvriers, les corporations des marchés et des halles ; ils avaient une affiliation partout, et leur démocratique confrérie du Rosaire leur offrait l'appui même

à huit heures précises du matin, on vous donnera le divertissement d'un grand combat, et le plus terrible que vous ayez jamais vu : c'est un animal sans pareil, qui a été amené d'Italie par la grande troupe de saint Ignace, qui a l'honneur de jouer devant tous les princes de l'Europe. Les saints Ignaces, jaloux de la réputation de nos chiens qui ont écrasé tous les animaux qu'on leur a présentés, ont fait prévenir ce monstrueux animal dans l'espérance de les détruire. Il est vrai qu'il est épouvantable ; il a cent une têtes, son poil est en partie blanc, en partie noir ; son regard est foudroyant, ayant une queue toute hérissée d'anathèmes ; il est seul de son espèce, on l'appelle..... *Clémentine*. Il sera secondé dans le combat par un

des soldats de l'armée de France, qui presque tous portaient le scapulaire sur la poitrine.

De hautes difficultés étaient donc nées à la suite de la politique du régent en ce qui touchait la bulle *Unigenitus*. Le clergé français était complètement divisé; la grande majorité s'était prononcée pour le maintien de la suprématie papale, et par conséquent pour l'adoption de la bulle; la minorité suivait le sentiment du cardinal de Noailles que le régent avait admis dans son conseil avec l'abbé Pucelle et les parlementaires jansénistes : cette minorité était active, brouillonne, mais elle se perdait en face d'une majorité d'évêques dévoués au Saint-Siége. A mesure que le conseil du régent sortait un peu de son système de réaction contre les jésuites,

renard noir qui a trois cornes, et qui est un animal le plus malin qu'on ait pu trouver parmi les renards. Il sera aidé par un lion prodigieux qui a fait trembler bien du monde; mais nous sommes si persuadés de la bonté et de la valeur de nos chiens, que nous ne doutons point de sa défaite, ce qui ne pourra pourtant arriver qu'après la mort du lion. Le renard vous fera voir un beau jeu d'artifice, et les chiens seront menés au combat par un autre animal qui paroît très-doux. Il a le corps rouge et la tête blanche; avec cette douceur apparente, vous serez émerveillés de voir avec quelle fierté et constance il se comportera dans la bataille. A Versailles, dans une maison où pend pour enseigne le grand Louis. »

il apercevait plus nettement les embarras de sa situation. Il est difficile de résister au souverain pontife, parce que ce pouvoir, partant de l'idée d'infaillibilité, se pose comme la vérité même; un pouvoir qui entoure une idée fixe et la défend invariablement, reste toujours maître d'une position, et les volontés les plus violentes ont presque toujours cédé devant le pape. Déjà le régent trouvait de grandes difficultés dans ses rapports avec la cour de Rome; le pape se refusait à donner la bulle d'institution canonique. Clément XI, connu d'abord sous le titre de cardinal Albano, était un de ces pontifes à l'esprit supérieur, au caractère tenace qui ne reculait jamais devant une mesure prise, et la bulle *Unigenitus* avait été un des actes les plus fermes de son pontificat. Clément XI protégeait les jésuites comme la milice la mieux organisée pour la défense des prérogatives de l'Église, et les persécutions survenues en France n'étaient pas de nature à rattacher l'esprit du pape à la régence du duc d'Orléans. Le conseil ecclésiastique même du cardinal de Noailles n'ignorait pas qu'une rupture avec Rome serait

une pensée de désordre jetée dans l'État; le régent, pour l'éviter, se hâta d'ouvrir des négociations directes avec Clément XI; la puissance du catholicisme était trop grande pour que la France osât en braver le chef. Le duc de la Feuillade reçut ordre de se rendre à Rome comme ambassadeur extraordinaire, afin d'entamer des négociations qui pussent amener un résultat de conciliation favorable à la France. Le duc de la Feuillade, grand seigneur fastueux comme on en voyait beaucoup sous le règne de Louis XIV, accepta l'ambassade; jamais équipages plus magnifiques n'avaient été étalés, et le *Mercure de France* compte huit carrosses qui avaient coûté chacun 40,000 liv. La mission toute conciliatrice du duc de la Feuillade fut officiellement annoncée au clergé de France, afin de calmer les disputes qui déjà s'élevaient dans son sein avec la vivacité des controverses religieuses.

Le régent crut également essentiel de prendre des mesures contre les calvinistes qui avaient appelé le prêche dans quelques provinces de France, actes de rigueur indispensables au moment où l'on ouvrait une négociation avec

Rome. Les partisans de la bulle *Unigenitus* accusaient les jansénistes de tendre, par leurs doctrines et leurs protestations, à l'hérésie; on disait même qu'ils avaient des rapports, par le père Quesnel, avec les huguenots de Hollande; comment dissiper de tels bruits? n'était-il pas essentiel de donner quelques gages de l'orthodoxie et de la foi catholique? Des calvinistes s'étaient réunis à Meaux pour entendre le prêche, ils furent saisis et appréhendés au corps par le Parlement de Paris[1]; il ne fallait pas pour cela les ordres du régent, la magistrature seule était assez dessinée contre l'hérésie; on pouvait bien défendre les libertés de l'Église gallicane, mais on n'en était pas moins déterminé contre les huguenots; n'était-ce pas le Parlement qui avait montré le plus de zèle pour les sanglantes condamnations contre les hérétiques? Depuis le seizième siècle, dans les cours de justice, les principes de persécution s'étaient surtout manifestés; les lois, les arrêts du Parlement étaient impi-

1 Registre du Parlement, ann. 1717.

toyables contre les huguenots, et la magistrature ne se montrait pas miséricordieuse.

En résumé, cette première période de l'administration de la régence ne fut marquée par aucun esprit de suite, par aucune grande pensée d'unité; c'est d'abord une espèce de colère politique contre l'administration précédente. Quand le duc d'Orléans arrive au pouvoir, il se laisse aller à l'esprit de réaction, au mouvement qui se manifeste contre le système de Louis XIV; il donne toute puissance au Parlement, il relève cette institution si abaissée! il persécute les financiers, il marche avec les jansénistes contre la bulle *Unigenitus*, et empreint tous ses actes de l'esprit du dix-huitième siècle. Ensuite viennent les difficultés de cette réaction même; les tendances du duc d'Orléans le jettent dans les mains du plus aventureux de tous les financiers, de Law, le créateur de la banque et des valeurs nominatives : comme alors l'opposition parlementaire heurte la banque et les dispositions du trésor, le régent se met en hostilité avec le Parlement. Le conseil de régence comprend que le pouvoir de Louis XIV était en rapport avec les besoins

et la dignité de la France; il fait un retour vers ses fermes principes de gouvernement!

La politique étrangère allait-elle suivre la même tendance? le régent reviendrait-il aux grandes alliances de Louis XIV, à ses idées diplomatiques sur l'Espagne et sur l'union intime avec Philippe V, ou bien persisterait-il dans l'alliance anglaise, pensée personnelle à la maison d'Orléans?

CHAPITRE XIII.

ATTITUDE DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE DE L'ESPAGNE.

Situation du cabinet de Madrid. — Albéroni et la triple alliance. — Négociation du régent à Madrid. — Plaintes de Philippe V. — Préparatifs de l'Espagne contre l'Italie. — La flotte espagnole en Sardaigne.— Byng et l'escadre anglaise. — Situation diplomatique. — Arrivée du czar Pierre à Paris.

1717.

Le cabinet de Madrid n'avait ignoré aucune des négociations préliminaires pour le traité de la triple alliance entre la France, la Hollande et l'Angleterre; le régent, avec un cer-

tain ton de bonne foi et de confiance, avait tenu au courant le cabinet de Madrid de quelques unes des phases de cette négociation, en l'invitant à y accéder; on n'avait caché que les conditions secrètes qui blessaient les droits intimes de l'Espagne. L'abbé Albéroni prenait chaque jour un ascendant plus élevé sur le conseil de Castille; la protection de la reine lui préparait la supériorité sur le cardinal del Giudice, et d'ailleurs la pensée politique d'Albéroni s'identifiait profondément avec les intérêts de l'Espagne. Le cabinet de Madrid songeait à recouvrer les possessions d'Italie, et telle était la préoccupation d'Albéroni. Les affaires de France, la question de la régence du duc d'Orléans et de la nullité des renonciations de Philippe V lors du traité d'Utrecht, étaient également une des sollicitudes du ministre, et ceci explique l'agrandissement successif de sa fortune politique. Quand un ministre est l'expression des besoins ou des pensées d'un pays, rien d'extraordinaire qu'il voie s'accroître son ascendant sur les affaires; c'est une action naturelle qui l'y porte.

Le régent redoutait un mouvement armé de la part de l'Espagne; son pouvoir incertain et contesté avait besoin de la paix générale pour se maintenir; le système d'économie et de retranchement que le régent avait adopté, ne permettait pas les dépenses excessives d'une guerre ou d'une perturbation européenne; le duc de Saint-Aignan fut chargé d'une mission particulière auprès du roi Philippe V à Madrid. L'ambassadeur devait personnellement assurer le roi d'Espagne des sentimens du régent pour le maintien de la paix; le duc de Saint-Aignan devait aussi donner connaissance à l'abbé Albéroni du traité de la triple alliance, et inviter le roi d'Espagne à une accession complète, absolue[1] : cette mission était toute de forme; à bien la considérer en elle-même, elle était plutôt une menace qu'un acte de bonne et franche amitié; le régent voulait retenir le cabinet de Madrid par la crainte d'une coalition entre la France, la Hollande et l'Angleterre. Le duc de Saint-Aignan fut reçu avec une grande froideur à

1 Instruction de la main du régent. Avril 1717.

Madrid; le roi Philippe V et Albéroni connaissaient le but secret de sa mission, et comme le duc de Saint-Aignan demandait une réponse précise aux communications qui étaient faites à la cour d'Espagne, il fut répondu par le conseil de Castille : « que le traité d'Utrecht subsistant dans toute sa teneur, il ne paraissoit pas utile de faire d'autres stipulations particulières; l'Espagne refusoit donc d'adhérer au traité de la triple alliance[1]. »

Au moment où cette réponse était adressée au duc de Saint-Aignan, le conseil de Castille était vivement préoccupé de recouvrer les possessions espagnoles d'Italie; il y avait une situation curieuse à constater dans les rapports de l'Espagne et de l'Autriche, c'est que ni l'un ni l'autre de ces cabinets n'avaient renoncé sincèrement à leurs prétentions territoriales; il y avait eu des traités, et pourtant l'empereur d'Autriche prenait le titre encore de roi d'Espagne; l'archiduc, aîné de la race, avait aussi les armes du prince des Asturies dans son blason, et de son côté le roi d'Espagne portait les couleurs

[1] Dépêche de M. de Saint-Aignan. Juin 1717.

de Naples, de Sicile, de Sardaigne et de Parme, quoique les traités eussent partagé ces possessions entre l'Empire et le duc de Savoie : cette situation était hostile; il y avait plutôt une suspension d'armes qu'une paix durable. La circonstance paraissait bonne à l'abbé Albéroni pour préparer une expédition en Italie : l'irruption des Ottomans en Europe menaçait l'Empire; la Morée était occupée par les enfans du Prophète; leurs armées innombrables s'étendaient dans la Hongrie; le prince Eugène avait arrêté l'invasion par la belle et terrible victoire de Temeswar sur les Ottomans. Le plus pressant intérêt de l'Empire était de se défendre contre les Turcs; une invasion des Espagnols était dès lors plus facile; on pouvait la tenter sans craindre le développement des armées impériales, alors en face des Turcs. Il était odieux de profiter ainsi du péril de la chrétienté; la politique du roi des Espagnes ne répondait plus à ce titre de catholique qui décorait les vieilles armoiries de Castille; Philippe V adoptait un système en dehors des sympathies chrétiennes; mais le désir de recouvrer l'héritage de Charles-Quint

faisait passer sur toutes ces considérations. On rêvait la conquête de la Sardaigne, de Naples, de la Sicile, de ces beaux domaines qui rendaient de si riches revenus à l'Espagne. Albéroni était décidé à tout risquer pour conquérir ces magnifiques possessions sous le soleil de la Méditerranée.

Depuis un an déjà des préparatifs militaires d'une grande importance se faisaient dans tous les ports d'Espagne; les vaisseaux aux vastes flancs, les galères aux mille rames armaient activement dans les ports de Cadix, Alicante, Valence et Barcelone; le duc de Saint-Aignan s'était hâté d'en informer sa cour. Dans l'origine, le cabinet de Madrid avait prétendu que ces armemens n'avaient pour objet que la répression des corsaires d'Alger et de Tunis; mais le mouvement des navires et des troupes était trop considérable pour qu'on pût supposer le but d'une simple répression de la piraterie. Les vieilles bandes espagnoles se réunissaient dans des campemens sur les côtes de la Méditerranée : une dépêche envoyée par le duc de Saint-Aignan au conseil des affaires étrangères indique le nombre des troupes et des vaisseaux,

les noms des lieutenans-généraux sous lesquels les Espagnols sont appelés à servir[1]; le marquis de Leida devait prendre la capitainerie générale de l'armée, le marquis de Mari celle de l'escadre; on comptait douze vaisseaux de haut bord et cent galères; huit mille hommes d'infanterie et six cents chevaux, bonnes troupes, devaient être embarqués avec destination pour la Sardaigne d'abord. Ce mouvement armé était une rupture du traité d'Utrecht, une infraction à la paix générale et à la neutralité de l'Italie; le régent s'en alarma et dut demander des explications au prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris.

Le prince de Cellamare avait prévu déjà les explications politiques qui lui seraient demandées par le cabinet du régent, et il reçut l'ordre de sa cour de développer les causes des armemens de l'Espagne; il avait donné au régent copie de la lettre circulaire que le marquis de Grimaldo, secrétaire d'État des affaires étrangères à Madrid, adressait à chacun des membres du corps diplomatique espagnol.

1 Janvier 1717.

Cette dépêche était vague : « L'Europe, y disait-on, peut s'étonner peut-être des armemens que fait la couronne d'Espagne; on demandera sans doute comment il arrive qu'en face de l'invasion des Turcs, un prince catholique déclare la guerre à une puissance chrétienne; mais qu'on y prenne garde; le roi catholique ne s'est déterminé à cette résolution qu'après avoir été indignement joué par l'Empire ; il avoit cédé des provinces pour rétablir l'ordre européen : eh bien ! au lieu de reconnoître cette condescendance, l'empereur avoit étrangement méconnu la foi du traité; il avoit détenu Majorque et Minorque autant qu'il l'avoit pu, il cherchoit encore à soulever la Catalogne contre le souverain légitime; c'étoit donc pour se venger de ces infractions au traité que Philippe V préparoit ses armemens avec une destination précise et qu'on ne devoit pas dissimuler; l'armée catholique étoit destinée à la conquête de la Sardaigne et de la Sicile, pour les faire rentrer sous la domination du roi d'Espagne, leur légitime maître [1]. » En communiquant cette circu-

1 La circulaire confidentielle ajoutait : « Votre Excellence aura sans doute été surprise à la première nouvelle que les armes du

laire du marquis de Grimaldo, secrétaire d'État de son gouvernement, le prince de Cellamare ajoutait lui-même une note particulière et intime adressée au maréchal d'Uxelles, président du conseil des affaires étrangères. « Les bruits confus qui avoient couru à la cour sur un prochain armement de l'Espagne, nécessitoient de simples explications ; l'ambassadeur étoit assez heureux pour les donner courtes et précises à la France. Le but de l'armement, on ne devoit pas le dissimuler, étoit le recouvrement de la Sardaigne; les infractions faites par l'Autriche aux conventions

roi notre maître alloient être employées à la conquête de la Sardaigne, dans le temps que tout le monde étoit persuadé et que toute la chrétienté se promettoit qu'elles alloient renforcer l'armée navale des chrétiens qui agit contre les Turcs, et ensuite des offres que Sa Majesté, poussée par les sentimens de la religion et de son cœur, en avoit fait faire au pape Je vous avouerai, Monsieur, que je ne m'attendois pas encore si tôt à cette destination du roi. L'emploi que j'ai l'honneur d'exercer, me donnant de fréquentes occasions d'approcher de sa personne, je dois, ce semble, connoître mieux que beaucoup d'autres sa justice, sa droiture, la religion avec laquelle il observe sa parole, la délicatesse de sa conscience, enfin son courage à l'épreuve des adversités les plus durables, qualités qui le rendent si digne d'être le successeur de ces princes qui, par leur piété, ont mérité d'être mis au nombre des saints, et d'avoir le titre particulier de rois catholiques. » 9 août 1717.

d'Utrecht motivoient la rupture de l'état de paix; l'Espagne ne pouvoit paisiblement souffrir tout ce qui se disoit et se faisoit contre elle; l'honneur de la nation étoit méconnu, la dignité de la couronne vouloit une rupture avec l'Autriche, ce qui n'affoiblissoit en rien la paix générale que le roi d'Espagne se faisoit un devoir de maintenir[1]. »

Le régent s'attendait à cette déclaration de l'Espagne; la position qu'avait prise le prince de Cellamare à Paris était essentiellement hostile. Si le comte de Stair, ambassadeur d'Angleterre, était en rapport avec les chauds et intimes partisans de la régence, le prince de

1 Voici la circulaire originale : « Monsieur, les bruits confus et les nouvelles surprenantes qui ont couru depuis quelque temps dans cette cour et dans les autres cours de l'Europe, que le roi mon maître destinoit pour quelque entreprise secrète les forces de terre et de mer qu'il avoit assemblées à Barcelone, jointes au instances, aux remontrances continuelles, et aux mouvemens extraordinaires que j'ai su que faisoient à Paris et à Londres les ministres allemands et leurs créatures, alarmés par les remords de leur propre conscience sur la première nouvelle d'une telle entreprise, m'ont tenu jusqu'à présent dans des inquiétudes dont Votre Excellence, qui connoît assez mon zèle pour la gloire du roi mon maître et mon dévouement à tout ce qui regarde le service de Sa Majesté, peut juger aisément. Mais cette agitation s'est calmée dès que j'ai reçu la lettre de M. le marquis de Grimaldo, dont copie est

Cellamare voyait secrètement les ennemis du duc d'Orléans, débris du système diplomatique de Louis XIV et de Philippe V. Le lieutenant général de police était informé des nombreux entretiens que le prince de Cellamare avait avec les partisans du duc du Maine et tous les mécontens. La mission du duc de Saint-Aignan à Madrid avait complètement échoué; il n'avait obtenu que des réponses vagues; le conseil de Castille persistait dans ses armemens; on ne dissimulait plus le but de leur destination, la Sardaigne, la Sicile; et ces îles une fois conquises, les vieilles bandes es-

jointe à cet écrit que j'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence. J'ai la satisfaction d'y voir les raisons que le roi mon maître a d'entreprendre le recouvrement de la Sardaigne à main armée, exposées de manière à persuader tout le monde de la justice de cette expédition. Mes vues, quoique assez bornées, ne laissoient pas d'entrevoir déjà la solidité de ces raisons, qui consistent dans les infractions que la cour de Vienne a faites aux traités solennels conclus pour l'évacuation de la Catalogne et de Majorque et dans l'inobservation des conditions auxquelles on étoit convenu de l'amnistie d'Italie. On ne sauroit jamais oublier de pareilles contraventions. Je remets donc entre les mains de Votre Excellence une copie de la lettre de M. le marquis de Grimaldo, afin qu'elle demeure entièrement et pleinement persuadée de la justice des armes de Sa Majesté Catholique, et qu'elle puisse en informer plus précisément la régence.»

pagnoles planteraient leurs drapeaux sur le littoral même de l'Italie; on marcherait de là dans le Milanais. Ces informations étaient trop importantes pour que le régent n'en profitât pas; il en donna communication à l'Angleterre et à la Hollande, afin de hâter les négociations auprès de l'empereur; le but du régent était d'amener l'Autriche à une sincère adhésion à la triple alliance, afin de trouver un nouvel appui pour son pouvoir.

On examina bien la situation, et il ne fut pas difficile d'apercevoir que l'Espagne, sous Albéroni, visait à la même grandeur de destinées qu'au seizième siècle; or, ce n'était pas trop d'une alliance intime pour l'arrêter dans ses hautes ambitions! Toute la correspondance de l'abbé Dubois, durant son ambassade à La Haye, indiquait les inquiétudes que jetaient dans tous les esprits les armemens de l'Espagne. Une dépêche du consul français à Barcelone annonça que la flotte avait quitté le port pour se diriger du côté de la Sardaigne : l'état de paix se trouvait donc rompu; les armemens de l'Espagne étaient d'autant plus graves, qu'ils pouvaient se lier à des des-

seins secrets à l'égard de la France et de l'Angleterre. On savait en effet les engagemens pris par Albéroni auprès du prétendant Jacques III, et les rapports du ministre de Philippe V avec les mécontens en France.

Telle était la situation diplomatique lorsque la flotte espagnole débarqua en Sardaigne; cette île était alors sous la domination allemande, mais l'esprit du pays était plutôt italien et espagnol; la noblesse sarde pouvait-elle supporter le joug des tudesques hautains? ce peuple ne parlait ni n'entendait la langue allemande; quelques piastres habilement semées avaient préparé les habitans à bien accueillir les Espagnols; l'île de Sardaigne fit donc sa soumission entière, absolue. Cet heureux succès excita Albéroni à de plus hardis projets; le ministre de Philippe V venait d'être revêtu du cardinalat, grande dignité qui lui donnait la force morale sur le gouvernement et les populations de la Péninsule; une fois couvert de la pourpre romaine, Albéroni put s'élever aux vastes destinées de Richelieu et de Mazarin. Le cardinal connaissait les projets de l'Angleterre et du régent; un article des

dernières transactions diplomatiques de La Haye avait proclamé la neutralité de l'Italie; l'Angleterre et la France s'étaient engagées à la garantir : Albéroni conçut une ligue capable de résister à la quadruple alliance laquelle se préparait entre la France, la Hollande, l'Empire et l'Angleterre.

La sollicitude diplomatique du cardinal se dirigea d'abord vers la Porte-Ottomane; la guerre des Turcs contre l'Empire pouvait seconder ses projets; il promit de l'argent, des subsides réguliers à Ragotzki, le chef de ces Hongrois mécontens qui combattaient l'Autriche avec tout l'acharnement d'ennemis implacables. En même temps Albéroni ouvrait d'actives négociations avec la Suède et ce Charles XII, chevaleresque monarque qui n'avait pas quitté les armes depuis le retour de sa captivité à Bender; des envoyés secrets durent également entourer le czar Pierre et lui offrir un vaste commerce avec l'Espagne, s'il consentait à fournir un corps de troupes considérable pour menacer l'Allemagne. On doit bien penser que le cardinal Albéroni ne négligea pas les droits du prétendant; il accueillit avec empressement

le malheureux Jacques III que la politique du régent avait expulsé de France; le cardinal s'engagea au nom de Philippe V pour une restauration, et désormais le fils des Stuarts fut salué à Madrid comme légitime roi d'Angleterre : Albéroni s'empressa de donner une postérité à la race écossaise; il prépara le mariage de Jacques III avec la petite-fille de Sobieski, quelle que fût l'opposition étroite, inouïe de l'empereur; ce prince, d'après les vœux de Georges Ier et des whigs, retenait la princesse captive. En même temps le cardinal songeait à briser le pouvoir du régent en France; sa capacité active et puissante voulait ramener violemment le système d'alliances tel que Louis XIV l'avait entendu. L'intérêt personnel du régent n'avait-il pas tout bouleversé?

Aucune des démarches d'Albéroni n'avait échappé à l'attention vivement excitée des cabinets de l'Europe. Le duc de Saint-Aignan écrivait à chaque courrier de Madrid « qu'il étoit vivement surpris de tous les efforts que faisoit l'Espagne, et des incroyables résultats qu'obtenoit la seule fermeté d'Albéroni; les arsenaux de la péninsule occupoient plus de

trente mille ouvriers; à Pampelune, les fonderies fournissoient deux ou trois cents canons par mois; on levoit partout des hommes forts ou agiles des montagnes; la *quinta* avoit donné en une seule année cent trente mille hommes; le marquis de Nancré, qui avoit été envoyé en mission extraordinaire par le régent, rendoit le même témoignage, et aucun ne savoit quel étoit précisément le dessein du cardinal[1]. » Les communications de Victor-Amédée avaient appris aux cours de Paris et de Vienne que l'Espagne lui proposait une partie du Milanais et de la Lombardie avec le titre de roi, en échange de la Sicile qui, d'après le système espagnol, rentrait tout-à-fait dans la monarchie de Philippe V[2]; les communications intimes, les dépêches des ambassadeurs engagè-

1 Collection des dépêches, ann. 1718.

2 Je trouve dans une lettre autographe du régent le passage qu'on va lire : « Il est de l'intérêt de la France que le duc de Savoie demeure assez puissant pour qu'il ne puisse pas être accablé tout d'un coup par l'empereur; et j'y ai, outre cela, un intérêt particulier, puisque, si les démarches que je ferai lui sont favorables, il me sera plus aisé de conclure le mariage de ma fille avec le prince de Piémont, et vous jugez aisément que je ne puis y être insensible. » (Lettre du régent à Dubois, du 11 août 1718.)

rent les cabinets de la triple alliance à se concerter pour examiner les éventualités d'armement et de guerre que la situation pouvait exiger. Toutes les cours, à l'exception de la Hollande, convinrent qu'il fallait armer; les États-Généraux n'avaient aucun intérêt direct à la guerre, ils avaient été si fatigués des longues hostilités contre Louis XIV, qu'ils ne voulaient plus recommencer un système belliqueux; leur commerce était riche et fructueux avec l'Espagne; l'ambassadeur de Philippe V à La Haye leur avait promis de l'agrandir encore s'ils se séparaient du système adopté par la France, l'Angleterre et l'Empire. La Hollande déclara qu'elle resterait neutre[1].

Pouvait-il en être de même des grandes puissances signataires du traité de La Haye? elles s'entendirent d'abord sur un premier point, la neutralité de l'Italie et l'*uti possidetis* des stipulations arrêtées à Utrecht. Il fut convenu ensuite que chacune des puissances armerait pour soutenir les clauses du traité existant;

1 Négociations de Dubois, ann. 1718.

c'est ce qu'on appelait en diplomatie les armemens pour maintenir l'état de paix et la force des traités. Le ministère whig exposa en plein Parlement les projets de l'Espagne, ses liaisons avec le prétendant, le fils des Stuarts; c'en était assez pour déterminer l'assentiment des communes : on vota au ministère Stanhope quarante mille hommes, vingt mille matelots; l'amiral Bing reçut l'ordre de cingler vers la Méditerranée avec vingt-deux vaisseaux de ligne; il était porteur d'ordres cachetés qu'il ne devait ouvrir qu'après avoir passé le détroit. L'Empire hâta la conclusion de la paix avec la Porte; on put disposer de quatre-vingt mille Allemands qui se préparèrent à défendre l'Italie. En France, le régent, qui avait naguère diminué l'état militaire par des motifs d'économie, ordonna de mettre les régimens sur le pied de guerre; il remonta les dragons, il compléta les escadrons et les compagnies; des camps de manœuvres furent formés dans les provinces méridionales; le marquis de Nancré dut faire observer de nouveau à la cour d'Espagne que ses armemens seuls avaient déterminé le régent à mettre ses armées sur le

pied de guerre; si le cabinet de Madrid voulait accéder à l'alliance, on désarmerait partout, car le maintien de la paix était le premier besoin de l'Europe[1]. Ces paroles pacifiques étaient-elles bien sincères? quand de grandes puissances préparaient de si formidables armemens, n'y avait-il pas une pensée secrète, et les hostilités ne devaient-elles pas inévitablement éclater?

Pendant ce temps la flotte espagnole avait quitté la Sardaigne et cinglait vers la Sicile; elle avait été ralliée par deux escadres sorties des ports de Cadix et de Barcelone; une forte armée de débarquement était destinée pour Palerme et Syracuse; la conquête de la Sicile était décidée : alors la flotte de l'amiral Bing mouilla dans la baie de Naples; elle prit à bord des troupes de débarquement; ses ordres étaient précis, elle devait au besoin attaquer l'expédition espagnole pour faire respecter la neutralité de l'Italie; l'amiral Bing suivit à la piste les escadres au pavillon de Philippe V, les aborda comme à l'improviste, et remporta une de ces

1 Instruction du régent au marquis de Nancré, ann. 1718.

victoires navales auxquelles l'Angleterre est accoutumée; la flotte espagnole fut presque entièrement détruite, mais le débarquement avait eu lieu; les vaillantes troupes du marquis de Léida plantèrent leur étendard sur les grandes cités de Palerme et de Messine. Une révolte de peuple en finit avec la domination du duc de Savoie; les Siciliens avaient de vieux rapports avec la couronne d'Espagne[1]; il y avait fraternité entre les deux noblesses. La conquête de la Sicile brisa de fait l'état de paix entre l'Espagne et l'Angleterre; sans doute la guerre n'était déclarée formellement que contre l'empereur; le roi d'Espagne n'attaquait que la maison d'Autriche; mais la Grande-Bretagne n'avait-elle pas donné l'ordre à l'amiral Bing d'attaquer la flotte espagnole? On voulait en vain éviter la guerre; tous les cabinets armaient; le cardinal Albéroni et l'abbé Dubois représentaient deux systèmes hostiles; ils devaient bientôt se mesurer et se combattre.

Tandis que les puissances se préparaient

1. *Voyez* pour les détails de la campagne, *los Memorias del march. de San-Felipe*, ann. 1717-1719.

aux hostilités, le czar Pierre Ier arrivait à Paris; depuis dix années le monde était rempli de cette grande renommée : la Russie n'occupait pas encore sa vaste place dans les négociations diplomatiques; elle en était à la réforme de ses lois, de ses principes; elle tendait à se civiliser, et dans l'histoire des peuples, cette époque transitoire, ce passage de la barbarie à la civilisation est toujours un temps de faiblesse : on perd la vieille force de l'état de nature, on n'a pas encore les moyens d'une société avancée. Toutefois le cardinal Albéroni avait cherché à faire entrer la Russie dans la ligue contre l'Empire, l'Angleterre et la France; le czar avait une tendance assez prononcée pour la restauration des Stuarts, il avait besoin de trouver une grande alliance au midi de l'Europe; celle de l'Espagne lui souriait; le czar avait accueilli avec empressement les ouvertures d'intimité du cardinal Albéroni; les cours de Paris, de Londres et de Vienne le savaient; elles avaient un commun intérêt à détourner Pierre Ier de tout traité avec l'Espagne; on voulut le séduire par les prestiges d'une civilisation avancée. Le czar était simple, grossier de

manières, mais avec le sentiment profond de sa dignité; sa taille était haute, sa stature mince; il avait le front large, bombé, ombragé de cheveux rares; ses yeux vifs étaient surmontés de cils épais : tout exprimait cette puissante force de commandement, cette énergie de volonté qui marche aux grandes choses et réussit[1]. Le czar Pierre fit son entrée à Paris par une des belles journées du mois de mai, et comme le dit le vieil annaliste de la Cité « au temps des roses fleuries ». Le maréchal de Tessé avait été envoyé au-devant de lui jusqu'à Beaumont-sur-Oise; ce fut ce maréchal qui le conduisit au Louvre, puis de là à l'hôtel Lesdiguières, qui fut choisi pour la demeure du czar; on plaça dans son hôtel cinquante hommes des gardes françaises des plus beaux et des mieux choisis; huit gardes-du-corps et un exempt devaient partout l'ac-

1 Le marquis de Châteauneuf, ambassadeur à La Haye, traçait un portrait du czar dans une de ses dépêches : « Le czar est très-grand, maigre, bien fait, quoique un peu courbé; le teint brun et animé; la tête ronde et habituellement penchée sur une épaule; les yeux grands, noirs et perçans; le nez peu long et les lèvres assez grosses; un tic dans les muscles du visage qui lui donne un air farouche; le corps dans un mouvement continuel, excepté à table, où il parle beaucoup, mange et boit étonnamment. »

compagner; la maison du roi fixa à 4,000 liv. par jour la seule dépense de sa table[1].

Le czar, aux grandes et rudes manières, se montra très-fier sur l'étiquette des rois; il ne bougea point de son hôtel que le régent ne l'eût visité; il n'alla point chez le roi Louis XV, il l'attendit, et quand il vit le gracieux enfant, Pierre descendit de son appartement jusqu'au carrosse du roi, il le prit dans ses bras, le combla de caresses, et le porta lui-même jusqu'à son appartement; la conversation fut courte, mais très-caressante : l'enfant royal avait été fort instruit sur ce qu'il devait dire, et il s'en tira avec beaucoup de grâce; le czar répéta avec une tristesse qui prenait sa source dans la crainte de ne point finir son grand œuvre : « Sire, vous commencez votre règne, et je finis le mien. » Louis XV, avec un sourire charmant, lui répondit : « Sire, vous n'avez pas de cheveux blancs, comme j'en ai vu à mon aïeul Louis XIV, vous vivrez long-temps encore. » Le czar ne quitta pas le jeune prince, il le prit dans ses bras pour le descendre

1 *Mercure de France*, ann. 1717.

jusqu'à son carrosse, et le baisa plus tendrement que jamais. » Ce fut une entrevue touchante; Louis XV se la rappelait encore dans sa vieillesse. La cour fut brillante, mais le czar sembla la dédaigner; son activité brûlante ne s'appliquait qu'aux choses utiles; il visita les monumens, les manufactures, l'arsenal, l'hôtel des Invalides, et ce fut surtout pour les institutions militaires qu'il manifesta son admiration! A la Monnaie, une médaille tomba à ses pieds, frappée à son effigie, avec la date du jour de sa mémorable visite; chez le duc d'Antin, il trouva au dessert, sur une magnifique tenture, son portrait en pied[1]. Tout fut marqué au coin de cette galanterie de la vieille noblesse de France, car seule elle savait recevoir les rois. Au Luxembourg, chez le duc d'Orléans, le czar trouva des plaisirs plus vulgaires : il est souvent, pour les esprits appliqués à de grandes idées, une nécessité de distractions dissolues et agitées; le czar rencontra dans le duc d'Orléans un compagnon de nocturnes orgies; il y en eut une au Luxembourg

1 *Mercure de France*, ann. 1717.

si effrayante, si avinée, que le czar renonça dès ce moment à visiter ce palais de débauche[1]. Les mémoires contemporains ont assez de scandales, je ne veux pas les recueillir. Le seul, le grand résultat de la visite du czar à Paris, fut surtout de le détourner d'une alliance avec l'Espagne contre l'empereur; on craignait qu'il ne se laissât entraîner; on lui offrit les subsides que la France payait depuis des siècles à la Suède[2]. Il prit dans son séjour en France une haute opinion des ressources du pays, et un goût assez prononcé pour le caractère national; et puis on accueillit tous ses moindres désirs. Le czaréwitch, coupable de révolte, était réfugié à Naples; l'empereur d'Allemagne le lui livra complaisamment; les cabinets réunis reconnurent ses récentes conquêtes sur les Suédois, et la France abandonna Charles XII. A ce prix, le czar promit une neutralité absolue dans la quadruple alliance qui se préparait!

1 Le duc de Richelieu la contait dans sa vieillesse. On la trouve dans les mémoires de la régence.

2 Cette négociation avait commencé à La Haye avec le marquis de Châteauneuf.

CHAPITRE XIV.

DÉVELOPPEMENT DE L'INFLUENCE ANGLAISE. — TRAITÉ DE LA QUADRUPLE ALLIANCE.

Ambassade de l'abbé Dubois à Londres. — Négociation avec M. Crags. — Discussion au Parlement. — Bases d'un traité avec l'Empire. — Intervention de la Hollande. — Retour de l'abbé Dubois. — Discussion en conseil de régence. — Adoption du traité. — L'abbé Dubois secrétaire d'État des affaires étrangères.

1717 — 1718.

Les armemens si nombreux de l'Espagne contre l'Italie, l'invasion de la Sardaigne et de la Sicile en pleine paix, devaient naturellement exciter la plus vive sollicitude chez les puis-

sances signataires de la triple alliance ; l'état de paix était violemment brisé par l'Espagne ; on voulait maintenir les positions respectives, une sorte de trève entre les belligérans, et voilà que tout à coup on avait appris que l'une des grandes puissances de l'Europe s'était jetée sur un pays protégé en quelque sorte par la loi sacrée de la neutralité. Dès que le régent connut les préparatifs belliqueux de l'Angleterre, l'équipement des flottes de l'amiral Byng, il jugea indispensable d'envoyer à Londres un homme de sa confiance et de son intimité, et l'abbé Dubois se trouvait naturellement désigné, afin de donner une plus haute extension au traité de la triple alliance [1].

Après le retour de sa difficile négociation à La Haye et dans le Hanovre, l'abbé Dubois avait pris sa place politique dans le conseil des affaires étrangères ; les idées d'alliance anglaise, hostiles à l'Espagne, qu'il y apportait, ne pouvaient plaire à la majorité de ce conseil composé de diplomates nourris à la belle et noble école de Louis XIV. Une vieille rivalité

1 Affaires étrangères, ann. 1717.

séparait Dubois du maréchal d'Uxelles, le négociateur des traités sous le dernier règne. Quand il s'agit de désigner une ambassade pour Londres, le conseil de régence et le comité des affaires étrangères auraient désiré que le maréchal d'Uxelles en fût spécialement chargé; le régent imposa le choix de l'abbé Dubois, sur le motif parfaitement fondé que toutes les négociations de La Haye et du Hanovre avaient été conduites par le même ambassadeur, et qu'il connaissait bien le terrain sur lequel on allait agir à Londres. Le caractère personnel de l'abbé Dubois n'inspirait pas une extrême confiance, mais le régent persista, parce qu'il était sûr de rester ainsi le maître de la négociation anglaise.

L'abbé Dubois reçut du régent des instructions très-nettes : le traité de la triple alliance avait besoin, comme complément, de l'adhésion de l'Empire; il fallait maintenir l'état de paix; on proposait donc à l'empereur de reconnaître complètement ses droits sur l'Italie dans les limites et les conditions du traité d'Utrecht; l'empereur, de son côté, devait ratifier tous les actes relatifs à la succession d'Espagne; une

fois cette clause obtenue[1], on devait la communiquer dans les mêmes termes à la cour d'Espagne, et, par ce moyen, on espérait arrêter la guerre générale, qui menaçait encore d'agiter le continent. Le régent recommanda surtout à Dubois de ménager les idées et les intérêts de Georges Ier et de Stanhope. Des notes lui furent remises; elles indiquaient toutes les personnes qui pouvaient exercer une influence sur l'esprit du roi d'Angleterre; on n'oublia pas la duchesse de Kendal, la maîtresse du roi; des modes de Paris lui furent destinées, et les brillantes coiffures, et les belles robes à l'Andrienne, et les précieuses essences, des

[1] Cette renonciation avait été rédigée dans des termes imparfaits; voici ce qu'écrit l'abbé Dubois : « La confiance de Mgr le duc d'Orléans en Sa Majesté Britannique est telle, que si la renonciation de l'empereur demeurait dans l'état où elle est, il seroit décrédité entièrement, brouillé à feu et à sang avec les princes du sang, et tout ce qui a été fait seroit ruiné sans ressource. Pour moi, qui serois réputé l'auteur de cette tolérance, je serois regardé non pas seulement comme un imprudent et un imbécile, mais comme un traître ; et si cette renonciation étoit connue, il ne seroit pas au pouvoir de Son Altesse Royale de me laisser en place quatre jours; 18 septembre, ann, 1717. L'abbé Dubois. »

Il ajoutait dans une autre dépêche : « L'empereur a témoigné en toute occasion qu'il étoit de l'intérêt de tous les alliés de fortifier en France Mgr le duc d'Orléans. »

mouches noires ou d'or, et de la poudre de senteur si délicatement embaumée de rose, de jasmin et citrons d'Italie; l'abbé Dubois apporta plusieurs lettres de crédit illimitées pour agir auprès des membres influens du ministère et du Parlement anglais [1].

Le négociateur personnel du régent se trouvait à Londres à l'ouverture de la session parlementaire; les whigs venaient d'obtenir une solennelle victoire pour leur majorité; le Parlement triennal avait été déclaré septennal; car, chose curieuse, les whigs, pour se maintenir, avaient besoin de briser la constitution. Un parti d'opposition très-violent s'agitait contre le cabinet et le poussait hautement à la guerre; on n'aimait point ces ménagemens concertés avec la France pour conserver l'état de paix. Il existait au sein du Parlement et de la nation un parti puissant et anti-français qui considérait la triple alliance comme une concession malheureuse à la politique de la France; les attaques commencèrent très-vives dans la chambre des com-

1 Affaires étrangères, ann. 1717.

munes; l'opposition était conduite par le premier des Pitt, le père de ce lord Chatam, illustre famille parlementaire pendant trois générations [1]. L'abbé Dubois se mit immédiatement en rapport avec les secrétaires d'État Crags, Walpole et les membres influens des communes. Comme l'argent ne manquait pas, et qu'on vivait à une époque corrompue, l'abbé Dubois exerça une certaine influence à Londres; il y étalait un beau luxe; on le voyait aux courses, aux paris, dans les clubs les plus élégans; avancé déjà dans la vie, il se donnait néanmoins partout en spectacle; il avait une bonne tenue d'homme politique. L'abbé Dubois parlait l'anglais correctement; il vivait dans le meilleur monde, et il pouvait se vanter

1 Déjà l'opposition grandissait en Angleterre contre l'alliance avec la France ; je trouve une dépêche intime de l'ambassade de France à Londres, historiquement fort curieuse : « L'ambassadeur prévint le régent qu'un membre de la chambre des communes, appelé Pitt, et beau-père de lord Stanhope, agissoit contre la quadruple alliance ; M. Pitt étoit possesseur d'un diamant du poids de six cents grains; il fit presser le duc d'Orléans de l'acheter. Le régent et l'abbé Dubois, alarmés d'un soulèvement qui pouvoit saper la base de leur politique, payèrent 2 millions ce diamant, qui depuis lors a porté le nom du régent. » (Aff. étrangères, ann. 1717.)

même de quelques succès de femme à la cour; sa correspondance intime avec le duc d'Orléans révèle avec exactitude sa situation à Londres, et les incroyables efforts d'activité qu'il déployait pour conduire sa négociation à une heureuse fin [1].

Cette négociation était jusqu'alors posée dans de bons termes; il fallait attirer l'empereur au traité de la triple alliance, et l'entraîner ainsi dans de communs intérêts. Ce premier point n'était pas difficile sans doute; la proclamation de la neutralité italique par les quatre puissances entrait parfaitement dans les idées de l'Autriche; mais le point sur lequel on pourrait échouer auprès de l'empereur, c'était la cession pure et simple de la couronne d'Espagne à la maison de Bourbon comme échange de la souveraineté de l'Italie. Jamais les descendans de Charles-Quint n'avaient voulu admettre le principe posé par le traité d'Utrecht; et c'est ce qui explique comment les whigs d'Angleterre, liés intimement avec le parti hanovrien et allemand, avaient si cons-

1 Affaires étrangères, ann. 1717.

tamment déclamé contre le traité d'Utrecht. Les conférences de Londres présentaient donc plus d'une difficulté : la maison d'Autriche était représentée à Londres par le baron de Penterrieder, porteur de pouvoirs très-limités; mais les véritables négociateurs étaient les États-Généraux de Hollande, qui, s'étant portés comme médiateurs, exigeaient, pour conserver leur neutralité politique, que l'empereur se plaçât dans une situation de paix; leur motif était simple : ils disaient que plus l'alliance compterait de puissances adhérentes, plus l'Espagne serait arrêtée dans ses projets de conquête et sa marche en avant. Tel était aussi l'argument répété par le négociateur français à Londres [1].

L'abbé Dubois déployait une habileté remarquable pour arriver au but que se proposait le régent; non seulement il s'était mis en rapport avec Georges Ier et son cabinet, mais encore avec tous les whigs importans; son salon spirituel, et toujours plein de la plus riche compagnie, était égayé par le poète Destouches

1 Dépêches de l'abbé Dubois (décembre 1717.)

que l'abbé Dubois avait amené à Londres comme secrétaire d'ambassade. Destouches, qui amusait la société intime du Palais-Royal par le *Curieux impertinent*, la faisait pleurer avec l'*Ingrat* en même temps qu'il représentait l'*Irrésolu*, scène d'imitation peut-être du caractère du régent[1]; il y avait profusion de modes françaises. Le négociateur poursuivait son œuvre, de concert avec M. Crags, secrétaire d'État; le temps était bien choisi, car Naples était envahie après la Sicile; la neutralité de l'Italie n'était plus respectée par le cabinet de Madrid; on pressa la conclusion du traité; il fut rédigé provisoirement par les ministres d'Angleterre, de France et de l'empereur; l'envoyé des États-Généraux ne voulut point adhérer immédiatement aux conditions coercitives que ce traité stipulait pour amener l'Espagne au *conclusum* de la France, de l'Angleterre et de l'Empire. La Hollande, je l'ai déjà dit, craignait de se jeter dans de nouvelles guerres;

1. Philippe Néricault Destouches était né à Tours en 1680; il fut sérieusement attaché au corps diplomatique depuis 1718; tout dévoué à Dubois, il suivit les grandes négociations de 1716 à 1723.

ses rapports commerciaux avec l'Espagne étaient nombreux, lucratifs ; devait-on les briser tout à coup sans précautions ?

Le traité de la quadruple alliance était moins une convention spéciale aux parties contractantes qu'un traité qu'on imposait militairement à Philippe V; on l'obligeait à rendre la Sardaigne aux mains de l'empereur, qui, de son côté, renonçait à tous ses titres sur la monarchie espagnole. Le roi d'Espagne reconnaissait n'avoir aucun droit sur les provinces d'Italie et les Pays-Bas; les grands-duchés de Toscane, de Parme, de Plaisance étaient considérés comme fiefs de l'Empire, et attribués comme succession éventuelle à don Carlos, infant d'Espagne, l'un des fils de Philippe V. Les trois puissances, en attendant cette éventualité, mettaient six mille Suisses en garnison à Livourne, déclaré port franc, à Porto-Ferrajo, à Parme et à Plaisance. Le duc de Savoie cédait la Sicile à l'empereur, contrairement aux dispositions du traité d'Utrecht, et en échange on lui donnait la Sardaigne avec reversibilité à la maison d'Espagne à défaut d'enfans mâles; les droits de la Savoie à la succession espagnole étaient

confirmés, à la condition expresse pourtant qu'en aucun cas les domaines d'Italie ne pourraient être réunis. La partie importante du traité se rattachait aux mesures coërcitives pour le cas où ce traité ne serait point accepté par la Savoie et l'Espagne; le délai était fixé à trois mois, et dans l'hypothèse où il ne serait pas exécuté dans ce délai par l'Espagne et la Savoie, les hautes parties contractantes fixaient des contingens maritimes et militaires pour forcer les cabinets de Madrid et de Turin à accepter immédiatement les articles de cette convention diplomatique [1].

En examinant de près le traité de la quadruple alliance, il bouleversait tous les anciens rapports de la grande école diplomatique de France; le cabinet de Versailles s'alliait avec ses anciens et implacables ennemis, la maison d'Autriche et l'Angleterre; à quelle puissance allait-il déclarer la guerre et faisait-il des conditions dures et impératives ? à ce Philippe V d'Espagne, que Louis XIV avait élevé par tant de sacrifices ! L'abbé Dubois, le négociateur intime

1 Affaires étrangères, ann. 1718.

de ce traité, écrivit de Londres pour qu'on lui expédiât des pleins pouvoirs; le régent témoigna toute sa reconnaissance à son agent de confiance : c'était en effet pour le régent que le traité était spécialement avantageux; il lui assurait ses droits, et lui reconnaissait les éventualités de la succession à la couronne de France. On pouvait considérer la quadruple alliance comme une véritable convention de famille dans l'intérêt de la branche d'Orléans; l'abbé Dubois en fut le principal négociateur, et toute la reconnaissance vint à lui; il avait déployé à Londres une active capacité; on devait lui en tenir compte dans l'organisation de la régence.

Mais il n'en fut pas de même parmi les hommes de la haute et grande école diplomatique du règne de Louis XIV. D'après l'acte du Parlement constitutif de la régence, le duc d'Orléans régent de France, qui restait tout-à-fait libre dans le choix des personnes, était soumis pour les actes de son gouvernement à l'examen et à l'approbation du conseil de régence. La quadruple alliance était un événement trop grave pour que l'original

du traité ne fût point soumis à cette sanction légale; deux copies avaient été faites de ce traité : l'une contenait les clauses secrètes, spéciales aux intérêts du duc d'Orléans, l'autre publique, et qui ne résumait en quelque sorte que les articles avoués qu'on devait communiquer à l'Espagne avec injonction d'y accéder. Les articles secrets ne furent point soumis au conseil ; les conditions publiques seules furent présentées par le régent avec une grande fermeté, et ce prince semblait montrer l'importance que la maison d'Orléans mettait à la ratification immédiate du traité. Le conseil de régence se composait de deux nuances fort distinctes : 1° les vieux partisans du système de Louis XIV : tels étaient les maréchaux d'Uxelles, Villars, Villeroy, et M. de Torcy sous la direction du duc du Maine ; 2° les amis du régent, les hommes dévoués à son système politique à l'extérieur et à l'intérieur. Le régent aborda la discussion du traité avec une habileté remarquable, comme il savait le faire pour toutes les graves questions : le traité de Londres, selon lui, n'était que le complément, l'exécution en quelque sorte du traité d'Utrecht et de la con-

vention de Rastadt; l'Espagne et l'empereur étaient près d'en venir aux armes, il fallait arrêter ce conflit armé en prescrivant les bases d'une convention mutuelle: «l'empereur accédoit à la clause de la renonciation en faveur du roi d'Espagne, pourquoi Philippe V n'accéderoit-il pas également à des articles qui assurent la paix européenne?» Le duc de Villars attaqua hautement ce traité; Villars était le signataire de la convention de Rastadt entre la France et l'empereur; il ne pouvait comprendre qu'on bouleversât par un traité sans motif toute l'économie diplomatique du grand système de Louis XIV. Les ennemis implacables de la maison de Bourbon avaient toujours été l'Angleterre et l'Autriche; loin de s'effrayer des agrandissemens de l'Espagne en Italie, ces conquêtes étaient une nouvelle barrière et une garantie de plus [1]. Le marquis de Torcy fut bien plus modéré que Villars; il n'approuva pas le traité, mais il soutint la nécessité du *statu quo*, le maintien de la paix avec toutes les puissances; telle fut également l'opinion du maréchal

1 Procès-verbal. (Affaires étrangères, ann. 1718.)

d'Estrées, vivement combattue par d'Argenson, qui développa avec fermeté les intérêts de la maison d'Orléans. Villars répliqua que le régent désirait sans doute la vie du roi comme tous ses sujets, mais il pouvait prévoir au-delà; or, le meilleur moyen de détourner l'Espagne de l'idée de succession en France n'était-il pas de lui donner pleine satisfaction sur l'Italie? Le duc de Noailles vota pour le traité, moins par un sentiment de sympathie politique que parce qu'il maintenait la paix. « Mais alors, répliqua vivement le maréchal d'Uxelles, comment expliquez-vous l'article qui contraint l'Espagne, même par la force des armes, à accéder pleinement au traité? n'est-ce pas une déclaration de guerre[1]? »

Une des circonstances les plus curieuses de cette discussion diplomatique, c'est que le duc de Saint-Simon, si dévoué au régent, fut un des membres du conseil le plus opposé à la quadruple alliance. Le duc de Saint-Simon appartenait à l'ancienne école diplomatique; il avait haine, comme tous les gentilshommes,

1 Affaires étrangères, ann. 1718.

contre l'Angleterre et l'Autriche; ce fut en vain qu'il voulut convaincre le régent; le parti était pris d'une alliance avec l'Angleterre. Comme d'Argenson exposait que la clause impérative à l'égard de l'Espagne resterait secrète, le maréchal de Villeroy lui répondit avec aigreur que tôt ou tard cette clause serait rendue publique, puisqu'on l'exécuterait à main armée. Le régent se hâta de mettre fin à ces débats, en déclarant que toutes les réflexions avaient été faites avant le traité; il ne s'était déterminé à cette mesure que dans un intérêt général; il y persistait donc plus que jamais; il demandait en conséquence qu'on allât aux voix. La majorité resta au duc d'Orléans et à ses intérêts. Cinq voix protestèrent contre le traité: ce furent celles de Villars, Villeroy, d'Uxelles, Saint-Simon et le duc du Maine; le marquis de Torcy, qui ne savait jamais heurter la puissance, garda une opinion mitoyenne. On rédigea les pleins pouvoirs destinés à Dubois; mais quand il s'agit de les présenter au maréchal d'Uxelles, président du conseil diplomatique, afin de les revêtir de sa signature et du scel d'État, le maréchal s'y refusa, comme s'il s'a-

gissait d'un acte de trahison envers la couronne; le régent l'y amena par la menace d'une immédiate révocation. Les pleins pouvoirs furent expédiés à Londres.

L'abbé Dubois, possesseur de la ratification par la régence, signa le traité le 2 août 1718, et partit immédiatement pour Paris; il fut accueilli avec une grande cordialité par le régent, qui lui devait des services diplomatiques incontestables; Dubois avait eu tant à se plaindre durant son ambassade de tous les empêchemens qu'avait mis à son système le conseil de régence, et le maréchal d'Uxelles particulièrement, qu'il exposa au duc d'Orléans la nécessité d'en finir avec cette pluralité de conseils qui empêchait l'unité et la force dans les longues et importantes négociations. Il était temps de tout ramener à des secrétaires d'État dévoués au système de la régence, si la guerre éclatait contre l'Espagne.

L'abbé Dubois avait pris une part trop active à ces négociations pour ne pas être revêtu d'un caractère officiel; l'alliance anglaise qui prévalait dans le conseil du régent était son ouvrage, il s'en était fait l'expression

en quelque sorte : or, lorsqu'un homme politique s'identifie avec une idée, il doit en devenir la personnification dans le pouvoir. L'abbé Dubois fut créé secrétaire d'État des affaires étrangères, avec mission d'accomplir l'adhésion de l'Empire au traité de la triple alliance; ce choix émané du régent plut singulièrement à Georges Ier, à lord Stanhope et aux whigs d'Angleterre. La correspondance diplomatique[1] de lord Stanhope félicite l'abbé Dubois sur son élévation, et témoigne toute la part qu'a prise le ministère anglais à cette promotion, gage de la fidèle et sincère amitié du régent

1 « Monsieur, le roi reçut hier la nouvelle de votre destination à la charge de secrétaire d'État pour les affaires étrangères. Il m'a donné ordre de vous en féliciter de sa part, et de vous dire que c'est la meilleure nouvelle qu'il ait reçue depuis long-temps. C'est à présent qu'il compte qu'il n'y aura personne pour interrompre l'amitié et la cordialité de cœur avec lesquelles il souhaite vivre avec M. le régent; c'est à présent que je vois que Son Altesse Royale va triompher de tous ses ennemis. C'est pour le coup que je m'attends à voir cultiver un même intérêt dans les deux royaumes, et que ce ne sera plus qu'un même ministère. Il pourra y avoir bien du bruit; mais nous l'écouterons comme les vaisseaux qui sont dans un bon port entendent le bruit des vents contre les rochers qui les assurent. Pour ma joie particulière, mon cher abbé, je ne vous en dirai rien, car il est impossible de vous la décrire comme je la sens. CRAGS. »

pour Georges Ier. L'abbé Dubois répond à cette dépêche intime en remerciant Sa Majesté Britannique de la bonne opinion qu'elle avait conçue de lui; il presse surtout l'exécution sincère des traités de la part de l'empereur, afin d'arrêter les projets de l'Espagne, qui menacent aussi bien l'Angleterre que la France[1]. C'est par la médiation de lord Stanhope que l'Autriche devait renoncer à de vains titres sur la monarchie espagnole et adhérer aux clauses du traité d'Utrecht : les puissances lui garantissaient alors les domaines allemands dans l'Italie, et en même temps le duc de Savoie lui cédait la Sicile en échange de la Sardaigne, mieux à la portée de la maison de Sa-

1 « Si je ne suivois que les mouvemens de ma reconnoissance, et que je ne fusse pas retenu par le respect, je prendrois la liberté d'écrire à Sa Majesté Britannique pour la remercier de la place dont Mgr le régent m'a gratifié, puisque je ne la dois qu'à l'envie qu'il a eue de n'employer personne aux affaires communes de la France et de l'Angleterre qui ne fût agréable au roi de la Grande-Bretagne. Ce motif m'est si glorieux, qu'il ne me reste rien à désirer, que les moyens de marquer au roi combien je suis touché de la confiance dont il m'honore. Je supplie Votre Excellence de m'aider à lui faire connoître mes respectueux sentimens sur ce sujet, et mon zèle pour tout ce qui pourra contribuer à l'affermissement de la bonne intelligence. Dubois. »

voie. Le duc Amédée acceptait le traité de quadruple alliance, et s'engageait à fournir son contingent militaire.

L'Espagne seule restait fermement décidée à poursuivre le recouvrement des provinces détachées de ses anciens domaines; Naples, la Sicile, le Milanais, tels étaient les points que réclamait Philippe V, et pour lui le cardinal Albéroni : dès lors le traité de la quadruple alliance se transformait en une véritable ligue militaire entre l'Angleterre, l'Autriche et la France contre Philippe V! Quel bouleversement dans les idées diplomatiques n'amenait donc pas la maison d'Orléans! la France s'armait contre l'Espagne, Louis XV contre son bon oncle, ce prince, que son aïeul, le grand roi, avait ceint de la couronne de Castille. On devenait à Paris les auxiliaires politiques de l'Autriche et de l'Angleterre; cela était inouï; mais les nécessités intimes de la situation du régent exigeaient un changement absolu dans les vieilles et fortes idées diplomatiques de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV!

CHAPITRE XV.

RÉACTION CONTRE LE RÉGENT.

Affaiblissement dans la popularité du duc d'Orléans. — Bruits sur les dangers du roi. — Opposition du Parlement et du jansénisme. — Édit de finances. — Lit de justice. — Rupture avec le Parlement. — Exil des parlementaires. — Redoublement des pamphlets. — Philippiques de La Grange-Chancel. — Représentation d'*Œdipe*. — Salon de la duchesse du Maine. — Concentration de la régence. — Les secrétaires d'État substitués aux conseils.

1718.

Rien n'est fragile comme la popularité des gouvernemens; elle passe avec les premiers jours de leur puissance; les concessions qu'un avènement amène dérangent trop l'ordre habi-

tuel des affaires pour qu'on y persiste longtemps. Tout pouvoir est donc forcé de revenir aux idées usuelles d'administration politique ; il reprend bientôt les traditions de l'autorité à laquelle il succède. Il est des principes invariables en matière de gouvernement ; on ne s'en écarte qu'un temps, et quand on y retourne, la popularité se détache de vous. Telle est l'histoire inflexible des pouvoirs : le régent l'éprouva deux ans après son avènement aux affaires. A cette origine, il s'était appuyé sur les parlementaires et les jansénistes ; maintenant il voit leurs prétentions s'élever : alors le duc d'Orléans cherche à se détacher de cette action désordonnée ; il sent les difficultés qu'elle lui suscite dans l'administration intérieure comme dans les relations avec l'étranger. Il veut ramener le pouvoir à son unité forte ; il revient tout naturellement aux idées de gouvernement mises en action par Louis XIV.

La popularité du régent s'affaiblissait beaucoup ; ce prince n'avait jamais été précisément aimé parmi la bourgeoisie et les halles de Paris ; on l'avait salué avec un peu d'enthousiasme le jour de la séance solennelle au Parlement,

parce qu'il sortait avec Messieurs en robes rouges d'une délibération contre les bâtards; mais comment la bonne bourgeoisie de Paris, les compagnies de marchands, les braves et dignes ouvriers, si respectueux pour le saint de leur confrérie, auraient-ils vu sans blâme la conduite du duc d'Orléans? N'était-il pas scandaleux d'apprendre ce qui se passait aux nuits du Luxembourg? Quel était le passementier ou fourbisseur d'armes, le gantier, marchand de drap, le riche et laborieux orfévre, honnête père de famille, marguillier de sa paroisse, qui ne rougît de la mauvaise vie de M. le régent? Quelques gentilshommes étourdis, perdus de dettes, quelques femmes dévergondées pouvaient se rire peut-être du scandale et des tristes mœurs, mais le brave bourgeois ou l'ouvrier qui vivait dignement avec sa femme, en élevant ses laborieux enfans; le père de ces modestes filles qui s'associaient à Dieu dans les confréries de la Vierge avant de se marier; la partie probe, en un mot, de la population de Paris, avait honte des tableaux d'ivresse et de débauche qu'elle avait sous les yeux. On racontait les

bacchanales de M. le régent, ses nuits aux flambeaux, dignes des derniers Césars au milieu de Rome épuisée; on parlait du père et des filles, de ces princesses flétries avant vingt ans; hélas! dans quelles mains se trouvait l'innocence du jeune roi? qui aurait répondu de sa vie? Un prince qui blasphémait contre Dieu, un mécréant de la pudeur et de la chasteté, ne pouvait-il pas être entraîné au crime? Les bruits publics étaient qu'on avait fait plusieurs tentatives d'empoisonnement sur le jeune Louis XV [1]; la vigilance la plus attentive se manifestait; le maréchal de Villeroy ne quittait pas l'enfant royal. A cette époque, Louis XV passa des mains des femmes en celles des hommes, selon la vieille coutume monarchique; Mme de Ventadour, tout émue, confia le dépôt précieux au maréchal de Villeroy; elle était pâle, agitée; on ne peut dire combien il se rattachait d'affections à ce dernier débris d'une grande race; cette vie innocente et chaste consolait du hideux spectacle des roués et des filles perdues, contraste que

1 Mémoires mss. sur la régence. (Biblioth. du roi, nº 4, fonds nouveau.)

Dieu avait placé en face d'une société corrompue. On suivait avec la plus inquiète sollicitude toutes les phases de la santé de Louis XV; on s'alarmait de la moindre altération dans ses traits; les gardes ne le quittaient pas. Comme on répandit une fois encore le bruit d'une tentative d'empoisonnement, plusieurs gardes dirent « qu'ils seroient les Brutus contre le duc d'Orléans, si le roi, ce bel ange, venoit à échapper à leur amour [1]. » Cette menace forcenée disait assez quelles étaient les accusations fatales qui pesaient sur le régent de France; quand une population pieuse et morale voyait cette vie de roués, n'était-elle pas disposée à d'odieux soupçons? La bourgeoisie était dans une sorte d'ivresse pour Louis XV; l'adoration de cet enfant était comme un acte d'opposition au régent, et c'est ce qui explique l'amour pour le *bien-aimé*, que le peuple conserva si longtemps!

Tant que le régent avait été d'accord avec le Parlement de Paris et les jansénistes, sa popularité, bien qu'affaiblie, ne s'était pourtant

[1] Saint-Simon lui-même rapporte ces propos, ann. 1718.

pas complètement éteinte ; les parlementaires et les docteurs du jansénisme, fort actifs, fort puissans à Paris, étaient maîtres de la population criarde des avocats et procureurs; qui aurait osé ne pas applaudir à MM. du Parlement, aussi antiques que le prévôt et les échevins de la vieille cité? Qui aurait pu ne pas se réjouir de l'élévation de d'Aguesseau, créé chancelier de France? Quelle garantie pour les gens de justice et les jansénistes de l'ancien Port-Royal? Mais alors le régent n'était plus parfaitement en harmonie avec les jansénistes et les parlementaires; on savait qu'il traitait avec Rome; le départ de M. de La Feuillade, nommé ambassadeur auprès du pape Clément XI, avait fortement déplu aux opposans[1]; et depuis la procession du 15 août

1 J'ai trouvé sur les affaires avec Rome une lettre autographe et circulaire du régent adressée à tous les évêques de France : « Monsieur, depuis la lettre que je vous ai fait écrire par un des secrétaires d'État, je n'ai point perdu de vue l'importante affaire de la constitution, et j'ai cherché tous les moyens possibles pour la finir par les voies de douceur et de conciliation. Ayant lieu d'espérer que le pape pourroit entrer dans les mêmes vues que moi, j'ai jugé à propos de faire partir mon cousin le duc de la Feuillade en qualité d'ambassadeur, pour se rendre auprès de Sa Sainteté, et lui porter des propositions qui réta-

et la prétention du régent pour marcher avant M. le Premier, il y avait un vif mécontentement dans la grand'chambre et les enquêtes. Cette inquiète situation s'était aggravée encore par les questions financières; le régent avait rendu plusieurs édits sur les monnaies et les billets d'État, mesures extraordinaires qui se rattachaient au système de banque de Law; le Parlement de Paris se hâta de faire de hautes et formelles remontrances; n'était-il pas dans son droit d'enregistrer tout ce qui tenait à l'impôt? le système financier n'entrait-il pas dans sa compétence? Le régent ne répondit que par un appel au conseil d'État. M. d'Argenson venait de recevoir les sceaux en remplacement de d'Aguesseau, beau diseur parlementaire,

bliront, selon les apparences, une paix solide et durable. J'ai cru devoir vous en faire part, par l'estime que j'ai pour vous; et comme je suis convaincu que vous désirez sincèrement la paix, soit par l'amour que vous avez pour l'Église, soit par votre attachement au bien de l'État, je vous exhorte et vous prie d'empêcher dans votre diocèse tout ce qui pourroit traverser ou retarder l'effet de mes bonnes intentions, et je ne doute pas que vous ne vous y portiez avec zèle et charité. Mais afin que vous ne soyez pas troublé dans le gouvernement de votre diocèse, et que vos ecclésiastiques du second ordre se contiennent dans la subordination qu'ils vous doivent, j'aurai soin de donner les ordres nécessaires pour faire en sorte qu'il ne se

l'expression de la grand'chambre et du parquet de la cour de justice. M. d'Argenson, lieutenant général de police à Paris, était un caractère ferme, tenace, décidé aux coups d'État, ayant toute la confiance du régent. Il conseilla un lit de justice qui fut tenu avec toute la pompe de ces solennités; défense fut faite au Parlement, à la cour des aides et des comptes, de se mêler désormais aux questions financières quand le roi les avait une fois décidées par sa suprême volonté. La rupture avec le Parlement fut complète!

Ainsi le régent était entraîné vers une politique aussi dessinée pour ainsi dire que celle de Louis XIV. Quelle différence entre cette situation et celle de l'avènement! En 1715, le duc

passe rien dans les Parlemens qui puisse blesser l'honneur et la dignité de l'épiscopat, et qu'au contraire vous y trouviez tout le secours et toute la protection que vous en pouvez attendre. Au surplus, s'il se trouve quelqu'un dans votre diocèse qui veuille en troubler le repos et se soulever contre votre autorité, ou traverser par des actes d'appel au futur concile sans nécessité ou autrement les mesures que je prends pour parvenir à la paix, vous n'avez qu'à vous adresser à moi, et j'emploierai le pouvoir souverain dont je suis dépositaire pour les réprimer et les punir. Il ne me reste qu'à vous assurer que je suis, Monsieur, votre très-affectionné ami,

PHILIPPE D'ORLÉANS. »

d'Orléans avait déclaré avec modestie qu'il ne voulait du pouvoir que la faculté tout juste de faire le bien ; il ne devait marcher qu'avec les parlementaires, suivre leurs conseils, ménager leur autorité, tout tenir d'eux, les pères de la patrie ! Les temps étaient donc bien changés ! Aujourd'hui le régent brisait le droit du Parlement avec violence ; et comme les corps judiciaires menaçaient de quelque opposition, il tenait un lit de justice pour faire triompher l'autorité du roi. La résistance s'accroissant, ce prince résolut un coup d'État, comme aux jours de l'autorité la plus absolue ; les mousquetaires envahirent le Parlement, se placèrent à la banque de Law pour la défendre, et puis, sur l'ordre exprès du régent, les exempts des gardes enlevèrent MM. de Blamont, président de la quatrième des enquêtes ; Feydeau de Calandes et Saint-Martin, conseillers en la grand'chambre ; ces trois magistrats furent conduits en des carrosses dans des lieux d'exil désignés d'avance par le garde des sceaux [1]. Ce coup d'État parut une nécessité afin d'im-

1 *Voyez* les remontrances du Parlement. (Registre, ad ann. 1718.)

primer quelque force au gouvernement du régent; on lui reprochait de la faiblesse et du décousu dans ses idées; il voulut revenir à l'unité. Il est rare que les pouvoirs nés par la volonté des assemblées n'annulent pas le corps politique qui les a produits ; une lutte trop vive se déclare immédiate entre les deux forces qui se sont prêté appui dans l'origine : le Parlement avait fait le pouvoir du régent et voulait le dominer; il fallait dès lors, ou que la magistrature gouvernât, ou que le régent brisât la magistrature. La lutte s'engage, le Parlement hautain se trouve blessé par toutes les mesures du duc d'Orléans; d'Aguesseau, son expression politique, est obligé de se retirer à Fresne, sa terre d'exil ; les membres les plus influens de la magistrature sont enlevés au sein même de l'assemblée. A qui remettait-on les sceaux ? est-ce à un magistrat austère, à un ami du Parlement, à l'un de ces esprits portés à défendre sa prérogative ? il n'en est rien ! Le régent confie les sceaux à d'Argenson, le chef de la police de Paris, l'homme d'action et d'exécution ! Un mot du prince allait suffire pour autoriser toutes les violences. Tel était, selon

les parlementaires, l'état où le gouvernement allait être réduit; n'y avait-il pas pour les vieux magistrats des motifs d'indignation? La police était donc substituée à la justice!

Ces plaintes de la magistrature avaient du retentissement dans la société; quand le pouvoir se décide à frapper quelque coup de force, il doit environner sa propre existence d'une certaine sévérité de mœurs qui seule peut faire pardonner la violence des moyens; mais ici, quel était le prince qui attaquait de front l'autorité parlementaire, si noble et si grande en la ville de Paris? N'était-ce pas le duc d'Orléans couvert de débauches? n'était-ce pas lui qu'on accusait d'avoir empoisonné la longue lignée de Louis XIV? n'était-ce pas le duc d'Orléans qui avait protesté de son obéissance au Parlement pour briser le testament de Louis XIV? Quel ingrat! Il se fit donc une opposition criarde contre le régent. Si dans ses orgies de nuit le prince invitait quelques gens d'esprit pour égayer la soirée de leur impiété moqueuse, la majorité des gens de lettres lui était opposée; la duchesse du Maine avait eu l'art de les attirer dans sa

délicieuse retraite de Sceaux ; c'était là que se faisaient les plus épouvantables satires contre le régent, les épigrammes acérées contre ses mœurs et ses habitudes. La déesse du lieu était blessée, comme le disait Arouet, il fallait que tout le Parnasse s'agitât ! La plus acerbe, la plus déplorable de ces satires parut alors pour soulever l'opinion contre le duc d'Orléans [1]. Parmi les habitués des cafés de la rue Dauphine, il y avait un poète d'assez mai-

1 Je donne ici la première *Philippique* de La Grange-Chancel comme un monument des passions humaines et de l'irritation de l'esprit de parti :

Vous dont l'éloquence rapide
Contre deux tyrans inhumains
Eut jadis l'audace intrépide
D'armer les Grecs et les Romains,
Contre un monstre encor plus farouche
Mettez votre fiel dans ma bouche,
Je brûle de suivre vos pas,
Et je vais tenter cet ouvrage,
Plus charmé de votre courage
Qu'effrayé de votre trépas.

A peine il ouvrit ses paupières,
Que tel qu'il se montre aujourd'hui,
Il fut indigné des barrières
Qu'il vit entre le trône et lui :
De ces détestables idées,
De l'art des Circés, des Médées,
Il fit ses uniques plaisirs ;
Il crut cette voie infernale
Digne de remplir l'intervalle
Qui s'opposait à ses désirs.

Contre ses villes mutinées
Un roi l'appelle à son secours,
Il lui commet les destinées
De son empire et de ses jours.
Ce prince, aveugle et sans alarmes,
A vu qu'il ne prenait les armes
Que pour devenir son tyran,
Et pour imiter la furie
Par qui jadis l'Ibérie
Subit le joug de l'Alcoran.

Que de divorces ! que d'incestes
Seront le fruit de ces complots !
Verrons-nous les flambeaux célestes
Reculer encor sous les flots ?
Peuple, arme-toi, défend ton maître,
Sache que la main de ce traître
Cherche à lui ravir ses États ;
Le lit même de ton Philippe
Doit voir de Thyeste et d'OEdipe
Renouveler les attentats.

gre apparence; il y était assidu chaque soir, et s'y faisait remarquer par son humeur inquiète; on le nommait La Grange-Chancel, et sa réputation dramatique retentissait déjà. Joseph La Grange-Chancel était d'une famille de Guienne anoblie pour ses services militaires; d'abord mousquetaire, puis maître des cérémonies de la duchesse d'Orléans douairière, il avait pu connaître le régent dès la première époque de sa vie; le théâtre de La Grange-Chancel avait quelque valeur, et il comptait plus d'une pièce à succès lorsqu'il publia sa première Philippique. Était-ce une vengeance person-

Mais ses trames sont découvertes,
Quels climats lui seront ouverts?
Quelles îles assez désertes
Le cacheront à l'univers?
Sa patrie, indulgente mère,
Ouvre son sein à ce vipère
Avide de le déchirer;
S'il perd l'espoir d'une couronne,
Le malheur n'a rien qui l'étonne,
Il a de quoi le réparer.

Nocher des ondes infernales,
Prépare-toi, sans t'effrayer,
A passer les ombres royales
Que Philippe va t'envoyer.
O disgrâces toujours récentes!
O pertes toujours renaissantes!
Sujets de pleurs et de sanglots!
Tels dessus la plaine liquide,
D'un cours éternel et rapide,
Les flots sont suivis par les flots.

Ainsi les fils pleurant leur père,
Tombent frappés des mêmes coups,
Le frère est suivi par le frère,
L'épouse devance l'époux.
Mais, ô coups toujours plus funestes!
Sur deux fils, nos uniques restes,
La faulx de la Parque s'étend,
Le premier est joint à sa race;
L'autre, dont la couleur s'efface,
Penche vers son dernier instant.

O roi! depuis si long-temps ivre
D'encens et de prospérité,
Tu ne te verras plus revivre
Dans ta triple postérité.
Tu sais d'où part le coup sinistre,
Tu tiens son infâme ministre,
Monstre vomi par les enfers!
Son déguisement sacrilége
N'usurpe point le privilége
De le garantir de tes fers.

nelle? La Grange-Chancel avait-il à se plaindre du régent, ou faisait-il seulement un de ces actes d'opposition générale qui ne sont en quelque sorte que l'image des opinions de la société? Tant il y a que jamais satire n'avait si profondément atteint la vie entière d'un homme. En temps de parti, tout est admis comme vrai; les plus affreuses calomnies se répandent et se disent comme la vérité même; les contemporains ne s'en étonnent pas, parce qu'ils sont passionnés autant que ceux qui écrivent; et, triste chose, ils adoptent les plus affreuses idées comme des faits authentiques. J'analyse donc la

Venge ton trône et ta famille,
Arme-toi d'un noble courroux,
Prends moins garde aux pleurs de ta fille
Qu'aux attentats de son époux,
Ta pitié ferait ta ruine;
Sois sourd aux cris d'une héroïne
Digne d'un fils moins détesté;
Qu'il expire avec son complice,
Tu sauveras par son supplice
Le peu de sang qui t'est resté.

Mais par le juge que tu nommes
Que penses-tu développer?
C'est le plus noir de tous les hommes,
Il ne cherche qu'à te tromper.
Sur le silence et l'imposture
Élevant sa grandeur future,
Il se ménage un sûr appui :
Sur cet événement tragique
Consulte la clameur publique;
Elle est plus sincère que lui.

Vois comme le rang du coupable
N'imprime plus aucun respect,
Comme la cour inconsolable
Frémit d'horreur à son aspect.
Son âme, tremblante et confuse,
Craint déjà qu'on ne lui refuse
L'usage des feux et des eaux,
Et que les fières Euménides
N'arment contre ses parricides
Leurs couleuvres et leurs flambeaux.

Enfin le jour fatal arrive
Tel qu'Albion l'avait prédit,
Louis va sur la sombre rive,
Son ennemi s'en applaudit;
Et prenant les mœurs de Byzance
. . . . . .
Comme il avait pris sa naissance
Des Sélims et des Bajazets,
Il croit, par l'effroi qu'il inspire,
Saisir le prix de ses forfaits.

première des Philippiques de La Grange-Chancel, déplorable monument des passions politiques à la face d'une régence qui s'affranchissait trop des règles de morale; rude châtiment pour ceux qui ne conservent pas les grandes lois des bienséances humaines! C'était en invoquant les ombres de Cicéron et de Démosthènes que le poète débutait dans son ode; « il voulait emprunter leur fiel contre un tyran plus farouche; il aurait leur courage, et ne craindrait pas leur trépas! A peine Philippe avait-il ouvert la paupière, qu'il s'était irrité des obstacles qui le séparaient du trône; il avait fait

Le tyran le plus sanguinaire
Montre d'abord quelques vertus;
Tels furent Néron et Tibère,
Tel fut le frère de Titus;
Le bruit du passé se dissipe,
Déjà l'on transporte à Philippe
Tous les noms donnés à Trajan;
Il suit les antiques exemples
Des rois qui défendaient nos temples
Des attentats du Vatican.

Et toi, cabale insociable
Sous le nom de Société,
De ton pouvoir insatiable
Vois détruire l'impiété,
Vois sortir des mains profanes,
De l'exil où tu les condamnes,
Et des fers où tu les retiens,
Ces grands cœurs, ces esprits sublimes,
Qui n'ont jamais eu d'autres crimes
Que d'avoir combattu les tiens.

La pourpre, à tant de traits en butte,
Trouve aujourd'hui sa sûreté;
La foi, que relève sa chute,
Va reprendre sa pureté.
Au Caton que tu veux proscrire,
Des lois, soutien de cet empire,
Le sacré dépôt est remis.
Tremble, crains la main équitable
Qui joint le glaive redoutable
A la balance de Thémis.

Achève d'être notre maître,
Prince digne du nom de roi,
Les vertus que tu fais paraître
Ramèneront les cœurs à toi.
Auguste, en suivant les maximes,
Sur ce qu'il obtint par ses crimes
S'acquit d'inviolables droits;
Les usurpateurs des provinces
En deviennent les justes princes
Quand ils donnent de justes lois.

ses études de l'art des Circés et des Médées pour remplir l'intervalle qui s'opposait à ses désirs. Le roi d'Espagne l'appelle, et il conspire contre le roi; le divorce, l'inceste, rien ne l'arrête! Peuple, arme-toi pour défendre ton maître; le duc d'Orléans veut lui ravir ses États à l'aide des crimes d'OEdipe et d'Oreste; va-t-il au moins gémir dans l'exil? va-t-on punir ce traître? Non; la patrie, indulgente mère, le reçoit; s'il perd l'espoir d'une couronne, il peut encore réparer cet échec. Nocher des ondes infernales, prépare-toi à accueillir les ombres royales que Philippe d'Orléans va t'en-

Ma voix le frappe, il persévère,
Tous ses instans sont glorieux;
Je vois purger le ministère
D'un triumvirat furieux;
Nos fermes long-temps négligées,
Nos finances mal dirigées
Passent en de plus dignes mains;
Et le cyclope impitoyable
N'a plus le pouvoir effroyable
Dont il accablait les humains.

Vous dont les palais magnifiques
Se sont formés de nos débris,
Auteurs des misères publiques,
Monstres de notre sang nourris,
Tels qu'on vit les fils de la terre,
Dans nos champs semés pour la guerre,
Détruits aussitôt qu'enfantés,
Thémis s'arme pour vous poursuivre;
Rentrez, troupe indigne de vivre,
Dans le néant dont vous sortez.

Et toi, leur agent détestable,
Et receleur de leurs larcins,
Dont la police épouvantable
Viola les droits les plus saints,
Regarde les honteux supplices
Où Thémis livre tes complices,
Crains pour toi les mêmes horreurs.
Paris, devenu ta patrie,
Attend cette dernière hostie
Comme la fin de ses malheurs.

Mais la fureur a beau paraître,
Certain d'en braver les effets,
Tu fus trop utile à ton maître
Dans l'examen de ses forfaits;
Il est à présent ton refuge;
Il fait plus, il te rends le juge
De quiconque a cru te juger.
Le bras armé de son tonnerre,
Fais connaître à toute la terre
Qu'il n'est pas sûr de l'outrager.

voyer avec la rapidité des flots qui succèdent aux flots; les fils pleurent leur père, les frères sont suivis par les frères, l'épouse devance l'époux; deux fils restaient comme l'unique rejeton : l'un avait rejoint sa race; l'autre enfant, aux pâles couleurs, penchait vers son dernier instant. O grand roi! tu sais d'où part le coup qui tranche les jours de ta triple postérité; pourquoi hésites-tu à venger ta famille? prends moins garde aux pleurs de ta fille qu'aux attentats de son époux; arme-toi d'une noble colère, tu sauveras par ce service le peu de sang qui t'est resté; d'Argen-

Attaque d'abord ce grand homme
Que Philippe craint encor plus
Qu'autrefois le tyran de Rome
Ne craignit Sénèque et Burrhus;
Hâte sa chute et sa disgrâce,
Le tyran regarde sa place,
Et tu conviens mieux à ses mœurs,
Avec le prix de tes services
Tu sauras mieux flatter ses vices;
Tu serviras mieux ses fureurs.

Royal enfant, jeune monarque,
Ce coup a réglé ton destin;
Par lui l'inévitable Parque
Ne lâchera plus son butin.
Tant qu'on te verra sans défense,
Dans une assez paisible enfance
On laissera couler tes jours;
Mais quand, par le secours de l'âge,
Tes yeux s'ouvriront davantage,
On les fermera pour toujours.

Enfin le torrent en furie
Rompt la digue qui le retient,
A sa première barbarie,
Le tigre opiniâtre revient.
Quel chaos! quels affreux mélanges!
A des maux encor plus étranges
Faut-il encor nous apprêter?
Thémis s'envole vers Astrée,
Cette détestable contrée
N'est plus digne de l'arrêter.

Quel nouveau spectacle s'apprête
D'augmenter notre étonnement!
Quel hydre esclave d'une tête
S'empare du gouvernement!
Tout commence, rien ne s'achève;
Chaque sentiment qui s'élève
Trouve un sentiment opposé.
Il n'est point de fils secourables
Entre les détours innombrables
Dont ce dédale est composé.

son, que tu désignes pour instruire sur ces crimes, est dévoué au coupable, il fonde sur l'impunité sa grandeur future; vois la cour qui fuit d'horreur à l'aspect de Philippe, voit la clameur publique! Le jour fatal prédit par Albion arrive, Louis XIV meurt, et la terreur que Philippe inspire lui donne le pouvoir; il montre d'abord quelques vertus, comme les tyrans de Rome, comme Néron et Tibère; on décerne à Philippe les plus nobles titres de Trajan; il chasse cette société des jésuites qui avait condamné les plus belles intelligences, il fait sortir des fers les esprits sublimes; l'empire des

Où va ce monstre fanatique
De qui l'orgueil s'est emparé?
Pourquoi, contre l'usage antique,
Veut-il faire un corps séparé?
Fiers de titres imaginaires,
Ces grands cœurs, au rang de leurs pères
Dédaignent de se voir réduits;
Et, comme les fleuves superbes,
Ils méconnaissent sous les herbes
La source qui les a produits.

Ombres dont par toute la terre
On connaît les illustres noms:
Polignac, Beaufremont, Tonnerre,
Et vous, mânes des Châtillons,
Je vous vois au même rivage
Frémir de l'indigne esclavage
Où vos neveux sont retenus;
Par des noms égaux à tant d'autres,
Des noms obscurcis par les vôtres,
Ou qui ne vous sont pas connus.

Contre vos filles de mémoire
Le tyran n'est pas moins aigri,
Des traits d'une fidèle histoire
Il voudrait se mettre à l'abri,
Surtout ennemi de la sienne,
Que par une rivale obscène
Il a cru pouvoir avilir.
Il craint que vos jeux dramatiques
N'étalent sous des noms antiques
Ce qu'il voudrait ensevelir.

De cette crainte imaginaire
Arouet ressent les effets;
On punit les vers qu'il peut faire,
Plutôt que les vers qu'il a faits:
C'est sur des alarmes pareilles
Que l'imitateur des Corneilles
Gémit au fond du Périgord;
Et lui, atteint de mille crimes,
Lui dont on craint si peu les rimes,
Ne craindra point le même sort.

lois est remis aux plus nobles dépositaires. Achève donc d'être notre maître; Auguste acquit l'autorité par les mêmes moyens; tu marches bien, tu purges le ministère, tu le places en de dignes mains; les traitans sont poursuivis par la justice, et d'Argenson, leur agent détestable, voit ses complices livrés au bourreau. D'Aguesseau ne sera pas long-temps le chef de la justice, on le craint comme naguère le tyran de Rome craignait Sénèque et Burrhus. Royal enfant, s'écriait le poète dans sa fureur haineuse contre le régent! tant que tu seras sans défense, on laissera couler tes jours; mais quand

Cependant l'État se renverse,
Tous nos trésors sont engloutis;
Le mal interrompt le commerce
Et rend les arts anéantis;
Des traités honteux s'exécutent,
Un roi que les siens persécutent
Nous éprouve encor plus cruels;
Mais dans un temps tel que le nôtre,
Les usurpateurs l'un à l'autre
Donnent des secours mutuels.

Tandis qu'on brise les barrières
Que nous achevons d'élever,
Qu'on ouvre de vastes carrières
A ceux qui voudraient nous braver,
On passe le temps en délices,
Chacun se pare de ses vices
Comme d'un trophée éclatant;
Et les fers, l'exil et les gênes
Sont toujours les suites certaines
Des moindres plaintes qu'on entend.

Infâmes Héliogabales,
Votre temps revient parmi nous;
Voluptueux Sardanapales,
Philippe va plus loin que vous.
Vos excès n'ont rien qui le tente;
Son âme serait moins contente
De les avoir tous réunis,
S'il n'effaçait votre mémoire
En faisant revivre l'histoire
De la naissance d'Adonis.

Toi qui joins au nœud qui te lie
Des nœuds dont tu n'as pas d'effroi,
Ni Messaline, ni Julie
Ne sont plus rien auprès de toi;
De ton père amante et rivale,
Avec une fureur égale
Tu poursuis les mêmes plaisirs;
Et toujours plus insatiable,
Quand leur nombre même t'accable,
Il n'assouvit point tes désirs.

par le secours de l'âge tu verras par tes yeux, ou les fermera pour jamais. Quel gouvernement ne vient-on pas d'établir? Ici l'hydre à mille tête pour les conseils, là les ducs et pairs qui veulent primer la noblesse : voici les nuits affreuses du voluptueux Sardanapale où l'on fait revivre l'histoire de la naissance incestueuse d'Adonis! » L'implacable poète jetait ses vers affreux sur la malheureuse duchesse de Berry; il la comparait, elle flétrie déjà à vingt-deux ans, à Messaline et à Julie, amante et rivale de leur père; et traduisant contre la duchesse de Berry, l'énergique et flétrissante apostrophe de l'antiquité contre Messaline: « elle est fatiguée et jamais rassassiée! s'écrie-t-il. » C'était à la duchesse d'Orléans que La Grange-Chancel adressait cette poésie d'un délire effroyable, car la duchesse faisait contraste à ce triste tableau! Fille du plus grand roi du

Fille du plus grand roi du monde,
Qui, loin de marcher sur leurs pas,
Dans une retraite profonde
Ensevelissez vos appas;
Seule, exempte de tant d'intrigues,
Parmi nos plaisirs et nos brigues
Les vôtres ne sont point cités.
On ne vous voit que dans nos temples,
Où vous nous donnez des exemples
Qui ne seront point imités.

Vous, dont par un arrêt injuste
Le grand cœur n'est point abattu,
Prince qui d'une race auguste
Emportez toute la vertu;
Tout le reste la déshonore,
La France contre eux vous implore,
Par ses cris laissez-vous gagner,
Et forcez sa reconnaissance
D'ajouter à votre naissance
Ce qu'il y manque pour régner.

monde, on ne la voyait que dans le temple de Dieu. Le duc du Maine recevait sa part de ces éloges ; La Grange-Chancel célébrait le seul prince qui ne fût pas souillé : « la France l'implorait pour la sauver, et, dans sa reconnaissance pour lui, elle donnerait au duc du Maine ce qui manquait à sa naissance, la légitimation que le régent lui avait arrachée. »

Le but de ce pamphlet était visible ; on voulait frapper au cœur la puissance du duc d'Orléans, affaiblir tous les liens de l'obéissance. Les circonstances étaient favorables : l'opinion publique s'était vivement prononcée contre le régent de France ; il y avait de toutes parts des murmures ; la publication de cette œuvre déplorable devait être d'un effet prodigieux sur les mécontens si nombreux qui peuplaient les parloirs et les réunions de Paris et de la province. Si l'on en croit les Mémoires, le régent lut lui-même l'ode de La Grange-Chancel ; il en sourit quelquefois avec cette insouciance épicurienne qu'il empruntait à l'étourdissement continuel d'une vie toute d'ivresse et de sensualisme ; il n'y eut que l'accusation d'empoisonnement qui le fit frisonner de douleur, et

une larme vint à ses yeux. La Grange-Chancel fut poursuivi avec acharnement; il le méritait: réfugié à Avignon, lieu d'asile inviolable, il fut attiré sur la terre de France par une trahison de police, et renfermé aux îles Sainte-Marguerite, où son esprit inquiet le rendit insupportable au gouverneur même.

La Grange-Chancel avait commis brutalement une mauvaise action dans une ode toute d'indignation poétique; Arouet de Voltaire fit une satire non moins implacable, mais en homme d'esprit il s'en tira fort adroitement; *Œdipe* fut la plus cruelle vengeance contre le régent qui avait mis le jeune Arouet à la Bastille. Il est des temps tellement irrités contre le pouvoir, que tout devient arme et allusion. Arouet, poète malicieux et frondeur, conçut la tragédie d'*Œdipe* comme une allégorie de cette cour avec ses déplorables mœurs et ces mystères d'inceste et de crimes dont la clameur publique accusait le régent. Arouet, courtisan tout à la fois de popularité et des princes, n'alla pas, ainsi que La Grange-Chancel, mêler des noms propres à ses allégories, il les laissa transparentes pour le public. *Œdipe*,

joué dans un temps de mœurs sévères et d'un pouvoir imposant, n'eût été qu'une œuvre d'art parfaitement conçue ; mais à l'époque des saturnales du Luxembourg, tout fut appliqué et applaudi ; Voltaire eut l'esprit de ne pas s'en apercevoir, et la plus curieuse des victoires qu'il remporta alors, ce fut d'obtenir du régent qu'il assisterait à la représentation avec M^me^ la duchesse de Berry : la princesse y vint cinq fois de suite, comme pour braver l'opinion publique, et le régent accueillit fort bien le jeune Arouet ; il lui accorda même une pension : quand la foule, émue par une affreuse allusion, applaudissait OEdipe inceste et parricide, le jeune Arouet de Voltaire complimentait le régent, faisait des vers pour M^me^ la duchesse de Berry, jeune déité digne des grâces et des amours. *OEdipe* devint une arme de la plus violente opposition ; son succès fut encore une combinaison de parti, une expression de la colère des masses contre le duc d'Orléans. Les Philippiques étaient trop passionnées pour exciter une de ces émotions générales seules dangereuses pour le pouvoir ; c'était une œuvre de haine et de

vengeance; *Œdipe* fut un sujet de déplorables applications et de continuels scandales; on y courait pour y désigner tous les personnages; les acteurs avaient leur nom, leur qualification personnelle; on disait : *le régent-Œdipe*, *la Berry-Jocaste;* fatale vengeance de l'esprit français, qui n'épargne pas ceux-là qui n'épargnent pas eux-mêmes leur propre caractère, leur dignité et leur publique renommée [1].

Cette grande cabale contre le duc d'Orléans était spécialement favorisée par le salon du duc et de la duchesse du Maine. La fière et noble duchesse savait tout ce que le régent prépa-

1 On attribue à Arouet une épigramme latine, plus affreuse que les satires mêmes de La Grange Chancel :

Regnante puero,
Veneno et incestis famoso
Administrante,
Ignaris et instabilibus consiliis,
Instabiliori religione,
Ærario exhausto,
Violata fide publica,
Injustitiæ furore triumphante,
Generalis imminente seditionis
Periculo,
Iniquæ hereditatis
Spei coronæ, patria sacrificata,
Gallia mox peritura. (Maurepas, XLV.)

rait contre sa maison ; elle avait subi en murmurant l'ordonnance qui privait les bâtards du droit de succéder; elle s'était profondément irritée du nouvel édit qui enlevait la préséance aux princes du sang. La duchesse du Maine n'était pas une femme vulgaire; active comme les cadets de Gascogne de la race des Condé, érudite comme un bénédictin, elle vivait entourée d'in-folios qu'on empilait sur son lit pour qu'elle pût travailler à ses Mémoires sur les prérogatives de sa maison. Ses partisans la mettaient de niveau avec maître André Duchesne, le généalogiste par excellence; ou bien avec Ducange, la plus belle merveille de l'érudition du dernier siècle. La duchesse du Maine avait un nouvel affront à subir; le régent n'ignorait pas que la coterie de Sceaux était le foyer d'une vaste opposition contre les actes de son gouvernement; n'était-ce pas de ce bureau d'esprit que partaient les effroyables pamphlets contre le duc d'Orléans et sa régence? On devait rompre d'une manière éclatante avec cette maison; elle insultait trop le prince alors au pouvoir. Quand une séparation s'est une fois accomplie entre deux fortes et

hautes existences, elle devient chaque jour plus profonde; l'amour-propre s'y mêle; il n'y a pas de réconciliation possible. Le duc d'Orléans n'hésita point, il fallait un exemple; ce prince le donna : la surintendance fut enlevée au duc du Maine par un ordre du régent; sorte de coup d'État nécessaire pour manifester énergiquement la volonté de marcher seul à la tête du gouvernement. La surintendance avait dans sa forme quelque chose d'insultant pour la régence; M. le duc du Maine, sous prétexte de garder l'enfant royal, montrait une triste méfiance qui s'adressait au duc d'Orléans; par le droit de sa charge, il restait toujours à côté du roi; il n'en laissait point approcher le duc d'Orléans tête à tête, comme s'il avait craint un attentat. D'ailleurs, en se séparant des bâtards, le duc d'Orléans s'était appuyé sur les princes du sang; il lui fallait donner un gage, et la surintendance qu'on enlevait à M. le duc du Maine, le régent la confia dans tous ses honneurs à M. le duc de Bourbon[1].

1 Il y eut à ce sujet une requête adressée par M. le duc de Bourbon; en voici le texte : « Sire, le feu roi ayant paru désirer que M. le duc du Maine fût chargé de l'éducation de

Cette réaction contre les dispositions paternelles de Louis XIV n'était plus populaire comme à la mort du grand roi; un intérêt général, une sollicitude généreuse entouraient M. le duc du Maine et le comte de Toulouse. Princes d'un haut mérite et de vertus éclatantes, pourquoi les plaçait-on en dehors de toute la régence? les roués allaient-ils aussi corrompre cet enfant royal confié à leurs soins? Quoi! on enlevait l'éducation de Louis XV au prince instruit et vertueux qui l'avait jusqu'ici si bien conduite? allait-on

Votre Majesté, quoique cette place dût m'appartenir par droit de ma naissance, et suivant les exemples anciens, je ne m'y opposai pas alors, par la considération de ma minorité; mais toutes les raisons d'alors étant présentement levées, je demande que cet honneur me soit déféré, suivant la justice de mon droit. Je me flatte que tous les grands du royaume, et cette assemblée, m'en verront jouir sans répugnance, et concourant avec le maréchal de Villeroy, qui s'acquitte si dignement de ses fonctions de gouverneur auprès de Sa Majesté, et avec tous les autres qui donnent tous leurs soins à une si précieuse éducation, je verrai croître en Votre Majesté l'amour de la justice, sa reconnoissance envers M. le duc régent, son affection pour la noblesse, sa bonté pour ses peuples, et une atteinte particulière pour la fidélité du Parlement. » Après ce discours, M. le duc régent s'étant levé, dit à Sa Majesté, qu'il lui conseilloit d'accorder cet honneur à M. le duc, et la surintendance de l'éducation de Sa Majesté fut unanimement accordée à Son Altesse Sérénissime. »

lui donner un Nocé pour précepteur? M. le duc de Bourbon n'avait pas des mœurs assez chastes pour guider la tête et le cœur d'un enfant candide; cette mesure fit le plus triste effet sur l'opinion publique, qui était à cet instant où un rien l'agite et l'inquiète. Dans la vie des gouvernemens, il est des époques ainsi faites; la société en est aux méfiances; tout devient opposition; le moindre événement la soulève; le duc d'Orléans aurait pu tout oser après l'acte parlementaire qui le proclama régent de France, car il était alors dans ses jours de force et de popularité; mais à cette nouvelle période tout lui était reproché comme un crime; il avait perdu l'appui du Parlement et de la bourgeoisie, il n'était plus populaire!

Dans ces circonstances, le régent reconnut la nécessité d'organiser son pouvoir d'une manière plus ferme et plus centralisée[1]; l'établisse-

1 Voici comment les divers ministères furent organisés:

Département de M. de La Vrillière. — Les affaires générales de la religion prétendue réformée; la feuille des bénéfices; les dons et brevets, autres que les officiers de guerre ou des étrangers, pour les provinces de son département. Les pays d'États, savoir: le Languedoc haut et bas, Provence, Bourgogne,

ment des conseils d'État avait été une concession parlementaire; il y avait de la faiblesse, de l'anarchie dans un système où l'on comptait plus de soixante-douze ministres d'État; rien ne pouvait se faire avec unité et fermeté. S'agissait-il d'une négociation avec l'étranger, d'un traité à conclure, on avait à consulter les avis du maréchal d'Uxelles, de M. de Torcy, et à les concilier avec l'abbé Dubois, essentiellement hostile aux idées de Louis XIV. Combien

Bresse, Bugey, Dalromey et Gex, Bretagne, Navarre, Béarn, Bigorre et Nébouzan, comté de Foix et Roussillon, Flandre et pays de Hainault divisés en deux intendances, quoique compris dans la généralité de Lille. Provinces et généralités : Picardie, Artois et Bolonnais; la Guienne haute et basse jusqu'à Fontarabie, ce qui comprend les intendances de Bordeaux, Montauban et Auch; Moulins, qui comprend le Bourbonnais, le Nivernais et la Haute-Marche; Touraine, le Maine, l'Anjou et comté de Laval, ce qui comprend la généralité de Tours; l'Auvergne, qui comprend la généralité de Riom; Normandie, qui comprend les généralités de Rouen, Caen, Alençon, en y comprenant la partie du pays du Perche qui dépend de la généralité d'Alençon.

Département de M. le comte de Maurepas, secrétaire d'État. — La maison du roi; le clergé, les dons et brevets, autres que des officiers de guerre ou étrangers, pour les provinces et généralités; Paris, qui comprend l'Ile-de-France et partie de la Brie; Soissons, Orléans, avec la partie du pays du Perche qui en dépend; Berri, Poitou, Limoges, qui comprend l'Angoumois et la Basse-Marche; La Rochelle, qui comprend la

n'était-il pas plus difficile encore quand il était question d'une affaire ecclésiastique, où l'interminable dispute du jansénisme était mêlée; d'Aguesseau, l'abbé Pucelle, M. de Noailles, se montraient inflexibles, tandis que les rapports du régent avec la cour de Rome demandaient des ménagemens. Il était impossible de continuer une telle anarchie au moment même où l'opinion publique échappait au régent; il fallait centraliser le pouvoir pour le rendre plus

Saintonge, le pays d'Aunis, Brouage, les îles de Ré et d'Oléron.

Département de M. d'Armenonville, secrétaire d'État. — La marine, les galères, le commerce maritime, les colonies étrangères; les dons et brevets, autres que des officiers de guerre ou des étrangers, pour les provinces de son département. Provinces et généralités : les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun; le Barrois, l'Alsace, y compris Strasbourg, la Champagne et la partie de la Brie qui dépend de la généralité de Châlons; la souveraineté de Sedan; la ville et la généralité de Lyon.

Département de M. l'abbé Dubois, secrétaire d'État. — Les affaires étrangères, avec toutes les questions et expéditions qui en dépendent.

Département de M. Leblanc, secrétaire d'État. — La guerre, le taillon, l'artillerie; les pensions des gens de guerre; tous les états-majors, à l'exception des États-Généraux des provinces, et des lieutenans du roi des provinces. — Ce règlement fut d'une extrême utilité pour le duc régent, et le mit en état d'exécuter ses bonnes intentions sans y rencontrer aucun obstacle. Aussi le roi l'autorisa par une ordonnance.

fort, pour en manifester la toute-puissance. Ce fut sans doute ce motif qui entraîna l'abolition des conseils et l'institution de ministères réguliers par des secrétaires d'État uniques, comme l'avait comprise Louis XIV; quand il fallait ainsi prendre des mesures de fermeté, le pouvoir avait besoin de se reposer dans les mains de quelques hommes de confiance. D'après la nouvelle organisation du ministère, les affaires ecclésiastiques sortaient de la gestion d'un conseil pour être confiées à M. de La Vrillière, secrétaire d'État de la régence; son département embrassait l'administration générale du royaume, les pays d'État; M. de La Vrillière était de la famille des Philippeaux, très-dévouée au régent; il avait sous lui un jeune homme, actif, de dix-sept ans à peine, qui tenait le titre de secrétaire d'État par survivance de son père; c'était le brillant comte de Maurepas, qui fut appelé depuis à une longue carrière ministérielle. M. d'Armenonville prenait le titre de ministre de la marine; diplomate d'une certaine capacité, il avait rendu des services au régent dans les traités de Hollande et d'Angleterre. L'abbé Dubois, son collègue dans ces

négociations, recevait le département des affaires étrangères avec toute la confiance intime du cabinet; la guerre était confiée à M. Leblanc, qui jusqu'alors ne s'était distingué que dans les bureaux. Tous ces ministres étaient sous la main du duc d'Orléans; aucun ne se trouvait assez haut placé pour lui résister, même dans l'intimité du cabinet. On ne conservait la pluralité d'un conseil que pour le département des finances, et encore le régent eut-il soin de désigner des administrateurs entièrement à sa dévotion; les conseillers d'État des finances furent: MM. Amelot, Le Pelletier-Desfort, de La Houssaye, Fagon, d'Ormesson, Gilbert des Voysins, Gaumont, Baudry, Dodun et de Fourqueux. Ce conseil n'avait encore que voix consultative.

La création des secrétaires d'État, après l'abolition des conseils, fut une véritable révolution dans les principes mêmes de la régence; l'unité était rétablie. A la mort de Louis XIV, on était parti d'une idée de réaction contre la force et la puissance du gouvernement; on y revenait après avoir parcouru une période désordonnée. Le pouvoir avait hâte de se concentrer en lui-même; le duc d'Or-

léans abandonnait les idées parlementaires et idéologues de Fénélon et du duc de Bourgogne pour arriver à la direction suprême et absolue du pouvoir! Tous les gouvernemens parcourent le même cercle; ils partent de la popularité, et tendent invariablement à l'unité et à l'action. Chacun des secrétaires d'État avait une capacité spéciale; mais l'homme politique et de confiance de ce ministère était l'abbé Dubois; seul il avait le dernier mot et la dernière pensée du régent; il était premier ministre de fait avant de l'être de droit!

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

(Pages 1 à 23.)

AVÈNEMENT DE LOUIS XV.

Septembre 1715.

Louis XV enfant. — Le Parlement. — Les ducs et pairs. — Les gentilshommes. — Le peuple de Paris. — Opinions sur la régence. — Esprit public. — Les salons. — Les cafés. — Les petits poètes. — Lutte d'influences diplomatiques. — Le comte de Stair. — Le prince de Cellamare.

CHAPITRE II.

(Pages 24 à 48.)

LA NOUVELLE COUR.

1715.

M. le duc d'Orléans. — La duchesse douairière. — Mme la

duchesse d'Orléans. — La duchesse de Berry. — Les Condé et les Conti. — Le duc et la duchesse du Maine. — Le comte de Toulouse. — Villeroy. — Le chancelier Voysin. — L'abbé Dubois. — Le Parlement. — Les ducs et pairs. — Les jansénistes. — Les gardes du roi. — Négociations pour la régence.

CHAPITRE III.

(Pages 49 à 80.)

SÉANCE EN PARLEMENT POUR LA RÉGENCE.

2 septembre 1715.

Réunion des pairs chez M. de La Tremoille. — Le duc d'Orléans. — Le Parlement assemblé. — Composition de la cour. — Discours de M. le duc d'Orléans. — Réquisitoire des gens du roi. — Arrêt pour la lecture du testament. — Nouvelle harangue du duc d'Orléans. — Discours du duc du Maine. — Premier arrêt de la cour pour la régence en faveur du duc d'Orléans.

CHAPITRE IV.

(Pages 80 à 107.)

SÉANCE DE L'APRÈS-DÎNÉE AU PARLEMENT.

2 septembre 1715.

La buvette du Parlement. — Le régent et le duc du Maine.

— Discussion. — Rentrée de la cour en séance. — Discours de M. le duc d'Orléans. — Du duc du Maine. — Arrêt définitif du Parlement sur la régence. — Résultat. — Prérogatives du Parlement. — Le duc d'Orléans à Versailles. — Sa popularité. — Le duc du Maine à Sceaux.

CHAPITRE V.

(Pages 108 à 129.)

L'EUROPE A L'ORIGINE DE LA RÉGENCE.

1714.

L'Angleterre. — Georges Ier. — Stanhope. — Robert Walpole. — Les whigs. — Accusation contre le comte d'Oxford. — Fuite du duc d'Ormond. — De Bolingbroke. — L'Espagne. — Philippe V. — Albéroni — La princesse des Ursins. — Sa disgrâce. — La reine. — Politique de l'Espagne. — L'Empire. — Charles VI. — Le prince Eugène. — Les Ottomans. — Russie. — Suède. — Danemarck. — Prusse. — Hollande. — Portugal. — Savoie. — Les princes d'Allemagne.

CHAPITRE VI.

(Pages 130 à 153.)

MOUVEMENT DE LA PHILOSOPHIE, DE LA LITTÉRATURE ET DES IDÉES POLITIQUES.

1715.

Décadence du système de Descartes. — Philosophie de

Newton. — Leibnitz. — Bayle. — Basnage. — Van-Dale. — Critique historique. — Fréret. — Fourmont. — Vertot. — Historiens de provinces. — École royale et nobiliaire. — Boulainvilliers. — Épicurisme. — Arouet. — Chaulieu. — Le Sage. — Théâtre de la Foire. — Situation littéraire d'après le *Mercure galant*. — Crébillon. — Le Journal de Trévoux. — Esprit politique. — Barbeyrac. — Premières études de Secondat de Montesquieu.

CHAPITRE VII.

(Pages 154 à 178.)

ORGANISATION DE LA RÉGENCE.

1715.

Hommage du régent à Louis XV. — Voyage de la cour à Vincennes. — Funérailles de Louis XIV. — Premier conseil des ministres. — Lit royal de justice. — Formation des conseils d'État. — Organisation de la régence. — Esprit du nouveau gouvernement.

CHAPITRE VIII.

(Pages 179 à 203.)

PREMIERS ACTES D'ADMINISTRATION DE LA RÉGENCE.

1715 — 1716.

Réaction religieuse. — Actes contre les jésuites. — Triom-

phe des idées parlementaires. — Réforme financière. — Exactions contre les traitans. — Régularisation de l'impôt. — Première fondation d'une banque. — Law. — Administration militaire. — Réforme des régimens et de la maison du roi. — Le calvinisme. — Les juifs. — Faiblesse de l'autorité.

CHAPITRE IX.

(Pages 204 à 234.)

L'ÉCOSSE ET JACQUES III.

1715 — 1716.

L'Écosse. — Mécontentemens. — Les Stuarts. — Division des klans. — Le comte de Marr. — Le duc d'Argyle. — Révolte de l'Écosse. — Jacques III. — Bolingbroke. — D'Ormond. — Apparition du prétendant en Écosse. — Cruautés des vainqueurs. — Le régent. — La France. — Plaintes de lord Stair. — Réponse du cabinet du régent. — Situation diplomatique.

CHAPITRE X.

(Pages 235 à 266.)

LA COUR DE LOUIS XV ET DU RÉGENT.

1715 — 1717.

Louis XV au Louvre. — Sa cour. — Mme de Ventadour. —

Les deux Fleury. — Villeroy. — Le duc du Maine. — *Petit Caréme* de Massillon. — Le régent. — Ses mœurs. — Ses habitudes. — Ses maîtresses. — Le Luxembourg. — La duchesse de Berry. — Esprit de la société. — Pamphlets. — Chansons. — Ivresse et impiété.

CHAPITRE XI.

(Pages 267 à 296.)

TRIPLE ALLIANCE AVEC L'ANGLETERRE ET LA HOLLANDE.

1716 — 1717.

Tendance vers l'alliance anglaise. — L'abbé Dubois conseiller d'État. — Sa mission secrète. — Correspondance avec lord Stanhope. — Mission en Hollande. — Entrevue avec Stanhope. — Négociation d'un traité. — Audience de Georges Ier. — Conclusion d'un traité définitif. — Retour de l'abbé Dubois.

CHAPITRE XII.

(Pages 297 à 326.)

ACTES POLITIQUES DE LA RÉGENCE.

1716 — 1717.

Réaction contre les princes légitimés. — Mémoires du Parlement. — Les pairs contre les légitimés. — Contre

la noblesse. — Requête des gentilshommes. — Le Parlement et le régent. — Leurs prérogatives. — Affaires religieuses. — Système financier. — Chambre de justice. — Sa révocation. — Développement des idées de Law. — Incertitudes du gouvernement de la régence.

CHAPITRE XIII.

(Pages 327 à 351.)

ATTITUDE DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE DE L'ESPAGNE.

1717.

Situation du cabinet de Madrid. — Albéroni et la triple alliance. — Négociation du régent à Madrid. — Plaintes de Philippe V. — Préparatifs de l'Espagne contre l'Italie. — La flotte espagnole en Sardaigne. — Byng et l'escadre anglaise. — Situation diplomatique. — Arrivée du czar Pierre à Paris.

CHAPITRE XIV.

(Pages 352 à 371.)

DÉVELOPPEMENT DE L'INFLUENCE ANGLAISE. — TRAITÉ DE LA QUADRUPLE ALLIANCE.

1717 — 1718.

Ambassade de l'abbé Dubois à Londres. — Négociation avec M. Crags. — Discussion au Parlement. — Bases

d'un traité avec l'Empire. — Intervention de la Hollande. — Retour de l'abbé Dubois. — Discussion en conseil de régence. — Adoption du traité. — L'abbé Dubois secrétaire d'État des affaires étrangères.

CHAPITRE XV.

(Pages 372 à 404.)

RÉACTION CONTRE LE RÉGENT.

1718.

Affaiblissement dans la popularité du duc d'Orléans. — Bruits sur les dangers du roi. — Opposition du Parlement et du jansénisme. — Édit de finances. — Lit de justice. — Rupture avec le Parlement. — Exil des parlementaires. — Redoublement des pamphlets. — Philippiques de La Grange-Chancel. — Représentation d'*Œdipe*. — Salon de la duchesse du Maine. — Concentration de la régence. — Les secrétaires d'État substitués aux conseils.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

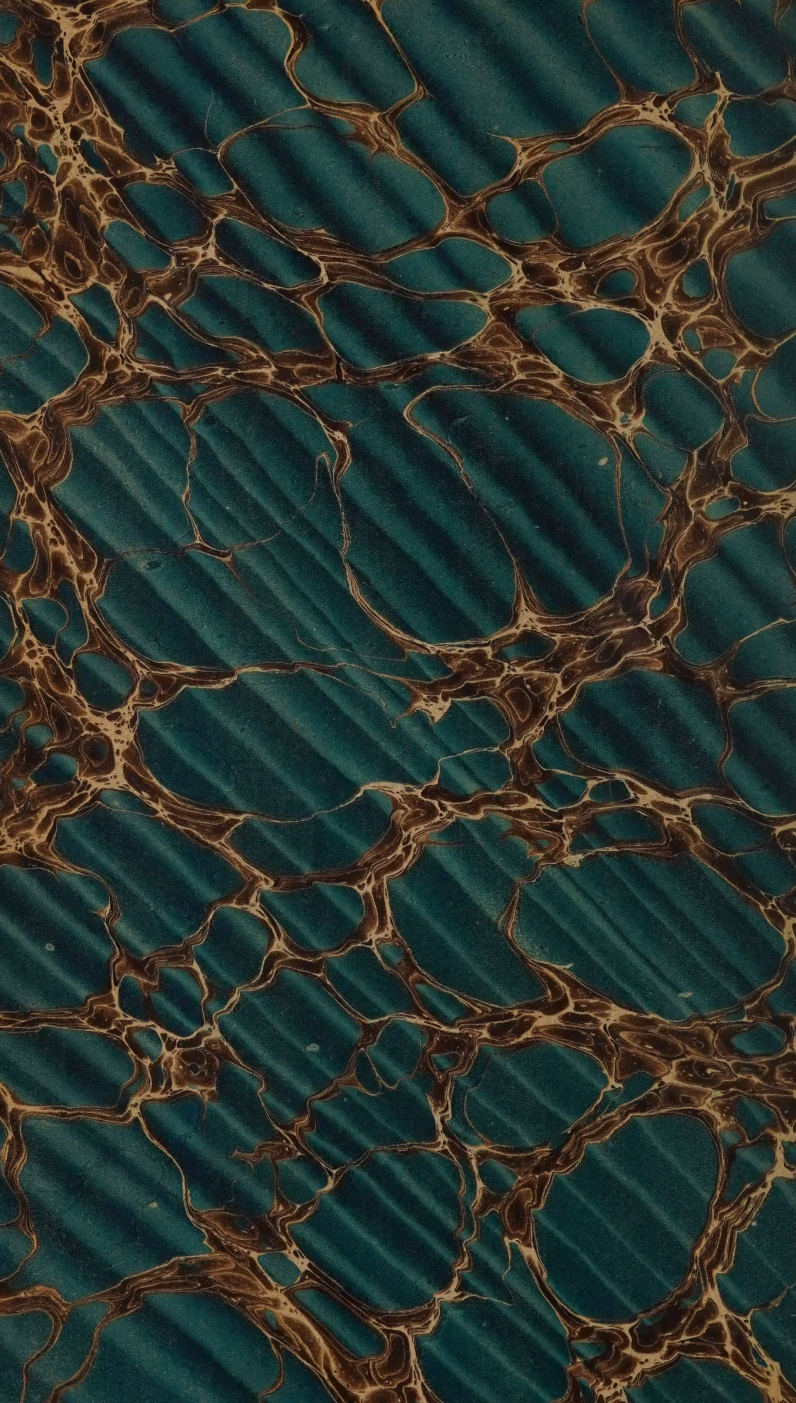

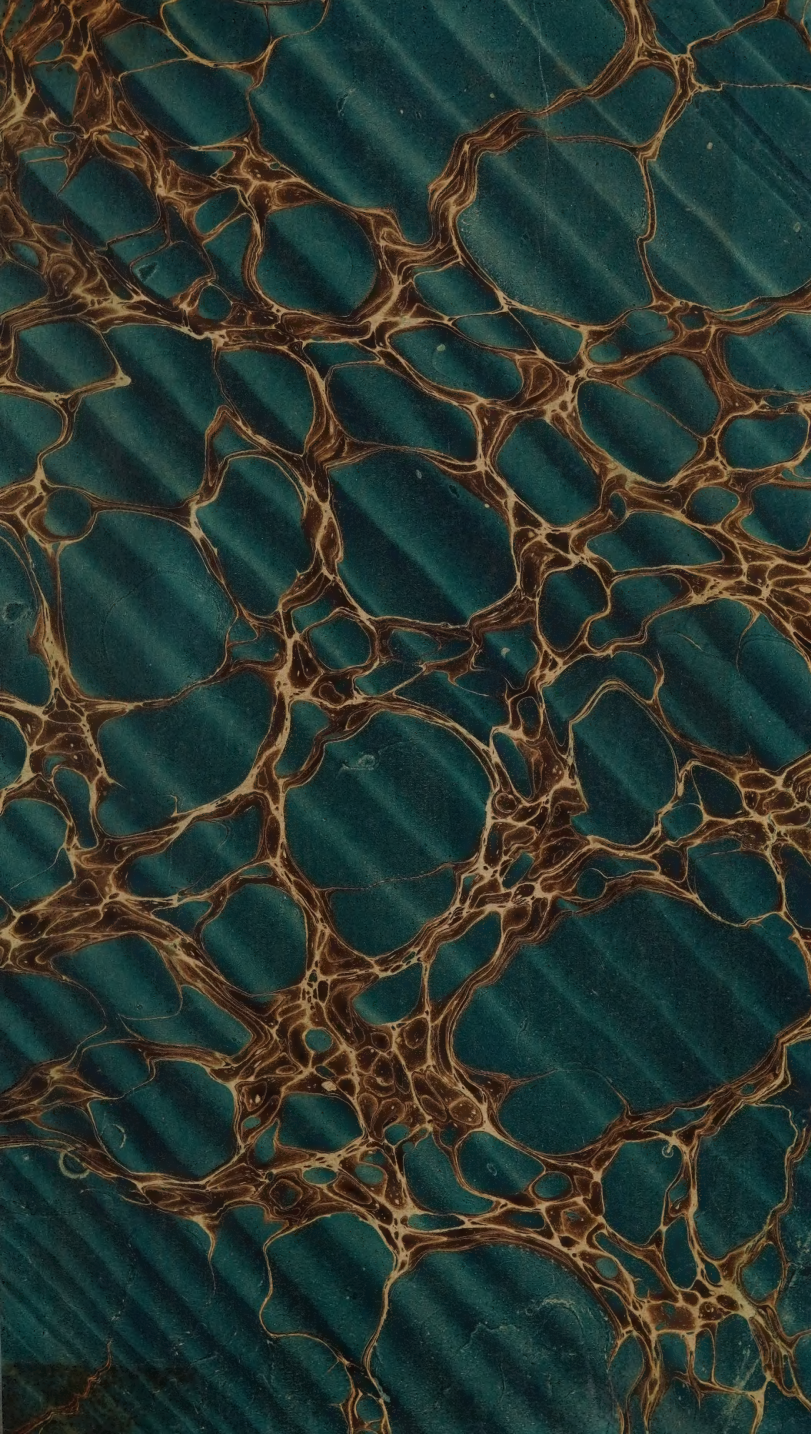

DC132 .C23 v.1
Philippe d'Orleans, regent de France
Princeton Theological Seminary–Speer Library
1 1012 00054 0650